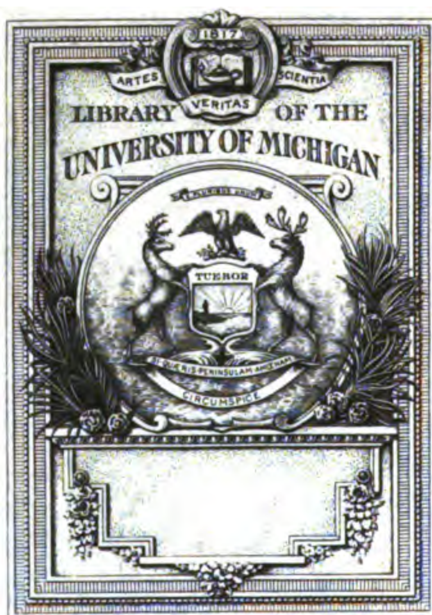


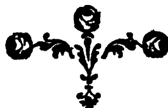
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

ANNALES
POLITIQUES, CIVILES,
ET
LITTÉRAIRES
DU
DIX-HUITIÈME SIÈCLE;
OUVRAGE PÉRIODIQUE,

PAR M. LINGUET.

Uno avulso, non deficit alter.

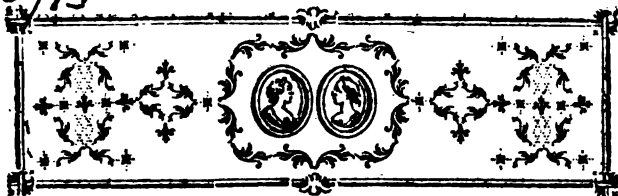
TOME NEUVIÈME.



A LONDRES.

MDCC. LXXX.





ANNALES POLITIQUES, CIVILES, ET LITTÉRAIRES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

PRUSSE.

LE premier devoir d'un Hiſtorien c'eſt de chercher la vérité : le ſecond c'eſt de la dire ; & quand après l'avoir cherchée ſincérement il lui arrive ou de ſe méprendre, ou de ne pouvoir la démêler, ce qui lui reſte à faire pour réparer ſon erreur, ou pour juſtifier ſon incertitude, c'eſt de remettre ſous les ieux du Public les pièces qui la cauſent : ce dernier cas eſt celui où je me trouve.

La révolution récente arrivée à *Berlin* dans la Magiſtrature, l'exemple impoſant de juſtice que

le Roi de *Prusse* a donné, ont fait la plus vive ſenſation dans l'*Europe :* j'en ai conſigné avec empreſſement le récit dans ces *Annales :* depuis j'ai reçu la Lettre que l'on va lire ; & j'ai cru ne pouvoir, ſans une eſpèce de prévarication, la ſupprimer.

A L'AUTEUR DES ANNALES.

Berlin, ce 20 Mai 1780.

MONSIEUR,

» DANS le Numéro 55 de vos *Annales*, à l'occaſion du changement que l'on vient d'éprouver ici, vous dites que » quand vous avez oſé, pour » la première fois, il y a quinze ans, préférer » pour le bonheur du peuple, ... le Gouverne- » ment flétri par notre indiſcrétion du nom odieux » de *deſpotiſme*, les hommes intéreſſés au main- » tien des abus ont traité de blaſphême cette opi- » nion qui en étoit le remède «.

» Je ne veux pas examiner cette queſtion à préſent: vous pouvez avoir raiſon; mais ce qui s'eſt paſſé à *Berlin*, bien loin de confirmer votre opinion pourroit plutôt contribuer à la détruire: je vois que vous avez été mal informé, ſans quoi vous n'auriez pas rapporté ce fait comme propre à accélérer la révolution que vous déſirez avec tant d'ardeur.

» L'amour de la vérité & de la juſtice que vous annoncez dans tous vos ouvrages, & votre zèle pour les innocens opprimés, me font croire que quand vous ſerez mieux inſtruit, vous ne refu-

ſerez pas votre plume à des malheureux dont l'innocence eſt bien connue du Public de *Berlin*; mais que le Public étranger ne peut connoître que par des *Gazettes*, ou par des *Journaux*, dont quelques-uns comme les vôtres ſont faits, pour paſſer à la poſtérité, & pour l'inſtruire.

» Avant que d'entrer en matière, permettez-moi, Monſieur, de vous faire obſerver que dans ce pays les Sentences des Juriſdictions particulières appellées *Régences*, reſſortiſſent à *Berlin* à une *Chambre de Juſtice* composée de trois *Sénats*, dont un Miniſtre d'Etat eſt le chef. Le premier Sénat, qui proprement eſt le dernier, eſt préſidé par un Conſeiller, le ſecond par un Préſident, le troiſième, & c'eſt le principal, par le Miniſtre même. Au-deſſus de cette Chambre eſt le *Tribunal ſupérieur* préſidé par le *Chancelier;* ce Tribunal & ſon Chef ne peuvent prendre aucune connoiſſance de ce qui ſe traite à la *Chambre de Juſtice*, à moins que l'affaire n'ait été achevée de juger, ou qu'il n'y ait appel.

» Or l'affaire en queſtion n'a été portée que devant le ſecond & troiſième Sénat, & point devant le *Tribunal ſupérieur*. Vous avez donc été induit en erreur par ceux qui vous ont fait croire que *ſur l'appel de la Sentence de* Cuſtrin *il y a eu arrêt du Tribunal ſupérieur de* Berlin *qui la confirme*, tandis qu'elle n'a pas été portée devant ce Tribunal, & que le *Chancelier* qui y préſide n'en a par conſéquent pas eu connoiſſance.

» Venons au fait. Un Meûnier dans le voiſinage de *Cuſtrin*, homme pareſſeux, ne pouvant

par cette raifon gagner de quoi vivre, & payer fa redevance à fon maître, vient fe plaindre à la *Régence* que fon maître a détourné l'eau de fon moulin, ce qui le met hors d'état de travailler; que cependant il exige de lui une redevance comme par le paffé.

» La Régence prend connoiffance de l'affaire, fait examiner fur les lieux par des Experts: on trouve que *non-feulement ce moulin a plus d'eau qu'il n'en faut fuivant les Ordonnances; mais que des moulins qui font au-deffous en ont auffi la quantité fuffifante;* fur quoi Sentence de cette Régence qui condamne le Meûnier. Celui-ci porte plainte au Roi, qui fuivant fa Juftice renvoie l'affaire à la Chambre de *Berlin*, au fecond Sénat; d'où elle eft portée au troifième.

» Ces deux Sénats font, comme il eft dit ci-deffus, préfidés, le fecond par un Préfident, le troifième par le Miniftre même; tous deux confirment la Sentence de la Régence de *Cuftrin.*

» Nouvelles plaintes du Meûnier; le Roi qui ne peut s'imaginer qu'un pareil homme veuille le furprendre, mais plutôt que les Corps de Judicature fe foutiennent réciproquement, fait venir trois des Confeillers qui ont porté la Sentence, & le Chancelier, peut-être pour lui faire examiner cette affaire en fa préfence, (c'eft ce que j'ignore, mais dois croire:) S. M. fait aux Confeillers les queftions qu'on trouve dans le fameux *protocole;* un voulut répondre que le Meûnier n'étoit pas dans le cas, qu'il prioit Sa Majefté

d'examiner toute l'affaire qu'il avoit apportée pour la mettre ſous ſes ieux.

» Le Roi ſans lui donner le temps d'achever, (il étoit trop en colère pour écouter,) répondit : » qu'ils étoient tous des coquins qui ſe donnoient » la main, qu'ils mériteroient qu'il les fît pendre; « & ſans autre examen les envoya à la priſon où l'on met les malfaiteurs. Voilà donc trois Conſeillers punis avant que d'avoir été condamnés.

» Enſuite Sa Majeſté s'étant mis à dicter, & ayant nommé le *Tribunal ſupérieur* au lieu de la *Chambre de Juſtice*, le *Chancelier* crut de ſon devoir de lui repréſenter que cette affaire n'avoit pas été portée à ſon Tribunal; le Roi qui n'écoutoit plus rien, lui dit : » Taiſez-vous, Monſieur, reti» rez-vous, votre place eſt donnée «. Ainſi ce Miniſtre a été renvoyé ſans avoir été abſolument mêlé dans cette affaire, & ſeulement par un mouvement d'humeur.

» Auſſi bien loin que cet acte ait reçu des applaudiſſemens, il a répandu au contraire une conſternation générale; & tant la Cour que la ville ont témoigné la part qu'elles prenoient à la diſgrace d'un Miniſtre auſſi reſpecté que reſpectable. Ce qui a le plus ſurpris, c'eſt que le Miniſtre & le Préſident qui ont eu cette affaire à reviſer, ſont reſtés à leur place, ſur-tout le Préſident du ſecond Sénat qui a dicté lui-même la Sentence; ce qui prouve que tout a été plutôt l'effet de la prévention que de la juſtice.

» Le *Courier de l'Europe* dans ſon Numéro 53 dit : que » S. M. a établi une commiſſion préſidée

» par le Baron *Zedlitz*, *Ministre d'Etat & de Justice*, » pour éclaircir davantage l'affaire en question : « comme vous pourriez, Monsieur, être également mal informé de ce que cette commission a décidé, je crois pour prévenir toute erreur devoir vous marquer qu'elle a trouvé *que le Meûnier avoit tort*, & que les Conseillers avoient jugé *suivant les loix & la justice*.

» On a même exposé la chose aux ieux de S. M. de manière qu'elle pût révoquer ce qu'elle avoit fait, sans compromettre sa gloire; elle en auroit même acquis un degré de grandeur de plus : mais comme vous l'avez fort bien observé vous-même, le malheur est que les Grans ne veulent jamais reconnoître leurs fautes, & retourner sur leurs pas.

» Aussi le Roi n'a rien voulu changer à la Sentence qu'il avoit dictée lui-même, & à laquelle le Ministre *Zedlitz* n'a jamais voulu souscrire; fermeté digne d'un *Romain*, puisque risquant par là sa fortune, il a préféré la conservation de son honneur : aussi, chose inouie ! au lieu d'une Sentence en forme, est-il émané un ordre du cabinet, signé par le Roi seul, qui condamne ces Conseillers à un an de forteresse, &c. «



Si tous ces détails sont exacts il ne faudra plus regarder cette affaire que comme une de ces catastrophes si fréquentes dans les Cours, & que les lumières, les bonnes intentions des Souverains ne peuvent pas toujours prévenir : on plaindra la victime illustre qui paroît avoir été sacrifiée; mais on ne pourra cependant refuser des éloges aux

réformes dont elle est devenue l'occasion, aux mesures postérieures que le Roi de *Prusse* a cru devoir prendre pour épurer dans ses Etats l'administration de la Justice.

En installant son nouveau Chancelier Sa Majesté lui a adressé le rescrit suivant : je l'ai déja indiqué dans le volume précédent, page 152 ; mais comme c'est en tout sens une pièce intéressante, & aussi instructive que curieuse, je crois devoir la consigner ici toute entière.

» Mon cher Grand-Chancelier, vous ne pouvez pas ignorer qu'en 1746, & déja avant ce temps, nous avons apporté toute notre attention à abolir & à corriger les abus & les irrégularités qui se sont glissés dans l'administration de la Justice dans nos Etats, en statuant : 1°. De mettre tous nos Collèges de Justice sur un meilleur pied, en n'y admettant que des Membres d'une capacité & probité reconnues. 2°. De purger la procédure des causes litigieuses de toutes les formalités inutiles, pour faciliter les moyens d'en restreindre la conclusion dans l'espace d'un an. 3°. De faire un recueil de nos loix éparses jusques-là dans une infinité de volumes, & de déterminer le sens clair & précis de celles qui pourroient paroître équivoques, & induire en erreur,

» Quant au premier point, nous ne doutons nullement qu'on ne parvienne aisément à ce but, en établissant une plus grande subordination dans les Collèges, plus d'ordre dans les affaires, & sur-tout en s'en tenant strictement & rigoureusement à notre instruction, suivant laquelle on doit examiner les jeunes Candidats qui se présentent, éprouver leur capacité & s'assurer de la régularité de leur conduite & de leurs moeurs ; & sur-tout en prolongeant le temps qu'ils sont tenus de travailler en qualité de *Référendaires* dans nos Collèges de Justice,

» Mais comme une ordonnance aussi sage ne peut être qu'entièrement infructueuse, à moins que les Présidens &

les Directeurs de chaque Collège ne tienneut rigoureusement la main à son exécution, c'est à vous à veiller; & nous voulons & ordonnons par la présente qu'elle soit suivie par-tout avec la plus scrupuleuse exactitude.

» Pour cet effet tous Présidens & Directeurs des Collèges de Justice auront à vous informer ponctuellement & avec la plus parfaite impartialité de la conduite de leurs inférieurs; & c'est à quoi dans vos visites vous apporterez une attention particulière; en observant qu'il ne suffit pas qu'un Membre de quelque Collège soit irréprochable à l'égard de quelque infidélité, de corruption ouverte; il doit encore jusques dans les moindres actions qui se rapportent à son office agir constamment sans passion, & éviter toute apparence de partialité.

» Tout homme sans conduite & sans mœurs oublie aisément ses devoirs, & doit être rejetté du Corps des Juges, sans acception de personnes, & sans considération quelconque pour sa famille, ni même pour les talens & la capacité qu'il pourroit avoir d'ailleurs. Lorsqu'au contraire nous pourrons nous assurer de l'intégrité & de l'incorruptibilité inviolable de nos Tribunaux, nous ne manquerons pas de leur réndre justice, de les honorer & les récompenser selon leur mérite.

» En revanche nous ne connoissons point de peines afflictives assez graves pour punir ceux qui manquant à des devoirs aussi essentiels, seroient capables d'*abuser du pouvoir d'un office, jusqu'à opprimer l'innocence, renverser & anéantir la justice*, pour la défense & le maintien desquelles cet office leur a été confié.

» Quant au second point qui concerne la procédure, je veux croire qu'on en a en grande partie aboli les abus; mais dans le fond vous conviendrez qu'on y voit encore le même tissu inepte du *droit canon*, dont toute l'*Allemagne* a eu à se plaindre depuis tant d'années.

» Il répugne à la nature des choses que les Parties ne puissent plaider, ou du moins exposer ou défendre *en personne* leur cause & leurs droits devant les Juges, & qu'il

faille qu'ils les abandonnent à des *Avocats engagés par leur intérêt & leur cupidité à multiplier les procès & à les tirer en longueur.* Le plus honnête homme même d'entre eux qui désireroit remplir les devoirs d'un bon citoyen au préjudice de ses intérêts, n'oseroit comme demandeur ou défendeur agir avec franchise, de crainte qu'un exposé simple, une narration vraie & circonstanciée du fait ne donnât lieu à son adversaire d'abuser de sa bonne foi, & de l'accabler de preuves qui le meneroient dans un labyrinthe dont il ne pourroit sortir qu'aux dépends de la bonne cause de son client.

» Un Juge, entre les mains duquel on ne remet les actes ou mémoires d'un procès qu'après que les Avocats ont à leur gré obscurci, tordu le sens du cas litigieux, perd de vue l'objet, ne l'apperçoit plus tel qu'il est, & s'égare: de là les fausses décisions, les jugemens injustes que bien souvent, parce qu'il se trouve obligé de suivre le fil & la marche des affaires selon les formes de la justice, il se voit forcé de prononcer contre sa propre conviction.

» On ne me persuadera jamais que ces procédures monstrueuses aient été inventées & prescrites par un des anciens & sages Législateurs. Elles ne peuvent être écloses que du sein de la barbarie des siècles passés, ou enfantées par la paresse & la commodité des Juges.

» L'Histoire *Romaine* ne fournit rien qui puisse me faire changer de sentiment à cet égard. L'usage constant de ce peuple obligeoit les Juges à s'enquérir du fait des procès, & à en prendre une parfaite connoissance avant que les Orateurs des Parties fussent entendus, & qu'on en eût porté un jugement; & s'il est vrai que les loix papales chargent les Juges de l'examen du fait des procès, & qu'elles ne permettent aux Avocats que la défense des droits de leurs cliens, mon opinion devient une conviction pour moi à ce sujet.

» Quoiqu'il en puisse être, nous voulons & ordonnons par la présente, qu'il soit enjoint généralement à tous les Juges de nos Tribunaux d'entendre les plaintes des Parties litigantes, de s'enquérir & de prendre une exacte connoissance

de leur différend, des causes qui y ont donné lieu, ainsi que des preuves qu'elles peuvent alléguer pour établir leur droit, afin qu'en qualité de consultans ils puissent essayer par une décision préliminaire conforme aux loix du pays, de mettre d'accord les plaideurs, ou les porter à un accommodement amiable.

» Nous sommes assurés d'avance qu'en suivant religieusement cette méthode, on coupera racine à une infinité de procès, uniquement parce que les Parties seront éclairées sur leurs véritables intérêts, sur la nature & la vraie situation de leur cas litigieux.

» Ce n'est point que nous entendions par-là priver les Parties de l'assistance amicale d'un Avocat, d'un Jurisconsulte entendu, durant la plaidoirie & la poursuite de leur cause; nous jugeons au contraire qu'il est d'une nécessité indispensable d'en enjoindre un, tant au demandeur qu'au défendeur, pour servir d'aide & de conseil, pour redresser même tout Juge, & le ramener à son devoir, s'il arrivoit que celui-ci, soit par négligence, soit par esprit de partialité, ou par défaut d'intelligence, s'en écartât, & voulût faire violence aux loix.

» Mais pour que cette nouvelle espèce d'Avocats ne dégénère point, pour qu'ils remplissent leur devoir sans relâchement, & ne marchent point sur les brisées des autres, il faut aller à la source du mal, empêcher qu'ils ne soient plus engagés par intérêt à retarder, traîner en longueur, & multiplier les procès: il faut leur présenter une autre perspective de fortune.

» Pour cet effet, nos Référendaires, suivant notre nouveau plan d'administration de Justice, seront principalement employés dans l'examen des cas litigieux, sous les ieux des Conseillers auxquels ils serviront d'aides & d'assistans. Ceux d'entre eux qui se distingueront dans les occasions par leur capacité & leur intelligence, seront conservés & avancés aux Offices d'Avocats qu'on nommera mieux à l'avenir *Aides-Conseillers*, ou *Conseillers-Assistans*.

» C'est dans ce poste qu'ils doivent jouir, de même que

les Conseillers de nos Collèges, d'un appointement fixe qui sera pris sur les honoraires provenant des causes qu'ils auront défendues; pour lesquels honoraires on établira une caisse particulière. Ce sera aussi dans leur classe qu'on choisira désormais tous les Conseillers pour nos Tribunaux supérieurs de Justice.

» Comme il est à présumer que parmi le grand nombre d'Avocats actuels on ne pourra trouver que très-peu de sujets capables & dignes d'être élevés au grade de Conseillers de Collèges, nous voulons que ceux dont la conduite sera trouvée irréprochable, soient pourvus de manière ou d'autre, soit aux Magistratures des villes ou aux Tribunaux inférieurs. Quant aux individus sans talens & sans mœurs...... ceux-là ne méritent aucune attention.

» Enfin, pour ce qui concerne nos loix mêmes, l'usage établi qui *veut qu'elles soient écrites en une langue inconnue & inintelligible à ceux qui ont le plus grand intérêt à les entendre*, comme devant leur servir de règle pour se bien conduire, est, *quoiqu'on en puisse dire, contraire à l'équité & à la saine raison.*

» Une chose qui ne choque pas moins le sens commun, c'est que dans un Etat libre où le Souverain est reconnu le seul Législateur, on souffre des loix qui, par leur obscurité, leur ambiguité, ont donné lieu à de fréquentes disputes, à de vifs débats parmi les Jurisconsultes pour savoir si ces mêmes loix ont jamais existé, ou si elles ont jamais été en vigueur.

» Il faut donc que vous apportiez une attention & une application particulières à ce que toutes les loix faites pour nos Etats soient mises à la portée & à l'entendement de nos sujets; qu'elles soient rédigées en leur langue, complètement recueillies & expliquées aussi clairement qu'il sera possible. Mais comme plusieurs de nos Provinces ont leurs us & coutumes particuliers qui ont passé en force de loi, il faudra nécessairement en faire une compilation & une collection exacte, pour les consigner dans un code séparé où la différence des droits coutumiers de chaque Province sera distinctement & fidèlement énoncée.

» Quoique le Code *Justinien* qui, comme l'on sait, est une collection des loix anciennes, ainsi que des décisions juridiques faites par différens Jurisconsultes, ne contienne pour la plupart que des loix & des formalités anciennes, abolies par le non-usage, & ne convenant plus aux circonstances de notre temps; qu'*il soit rempli de contradictions grossières* (1), l'on ne pourra cependant le rejetter & le bannir entièrement de nos Tribunaux, attendu que depuis plusieurs siècles il a formé & forme encore aujourd'hui le corps des loix civiles chez plusieurs nations *Européennes*.

» Mais en l'abrégeant, en n'en tirant que l'essentiel, ce qui est conforme à la loi naturelle, & convenant aux circonstances du temps, en supprimant tout ce qui est inutile, & en y substituant les loix du pays, on formera un code subsidiaire de loix, auquel les Juges pourront avoir recours dans toutes les occasions où le défaut de nos loix pourra leur faire naître des doutes, ou partager leurs opinions.

» Il faut observer en passant, au sujet de nos anciens Législateurs, que quoiqu'ils aient épuisé toutes les subtilités de la Jurisprudence, ils semblent néanmoins avoir perdu de vue le véritable but que doit avoir un Législateur, celui d'aviser aux moyens par lesquels on peut éviter & prévenir la concurrence d'où naissent les différends. En effet, tout le monde sait à quelle infinité de chicanes & de contestations l'ignorance, la précipitation, & le défaut de clarté dans l'expression de la part des Parties contractantes peut donner lieu. Or, on préviendroit certainement tous ces inconvéniens, en statuant que tout contrat d'achat ou de vente, pour avoir la qualité d'authenticité requise, seroit passé devant un Tribunal de Justice, & que les Juges auroient attention à ce que ces actes fussent passés dans la meilleure forme judiciaire.

---

(1) Certainement Sa Majesté *Prussienne* ignore qu'il existe à *Paris*, au fauxbourg *Saint-Jacques*, un brave antécesseur de la Faculté des Droits, Docteur *in utroque*, nommé Me. *Saboureux de la Bonneterie*, lequel apprend à vivre aux Censeurs de *Justinien*, & de son Code. Voyez à ce sujet le Tome VII de ces *Annales*, page 397.

» Toutes querelles entre les citoyens doivent être comptées au nombre des maux qui affligent la société : la meilleure loi est donc celle qui les prévient.

» Si la réforme des loix & de l'administration de la Justice que nous nous proposons de faire dans nos États réussit, comme nous ne doutons aucunement de son heureux succès, nous prévoyons en même-temps que *la plupart de nos graves Docteurs, les choses étant simplifiées à ce point, perdront leur latin, ainsi que cet air mystérieusement savant qu'ils savent affecter, & que le Corps entier des Avocats actuels rentrera dans son néant;* mais nous croyons soulager par là nos peuples d'une charge d'autant plus incommode qu'aucun autre moyen n'étoit capable de l'alléger. Les arts, le commerce, les manufactures y gagneront également en attirant plus de sujets habiles qui s'y adonneront.

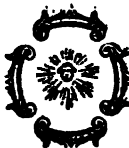
» Au reste, l'exécution d'un projet aussi important que celui dont nous venons de vous charger, ne pouvant être l'ouvrage d'un seul homme, il faudra chercher à vous associer des sujets doués des éminentes qualités nécessaires pour ce travail, en former un collège permanent, & partager entre eux l'élaboration des différens objets relatifs à la Jurisprudence.

» En outre cette commission législative servira à suppléer dans la suite à tous les défauts, au manque de précision, & aux ambiguités des loix qui pourroient être glissées dans la rédaction du nouveau code, ainsi qu'à éclaircir les doutes & à lever toutes les difficultés des questions litigieuses qu'on leur opposera. Cependant dans le cas où l'on jugeroit nécessaire de faire un changement notable, quelque nouvel abolissement essentiel, cette réforme ne se fera qu'avec l'approbation unanime de la susdite commission législative présidée par vous, & après que vous nous en aurez fait votre rapport : du reste, nous ne voulons & ne permettrons point qu'aucun Juge, aucun de nos Collèges, ni qu'aucun de nos Ministres d'État s'arroge le pouvoir d'interpréter, d'étendre ou de restreindre le sens de nos loix; mais qu'ils aient à s'en rapporter uniquement à cet égard aux décisions du Collège ci-dessus nommé.

» Enfin en vous chargeant de l'exécution de cet impor-

tant ouvrage, en vous invitant à l'examiner & à y réfléchir mûrement, nous vous donnons l'assurance de vous défendre & de vous maintenir constamment contre toutes les cabales, toutes les factions qui pourroient s'élever contre vous, & vous accordons toute notre protection, ainsi que notre affection royale «.

Dans cette pièce remarquable d'un bout à l'autre on aura distingué sans doute le passage des *graves Docteurs, dépouillés par la simplification des loix, de l'air mystérieusement savant qu'ils affectent, & de l'ordre entier des Avocats replongé dans son néant.* En voyant une pareille réforme envisagée ici par un Souverain comme une opération aussi nécessaire que facile, n'admirera-t-on pas qu'il y ait un grand Etat en *Europe* où l'on croit devoir les plus grans ménagemens à cette vermine vorace autant qu'audacieuse ; où l'autorité souveraine fléchit sans cesse devant elle ; où par la seule menace d'interrompre ses mercenaires & rongeantes fonctions, elle glace d'effroi & les Tribunaux qu'elle humilie souvent, & le Ministère qui n'auroit besoin que d'un coup-d'œil pour l'anéantir, & le Public assez aveugle pour en regarder la suppression comme un désastre ?



L'AMI

L'AMI DE LA CONCORDE,

OU

ESSAI sur les motifs d'éviter les Procès, & sur les moyens d'en tarir la source.

C'EST ici le lieu de dire un mot de cette Brochure dont l'objet est précisément le même que celui du rescrit que l'on vient de lire. L'Ecrivain patriote ne peut manquer d'être flatté de se rencontrer avec le législateur bienfaisant.

Elle ne m'est parvenue que depuis peu de jours, quoiqu'elle ait paru, à ce qu'on me marque, en 1779. Elle a tant de rapport dans les vues, dans les détails, dans les expressions même, avec les pièces précédentes, qu'on pourroit penser qu'elle en a fourni le modèle. Ce ne seroit pas la première spéculation utile que les étrangers auroient eu la sagesse de nous dérober; & qui étant faite spécialement pour la *France*, mais restant dédaignée, oubliée, inconnue en *France*, auroit été honorée ailleurs de l'accueil le plus flatteur.

Elle est divisée en deux parties; dans la première l'Auteur présente le tableau des abus de notre manière de procéder, les frais, les vexations, les dangers qu'elle entraîne; dans la seconde il propose le moyen d'y apporter remède.

Au nombre de ces moyens il ne comprend pas le renvoi du *Corps des Avocats à ſon néant :* étant Avocat lui-même il n'a pu s'élever à cet effort : mais il indique l'idée d'une tentative préliminaire pour une conciliation, par laquelle il veut auſſi faire précéder tous les procès : il indique les *aides-Conſeillers*, ou Juriſconſultes pacificateurs & éclairés, deſtinés à éteindre dans le principe le feu que ceux d'aujourd'hui ne s'occupent qu'à attiſer en *France* comme en *Pruſſe*.

Il obſerve comme Sa Majeſté *Pruſſienne* le ridicule d'avoir une Juriſprudence compoſée en partie de réglemens conçus dans une langue étrangère. Il remarque combien il eſt abſurde que dans toutes nos *écoles de Droit* il y ait pluſieurs Profeſſeurs de *Droit ROMAIN* dans chacune, & un ſeul de *Droit François ;* reſte de barbarie inconcevable, mais qui ne ſurprend perſonne chez nous, parce qu'à chaque pas nous en trouvons en tout genre de bien plus étonnantes encore.

Il ſe récrie contre l'uſage, qui probablement n'a pas lieu en *Pruſſe*, de perdre dans ces prétendues *Facultés*, pendant trois années, un temps précieux, à écouter des leçons inintelligibles, ou de les payer ſans les recevoir ; ce qui eſt moins déraiſonnable, quoique non moins ſcandaleux ; de paſſer de-là cinq ou ſix autres années dans l'*étude* d'un PROCUREUR, noviciat réputé indiſpenſable pour quiconque ſe deſtine parmi nous à la carrière du *Barreau*, & dont il ne ſort auſſi que des *Cicérons* dignes de la tribune où ils ſe ſont formés.

Enfin il remonte juſqu'aux vices de notre éducation, & voudroit que ce fût en apprenant

aux *enfans* à aimer la vertu, qu'on amenât les *hommes faits* à éviter les procès. Cette dernière théorie plus philosophique qu'usuelle est la partie la plus courte de son Ouvrage : mais la première qui comprend une partie des monstruosités de notre procédure est plus longue, & plus curieuse.

Elle porte toute sur des faits connus, journaliers & incontestables. L'Auteur promène ses lecteurs dans la douloureuse carrière où un plaideur est forcé de se traîner en semant l'or, depuis *l'assignation* qu'il faut payer au *Sergent*, jusqu'à l'*arrêt* qu'il faut payer au *Greffier*, après avoir payé les *pièces d'écriture* à l'*Avocat*, les *grosses*, &c. au *Procureur*, les *extraits* au *Secrétaire*, les *épices* au *Rapporteur*, &c.

Sur les *épices* & les *extraits* on peut voir ce que j'en ai dit au N°. 60, ou Tome VIII de ces *Annales*, p. 233 & suiv.; mais pour expliquer à ceux qui ne l'entendroient pas ce que c'est qu'une *pièce d'écriture*, & une *grosse*, il faut leur apprendre que l'usage est en *France* quand on a un procès d'avoir un *Avocat* & un *Procureur*, de même que quand on bâtit une maison, on prend un *Architecte* & un *Maçon;* de même que quand on est malade on appelle un *Médecin*, & un *Chirurgien;* car il est de l'essence de notre sage politique de doubler les êtres en tout genre en proportion de ce que ce doublement est inutile, ou même dangereux : or chacun de ces deux suppôts de la justice a son ministère séparé.

L'*Avocat* disserte par *écrit*, ou *verbalement*. Ce qu'il *dit* est sans conséquence, & ne se paie qu'à

lui : mais ce qu'il *écrit* passe nécessairement sous les ieux, & par les mains du *Procureur*. L'inspection visuelle de celui-ci s'appelle *révision*, & se paie moitié de la composition. Sa besogne manuelle se paie le double; & elle consiste à mettre en *grosse*, c'est-à-dire à copier dans un caractère gothique, ridicule, mais merveilleusement propre à occuper beaucoup d'espace ce que l'Avocat a mis en *minute*, c'est-à dire en écriture ordinaire.

Et comme la rétribution de tous deux est déterminée par le nombre de *rôles* que cette copie remplit; qu'un *rôle* est une feuille de papier écrite des deux côtés, & qu'il s'agit bien moins de le charger de raisons claires, que d'en consommer beaucoup, le grand soin & le grand art du faiseur de *minutes* est de dire le moins de choses possible en plus de mots, & celui du *grossoyeur* est de remplir le plus de papier possible, avec moins de mots; économie ou prodigalité inverse qui devient également lucrative à chacun des deux manœuvres.

Les loix sous prétexte de restreindre cette manière de toiser les paroles, & de voler un plaideur, se sont occupées gravement des moyens de la légitimer : elles ont fixé le nombre des *lignes* qui doivent entrer dans une *page*, & celui des *lettres* qui doivent entrer dans une *ligne ;* précaution avilissante, & pour comble de honte, ou de scandale, encore plus inutile.

On a oublié, ou l'on n'a pas cru qu'il fût possible de fixer une mesure pour le nombre des pages : ainsi quand la toise linéaire seroit respectée, elle ne serviroit à rien; mais elle ne l'est pas.

Ce sont les Procureurs eux-mêmes à qui l'on a confié le soin de veiller entre eux à ce que ces règles destinées à les réprimer ne fussent pas violées, *ce qui est*, dit l'Auteur, *comme si l'on donnoit les passages par où se fait la fraude à garder à des contrebandiers* (1).

(1) Non-seulement la loi qui sembloit avoir pour objet de les restreindre n'a pas été soutenue; mais on l'a détruite par d'autres qui encouragent à la violer; en 1691 a paru une Déclaration du Roi, où on lit » que Sa Majesté a » reçu plusieurs plaintes ou Mémoires en son Conseil de » ce que les *Greffiers*, *Procureurs*, *Huissiers*, *Sergens*, ou » *autres Officiers*, AFFECTOIENT DE METTRE SUR UN ROLE » DE PAPIER, OU PARCHEMIN, AUTANT D'ÉCRITURE » QU'EN DEVOIENT CONTENIR PLUSIEURS; pourquoi » après *avoir pris les avis des Procureurs-Généraux*, & *Officiers des Cours*, & avoir fait *examiner le tout en son Conseil*, ayant été trouvé nécessaire d'arrêter le cours des » ABUS ET CONTRAVENTIONS par un réglement certain, » il a ORDONNÉ que les arrêts du *Parlement*, *Chambre des* » *Comptes*, & *Cour des Aides* dont il reste minute au *Greffe* » seront expédiés en parchemin, d'un seul volume, DONT » LA PAGE CONTIENDRA 22 LIGNES, 15 SILLABES A LA » LIGNE, *une ligne compensant l'autre*, &c. «

Ainsi à l'époque de cette loi les *Greffiers*, *Procureurs*, *Huissiers*, *Sergens* & autres *Officiers* avoient encore quelque pudeur; & le Gouvernement s'est hâté de la leur faire perdre: c'est cette pudeur, ce ménagement pour leurs compatriotes, que le Législateur, de l'*avis des Procureurs-Généraux*, *des Officiers des Cours*, *& de son Conseil*, appelle DES ABUS ET DES CONTRAVENTIONS. Est-il étonnant après cela que ces Suppôts de la Justice se soient corrigés de leur modération?

Au reste on peut dire que jamais loi n'a été plus scrupuleusement observée: au lieu de mettre comme en 1691 *sur un seul rôle ce qui devoit en remplir plusieurs*, ces sujets obéissans mettent aujourd'hui en *plusieurs ce qui*, aux termes de la loi même, *devroit à peine en occuper un*. Et on

Dans les plaidoyeries *verbales* même il ne faut pas croire qu'on soit exempt de ces impôts auxquels il semble que la parole ne devroit pas être sujette. Parmi les ruses ingénieuses imaginées par les Procureurs pour partager avec les *Avocats* le lucre de l'*audience*, le plus plaisant est celui des *arrêts*, ou *sentences par DÉFAUT* : ce sont des jugemens en forme, qui se prononcent, se rédigent, & se signifient dans toutes les règles : mais ils ne servent à rien, parce que sur-le-champ on y forme *opposition*, ce qui les anéantit. Or on ne plaide jamais que chaque Procureur n'ait ainsi pris trois *défauts*, d'où résultent de concert trois *oppositions* respectives; oppositions où il n'est point du tout question de la cause; oppositions auxquelles les Juges ne pensent point, même en les admettant; oppositions que les Parties ne connoissent que par l'état des frais où elles occupent, ainsi que toutes leurs dépendances, un très-grand espace. A chaque séance d'un Tribunal il y a une portion de l'audience employée à prendre & à accorder les *défauts*.

Mais c'est dans les *procès* par *écrit* que se trouve le triomphe des *grosses*, & que se développe le talent des *grossoieurs*. Là le *Procureur* écrit en concurrence avec l'*Avocat*. A la vérité celui-ci a de

---

se garde bien de s'en plaindre, parce que c'est le profit de la ferme du *papier marqué*; aussi à chaque renouvellement de bail elle s'augmente : & sur cet article, comme sur bien d'autres, on attribue à l'habileté des Ministres, à la perfection de l'art de la finance, ce qui n'est dû qu'à la rapacité des agens subalternes, & au succès de leurs vexations.

certaines espèces d'*écritures* qui lui sont propres, & qu'un *Procureur* n'oseroit s'ingérer de composer. C'est précisément l'histoire des *Apothicaires* & des *Epiciers-Droguistes*, qui jouissant en commun du droit de vendre des compositions médicinales, ont cependant respectivement des privilèges exclusifs pour le débit de quelques-unes.

Il y a des drogues au Palais qui ne peuvent sortir que de la boutique d'un *Licencié ès loix* : il y en a d'autres qu'un *Praticien* en titre peut seul fournir : le tout est connu sous les noms d'*avertissemens*, de *contredits*, de *salvations*, de *requêtes*, de *demandes réglées*, *demandes en jugeant*, d'*inventaires de productions*, &c. &c. Ces inventaires de productions sur-tout sont l'invention la plus remarquable. Ce ne devroit être qu'une liste courte de toutes les pièces dont on farcit les sacs de procès. Comme celles-ci sont numérotées, le compte n'en devroit pas être long : on a trouvé le moyen d'en faire les recueils les plus volumineux de toute la procédure.

On y fait joindre par les aspirans à la maîtrise, ou apprentifs *Clercs* dans chaque étude, des préambules, des extraits de toutes les requêtes, de tous les chef-d'œuvres d'éloquence que le *Procureur* & l'*Avocat* ont multipliés à l'envi l'un de l'autre ; & comme cette copie des *rôles* GROSSOIÉS est mise en GROSSE elle-même à son tour, avec l'art extendeur qui fait le premier mérite d'un *Clerc*, elle acquiert sous sa main une ampleur effrayante : & comme aussi c'est de toutes les superfluités d'un procès la moins pénible à fabriquer, en même-temps que la plus lucrati-

ve, on peut imaginer combien le Praticien entendu eſt attentif à ne les pas omettre (1).

Mais tout cela n'eſt encore rien auprès des *ordres*, ou jugemens en vertu deſquels ſe diſtribuent entre pluſieurs créanciers le prix d'un *immeuble* vendu par décret.

» Lorſqu'un héritage eſt adjugé, & le prix con-
» ſigné, le Procureur du pourſuivant obtient un
» jugement qui appointe tous les oppoſans à
» *écrire*, *produire* & *contredire*. On a vu ci-devant
» ce que c'eſt qu'une conteſtation *appointée* entre
» deux Particuliers. On peut juger ce qu'elle ſera
» lorſqu'elle ſera *appointée* entre deux ou trois
» cens Parties.

» Le Procureur pourſuivant fournit pour ſa
» Partie des *cauſes & moyens* de ſon oppoſition,
» des *requêtes*, *inventaires de production*, & il pro-
» duit ſes titres de créance.

» Chacun des créanciers fait de même ſa pro-
» duction. Le Procureur pourſuivant, & le Pro-
» cureur plus ancien des oppoſans font alternati-
» vement la chouette à tous les créanciers. Quoi-

(1) Les règles les plus générales ont des exceptions, & la rapacité des Procureurs n'eſt pas tellement inhérente à leur robe, qu'il n'y ait dans ce Corps des hommes qui ont ſu ſe défendre de ſes influences. Je puis, & je dois en nommer un envers lequel l'omiſſion de cet hommage feroit une véritable injuſtice; c'eſt Me. *Moynat*, *Procureur au Parlement de Paris*, un des Officiers les plus éclairés & les plus déſintéreſſés qui aient jamais ennobli cette profeſſion. Auſſi après trente ans de travail, & d'un emploi conſidérable n'a-t-il guère pour toute fortune que la confiance des Juges honnêtes, le reſpect de ſes confrères, & l'eſtime univerſelle.

» que convaincus du droit de chacun ils ne laissent
» pas échapper l'occasion de gagner en proposant
» des difficultés, en faisant signifier de longues
» écritures, pour dire qu'ils s'en *rapportent à la*
» *prudence de la Cour.*

» Les sacs se multiplient à l'infini; l'instruction
» dure un temps très-considérable, pendant le-
» quel les créanciers sont privés de leur argent;
» les intérêts courent contre le débiteur: les frais
» de l'ordre se prenant sur les fonds consignés;
» les différens entre opposans se jugent aux dé-
» pens de ceux qui n'y ont aucun intérêt, & dont
» les collocations ne peuvent être contestées. Les
» vacations des Commissaires, & les épices mul-
» tiplient encore extraordinairement les frais.
» Enfin il intervient un jugement sur l'ordre qui
» n'est, à proprement parler, qu'une liste des
» créanciers dans l'ordre de leurs hypothèques
» ou privilèges. On ne manque pas de viser bien
» au long dans ce jugement toutes les procédures:
» il est expédié dans la même forme, & avec en-
» core moins d'économie que les autres. On en
» voit en *cinq & six mille* rôles de parchemin.

» Ce jugement est signifié à tous les créanciers;
» le droit de copie est taxé au Procureur à raison
» de tant la *grosse*. La seule signification lui vaut
» quelquefois QUARANTE ET CINQUANTE MILLE
» LIVRES. On peut juger à combien doivent
» monter les frais qui l'ont précédée «.

D'après ces détails & bien d'autres on peut se faire une idée de ce qu'il en coûte en *France* pour obtenir ce qu'on appelle *chacun le sien*, c'est-à-dire

ſuivant le *Droit Romain*, la *Juſtice*; mais pour compléter le tableau plaçons ici une évaluation des tréſors que ſes Miniſtres arrachent en *France* aux victimes de leur rapacité. L'Auteur de la Brochure dont je parle en a préſenté un ſi fort au-deſſous de la vérité qu'il eſt néceſſaire pour en approcher de le réformer.

A *Paris* ſeulement on compte tant au *Parlement* qu'au *Châtelet* 636 Procureurs; il y en a qui gagnent *50 mille francs* & plus par an; il n'y en a pas qui puiſſent gagner moins de *ſix*: & leur bénéfice n'eſt pas tout ce qu'ils tirent des Parties, puiſque les *traitans* par le *papier timbré*, par le *contrôle*, par les *conſignations*, &c. ſont aſſociés à leurs pillages; puiſque les *Huiſſiers* par les *ſignifications*, les *Greffiers* par les *rédactions*, &c. lèvent un autre impôt: & toutes ces contributions paſſent ordinairement par les mains des *Procureurs*: ſuppoſons qu'ils ne tirent chacun l'un portant l'autre, que 25,000 liv. annuellement des plaideurs, ce ſont entre eux tous près de ſeize millions.

Il y a ſur le fameux *TABLEAU* de *Paris* 600 *Avocats*, & plus, tous doués du droit ineſtimable de rançonner les plaideurs, ſans donner jamais de quittances (1). A la vérité leurs journées ſont différentes: un manœuvre comme un Me *Guillaume*, payé au rôle à dix ſols pour ſeize lignes, a peut-être bien de la peine, même en me diſant le plus d'injures qu'il peut, à gagner ſa piſtole par jour, & ſes mille écus par an: mais un petit

(1) Voyez à ce ſujet l'*Appel à la Poſtérité*, page 410.

maître agréable qui ſait amuſer les femmes, ou un pédant groſſier qui ſait en impoſer aux hommes, & qui par ce moyen parviennent également à être chargés des *grandes affaires*, à s'ouvrir l'entrée des *Conſeils*, gagnent 20, 30, 40 mille francs par an. N'en ſuppoſons que 10 l'un portant l'autre, & ſeulement 300 *Licenciés*, aboyant ſur le théâtre qui s'appelle l'*audience*, ou écrivant & conſultant dans les repaires qu'on appelle *cabinets*, ce ſont encore trois millions.

Dans les deux Tribunaux il n'y a pas moins de cent Juges qui ſe mêlent de *rapports*, & par conſéquent de cent Secrétaires extraieurs, co-jugeurs; il faut aux uns des *épices*, aux autres des *gratifications* volontaires, mais exigibles, & toujours ſcrupuleuſement payées. Ne répartiſſons entre les Maîtres & les Subſtituts qu'un million, ou 5000 par tête, ce qui eſt ſûrement bien au-deſſous de la vérité; nous aurons déja dans ces trois lots VINGT MILLIONS arrachés aux plaideurs du ſeul reſſort du Parlement de *Paris*, par le ſeul miniſtère des agens directs de cette Cour & du *Châtelet*.

Ajoutons y maintenant ce qu'abſorbent les *Avocats aux Conſeils*, les *Procureurs* au *Grand-Conſeil* déparlementifié; & puis ce que grapillent les Officiers qui rempliſſent les mêmes fonctions à la *Ville*, à l'*Election*, aux *Conſuls*. Ajoutons qu'il y a en *France* douze autres *Parlemens*, & quatre *Conſeils ſupérieurs*, ou *Provinciaux*, dont à la vérité les reſſorts ſont moins étendus; mais où les droits de la Juſtice ne ſont pas moins ſcrupuleuſement perçus, ni les plaideurs jugés à meilleur

marché : ajoutons huit ou neuf *Chambres des Comptes ;* autant de *Cours des Aides* ; cent *Préſidiaux ;* des *Sénéchauſſées*, des *Bailliages Royaux*, *Ducaux*, *Seigneuriaux* innombrables, &c. tous avec leur attirail de Miniſtres doués d'une ardeur merveilleuſe pour faire rendre à chacun le ſien, & s'en approprier la meilleure partie ; & nous conviendrons avec l'Auteur de la Brochure dont je parle, qu'il n'y a pas d'armée ennemie qui pût en paſſant lever ſur la *France*, avec l'épée, une contribution auſſi énorme que celle qu'en emporte annuellement *Themis* avec ſa balance.

Enfin ajoutons encore que toutes ces extorſions ne ſont pas des abus ; mais des droits légalement acquis, & perçus en vertu d'un accord en forme avec le Souverain ; que tous ces Membres ou Suppôts de la Juſtice ont acheté leur titre par une finance que le Gouvernement a reçue, & conſumée, mais dont le capital reſte à la charge de la nation ; que cette finance en *Conſeillers*, en *Procureurs*, en *Huiſſiers* monte à plus de 400 millions, dont il faudroit que le rembourſement précédât la réforme ; & nous conviendrons auſſi qu'elle n'eſt probablement pas encore voiſine.

D'autres peuples s'allarmeroient, s'affligeroient de ces tableaux, & s'occuperoient ſérieuſement du remède, ou s'abſtiendroient de les examiner pour s'épargner la douleur de ſoupirer inutilement après une réſipiſcence impoſſible : pour nous, nous faiſons ces tableaux : nous nous en occupons: rien ne ſe régènere ; mais nous rions. Cela eſt heureux !

IRLANDE.

On a vu dans le Numéro précédent la destinée de tous ces beaux projets de réforme, de toutes ces *Philippiques* qui ont amusé pendant six mois le peuple de *Londres*, & occupé celui de l'*Europe;* il faut maintenant voir quel a été en *Irlande* le succès des mêmes désirs, des mêmes efforts, & de la même éloquence.

J'ai pris la liberté en Décembre dernier (1) d'insinuer que ce fracas pourroit bien n'être pas plus efficace à *Dublin* qu'à *Westminster.* » Il ne » manqueroit peut-être, ai-je dit, à l'histoire de » ce siècle-ci, qu'un seul trait : c'est que les trou» bles de l'*Irlande* s'accommodassent, même sans » la réforme des griefs si chaudement dévelop» pés : c'est que les représentans du peuple lais» sassent subsister le joug qui l'écrase, après avoir » reçu le prix de leur condescendance : c'est que » les 40,000 hommes rassemblés, soudoyés, en» régimentés pour le soutien de la liberté publi» que s'évanouissent, dès que les moteurs secrets » de la ligue, les artisans cachés de cet épou» vantail trouveroient plus d'avantage personnel » pour eux à les faire disparoître qu'à les retenir » sous le drapeau : rien n'est plus possible; & si » l'on s'en rapportoit à plus d'un indice, on pour» roit peut-être dire que rien n'est plus probable; » c'est ce que la suite nous apprendra «.

(1) Voyez Tome VII de ces *Annales*, page 306.

La ſuite vient de nous l'apprendre. L'hiſtoire ne peut ſe charger de tous les noms qui ſe ſont ſignalés dans ces débats, & bien moins de toutes les déclamations dont les ſalles d'aſſemblée ont retenti : mais puiſque j'ai cité quelques-unes de ces inutilités ſonores & emphatiques prodiguées dans l'une des iſles *Britanniques*, il faut conſigner dans ces *Annales* un échantillon de celles qui ont auſſi peu fructueuſement frappé l'air dans l'autre.

Le principal objet des réclamations de l'*Irlande*, c'étoit l'affranchiſſement de ſon Sénat national ; décoré du même titre que celui d'*Angleterre*, il s'en faut bien qu'il ait les mêmes prérogatives. En *Angleterre* le *Parlement* eſt le vrai Souverain ; en *Irlande* il n'eſt préciſément que ce ſont en *France* les *Etats* des provinces qui ont conſervé cette apparence d'adminiſtration républicaine.

Un *Lord Lieutenant* y joue le rôle, y exerce les fonctions de nos *Commiſſaires du Roi*. Le *Parlement*, comme nos *Etats*, délibère ſur les demandes de la Cour relativement aux impôts : comme nos *Etats*, il a le droit de les repartir, & de les faire percevoir : comme nos *Etats* il dreſſe un cahier de ſes projets, de ſes déſirs ſur les autres points de l'adminiſtration, & ce cahier comme celui de nos *Etats* eſt examiné au Parlement d'*Angleterre* en qui réſide la ſouveraineté, comme elle réſide chez nous dans le Monarque. Tous les arrêtés du Parlement *Irlandois* en ce genre n'ont de force que quand ils ont été ratifiés à *Londres*.

C'eſt ce qui eſt établi, reconnu, par la célèbre loi de *Poyning*, & dans le fond rien n'eſt plus naturel. L'*Irlande* ne fait pas comme l'*Ecoſſe* partie de la conſtitution *Britannique* : ce n'eſt pas une Couronne indépendante qui ait été aſſociée, unie volontairement à celle des *Stuarts*, ou des *Lancaſtres* : c'eſt une *conquête* ſoumiſe par les armes. Donnée d'abord par un Pape, & aſſujettie enſuite en vertu de ce titre dont la preſcription, & ſur-tout la force ont rectifié l'invalidité, l'*Irlande* eſt ſujette de l'*Angleterre*, & doit par conſéquent recevoir de l'*Angleterre* ſa légiſlation.

Pourquoi eſt-elle ſujette ? C'eſt parce qu'elle n'eſt pas maitreſſe : en vérité il y a de la folie à prétendre, en ce temps-ci ſur-tout, chercher l'origine des droits, & rendre compte de quelque choſe en politique, d'après la raiſon & la juſtice.

La force ayant fait l'*Irlande* ſujette, & ayant depuis éterniſé cette ſervitude comme je l'ai dit, avec une dureté, une défiance tyranniques, le déſir de ſecouer le joug au même titre a toujours vécu dans le cœur des *Irlandois* : ſous *Henri VII*, ſous *Eliſabeth*, ſous *Charles premier*, &c. ils ont fait différentes tentatives, dont pluſieurs ont été ſanglantes, & toujours tendant au même but.

Enfin de nos jours voyant l'*Angleterre* ébranlée, & l'*Amérique* preſque libre, pluſieurs d'entre eux déſirant probablement de ſe faire acheter cher par les oppreſſeurs de la patrie ; d'autres eſpérant tirer de grans avantages perſonnels d'une révolution politique, & acquérir ou

plus de gloire, ou plus de crédit, ou plus de richesses dans l'anarchie d'une administration naissante, que dans l'immobilité de l'ancien état des choses; d'autres enfin en plus petit nombre ne voyant que le bien réel de leur pays, & se flattant de l'assurer par un commerce plus libre, par une indépendance parlementaire absolue, un concert presque général a produit l'émotion dont j'ai indiqué les principaux détails.

Le peuple sous le nom de *volontaires* s'est armé: ses Chefs sous celui de Membres du Parlement ont crié en sa faveur, ont arraché quelques graces en sa faveur, & plusieurs l'ont trahi, ou ont paru le trahir pour leurs propres intérêts.

On a battu, pillé, destitué quelques-uns de ces patriotes politiques; &, soit que cet exemple ait intimidé les autres, soit que la Cour certaine du succès de ses mesures secrètes n'ait pas voulu les acheter tous au prix qu'ils s'estimoient; soit qu'elle ait cru que pour rendre le sacrifice de la liberté *Irlandoise* plus complet, plus authentique, il falloit faire précéder ses derniers momens par un appareil bien remarquable; que pour dégoûter à l'avenir les partisans de cette chimère le parti royal ait eu l'adresse de les encourager à faire pour elle des efforts qu'on ne puisse jamais se flatter de surpasser, & que l'enthousiasme des gens de bonne foi ait été en cette occasion le jouet de la finesse de leurs adversaires; il est sûr qu'à *Londres* même il n'a pas paru aussi exalté, aussi ardent, aussi inflammatoire, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'à *Dublin*, le 19 Avril dernier.

Ce

Ce jour-là, M. *Grattan* un des Membres du Parlement y proposa de déclarer que le ROI, les PAIRS, & les COMMUNES D'IRLANDE, c'est-à-dire, le Parlement du pays *forment la seule Puissance à qui il appartienne d'y promulguer des loix; & à qui le peuple de ce Royaume doive obéir*, & afin de rendre sa proposition plus intéressante.

» Jamais, dit-il, la Chambre ne s'est assemblée pour prononcer sur un objet plus important, plus décisif; il ne s'agit de rien moins que de protester aujourd'hui contre l'usurpation du Parlement de la *Grande-Bretagne*; que de se joindre à moi, & d'élever de concert & nos mains & nos voix contre cette usurpation : il s'agit de répondre au cri de trois millions d'habitans qui nous demandent justice.

» Dans ce moment solemnel, si le Ciel m'avoit donné un fils, on me verroit comme le pere d'*Annibal* le conduire à l'Autel pour y faire serment de *protéger les droits sacrés du peuple!* (1)

» Ne nous le dissimulons pas, ce peuple a ses droits; il a entre autres celui de nous sommer

(1) Ce ne fut pas là le serment qu'*Amilcar* exigea de son fils enfant. Il lui fit jurer de se *déclarer l'ennemi des Romains dès qu'il seroit en âge de porter les armes*. Ceux qui seroient curieux de vérifier cette petite anecdote peuvent consulter l'*Histoire Romaine de Rollin*, Tome IV, p. 353, & lire les 30 ou 40 pages suivantes : ils y verront dans les factions, les harangues, & les résolutions du Sénat de *Carthage*, la peinture fidèle de ce qui se passe aujourd'hui à *Londres* & à *Dublin* : ils y retrouveront une *opposition* verbeuse, une *majorité* invincible, & la triomphante *influence* qui sera toujours le vrai ressort de ce qui s'appelle *république*, ou en a la forme.

de les lui conserver, de lui en rendre compte en tous temps : un cri qui part de plusieurs millions de bouches, est un cri puissant : c'est la voix du tonnerre; on a beau chercher à ne pas l'entendre, elle frappe l'oreille la plus dure : or cette voix vous dit que, quoique l'on ait fait quelque chose pour l'*Irlande*, il reste encore plus à faire; que les esprits ne sont pas tranquilles; qu'ils ne sont pas satisfaits; que si quelque chose peut en calmer l'effervescence, c'est la confiance qu'il est naturel de placer en vous, en vous considérant comme les gardiens nés de la liberté qu'ils réclament.

» Cette idée consolante fixe sur vous les ieux de la multitude qui vous crie : Rappellez la *Grande-Bretagne* aux notions simples de la justice; engagez-là, forcez-là à restaurer votre liberté politique, en même-temps qu'elle restaure la liberté de votre commerce : dites-lui que la manière dont elle vous a accordé cette dernière faveur est allarmante; que le Ministre *Britannique*, en vous l'annonçant, n'a pas dit qu'il étoit *juste*, mais seulement qu'il étoit *expédient* de vous accorder certains avantages!

» Observez-lui que ce mot *expédient* annonce une réserve inquiétante; qu'il est effrayant dans la bouche des Ministres de la *Grande-Bretagne;* que c'est ce mot funeste qui lui a coûté l'*Amérique*, qui l'a plongée dans des fleuves de sang, dans des abîmes de misère & d'horreur; dites-lui avec force que ce mot *expédient* annonce de la duplicité, des réserves tacites; que tant que ces ré-

ferves exifteront ou feront fuppofées exifter, nous ne pouvons regarder les avantages récens accordés à notre commerce que comme paffagers, infiniment précaires; parce qu'étant fans ceffe à la difpofition de la *Grande-Bretagne* elle peut nous les retirer dès qu'elle le jugera *expédient.*

» Ajoutez enfin que nous ne pouvons nous regarder dans ce moment-ci que comme des efclaves à qui l'on permet de refpirer un moment, mais qui voient encore les fers dont ils étoient chargés, dans la main qui les leur a ôtés, & paroît toujours prête à les accabler de leur poids.

» En parlant ainfi à la *Grande-Bretagne*, vous fixerez d'autant plus fûrement fon attention, que le moment eft favorable : c'eft un Dieu, c'eft Dieu lui-même qui a créé pour vous ce moment de vous émanciper vous & votre poftérité : ne permettez pas qu'il s'écoule en vain.

» Gardez-vous fur-tout d'attendre l'époque dangereufe de la paix : hélas! ce qui feroit paix pour les autres, feroit guerre pour vous : la *Grande-Bretagne* ne croiroit pas en jouir, fi elle ne voyoit pas votre ifle humiliée, rentrée dans l'efclavage.

Au nom de tout ce qui vous eft cher, pour l'honneur de notre patrie, pour l'honneur de la nature humaine; par le fouvenir de tout ce que nous avons fouffert; par le fentiment que nous confervons des injuftices que nous avons effuyées;

par l'amour que nous portons à notre postérité; par la dignité, la noble générosité qui règnent dans des cœurs *Irlandois*, saisissons cette occasion fortunée de marquer ce moment pour celui de notre liberté.

» Croyez-moi, la *Grande-Bretagne* sait parfaitement bien actuellement que sa prétention à la suprématie universelle est une chimère, une absurdité. Des légions d'ennemis l'environnent, la pressent, fondent sur elle de toutes parts : cette suprématie s'éclipse par-tout; la mer n'est plus son domaine; l'honneur de ses Conseils est flétri, ainsi que celui de ses armes : *elle n'a plus d'armées; elle n'a plus de flottes, point d'Amiraux, point de Généraux;* l'engourdissement de l'indolence caractérise toutes ses mesures; la division aigrie par les revers préside à ses Conseils.

» Il n'en est pas ainsi parmi nous : ce moment est l'aurore de nos beaux jours; jamais l'*Irlande*, jamais aucun peuple de la terre ne put se flatter d'avoir *un Sénat aussi bien composé que le nôtre*, un Sénat *qui ait tant de droits à la confiance du peuple* : jamais peuple ne fut mieux disposé à seconder les grandes vues de son Sénat. Un feu divin embrase tous les cœurs : un enthousiasme sacré, dont l'antiquité même ne nous fournit point d'exemple, a converti une multitude languissante en un peuple fier.

» Portez les ieux au-delà de cette enceinte, vous verrez 40 mille hommes sous les armes fixant les leurs sur vous, attendant dans le silence le

résultat des délibérations de ce jour : leur vœu est uniforme ; ils soupirent tous après la liberté : la Providence semble leur sourire ; oui la main de Dieu est visible ; je la vois : c'est elle qui a tout préparé, c'est elle qui va tout consommer. Lorsqu'elle vous présente l'indépendance & le bonheur, retirerez-vous la vôtre ? Refuserez-vous les bienfaits de la Providence ?

» J'ai dit que ce moment préparé par elle étoit décisif : je dois ajouter qu'il est pressant ; ce qui s'est passé hier suffit pour vous en convaincre ; hier on a demandé aux serviteurs de la Couronne si une armée de 15 mille *Irlandois* devoit être assujettie en *Irlande* aux loix de l'*Angleterre* ? Ils ont répondu oui. C'est à ce point d'audace que votre indiscrétion les a portés.

» Vous avez donné des marques de joie immodérée en obtenant la révocation de quelques loix iniques qui vous opprimoient ; ils vous ont cru pleinement satisfaits, ou ils ont feint de le croire : vos réjouissances anticipées ont trahi les plus beaux de vos droits. Vous avez cru un instant avoir tout obtenu, & vous n'aviez rien obtenu : car la liberté, l'ame du commerce, sans laquelle il n'existe point de commerce, vous manque encore ; les mains de l'illusion ont élevé à vos ieux un édifice qui ne porte sur aucun fondement ; en un mot votre situation est étrange ; vous avez un commerce sans liberté, & un Sénat sans Parlement. Y a-t-il là matière à réjouissances ?

» Il est temps que le prestige cesse ; il est temps que vous obteniez une déclaration positive de

vos droits; il eſt temps que vous ſentiez que trois millions d'hommes formant un corps de ſociété ſéparé, ont à la liberté politique des droits auſſi ſacrés que ceux du peuple *Anglois* ; ces 3 millions d'hommes vous demandent cette liberté par ma voix; ils la demandent avec confiance, parce qu'ils reſpectent leur Parlement, parce qu'ils le regardent comme auſſi vénérable que celui qui a établi les droits du peuple *Anglois*; enfin comme compoſé d'hommes dont *Rome* ſe fût honorée, lorſque *Rome* faiſoit honneur à la nature humaine.

» Il eſt poſſible que les ennemis de l'*Irlande* traitent les nobles efforts du *peuple* d'attentats de la *populace*; mais je demande ſi les pétitions de 18 ou 19 Comtés ſont la voix de la *populace* ou du *peuple?* Je demande ſi vous connoiſſez d'autres conſtituans que le *peuple*; ſi vous devez obéir à d'autres voix?

» Mais, dira-t-on, ſi l'*Angleterre* s'obſtine, ſi...; écartons de vaines terreurs; l'*Angleterre* peut être obſtinée, mais elle n'a pas le don de ſe multiplier; fera-t-elle la guerre à 18 millions de *François*, à 8 millions d'*Eſpagnols*, à 3 millions d'*Américains*, à 3 millions d'*Irlandois;* qu'a-t-elle à oppoſer à tout cela? 10 millions d'hommes courbés ſous le poids de 200 millions ſterling de dettes, d'une dépenſe annuelle de 14 millions ſterling en temps de paix; de 21 en temps de guerre; eſt-ce avec cette multitude d'entraves qu'elle défiera le genre humain?

» Au reſte avez-vous reçu ou non des inſtructions de la part de vos conſtituans? Lorſque vous

vous y conformerez vous pouvez faire fond sur leur appui; déja vos Juges & vos Commissaires ont donné l'exemple ; ils ont refusé de se conformer aux loix *Angloises :* votre conduite sera-t-elle une censure de la leur ? Déja dix-huit Comtés ont déclaré qu'ils méconnoissoient ces loix : il y a plus, c'est en se conformant aux instructions du peuple que ce côté de la Chambre (l'*opposition*) s'est opposé à ce qu'aucun bill pécuniaire fût passé, avant que nous eussions obtenu l'aveu de notre liberté : trahirez-vous les intérêts du peuple ? Lui désobéirez-vous directement, ouvertement ? Le pourrez-vous impunément ?

» Mais, vous dira-t-on encore, vous choisissez pour offenser la *Grande-Bretagne* le moment où elle vous donne des preuves de sa bienveillance; vous êtes des ingrats.....

» Des ingrats ! Je ne connois point de reconnoissance qui m'impose le joug de l'esclavage....

» Vous êtes insatiables, vous demandez sans cesse.

» Nous demandons ! Quoi ! la restitution de ce qu'on nous a pris, le plus cher, le plus saint de nos droits. Celui du Roi à la Couronne n'est pas plus sacré que celui que nous avons à la liberté : c'est à cette liberté qu'il s'agit aujourd'hui d'élever un temple en *Irlande*, ou bien vous en éleverez un à l'infamie. Craignez les réflexions, les remords, les regrets impuissans de la vieillesse : redoutez les malédictions de vos enfans ;

tremblez qu'elles ne vous accompagnent dans la tombe : que l'on ne dise d'âge en âge, de génération en génération : » En 1780 le Parlement d'*Ir-* » *lande* a été acheté par un Ministère banquerou- » tier des deniers d'un trésor vuide ; il s'est fait un » dieu de l'intérêt, & a fléchi le genou devant » l'idole de la corruption «.

» Cette perspective fait frémir ! Encore une fois, au nom de la Providence qui vous en fournit l'occasion ; au nom de l'affection que vous devez à votre postérité ; au nom de tout ce qui constitue le bien-être, la prospérité d'un peuple, établissez, constatez les droits, les libertés de votre pays : si je suis si pressant, si je vous parle avec tant d'émotion, tant de chaleur, assurément je n'ai d'autre intérêt en vue que le vôtre, que celui de mon pays ; tout ce que je demande pour moi des faveurs que les hommes dispensent, c'est de respirer en commun avec tous mes concitoyens l'air pur qu'on ne respire que sur une terre de liberté : ma poitrine sera oppressée, la vie sera pour moi un fardeau pénible, tant que je verrai aux talons du dernier de nos paysans un chaînon de la chaîne *Britannique* «.

Ni *Pierre l'hermite*, ni S. *Bernard*, n'ont prodigué dans leur siècle autant de véhémence pour armer trois & quatre cens mille hommes ; ici la *croisade* de M. *Grattan* n'a pas pris : on a renvoyé l'examen de son projet à un temps *indéfini*.

Huit jours après un autre *opposant* a essayé de le ramener sous une autre forme : mêmes efforts,

même énergie, même fureur; on peut employer ce terme, de la part des confédérés. » Que le Mi» nistre à la tête de sa phalange ne vous intimide » pas, s'est écrié un de ceux-ci; que chaçun de » nous se baisse, ramasse une pierre,.... & tra» vaille aux fondemens sacrés du temple de la » liberté «.

Le geste annonçoit une autre conclusion: mais enfin sans lapider personne, & aussi sans *poser de fondemens*, tout s'est évanoui. Cent cinq *adhérens* ont été repoussés & vaincus par 150 *rejettans*: & il ne sera probablement plus question de tout ce *Romanisme*-là.

Il faut bien en revenir toujours à la réflexion que j'ai déja faite plus d'une fois: en lisant ces harangues on ne sait lequel est le plus étonnant, ou qu'elles puissent se prononcer impunément dans un pays qui se dit gouverné par des loix, ou qu'elles restent sans effet: car enfin on ne peut se le dissimuler, c'est le signal de l'anarchie; c'est l'invitation la plus précise à la révolte; c'est même un principe réèl de corruption & de vénalité dans le Gouvernement.

Qu'un Particulier opprimé exhale en termes énergiques sa douleur & son ressentiment; qu'en recourant au trône, ou à l'autorité établie pour repousser les vexations, il demande, ou un jugement s'il est victime d'une cabale qui l'écarte des Tribunaux, ou une réforme si ce sont ces Tribunaux qui l'ont sacrifié; qu'il s'exprime avec amertume, avec violence même en peignant celles

qu'il a ſouffertes, il n'en peut réſulter aucun danger : ce ſont les loix qu'il invoque; ſon emportement même eſt une preuve de la confiance qu'elles lui inſpirent. Ce n'eſt pas la rebellion qu'il fomente : ce ſont de vrais rebelles qu'il dénonce, & dont il ſollicite le juſte châtiment.

Mais qu'un Membre d'une adminiſtration puiſſe déférer à tout un peuple cette adminiſtration dont il fait partie, & qu'il doit reſpecter, au moins par politique; que dans les accès d'un ſchiſme ſcandaleux les ſanctuaires même où devroient régner la ſageſſe, la prudence, la maturité, la concorde, ne retentiſſent que de cris furieux; qu'on ait le droit d'y détailler des projets extravagans, ou du moins inadmiſſibles; d'y accuſer ſans détour, ſans ménagemens, ſans eſpérance même de ſuccès le Gouvernement établi d'*uſurpation*, de *tyrannie* : qu'il ſoit permis de prolonger, de renouveller ſans fin ces effrayantes ſatyres par le ſeul plaiſir, ou de ſatisfaire une malignité infatigable, ou d'acquérir aux ieux de quelques fanatiques la frivole réputation d'un patriote zélé, n'eſt-ce pas un grand mal, & l'indice d'une dépravation incurable dans les principes même de la légiſlation ?

Que ſe promettent donc ces Orateurs fougueux ? D'opérer une réforme ! L'expérience devroit les déſabuſer. Que font-ils réellement ? Ils rendent le Gouvernement mépriſable; & le peuple ſéditieux. Ils relâchent, ils briſent tous les liens qui devroient les attacher l'un à l'autre.

Celui-ci pour être éclairé ſur les abus n'en eſt pas plus ſoulagé : il n'a en définitif que le dou-

ble défespoir de fentir la douleur de fes maux, & l'impoffibilité du remède. L'autre pour être couvert d'opprobre n'eft ni renverfé, ni corrigé : au contraire : plus on découvre fes prévarications, plus on lui fait une néceffité de les multiplier : n'ayant pas d'autre moyen pour affurer fon exiftence, & ce moyen étant infaillible, il faut bien qu'il l'emploie. Dans de pareilles circonftances le Miniftre le plus vertueux doit malgré lui devenir corrupteur : *Caton* lui-même courroit grand rifque de n'être qu'un *Séjan*.

De leur côté les complices qu'il a féduits n'envifageant l'impunité pour eux que dans le fuccès de l'appui qu'ils lui donnent, en deviennent plus dociles, & plus hardis. Une fois démafqués la pudeur ne les arrête plus : tel Membre vendu clandeftinement qui auroit pu voter quelquefois pour le vrai bien du pays, dans l'efpérance de déguifer fon accord fecret fi on lui avoit laiffé fon voile, méprife cette délicateffe quand il en voit l'inutilité. C'étoit un mal fans doute qu'il fe fût affranchi du remords. N'en eft-ce pas un plus grand qu'il le foit même de la vergogne, par laquelle feule il tenoit encore à l'honneur ?

Et fes voifins, fes parens, fes amis que fon efpèce d'indécifion contenoit, s'ils avoient des fcrupules, ou que la crainte de partager fon fort tant qu'il pouvoit craindre un châtiment, faifoit balancer à l'imiter, à fe vendre comme lui, peuvent-ils héfiter, quand ils le voient d'une part fe déclarer fans retenue, & que de l'autre un fuccès invariable paroît lui affurer l'impunité ?

A ces funestes effets de la manie déclamatoire dont les *Anglois* sont saisis depuis long-temps, mais qui augmente à vue d'œil, & qui n'intéresse qu'eux, il faut en joindre un autre auquel les étrangers sont forcés malgré eux de prendre part, & qui mérite peut-être des *Bretons* eux-mêmes quelque attention.

Les exemples de pirateries commises sous leur pavillon se multiplient journellement : elles commencent même à devenir atroces : on y joint l'insulte au brigandage, & la violation des bienséances les plus communes à celle du droit des gens.

J'ai déja parlé de l'attentat commis par un corsaire de *Mahon* contre une frégate *Suédoise :* depuis peu une frégate *Françoise*, employée au transport des prisonniers de *Pondichery*, ayant à bord un Commissaire *Anglois*, munie d'un pavillon que son emploi devoit rendre, & rend sacré à tous les autres peuples, a été attaquée près du cap *St-Vincent* par un vaisseau de ligne *Anglois*, sans avertissement, sans préliminaire, sans formalité, sans espérance même du pillage, par le seul plaisir de massacrer des hommes : le Capitaine, douze matelots ont été tués d'une première bordée, dont l'impossibilité de la prévoir a rendu l'effet aussi meurtrier qu'il pouvoit l'être : le vaisseau percé au-dessous de l'eau risquoit de couler à fond : l'assassin a refusé de le secourir; il a cru avoir réparé son crime, en se contentant de ne le pas consommer. Le navire n'a dû son salut qu'à la vigueur, à l'intelligence de l'équipage.

Dernièrement un petit navire marchand *Hollandois* près d'entrer à *Bordeaux*, & n'offrant pas même le prétexte d'une querelle à un corsaire qui l'a arrêté, & visité, le Capitaine, les matelots ont été saisis, dépouillés, & soumis à une fustigation aussi humiliante que douloureuse, dont l'équipage *Anglois* s'est fait un jeu d'être l'instrument.

Ce ne sont point là de ces attentats politiques dont la grandeur & l'objet semblent être l'excuse. Le procédé des *Anglois* contre la marine *Françoise* en 1755 & 1756 étoit odieux : mais il a été couvert par les victoires qu'il avoit procurées : il est difficile, ou du moins inutile de s'en plaindre, puisqu'on n'a pas su s'en venger.

La détention de l'Amiral *Byland* peut être mise encore au nombre de ces infractions de la justice qu'on est embarrassé à qualifier. Si c'est un brigandage, il a été commis avec un appareil, des formalités, & un motif qui peuvent excuser une dénomination plus honnête.

Mais les traits dont je viens de parler sont des actions de *flibustiers* ivres. On ne peut pas les imputer à la nation ; elle est généreuse : d'ailleurs elle auroit à craindre les représailles. On ne peut pas en accuser le Gouvernement : il n'y gagneroit rien que de se rendre encore plus odieux, que le risque d'une proscription universelle & déshonorante.

Cependant ils deviennent trop fréquens ; ils restent trop hautement impunis pour qu'on puisse

les attribuer à l'effervescence passagère du cerveau d'un Commandant indigne de sa place, ou d'un équipage mal discipliné. Quand dans la *Méditerranée*, à l'embouchure de la *Garonne*, près du détroit de *Gibraltar* on retrouvé les mêmes barbaries, le même pavillon souillé dans le même temps des mêmes horreurs, il faut bien qu'elles tiennent à un principe général qui opère à-la-fois les mêmes effets malgré la distance des lieux. Et ce principe quel peut-il être sinon l'anarchie dont l'*Angleterre* semble être voisine; le fanatisme dont les esprits y sont agités; la haine & le mépris de l'ordre que ces orateurs incendiaires ne cessent d'y souffler?

Quand un vaisseau met à la voile le Capitaine & son équipage ont la tête remplie des déclamations dont retentissent à *Londres*, & à *Dublin*, les salles *parlementaires*, & les *tavernes*. Ils ne voient dans le Roi qu'un tyran, dans ses Ministres que des agens prévaricateurs, dans le Sénat national qu'un troupeau mercenaire & corrompu : quel respect, quel effroi peut leur inspirer une administration ainsi appréciée! Est-ce la *majorité* qui oseroit les punir d'avoir manqué de vertu, ou l'*opposition* de ne s'être pas piqués d'obéissance?

Fanatiques d'ailleurs, & pour leur compte personnel, de l'honneur de leur patrie, de la supériorité de leur marine; aigris par le danger que courent l'une & l'autre, contre les autres hommes qui semblent conspirer pour attaquer la première, & rendre la seconde au moins douteuse; regardant ainsi tout le genre humain à-peu-près comme

ennemi; n'ayant aucun frein, & trouvant dans leur supérieur immédiat un surveillant disposé non-seulement à pardonner, mais à encourager tout ce qui ne blesse pas la discipline intérieure du vaisseau, est-il étonnant que dans cette cité flottante la dureté familière aux marins devienne une barbarie, & le penchant à se dispenser des usages de la société une licence qui viole toutes les loix?

Cela n'arrivera pas sans doute, quand ils seront en corps d'escadre, & enchaînés aux ordres d'un Chef chargé d'une grande expédition, ni même quand un vaisseau isolé aura pour Commandant un de ces hommes distingués dont leur marine est encore remplie; un de ces Officiers braves & généreux à qui leur affreux métier ne fait pas oublier les règles de la vertu & de l'humanité; qui cherchant la gloire dans ces tristes fonctions l'attachent à des succès utiles, & non pas à des cruautés sans objet. Mais ces scènes honteuses se renouvelleront toutes les fois qu'un corsaire, un navire quelconque, sera dirigé par un homme grossier, ou incapable d'après ses propres préjugés de contenir la troupe féroce qui les partage.

Cependant peu-à-peu ces excès font impression. Les intéressés les publient: les Gazettes les répandent: les témoins s'échauffent: les Gouvernemens entraînés par le cri général pourront faire plus d'efforts qu'ils n'en auroient fait: ils seront mieux secondés. L'indignation universelle qui demandera l'humiliation, la ruine d'un re-

paire de brigands acharnés sera peut-être chez tous les peuples plus efficace que la politique ; celle-ci en auroit pu rendre quelques-uns plus indifférens, enclins même à empêcher la chute d'un ennemi modéré, à qui l'on ne pourroit reprocher que les crimes ordinaires aux Puissances, la soif du sang, ou de l'or dont elles se nourrissent : mais l'autre doit infailliblement réunir toutes les nations contre un amas de forbans qui les bravent, contre un Gouvernement qui ayant la force de les produire, n'a pas celle de les réprimer.

Cette considération est sérieuse : en supposant qu'elle ne frappe pas les autres nations elle mériteroit bien que les *Anglois* prissent la peine d'y réfléchir. Il est difficile qu'aux ieux de ceux qui se piquent de raison, le plaisir d'entendre ou de lire ces harangues qui les enivrent, puisse l'emporter sur les dangers innombrables auxquelles il les expose.

L'*Angleterre* en ce moment ressemble à une famille où le pere & la mere sont en débat, & abandonnent le soin de leurs affaires domestiques pour se disputer le pouvoir dans la maison. Les enfans mal contenus se permettent envers les voisins tous les excès naturels à une jeunesse qui n'a plus d'inspecteurs : il n'est pas moins naturel que ceux-ci fassent entre eux une ligue pour rétablir la police dans le quartier.

C'est là précisément l'objet de la *neutralité* armée, proposée par la *Russie*. Tant qu'il ne s'est

agi

agi que des intérêts *publics* la confédération a pu, & dû être lente : d'après les anecdotes que l'on vient de voir ; quand il sera évident que ce n'est pas aux nations seulement, mais aux individus que les *Anglois* font la guerre ; quand il sera constant qu'avec ces marins effrénés ; tout infortuné qui se risque en mer doit appréhender plus que les calamités de la guerre, qu'avec la perte de sa fortune & les dangers de sa personne qui résultent de cette horrible manière d'éclaircir les droits des peuples, il a encore à craindre des humiliations particulières, des outrages personnels : encore une fois il semble impossible que le ressentiment soit contenu, & que la vengeance trouve des barrières.

Le reste de l'*Europe* seroit un bien vil troupeau ; ce que ces contrées dégradées contiennent encore d'hommes braves & généreux devroit en être bientôt désertées : *Londres*, il faut le dire, seroit le seul asile qui leur convint, si de semblables attentats contre la franchise individuelle des hommes n'excitoit pas une réclamation unanime, & n'amenoit pas un prompt châtiment ; s'ils restent impunis il faut devenir *Anglois*, ou renoncer à la qualité d'homme. Vous qui m'écoutez, choisissez.

Encore un *mot sur ce sujet:* quoique la leçon semble ne s'adresser qu'aux *Anglois*, tous les peuples peuvent en profiter : c'est même sur-tout à ceux-ci qu'elle peut être utile : un traité sur une épidémie est d'un bien petit secours pour les malades une fois attaqués de la contagion : mais il

peut apprendre à ceux qui ne le ſont pas à s'en préſerver.

J'ai loué juſqu'ici la ſubordination militaire & civile des *Anglois* : c'eſt à ce reſſort précieux que j'ai attribué leurs ſuccès dans la guerre, & leur tranquillité intérieure dans la paix. C'eſt à eux à calculer quelle ſera ſur leur calme domeſtique l'influence de la frénéſie dont je viens de parler, & la faculté laiſſée à ceux qui doivent l'exemple de la ſoumiſſion de ne donner que celui de l'audace. Mais s'il étoit permis de s'en rapporter à des faits, & de tirer la conſéquence naturelle de ce qui ſe paſſe ſous nos ieux, ne pourroit-on pas voir dans la conduite actuelle de leurs eſcadres la ſuite de la licence *parlementaire ?*

Par-tout où ils ont obéi ils ont été vainqueurs ; & cette période malheureuſement pour nous a été longue : dans ces derniers temps même ils ont encore fait de la ponctualité à obſerver les ordres de leurs Chefs des eſſais qui nous ont été funeſtes. Mais à *Oueſſant* ils y ont manqué ; & ſi on les en croit eux-mêmes, c'eſt ce qui leur a fait perdre la victoire.

On parle en ce moment d'un nouveau combat général près des rivages de la *Martinique.* On ne le connoît encore que par la relation tronquée de leur Amiral : c'eſt leur *Neptune,* c'eſt le redoutable *Rodney* qui dirigeoit leurs mouvemens.

La Cour, à ce qu'on aſſure, a mutilé, dénaturé ſes dépêches : mais dans ce qui a été com-

muniqué au Public on trouve précisément le langage de l'Amiral *Keppel* l'année dernière. Il annonce une victoire que l'indocilité de ses subalternes lui a arrachée des mains : il donne aux seconds de son adversaire des éloges qui paroissent une censure amère des siens.

Doit-on en être surpris? Il est attaché au parti de l'*opposition*, peu aimé du Ministère, employé par le besoin que l'on a cru avoir de ses talens, & par la crainte d'allarmer, de mécontenter la nation, plutôt que par le désir de l'illustrer, ou de tirer de lui un parti avantageux : il a sous son commandement des Officiers incontestablement liés à un parti, à des intérêts opposés.

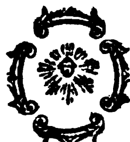
Jusqu'ici, comme je l'ai observé, l'esprit de ces factions ne suivoit point les défenseurs de la patrie sur les eaux, ni dans les camps. En s'éloignant du foyer où il fermente par essence, ils n'étoient plus susceptibles que des impressions relatives au bien de leur service; *Whigs* & *Torys* concouroient avec un zèle égal à l'exécution des plans & des ordres du terrible *Marlborough*. Quand *Anson* traversoit la mer *pacifique* pour aller avec un vaisseau presque désagrée au-devant des *gallions Espagnols*, il est probable qu'on ne songeoit guère sur son bord à ce qui se disoit dans les salles de *Westminster*.

Cependant dès-lors les querelles y étoient vives : mais elles étoient décentes : chaque parti tâchoit de se rendre maître du Gouvernement, & de débusquer les Ministres en place : mais ni

l'un ni l'autre ne travailloit à déshonorer ce but auquel ils aspiroient tous : leurs disputes ne tendoient point à rendre le trône odieux, & le Sénat méprisable ; au contraire : & l'Officier qui leur prodiguoit son sang étoit sûr à son retour de trouver dans les faveurs de l'un, ou dans l'estime de l'autre, une récompense flatteuse. Ce que les premières avoient de plus utile, étoit compensé par ce que la seconde offroit de plus honorable.

Il semble que la façon de penser des militaires *Anglois* est changée, comme celle de parler de leurs législateurs civils : alors ce feroit pour les Puissances confédérées, & pour toute l'*Europe*, un motif d'espérance bien fondé. Au lieu d'applaudir ces diatribes audacieuses, comme nous le faisons, d'après l'admiration qu'inspirent les traits forcenés qui les animent, il faudroit s'en féliciter par le calcul du mal qu'elles peuvent faire à leurs auteurs ; & espérer que bientôt leur indiscipline nous donnera la victoire que la nôtre leur a si souvent assurée.

Ainsi soit-il.





AVIS

SUR UNE NOUVELLE ÉDITION

DES ANNALES.

J'INTERROMPS un moment le récit des affaires publiques pour causer un peu des miennes avec mes lecteurs : ce que j'ai à dire doit leur convenir également à tous, aux *amis*, aux *ennemis*, & aux honnêtes gens impartiaux qui n'ont de prévention dans aucun sens ; aux premiers parce que je leur annonce une Edition des *Annales* aussi perfectionnée que le permettent mes foibles talens ; aux seconds parce que je leur indique le terme où elles finiront ; aux troisièmes parce qu'ils approuveront, à ce que j'espère, ma conduite, & qu'ils y trouveront des motifs capables de justifier leur estime.

Quand j'ai entrepris les *Annales*, j'ai voulu, & j'ai cru entreprendre un Livre utile : l'opinion publique m'a prouvé que je ne m'étois pas tout-à-fait trompé : les tracasseries qui ont rendues si orageuses les autres carrières où je me suis hasardé, ne m'ont pas abandonné dans celle-ci ; mais l'influence n'en a pas été si efficace : la haine, les manœuvres, les intrigues tortueuses, les cris furieux, n'ont pu ni imposer silence à l'Auteur, ni empêcher la nation d'accueillir l'Ouvrage.

Ce succès, quoiqu'acheté par un travail énorme, m'a fait surmonter jusqu'ici des dégoûts de

plus d'une espèce qui l'ont quelquefois rendu bien douloureux : j'ai été souvent, & sur-tout il n'y a pas long-temps, je l'avoue, près d'y renoncer; ayant payé, à ce que je crois, ma dette à la société, au-delà peut-être de ce qu'elle auroit eu droit d'exiger ; ayant tout sacrifié pour me refaire des organes capables de la servir, en raison de ce que la jalousie armée de toute la foiblesse du despotisme, de toute son iniquité, s'acharnoit à me mutiler; on n'auroit pu me blâmer de songer à la retraite, d'aller chercher enfin dans un asile inconnu, le plaisir nouveau pour moi, du calme, & de l'obscurité.

Les représentations les plus touchantes m'ont déterminé à continuer mon travail encore une année ; &, dut la haine frémir à ce mot, dut-elle crier à l'*égoïsme*, à l'orgueil, cette condescendance est de ma part un véritable sacrifice : je le fais à l'amitié : je le fais au bien public. Il ne falloit rien moins que ces deux motifs tout puissans sur mon cœur pour m'y décider.

Cette résolution va, par la circonstance, entraîner pour moi une véritable surcharge, un doublement de travail & d'efforts. Il faut réaliser dès-à-présent, concurremment avec la composition des *Annales* pour le reste de cette année, & pour toute l'année prochaine, un projet dont je comptois m'occuper sans partage, & dont je plaçois l'exécution au nombre des jouissances de ma retraite : celui d'une nouvelle Edition. Les premières années sont absolument épuisées. Jusqu'ici j'ai déja fait remettre sous presse, successivement un grand nombre de Numéros dépa-

reillés par des accidens de toute eſpèce, & ſur-tout par les *remplacemens gratuits* que j'ai accordés aux Souſcripteurs : dans ces réimpreſſions partielles, afin de ne point faire trop de diſparate, on s'eſt conformé à l'ancienne Edition : mais elle eſt très-défectueuſe ; je ne me le diſſimule pas.

La première année a été imprimée en *Angleterre*, avec des caractères *Anglois*, par des ouvriers *Anglois*, qui ne ſavoient pas un mot de *François ;* malgré l'intelligence étonnante de l'Imprimeur, à laquelle j'ai rendu hommage dans le temps, & les efforts que ſon attachement pour moi lui faiſoit faire, il s'eſt gliſſé une infinité de fautes que ni lui, ni moi n'avons pu éviter.

La différence nationale dans la manière d'accentuer ; celle des goûts dans la diſtribution des ornemens ; la ſimplicité des impreſſions ordinaires à *Londres*, où l'on ne connoît pas de milieu entre un luxe typographique exceſſif, & une nudité preſque difforme, donnent à l'année ſortie des preſſes *Bretonnes* un air gothique peu agréable.

De plus j'ai été inſtruit, & j'ai vu par les pertes qui en ont réſulté pour moi, que dans les tranſports pluſieurs Numéros ont été *avariés*, *piqués*, &c. : il y en a eu de ſacrifiés tout entiers ; mais l'empreſſement du Public n'a pas toujours permis d'employer cette reſſource ; on a été quelquefois obligé de laiſſer courir des exemplaires à demi-gâtés, & ils ſont échus ſur-tout à ceux des Souſcripteurs qui auroient eu droit à l'Edition la plus correcte, la mieux conditionnée, puiſque ce ſont les plus anciens.

La ſeconde année a commencé par deux Numéros indignement imprimés, & ſur du papier dégoûtant. La dépenſe en a cependant été plus forte que celle de tous les autres : on n'en ſera pas ſurpris ſi l'on ſonge aux circonſtances du moment. Je venois de quitter l'*Angleterre*; j'étois preſſé : je me ſervois d'un des plus audacieux contre-facteurs & des plus criminels, que j'avois cru par-là ramener à réſipiſcence.

Il eſt des naturels qu'on ne réforme point.

Je les ai fait réimprimer depuis : mais les Souſcripteurs de ce temps-là les ont reçus, & ſans doute les gardent dans toute leur imperfection; par un haſard ſingulier ce ſont ceux dont on a demandé le remplacement avec le plus de réſerve.

La troiſième année même qui va finir eſt imparfaite en plus d'un ſens; les deux premiers Volumes ont été imprimés ſur du papier de rebut que ma confiance trompée, & mon peu d'expérience dans ces matières ont laiſſé employer, ſans que je m'en doutaſſe. Ce n'eſt que depuis quelques Numéros que j'y ai mis ordre : on a pu s'appercevoir de la différence, en comparant par exemple les Numéros 57 ou 58, avec le 64.

D'ailleurs dans les huit Tomes précédens il ſe trouve d'autres défectuoſités non moins déſagréables. Dans pluſieurs Volumes il n'y a point de dates. Dans pluſieurs les tables ont été ou omiſes, ou déplacées, ou long-temps attendues. Dans pluſieurs on trouve des avis tels que celui-ci, néceſſités dans le temps par les circonſtances, mais qui occupent aujourd'hui un eſpace inutile, &

ne peuvent plus intéresser ni les lecteurs, ni l'Auteur. Ces avis même, tels que ceux des Numéros 57, 58, &c. ont occasionné, à ce que j'ai vu par les lettres qui m'ont été écrites, de la confusion, ou du moins de l'embarras, & peut-être de la perte aux propriétaires des Volumes, s'ils n'ont pas eu le soin, ou s'ils n'ont pas été à portée de faire sur-le-champ placer où il convenoit les deux feuilles *posthumes*.

Ce n'est pas tout; la rapidité de la composition, l'infidélité des avis, le manque de renseignemens nécessaires ont entraîné quelquefois des inexactitudes que la meilleure intention de ma part n'a pas toujours pu prévenir. Voilà une prodigieuse quantité de défauts qui ont pu être excusés dans l'Edition primitive : mais il seroit absurde de les conserver dans la nouvelle, & de s'interdire la faculté de mieux faire quand l'occasion s'en présente aussi naturellement.

Enfin cette Edition régénérée peut, & doit être à beaucoup meilleur marché que l'ancienne. Il y aura 24 ports hebdomadaires de moins, par année; il y aura toutes les dépenses secrètes de moins; les remises, les doubles commissions de moins; ce qui fait un objet très-considérable, (1) il y aura la facilité de l'impression de plus, &c. Il est donc juste d'en réduire le prix.

Je n'aurois pu être arrêté que par une considération; c'est que c'est dans les mains des Souscrip-

(1) Voyez l'Avis qui a d'abord été publié en tête du Numéro 57, Tome VIII, page 16; c'est la feuille qui a été supprimée & remplacée.

teurs qui méritent de moi le plus d'égards que se trouvent les exemplaires les plus imparfaits : ceux dont l'attachement est né avec l'Ouvrage, qui en ont, s'il est permis de le dire, essuyé l'enfance avec tous ses défauts & ses dangers, ne murmureroient-ils pas de lui voir acquérir une maturité, une perfection qui ne seroit pas pour eux, ou qu'ils seroient obligés de payer une seconde fois ?

Je sais bien que je pourrois répondre que je ne leur ai promis que l'ancienne Edition ; que l'ayant livrée avec exactitude, je ne puis craindre de leur part aucun reproche ; que par le remplacement *gratuit*, par le Volume *gratuit*, par la Gravure *gratuite*, qui paroîtra enfin s'il plaît à Dieu, & à M. *de St.-Aubin* (1), j'ai été déja fort au-delà de mes promesses : que leur Edition n'en seroit pas meilleure, si je m'astreignois aujourd'hui à la copier servilement, & que leur amitié pour l'Auteur lui deviendroit en définitif aussi préjudiciable que la haine, si elle faisoit obstacle à la réforme d'un ouvrage qui intéresse sa gloire.

Tout autre à ma place avec de semblables raisons seroit non-seulement libre & tranquille, mais

(1) C'est le nom du Graveur bien connu qui s'en est chargé. Je suis, je le répète, presque honteux d'avoir promis ce pauvre Portrait, par les lenteurs qu'il essuie : mais ce n'est pas ma faute : il y a huit mois que le marché est fait avec l'Artiste, & le tableau dans ses mains : j'ai été puni d'abord de la délicatesse de sa complexion, & ensuite de sa célébrité : une maladie cet hiver ; depuis un ouvrage important qu'il vient d'achever, le premier Volume des pierres gravées du cabinet d'*Orléans*, l'ont éloigné de ma mince figure. Il m'affirme journellement qu'il s'en occupe : tout ce que je puis pour me justifier envers le Public, c'est de citer, & de nommer mon garant.

justifié, mais applaudi peut-être. Je ne sais si elles suffiroient pour moi : en d'autres occasions bien plus sérieuses des argumens tout autrement incontestables que ceux-là n'en ont pas été plus efficaces en ma faveur.

Les *contre-facteurs* que mon premier expédient n'a pas déconcertés, qui s'en sont prévalus pour m'outrager, profiteroient de cet incident avec un bien autre avantage : ils ont eu l'impudence d'essayer à rendre ridicule, & odieuse tout-à-la-fois ma proposition de donner *pour rien :* ils triompheroient de pouvoir dire que je revends une seconde fois ce que j'ai déja vendu.

Ce genre de bassesse trop usité en effet dans la Librairie, trop fréquemment, & mal-à-propos peut-être, imputé à des Littérateurs célèbres, pourroit trouver ici de la croyance. Combien d'honnêtes gens, même de ceux qui me sont attachés, en voyant la nouvelle Edition, parée au moins des agrémens de la jeunesse, ne sentiroient que la caducité de la leur ! Ils oublieroient qu'ils en ont aussi dans le temps eu la fleur ; & qu'il est en tout sens dans l'ordre de la nature que les objets de nos jouissances vieillissent avec nous : ils songeroient seulement que leur ayant coûté beaucoup plus cher, elle vaudroit beaucoup moins. Il est si dangereux, sur-tout en pareille matière, de mettre la délicatesse en concurrence avec l'intérêt !

Quoi qu'il en soit je ne veux pas même examiner cette question, ni m'exposer à ces reproches : mes ennemis n'auront pas un moment où ils puissent se flatter de surprendre dans le cœur de

mes amis l'idée même d'un ſoupçon déſavantageux pour moi : je veux leur ôter juſqu'à l'eſpoir de ſéduire avec une apparence de juſtice les ames honnêtes qui m'eſtiment : je ferai une nouvelle Edition : j'en réduirai le prix : & j'oſe braver les cenſeurs. Voici comment.

Elle compoſera neuf Volumes (1), revus, refaits même avec tout le ſoin dont je ſuis capable : le Portrait, dont l'annonce authentique que j'en fais ici accélérera ſans doute la fin, ſera en tête du premier.

Tous les Souſcripteurs qui ont ſouſcrit depuis le commencement chez M. *Lequeſne* DIRECTEMENT, & qui renouvelleront leur abonnement chez lui pour la quatrième année, à 48 livres, recevront la nouvelle Edition complette, & abſolument GRATUITE. Je ne leur demande que de vouloir bien faire prendre chaque Volume chez M. *Lequeſne*, aux termes fixés, dont ils ſeront avertis ; ou d'indiquer une fois un moyen de les leur faire parvenir ſucceſſivement ſans frais, s'ils n'aiment mieux en payer le port : ce dernier article eſt une bagatelle pour chacun d'eux à part ; il ſeroit pour moi un objet énorme, eu égard à la quantité des envois.

Ceux qui n'ont pas encore ſouſcrit, & qui ſouſcriront pour la quatrième année de même chez M. *Lequeſne*, DIRECTEMENT, à 48 livres, pourront ſe procurer la nouvelle Edition, y

(1) Le Volume courant, le neuvième, y ſera compris par la raiſon que je dirai tout-à-l'heure. On ſe rappellera que chaque Volume contient 8 Numéros, ou plutôt environ 500 pages : car la diviſion par Numéros ne ſe trouvera plus dans la nouvelle Edition.

compris l'*Appel à la Postérité*, s'ils le désirent, moyennant 24 livres pour chacune des années précédentes, mais prises de même chez M. *Lequesne*, ou en payant le port s'ils désirent qu'on leur en fasse l'envoi.

Cette réserve dans les deux cas ne concerne point l'année courante, c'est-à-dire, la quatrième, qui sera, à l'ordinaire, remise *franche de port par la poste*, à tous les Souscripteurs anciens & nouveaux.

Quand j'ai proposé mon premier expédient contre les *contre-façons*, les imposteurs se le sont approprié sans en courir le risque. Il étoit clair que pour le *gratis* on ne s'adresseroit qu'à moi; aussi ont-ils réimprimé mes avis littéralement tout au long : & d'après cette ruse on m'a observé avec raison qu'il n'existoit aucun moyen pour discerner l'Edition légitime de celle des pirates: maintenant je crois que voilà mon pavillon bien signalé : il sera impossible de le méconnoître.

J'impose dans les deux cas la condition de souscrire pour la *quatrième année :* avec un peu de réflexion on devinera, je crois, la raison, & l'on sentira la justice de cette gradation. Au moins se convaincra-t-on aisément que mon intérêt personnel n'y entre pour rien. Je sacrifie le produit de cette année à l'exécution de mon plan: ceux qui trouveront le sacrifice excessif, je les supplie de jetter les ieux sur le passé; ils verront que ce n'est pas le plus grand que j'aie fait.

Le premier Volume de la nouvelle Edition paroîtra le premier *Septembre* prochain : on pourra de ce jour le faire prendre chez M. *Lequesne :* les

autres paroîtront ſucceſſivement de ſix ſemaines en ſix ſemaines, avec la plus grande régularité.

Je prie ceux à qui je viens de donner le droit de les exiger, ou qui auroient l'intention de ſe les procurer, de m'en prévenir d'ici à ce temps-là : il ſuffira de conſigner la ſouſcription pour la *quatrième année ;* ceux qui ſeront dans le cas de payer les précédentes, c'eſt-à-dire, les Souſcripteurs nouveaux, en fourniront le prix à leur volonté, en recevant, ſoit les Volumes, ſoit les années : mais il eſt néceſſaire que je les connoiſſe d'avance, les uns & les autres.

Je ne ferai imprimer de cette Edition préciſément que le nombre néceſſaire; 1°. pour diminuer les frais, & riſquer le moins qu'il ſera poſſible, je ne le cache pas : 2°. parce que je ne veux pas à ma retraite avoir de réſidu *typographique ;* ni qu'aucun Libraire, ou aucun intriguant, puiſſe duper le Public, en s'annonçant comme dépoſitaire d'un fonds qu'il paroîtroit avoir reçu de moi.

Ce ſeroit ici le lieu de parler de la *Collection de mes Œuvres :* je l'ai promiſe d'*Angleterre ;* & rien ne me paroiſſoit plus ſûr, plus aiſé que l'exécution de cette promeſſe : ce n'eſt qu'en preparant les matériaux que l'entrepriſe eſt devenue accablante. Mes idées s'étant depuis mûries, réformées, étendues, changées même ſur bien des points, ce ſont preſque des Ouvrages nouveaux que je donnerai ſous les mêmes titres. On peut en juger par la *Théorie des Loix :* j'en ai déja fait réimprimer le premier volume trois fois; & aucune de ces Editions ne paroîtra ; j'aime

mieux en souffrir la perte, que de donner au Public aucun Ouvrage qui ne soit au point où je puis me croire en état de le porter.

Mais ce travail joint à celui des *Annales*, est au-dessus des forces d'un seul homme, ou du moins des miennes. Le premier sera l'occupation & le soulagement de ma retraite, & c'est en partie ce qui me décide à la faire au terme que je viens d'indiquer. L'Edition de mes *Œuvres* que je donnerai alors sera probablement bien moins volumineuse que celle que j'avois annoncée, quoique sûrement beaucoup plus remplie.

En attendant, ceux qui ont souscrit, & qui, à ce qu'il m'a semblé, sont aussi presque tous Souscripteurs des *Annales*, pourront ou déduire sur leur nouvel abonnement aux *Annales*, le louis d'or qu'ils ont donné pour celui des *Œuvres*, ou le reprendre chez M. *Lequesne* s'ils ne renouvellent pas : ils seront les maîtres de tenir compte, ou de n'en pas tenir, du volume des *Révolutions Romaines* qu'ils ont déja reçu : comme c'est ici moi qui suis en faute, je ne me plaindrai pas de ceux qui croiront devoir me mettre à l'amende.

Encore un mot; car il faut tout prévoir : je ne contracte l'engagement ci-dessus pour la nouvelle Edition des *Annales*, qu'avec ceux qui s'adresseront à M. *Lequesne*, & s'adresseront à lui *directement*, comme j'ai eu soin de le bien spécifier : j'en ai deux raisons.

La première, c'est que s'il falloit passer par l'entremise des *Libraires* ou autres agens, la commission qu'ils exigent rendroit l'exécution de ma

parole trop onéreuse pour moi, & même impraticable. La seconde, c'est qu'il pourroit résulter de la confiance des Souscripteurs envers des entremetteurs étrangers une supercherie dont les premiers seroient dupes, & dont ils auroient peut-être l'injustice de me rendre responsable.

Si la simple promesse, ou même l'expédition d'une nouvelle Edition *gratuite* pouvoient être regardées comme la preuve d'une mission avouée de moi, bien des contre-facteurs, tous même probablement, s'empresseroient de s'approprier ce caractère : ils recevroient l'argent de tout le monde en mon nom; ils renverroient à tout le monde, en mon nom, une prétendue nouvelle Edition qui ne seroit que leur ancienne, rajeunie par des frontispices nouveaux, & quelques cartons distribués au hasard. Cette ruse est une des plus familières dans la *Librairie :* les *presses* ressemblent à la chaudière de *Circé :* à chaque instant des *Æsons* décrépits en sortent avec les apparences & les succès de la jeunesse.

Il est aisé de concevoir combien cette largesse apparente leur deviendroit lucrative. Leurs Editions condamnées de ce moment-ci à un décri certain, acquereroient par ce manège une consistance qu'elles n'ont jamais eue. Au lieu de les donner *gratuitement*, ils les vendroient avec un grand avantage : au lieu d'essuyer aucune perte, ils feroient un très-grand bénéfice.

Afin de prévenir toute sorte d'ambiguité, je déclare donc que je n'ai, que je n'aurai, que je ne reconnoîtrai pour tout ce qui précède, d'autre agent que M. *Lequesne*.



AVIS

SUR UNE NOUVELLE ÉDITION

DES ANNALES.

N. B. JE replace ici l'Avis inféré à la fin du Numéro 65. Il m'importe qu'il foit bien connu, qu'il acquière la plus grande authenticité poffible; en conféquence je préviens qu'il fera répété en tête de chacun des fix Numéros qui reftent d'ici au 72, c'eft-à-dire jufqu'à la fin du préfent volume.

Je fais ce double emploi fans fcrupule, par deux raifons: 1°. tous les Soufcripteurs qui renouvelleront leur abonnement, fuivant les conditions prefcrites, étant fûrs d'avoir *gratuitement* dans la *nouvelle Edition* ce même volume *complet*, comme je l'annonce ci-après, ils feront, à ce que je penfe, affez équitables pour ne pas fe croire léfés. Au contraire, en leur parvenant la feconde fois dans le temps, il aura pour eux le mérite de la nouveauté. Ils y trouveront huit feuilles qu'ils ne connoîtront pas.

2°. Quelque clarté que j'aie tâché de mettre dans cet Avis, s'il s'y trouvoit quelque embarras qui ne fût pas levé, j'en ferai fans doute inftruit dans les intervalles : & il me fera plus facile, en répétant le texte, de l'interpréter, de donner tous les éclairciffemens dont on croira avoir befoin.

J'INTERROMPS un moment le récit des affaires publiques pour causer un peu des miennes avec mes lecteurs : ce que j'ai à dire doit leur convenir également à tous, aux *amis*, aux *ennemis*, & aux honnêtes gens impartiaux qui n'ont de prévention dans aucun sens ; aux premiers parce que je leur annonce une Edition des *Annales* aussi perfectionnée que le permettent mes foibles talens ; aux seconds parce que je leur indique le terme où elles finiront ; aux troisièmes parce qu'ils approuveront, à ce que j'espère, ma conduite, & qu'ils y trouveront des motifs capables de justifier leur estime.

Quand j'ai entrepris les *Annales*, j'ai voulu, & j'ai cru entreprendre un Livre utile : l'opinion publique m'a prouvé que je ne m'étois pas tout-à-fait trompé : les tracasseries qui ont rendues si orageuses les autres carrières où je me suis hasardé, ne m'ont pas abandonné dans celle-ci ; mais l'influence n'en a pas été si efficace : la haine, les manœuvres, les intrigues tortueuses, les cris furieux, n'ont pu ni imposer silence à l'Auteur, ni empêcher la nation d'accueillir l'Ouvrage.

Ce succès, quoiqu'acheté par un travail énorme, m'a fait surmonter jusqu'ici des dégoûts de plus d'une espèce qui l'ont quelquefois rendu bien douloureux : j'ai été souvent, & sur-tout il n'y a pas long-temps, je l'avoue, près d'y renoncer ; ayant payé, à ce que je crois, ma dette à la société, au-delà peut-être de ce qu'elle auroit

eu droit d'exiger ; ayant tout sacrifié pour me refaire des organes capables de la servir, en raison de ce que la jalousie armée de toute la foiblesse du despotisme, de toute son iniquité, s'acharnoit à me mutiler; on n'auroit pu me blâmer de songer à la retraite, d'aller chercher enfin dans un asile inconnu, le plaisir nouveau pour moi, du calme, & de l'obscurité.

Les représentations les plus touchantes m'ont déterminé à continuer mon travail encore une année ; &, dut la haine frémir à ce mot, dut-elle crier à l'*égoïsme*, à l'orgueil, cette condescendance est de ma part un véritable sacrifice : je le fais à l'amitié : je le fais au bien public. Il ne falloit rien moins que ces deux motifs tout puissans sur mon cœur pour m'y décider.

Cette résolution va, par la circonstance, entraîner pour moi une véritable surcharge, un doublement de travail & d'efforts. Il faut réaliser dès-à-présent, concurremment avec la composition des *Annales* pour le reste de cette année, & pour toute l'année prochaine, un projet dont je comptois m'occuper sans partage, & dont je plaçois l'exécution au nombre des jouissances de ma retraite : celui d'une *nouvelle Edition*.

Les premières années sont absolument épuisées. Jusqu'ici j'ai déja fait remettre sous presse, successivement, un grand nombre de Numéros dépareillés par des accidens de toute espèce, & surtout par les *remplacemens gratuits* que j'ai accordés aux Souscripteurs : dans ces réimpressions

partielles, afin de ne point faire trop de disparate, on s'est conformé à l'ancienne Edition: mais elle est très-défectueuse; je ne me le dissimule pas.

La première année a été imprimée en *Angleterre*, avec des caractères *Anglois*, par des ouvriers *Anglois*, qui ne savoient pas un mot de *François;* malgré l'intelligence étonnante de l'Imprimeur, à laquelle j'ai rendu hommage dans le temps, & les efforts que son attachement pour moi lui faisoit faire, il s'est glissé une infinité de fautes que ni lui, ni moi, n'avons pu éviter.

La différence nationale dans la manière d'accentuer; celle des goûts dans la distribution des ornemens; la simplicité des impressions ordinaires à *Londres*, où l'on ne connoît pas de milieu entre un luxe typographique excessif, & une nudité presque difforme, donnent à l'année sortie des presses *Bretonnes* un air gothique peu agréable.

De plus j'ai été instruit, & j'ai vu par les pertes qui en ont résulté pour moi, que dans les transports plusieurs Numéros ont été *avariés*, *piqués*, &c. : il y en a eu de sacrifiés tout entiers; mais l'empressement du Public n'a pas toujours permis d'employer cette ressource; on a été quelquefois obligé de laisser courir des exemplaires à demi-gâtés, & ils sont échus sur-tout à ceux des Souscripteurs qui auroient eu droit à l'Edition la plus correcte, la mieux conditionnée, puisque ce sont les plus anciens.

La ſeconde année a commencé par deux Numéros indignement imprimés, & ſur du papier dégoûtant. La dépenſe en a cependant été plus forte que celle de tous les autres : on n'en ſera pas ſurpris ſi l'on ſonge aux circonſtances du moment. Je venois de quitter l'*Angleterre ;* j'étois preſſé : je me ſervois d'un des plus audacieux *contre-facteurs* & des plus criminels, que j'avois cru par-là ramener à réſipiſcence.

Il eſt des naturels qu'on ne réforme point.

Je les ai fait réimprimer depuis : mais les Souſcripteurs de ce temps-là les ont reçus, & ſans doute les gardent dans toute leur imperfection : par un haſard ſingulier ce ſont ceux dont on a demandé le remplacement avec le plus de réſerve.

La troiſième année même qui va finir eſt imparfaite en plus d'un ſens ; les deux premiers Volumes ont été imprimés ſur du papier de rebut que ma confiance trompée, & mon peu d'expérience dans ces matières ont laiſſé employer, ſans que je m'en doutaſſe. Ce n'eſt que depuis quelques Numéros que j'y ai mis ordre : on a pu s'appercevoir de la différence, en comparant par exemple les Numéros 57 ou 58, avec le 64.

D'ailleurs dans les huit Tomes précédens il ſe trouve d'autres défectuoſités non moins déſagréables. Dans pluſieurs Volumes il n'y a point de *dates.* Dans pluſieurs les *Tables des Matières* ont été ou omiſes, ou déplacées, ou long-temps attendues. Dans pluſieurs on trouve des *Avis* tels que

celui-ci, néceſſités dans le temps par les circonſtances, mais qui occupent aujourd'hui un eſpace inutile, & ne peuvent plus intéreſſer ni les lecteurs, ni l'Auteur.

Ces avis même, tels que ceux des Numéros 57, 58, &c. ont occaſionné, à ce que j'ai vu par les lettres qui m'ont été écrites, de la confuſion, ou du moins de l'embarras, & peut-être de la perte aux propriétaires des Volumes, s'ils n'ont pas eu le ſoin, ou s'ils n'ont pas été à portée de faire ſur-le-champ placer où il convenoit les deux feuilles *poſthumes*.

Ce n'eſt pas tout; la rapidité de la compoſition, l'infidélité des avis, le manque de renſeignemens néceſſaires ont entraîné quelquefois des inexactitudes que la meilleure intention de ma part n'a pas toujours pu prévenir; telles par exemple que l'aſſertion relative à la priſe du *Prothée*. Toutes les nouvelles, toutes les lettres particulières, les rapports même de l'ennemi, ſe réuniſſoient à affirmer que le Commandant de ce vaiſſeau s'étoit rendu ſans combat, *ſans avoir perdu un ſeul homme*. Cependant il ſe trouve qu'il n'a fait fléchir ſon pavillon qu'après une réſiſtance ſanglante; & il a déſiré lui-même que ſa conduite fut ſoumiſe au jugement d'un *Conſeil de guerre*, qui s'aſſemble en ce moment pour le juger.

Voilà une prodigieuſe quantité de défauts qui ont pu être excuſés dans l'Edition primitive : mais il ſeroit abſurde de les conſerver dans la nouvelle, & de s'interdire la faculté de mieux

faire quand l'occaſion s'en préſente auſſi naturellement.

Enfin cette Edition régénérée peut, & doit être à beaucoup meilleur marché que l'ancienne. Il y aura 24 *ports hebdomadaires* de moins, par année ; il y aura toutes les *dépenſes ſecrètes* de moins ; les *remiſes*, les *doubles commiſſions* de moins ; ce qui fait un objet très-conſidérable (1), il y aura la facilité de l'*impreſſion* de plus, &c. Il eſt donc juſte d'en réduire le prix.

Je n'aurois pu être arrêté que par une conſidération ; c'eſt que c'eſt dans les mains des Souſcripteurs qui méritent de moi le plus d'égards que ſe trouvent les exemplaires les plus imparfaits. Ceux dont l'attachement eſt né avec l'Ouvrage, qui en ont, s'il eſt permis de le dire, eſſuyé l'enfance avec tous ſes défauts & ſes dangers, ne murmureroient-ils pas de lui voir acquérir une maturité, une perfection qui ne ſeroit pas pour eux, ou qu'ils ſeroient obligés de payer une ſeconde fois ?

Je ſais bien que je pourrois répondre que je ne leur ai promis que l'ancienne Edition ; que l'ayant livrée avec exactitude, je ne puis craindre de leur part aucun reproche ; que par le remplacement *gratuit*, par le Volume *gratuit*, par la Gravure *gratuite*, qui paroîtra enfin s'il plaît à

(1) Voyez la page 16 de l'Avis qui a d'abord été publié en tête du Numéro 57, Tome VIII ; c'eſt la feuille qui a été ſupprimée & remplacée.

Dieu, & à M. *de St.-Aubin* (1), j'ai été déja fort au-delà de mes promesses; que leur Edition n'en seroit pas meilleure, si je m'astreignois aujourd'hui à la copier servilement, & que leur amitié pour l'Auteur lui deviendroit en définitif aussi préjudiciable que la haine, si elle faisoit obstacle à la réforme d'un ouvrage qui intéresse sa gloire.

Tout autre à ma place avec de semblables raisons seroit non-seulement libre & tranquille, mais justifié, mais applaudi peut-être. Je ne sais si elles suffiroient pour moi: en d'autres occasions bien plus sérieuses des argumens tout autrement incontestables que ceux-là n'en ont pas été plus efficaces en ma faveur.

Les *contre-facteurs* que mon premier expédient n'a pas déconcertés, qui s'en sont prévalus pour m'outrager, profiteroient de cet incident avec un bien autre avantage: ils ont eu l'impudence d'essayer à rendre ridicule, & odieuse tout-à-la-fois ma proposition de donner *pour rien*: ils triompheroient de pouvoir dire que je revends une seconde fois ce que j'ai déja vendu.

(1) C'est le nom du Graveur bien connu qui s'en est chargé. Je suis, je le répète, presque honteux d'avoir promis ce pauvre Portrait, par les lenteurs qu'il essuie: mais ce n'est pas ma faute: il y a huit mois que le marché est fait avec l'Artiste, & le tableau dans ses mains; j'ai été puni, d'abord de la délicatesse de sa complexion, & ensuite de sa célébrité: une maladie cet hiver; depuis, un ouvrage important qu'il vient d'achever, le premier Volume des pierres gravées du cabinet d'*Orléans*, l'ont éloigné de ma mince figure. Il m'affirme journellement qu'il s'en occupe: tout ce que je puis pour me justifier envers le Public, c'est de citer, & de nommer mon garant.

Ce genre de bassesse trop usité en effet dans la Librairie, trop fréquemment, & mal-à-propos peut-être, imputé à des Littérateurs célèbres, pourroit trouver ici de la croyance. Combien d'honnêtes gens, même de ceux qui me sont attachés, en voyant la nouvelle Edition, parée au moins des agrémens de la jeunesse, ne sentiroient que la caducité de la leur! Ils oublieroient qu'ils en ont aussi dans le temps eu la fleur; & qu'il est en tout sens dans l'ordre de la nature que les objets de nos jouissances vieillissent avec nous : ils songeroient seulement que leur ayant coûté beaucoup plus cher, elle vaudroit beaucoup moins. Il est si dangereux, sur-tout en pareille matière, de mettre la délicatesse en concurrence avec l'intérêt!

Quoi qu'il en soit je ne veux pas seulement examiner cette question, ni m'exposer à ces reproches : mes ennemis n'auront pas un moment où ils puissent se flatter de surprendre dans le cœur de mes amis l'idée même d'un soupçon désavantageux pour moi : je veux leur ôter jusqu'à l'espoir de séduire avec une apparence de justice les ames honnêtes qui m'estiment : je ferai une nouvelle Edition : j'en réduirai le prix : & j'ose braver les censeurs. Voici comment.

Elle composera neuf Volumes (1), revus, refaits même avec tout le soin dont je suis capable :

---

(1) Le Volume courant, le *neuvième*, y sera compris par la raison que j'ai dite ci-devant, page 61. On se rappellera que chaque Volume contient 8 *Numéros*, ou plutôt environ 500 pages : car la division par *Numéros* ne se trouvera plus dans la nouvelle Edition.

le Portrait, dont l'annonce authentique que j'en fais ici accélérera ſans doute la fin, ſera en tête du premier.

Tous les Souſcripteurs qui ont ſouſcrit depuis le commencement chez M. *Lequeſne* DIRECTEMENT, ou qui auront, à quelque date que ce ſoit, payé *chez lui* les trois premières années, à 48 liv. & qui renouvelleront leur abonnement *chez lui* pour la quatrième année, au même prix, recevront la nouvelle Edition complette, & abſolument GRATUITE. Je ne leur demande que de vouloir bien faire prendre chaque Volume chez M. *Lequeſne*, aux termes fixés, dont ils ſeront avertis; ou d'indiquer une fois un moyen de les leur faire parvenir ſucceſſivement ſans frais, s'ils n'aiment mieux en payer le port: ce dernier article eſt une bagatelle pour chacun d'eux à part; il ſeroit pour moi un objet énorme, eu égard à la quantité des envois.

Ceux qui n'ont pas encore ſouſcrit, & qui ſouſcriront pour la quatrième année de même chez M. *Lequeſne*, DIRECTEMENT, à 48 livres, pourront ſe procurer la nouvelle Edition, y compris l'*Appel à la Poſtérité*, s'ils le déſirent, moyennant 24 livres pour chacune des années précédentes, mais priſes de même chez M. *Lequeſne*, ou en payant le port s'ils déſirent qu'on leur en faſſe l'envoi.

Cette réſerve dans les deux cas ne concerne point l'année courante, c'eſt-à-dire, la quatrième, qui ſera, à l'ordinaire, remiſe *franche de port par la poſte*, à tous les Souſcripteurs anciens & nouveaux.

Quand j'ai proposé mon premier expédient contre les *contre-façons*, les imposteurs se le sont approprié sans en courir le risque. Il étoit clair que pour le *gratis* on ne s'adresseroit qu'à moi; aussi ont-ils réimprimé mes avis littéralement tout au long : & d'après cette ruse on m'a observé avec raison qu'il n'existoit aucun moyen pour discerner l'Edition légitime de celle des pirates: maintenant je crois que voilà mon pavillon bien signalé : il sera impossible de le méconnoître.

J'impose dans les deux cas l'obligation de souscrire pour la *quatrième année :* avec un peu de réflexion on devinera, je crois, la raison, & l'on sentira la justice de cette condition. Au moins se convaincra-t-on aisément que mon intérêt personnel n'y entre pour rien. Je sacrifie le produit de cette année à l'exécution de mon plan: ceux qui trouveront le sacrifice excessif, je les supplie de jetter les ieux sur le passé; ils verront que ce n'est pas le plus grand que j'aie fait.

Le premier Volume de la nouvelle Edition paroîtra le premier *Septembre* prochain : on pourra de ce jour le faire prendre chez M. *Lequesne :* les autres paroîtront successivement de six semaines en six semaines, avec la plus grande régularité.

Je prie ceux à qui je viens de donner le droit de les exiger, ou qui auroient l'intention de se les procurer, de m'en prévenir d'ici à ce temps-là : il suffira de consigner la souscription pour la *quatrième année ;* ceux qui seront dans le cas de payer les précédentes, c'est-à-dire, les Souscripteurs nouveaux, en fourniront le prix à leur

volonté, en recevant, ſoit les Volumes, ſoit les années : mais il eſt néceſſaire que je les connoiſſe d'avance, les uns & les autres.

Je ne ferai imprimer de cette Edition préciſément que le nombre néceſſaire; 1°. pour diminuer les frais, & riſquer le moins qu'il ſera poſſible, je ne le cache pas : 2°. parce que je ne veux pas à ma retraite avoir de réſidu *typographique ;* ni qu'aucun Libraire, ou aucun intriguant, puiſſe duper le Public, en s'annonçant comme dépoſitaire d'un fonds qu'il paroîtroit avoir reçu de moi.

Ce ſeroit ici le lieu de parler de la *Collection de mes Œuvres :* je l'ai promiſe d'*Angleterre ;* & rien ne me paroiſſoit plus ſûr, plus aiſé que l'exécution de cette promeſſe : ce n'eſt qu'en preparant les matériaux que l'entrepriſe eſt devenue accablante. Mes idées s'étant depuis mûries, réformées, étendues, changées même ſur bien des points, ce ſont preſque des Ouvrages nouveaux que je donnerai ſous les mêmes titres. On peut en juger par la *Théorie des Loix :* j'en ai déja fait réimprimer le premier volume trois fois; & aucune de ces Editions ne paroîtra ; j'aime mieux en ſouffrir la perte, que de donner au Public aucun Ouvrage qui ne ſoit au point où je puis me croire en état de le porter.

Mais ce travail joint à celui des *Annales*, eſt au-deſſus des forces d'un ſeul homme, ou du moins des miennes. Le premier ſera l'occupation & le ſoulagement de ma retraite, & c'eſt

en partie ce qui me décide à la faire au terme que je viens d'indiquer. L'Edition de mes *Œuvres* que je donnerai alors sera probablement bien moins volumineuse que celle que j'avois annoncée, quoique sûrement beaucoup plus remplie.

En attendant, ceux qui ont souscrit, & qui, à ce qu'il m'a semblé, sont aussi presque tous Souscripteurs des *Annales*, pourront ou déduire sur leur nouvel abonnement aux *Annales*, le louis d'or qu'ils ont donné pour celui des *Œuvres*, ou le reprendre chez M. *Lequesne* s'ils ne renouvellent pas : ils seront les maîtres de tenir compte, ou de n'en pas tenir, du volume des *Révolutions Romaines* qu'ils ont déja reçu : comme c'est ici moi qui suis en faute, je ne me plaindrai pas de ceux qui croiront devoir me mettre à l'amende.

Encore un mot ; car il faut tout prévoir : je ne contracte l'engagement ci-dessus pour la nouvelle Edition des *Annales*, qu'avec ceux qui s'adresseront à M. *Lequesne*, & s'adresseront à lui *directement*, comme j'ai eu soin de le bien spécifier : j'en ai deux raisons.

La première, c'est que s'il falloit passer par l'entremise des *Libraires* ou autres agens, la commission qu'ils exigent rendroit l'exécution de ma parole trop onéreuse pour moi, & même impraticable. La seconde, c'est qu'il pourroit résulter de la confiance des Souscripteurs envers des entremetteurs étrangers une supercherie dont les premiers seroient dupes, & dont ils auroient peut-être l'injustice de me rendre responsable.

Si la ſimple promeſſe, ou même l'expédition d'une nouvelle Edition *gratuite* pouvoient être regardées comme la preuve d'une miſſion avouée de moi, bien des contre-facteurs, tous même probablement, s'empreſſeroient de s'approprier ce caractère : ils recevroient l'argent de tout le monde en mon nom; ils renverroient à tout le monde, en mon nom, une prétendue nouvelle Edition qui ne ſeroit que leur ancienne, rajeunie par des frontiſpices nouveaux, & quelques cartons diſtribués au haſard. Cette ruſe eſt une des plus familières dans la *Librairie* : les *preſſes* reſſemblent à la chaudière de *Circé* : à chaque inſtant des *Æſons* décrépits en ſortent avec les apparences & les ſuccès de la jeuneſſe.

Il eſt aiſé de concevoir combien cette largeſſe apparente leur deviendroit lucrative. Leurs Editions condamnées de ce moment-ci à un décri certain, acquereroient par ce manège une conſiſtance qu'elles n'ont jamais eue. Au lieu de les donner *gratuitement*, ils les vendroient avec un grand avantage : au lieu d'eſſuyer aucune perte, ils feroient un très-grand bénéfice.

Afin de prévenir toute ſorte d'ambiguité, je déclare donc que je n'ai, que je n'aurai, que je ne reconnoîtrai pour tout ce qui précède, d'autre agent que M. *Lequeſne*, Marchand d'étoffes de ſoie, rue des *Bourdonnois*, à *PARIS*.





ÉPITRE
DE L'AUTEUR DES ANNALES
A M. D'ALEMBERT,
SUR SON PROCHAIN VOYAGE EN PRUSSE.

EST-IL vrai, cher *le Rond*, qu'infidèle Pasteur,
D'un troupeau désolé te voilà déserteur ?
Tu préfères, dit-on, les rives de la *Sprée*
A celles où jadis ta gloire consacrée,
Dans le *Louvre* assourdi de claquemens confus,
Accabla tant de fois tes ennemis vaincus.
A ses caprices vains abandonnant la *France*,
Tu vas loin de ses bords chercher un Roi qui pense,
Et de ton clarinet si vanté dans *Paris*
Régaler de *Postdam* les bocages surpris.

C'est bien fait; nos *Thalès* ont le goût des voyages:
Le sot siècle dernier avoit d'autres usages.
Ces Ecrivains pesans qu'inspiroit le hasard,
Nommés si follement les modèles de l'art,
Ridicules objets d'un respect imbécille
Ne connurent jamais cette méthode utile.

Peu jaloux du beau nom d'*ami de l'univers*,
Seuls, au gré des Lecteurs, laissant courir ses vers;
Ne calculant jamais la valeur de son être,
Pressant ignoblement le sol qui le vit naître ;

Pour ſon Dieu, ſon pays, ſa famille, & ſon Roi,
Chacun d'eux réſervoit ſon encens & ſa foi (1).

Mais de leurs ſucceſſeurs l'adreſſe eſt plus profonde :
Un ſage eſt aujourd'hui le conquérant du monde.
Parlant dans ſes leçons à tout le genre humain,
Il ſe fait vers la gloire un bien autre chemin :
De ſes concitoyens ſûr de forcer l'hommage,
S'il peut de l'étranger obtenir le ſuffrage,
C'eſt aux climats lointains qu'il cherche des lauriers ;
Dans les Cours, vers les Rois, il s'ouvre des ſentiers.

De ces *Sinas* brillans il franchit la barrière :
Admis à l'entretien des Dieux qu'on y révère,
Précédé prudemment d'éloges bien payés,
Il va, nouveau *Moïſe*, emprunter à leurs pieds
Les rayons dont il veut en dépit de l'envie
Revenir à loiſir briller dans ſa patrie :
Et par reconnoiſſance il conte à ſon retour
Les miracles nombreux qu'il a vus dans leur Cour.

C'eſt par les viremens de ce commerce utile
Que ce ſiècle penſeur eſt devenu fertile
En *Platons*, par des Rois pompeuſement flattés,
En Rois, par des *Platons* adroitement vantés.

---

(1) *Louis XIV* donnoit des penſions à des étrangers : mais on ne voit pas qu'alors les *François* en reçuſſent de perſonne, que de leur Prince : & s'il y avoit eu en *France* quelque homme de mérite capable de cette foibleſſe, il eſt, je crois, plus que douteux qu'elle eût paſſé pour une preuve de la ſupériorité de ſes talens. On penſe bien autrement aujourd'hui. Nos Philoſophes comptent hardiment parmi leurs titres de gloire les quittances qu'ils donnent pour *valeur reçue* à des Miniſtres étrangers.

Quelquefois, il eſt vrai, dans ce trompeur échange
L'humeur s'eſt introduite, au lieu de la louange:
Quelquefois le Lion qu'on avoit cru dompté,
Contre ſes gouverneurs a repris ſa fierté.

Nous avons vu, cédant à ſa vive colère,
L'*Alexandre* du ſiècle en pourſuivre l'*Homère*,
Et des fers du vieillard ſcandaliſant le *Mein*
Redemander ſes vers la bayonnette en main.
Radieux du marché de ſa bibliothèque,
Nous avons vu depuis le patron de *Sénèque*
Aux murs de *Pétersbourg* réuſſir aſſez mal;
Et, mandé chaudement pour un recueil légal,
Aux ieux de la *Neva*, ſtupefaite, interdite,
L. R...... à grans pas congédié bien vîte.

Mais, par des penſions largement compenſés,
Tous ces petits affronts ſont bientôt effacés:
Et d'ailleurs ce n'eſt pas pour toi qu'ils ſont à craindre.
Un vrai ſage, vieilli dans l'art de ſe contraindre,
Diſſertateur profond, & narrateur badin,
Raiſonnant, démontrant; & du conte anodin
Que toujours ſans manquer lui fournit ſa mémoire,
Regalant à propos l'attentif auditoire,
Eſt ſûr, dès qu'il paroît, bien ſûr de tout charmer.

Auſſi chacun s'émeut dès qu'on l'entend nommer.
Avec les hommes dur, & ſouple auprès des femmes,
Il ſait en arrivant s'emparer de leurs ames:
Il les loue avec art, & dans chaque boudoir
De l'eſprit qu'il leur trouve exaltant le pouvoir,
Il diſpoſe à ſon gré de ces bouches ſonores:
Bientôt tout eſt rempli d'éloquentes *Pandores*,

Invincibles appuis de ce *Titan* nouveau,
Qui pour les animer leur prêta ſon flambeau.

Tu connois cette marche : ainſi pourſuis ta courſe ;
Vas ſans crainte revoir ces lieux voiſins de l'*ourſe*,
En beaux eſprits *François* ſi long-temps recrutés ;
Mais à leur honte, hélas ! aujourd'hui déſertés.

Cependant on remarque avec quelque ſurpriſe
Le moment que tu prens pour quitter ton Egliſe.
La *Vierge* va bientôt nous ramener ce mois,
Enorgueilli du nom du plus ſaint de nos Rois,
Où, preſſé tous les ans ſur un étroit théâtre,
De tes accens aigus le Public idolâtre,
Donne à grans cris l'exemple au reſte des humains
D'admirer un vainqueur couronné par tes mains (1).

Dans cet auguſte jour, qui remplira ta place ?
Ton diſciple en intrigue & ton maître en audace,
Harpula, pourroit bien en former le projet :
Mais ſait-il comme toi cadencer un couplet ?
Saura-t-il d'une phraſe avec art ſuſpendue
Faire ſortir le mot qui doit frapper la vue ;
Sur la fin d'un morceau négligemment paſſé,
Par un ton tout-à-coup de pluſieurs tons baiſſé,
A l'auditeur ſurpris, dupe de l'artifice,
Marquer le joli trait qu'on veut qu'il applaudiſſe ?

Ce ſont là de tes coups : c'eſt par-là chaque année
Qu'à tes fins jeux de mots la foule eſt entraînée ;

(1) On voit bien qu'il s'agit ici du prix diſtribué à l'*Académie Françoiſe* le 25 du mois d'Août. Il eſt aſſez ſingulier que depuis quelques années le choix des ſujets, & celui des pièces couronnées, excitent égalem[ent] une réclamation preſque univerſelle.

Et va, par pur instinct, claquant avec fureur
L'éloge qu'en bâillant rejette le lecteur.

D'ailleurs que deviendra ton Sénat domestique ;
Ce *Sanhédrin* secret, école politique,
Où, non sans ébranler les pavés de ta Cour,
En bon carrosse *Anglois*, sur le déclin du jour,
De cent laquais oisifs meublant ton anti-chambre,
Viennent huit fois par mois la *Duchesse* au teint d'ambre,
Le maigre petit *Duc*, & le *Marquis* altier,
Du bon homme *F*..... fanatique héritier ;
Et la jeune *Comtesse*, & la folle *Aspasie*,
Et tous ces vrais supports de la Philosophie ;
Infaillible Concile, appellé sous tes loix
A réformer l'Eglise, à régenter les Rois,
Et qui du fou *T*..... dicta les catéchismes ?

Une fois éloigné n'y crains-tu pas les schismes ?
Ou si ton cœur rassis, de la rivalité
N'est pas, pour son bonheur, vivement affecté,
Sultan de ce serrail fameux par tant d'épreuves,
Qui charges-tu du soin de consoler tes veuves ?
Quel motif si pressant te dérobe à leur foi ?

De noirs pressentimens assiégé malgré toi,
D'un crédit ébranlé, par une adroite absence
Voudrois-tu nous cacher la triste décadence ?
Crains-tu de compromettre en restant sous nos ieux
D'un pouvoir éclipsé les restes douloureux ?

Crains-tu que de la salle où du pauvre *Molière*,
Dans sa fécondité (1) ta muse douairière

(1) Voyez le Tome V de ces *Annales*, page 55.

Chamarra de ſes vers, en dépit d'*Apollon*,
Le buſte lourdement charpenté par *Houdon*,
Des choix, & des refus ſi long-temps étonnée,
La porte par tes mains ne ſoit plus gouvernée;
Et libre ſur ſes gonds ſouſtraits à ton pouvoir,
Sous de plus juſtes loix n'apprenne à ſe mouvoir?

Crains-tu que d'*Hypermneſtre* à la *France* irritée,
Melpomène montrant la ſœur reſſuſcitée (1)
Du *Louvre* malgré-toi ne franchiſſe le ſeuil,
Et ne place à tes ieux *le Mierre* au ſaint fauteuil?

Ou bien de *Muſell Stosh* redoutant le ſcrupule,
Vas-tu l'aider à vaincre un remords ridicule?
D'un travail délicat compagnon affermi,
Vas-tu porter du cœur à ton flottant ami,
De *Jean Jacques* avec lui débrouiller les Epîtres,
Et contre ſa vertu te refaire des titres (2)?

Enfin veux-tu punir, profond en tes deſſeins,
De *Montmartre* affaiſſé les trop ingrats voiſins;
Et dans les noirs atours d'une Meſſe complette,
Du Seigneur de *Ferney* feſtoyant le ſquelette,
Du requiem bouffon cher à ton cœur malin,
Egayer à grand bruit les échos de *Berlin* (3)?

---

(1) La *Veuve de Malabar*, Tragédie de M. *le Mierre*, qui ayant été à ſa naiſſance aſſez froidement reçue, vient, à ce que l'on marque de *Paris*, d'être repriſe avec un très-grand ſuccès. Il ſeroit également étrange, & que pour cette fois la porte de l'*Académie* ne s'ouvrît pas à l'Auteur, & qu'il continuât de s'y préſenter.

(2) Voyez le Tome VII de ces *Annales*, page 86.

(3) Voyez le Tome VII de ces *Annales*, page 449.

Mais quelque ſoit le plan qui t'enlève à la *France* ;
Quelque ſoit ton projet, politique ou prudence,
Il m'a paru plaiſant d'en former un auſſi,
Que je veux en riant te confier d'ici.

Ton cœur raſſaſié du plaiſir de la haîne,
A d'autres ſentimens s'ouvriroit-il ſans peine ;
Et renonçant enfin aux débats mal-faiſans,
Seroit-il acceſſible à de plus doux penchans ?

Ecoute : Pour te rendre à ces bords où t'appelle
D'un Monarque puiſſant l'amitié fraternelle,
Ton chemin ſans effort ſe courbe vers ces lieux
Peuplés de toutes parts de citoyens heureux ;
Chez qui l'Egliſe riche, & pourtant contenue,
Sans riſque, avec reſpect, eſt toujours reconnue ;
Qui, du bonheur ſolide occupés ſans fracas,
Peu curieux des biens qu'ils ne connoiſſent pas ;
Mais jouiſſant en paix de ceux dont la nature
Propice à leurs ſillons, les comble ſans meſure,
Sur ce globe arroſé des pleurs de ſes enfans,
Du ſort commun à tous ſemblent ſeuls être exempts. (1)

Quand ton char traverſant leur *noble* Capitale,
Franchira lentement ſa ſurface inégale,
Informes-toi d'un nom que l'on y connoît bien,
D'un nom... tu vas frémir... prens garde... c'eſt le mien.

---

(1) Ce portrait des *Pays-Bas Autrichiens* eſt de la plus exacte vérité : reſte à ſavoir ſi c'eſt à la nature, ou à la ſageſſe, à la douceur du Gouvernement qu'ils ſont redevables de cette heureuſe ſécurité. Je crois que l'une & l'autre y contribuent : la nature, le travail des habitans y produiſent l'abondance. Le Gouvernement les favoriſe, les encourage, & ne les trouble jamais.

Surmonte la rougeur qui couvre ton visage,
Mais ce péril passé n'en crains pas davantage,
Et de ton postillon hâtant les lourds coursiers,
Viens d'un air satisfait surgir à mes foyers.
Sans faste, sans rancune, en ce modeste hospice,
Viens me voir, me connoître, & me rendre justice.

Non que je veuille, usant d'un empire orgueilleux,
Exciter dans ton cœur un remords douloureux,
Ni, dans tes ieux confus, démêler la surprise,
La honte d'une longue, & trop longue méprise.
Vas, je pense autrement : ton hote passager
Est bien plus philosophe, & sait mieux se venger.

Je ne veux entre nous point trouver de coupable;
Les torts n'existent plus, ou s'expieront à table.
Là, bons, mais peu nombreux, sans trop d'ordre posés
Quelques plats, à ton choix prudemment arrosés
De ce nectar brillant que presse la *Champagne*,
Ou de ce jus vermeil qu'on recueille à *Chassagne*,
Tous deux par cinq hivers dans ma cave muris,
Rapprocheront nos cœurs mal-à-propos aigris :
Là, toi d'un bon esprit goûtant la bonhommie,
Et moi ne disant mot de ton *Académie* ;
Oubliant les débats du *Louvre* & du *Palais*,
Nous apprendrons aux Rois comment on fait la paix.





ANGLETERRE.

Emeute du Vendredi 2 Juin 1780, & jours ſuivans.

QUAND je développois dans le dernier Numéro les dangers de cet eſprit ſéditieux qui inſpire les harangues *Anglicanes*, dont la fidélité de l'hiſtoire doit compte à la poſtérité, je ne prévoyois pas que mes réflexions ſe trouveroient vérifiées par des évènemens tragiques dans le temps même où je les confiois au papier : c'eſt cependant ce qui avoit lieu : cette fermentation manifeſtée d'abord par des éclats, injurieux ou barbares, au-dehors, produiſoit une exploſion intérieure non moins étrange, mais plus affligeante pour le moment, plus déplorable peut-être pour les ſuites, & plus honteuſe par le motif, ou ſi l'on veut le prétexte: quoiqu'il ſoit aſſez clair par les détails, que les auteurs de cette phrénéſie paſſagère étoient de bonne foi, & que la politique n'a eu aucune part à leurs violences.

On ſe rappelle ce que j'ai dit ci-devant de l'acte paſſé en faveur des *Catholiques ;* acte juſte, acte néceſſaire même, & auquel de vrais Philoſophes n'auroient pu reprocher que les inconſéquences, les reſtrictions déraiſonnables & démenties par les faits, dont on l'avoit chargé.

On n'a pas oublié non plus que cet acte avoit d'abord été déſavoué, annullé en *Ecoſſe*, par

une eſpèce de ſoulèvement populaire. Les *Presbytériens*, la plus dure, la plus vindicative, la plus impitoyable, la plus dangereuſe de toutes les ſubdiviſions qui ſe ſont ſéparées de l'Egliſe *Romaine*, ont excité clandeſtinement la populace : la loi a été reçue à coups de pierres ; quelques Chapelles *Catholiques* ont été brûlées : les perſonnes des Membres de cette communion ont été menacées, quelques-unes mêmes maltraitées.

Soit indulgence du miniſtère pour un pays, dont on l'accuſe d'avoir fait l'objet de ſes prédilections, ce qui n'eſt guère probable ; ſoit, ce qui a plus de vraiſemblance, embarras, crainte de s'expoſer à de nouveaux dégoûts, ou mépris pour les conteſtations de cette eſpèce, & indifférence pour des diſputes éloignées que la pauvreté du pays, & ſa foibleſſe ne permettoient pas de regarder comme fort redoutables, le Gouvernement n'a pas paru s'inquiéter de ces mouvemens paſſagers : mais l'acte parlementaire eſt reſté ſans effet en *Ecoſſe*.

Il n'a pas ſuffi à ces eſprits ardens, que la ſimplicité apparente de leurs mœurs, comme de leur culte, n'a pas guéri de l'ambition, ni de la jalouſie, d'avoir préſervé leur pays de l'invaſion *papiſtique*, pour me ſervir de leurs termes ; ils ont voulu étendre l'affranchiſſement juſqu'à l'*Angleterre* : il s'eſt formé entre eux dans les deux Royaumes une conſpiration peu cachée, pour obtenir du Sénat national la révocation de ſa loi, & remettre le *papiſme* dans l'état d'humiliation, d'anathême, dont il venoit de ſortir.

Des *tavernes*, ſelon l'uſage conſtamment obſervé, ont été les lieux d'aſſemblée vénérables où ces objets ſe ſont débattus; & comme toute aſſociation qui veut porter des coups doit avoir un Chef, un Membre du Parlement, d'une famille *Ecoſſoiſe* illuſtre, nommé Lord *Georges Gordon*, n'a pas dédaigné ce perſonnage : il a été nommé avec appareil *Préſident de la confédération Proteſtante ;* annoncé en cette qualité dans les papiers publics, & inſtallé du conſentement tacite de l'adminiſtration dans l'exercice des fonctions de ſa charge, puiſqu'il n'a éprouvé dans ſes démarches, ni obſtacles, ni cenſures.

Depuis ce moment il eſt aſſez difficile de définir la nature du rôle qu'il a joué dans le Parlement, & de démêler s'il y a eu dans ſa conduite plus de fanatiſme que de ridicule. Il a donné des ſcènes incroyables d'obſtination, d'abſurdité, qui ont fait dégénérer plus d'une fois les aſſemblées de ce grand Corps en farces groteſques, & n'étoient aſſurément pas propres à lui rendre ſa conſidération, ſi violemment attaquée d'ailleurs par les clameurs furieuſes élevées de ſon propre ſein.

Au milieu de ces tracaſſeries le Préſident *antipapiſte* ne perdoit point de vue ſon objet favori, & le point eſſentiel de ſa miſſion. Peu écouté de ſes collègues diſtraits par des affaires plus ſérieuſes, il a peu-à-peu hauſſé le ton : enfin il a déclaré qu'au premier jour il viendroit former ſa demande à la tête de 60 mille hommes.

Les derniers jours de Mai les papiers publics de *Londres* ont été remplis d'avis donnés aux

Membres de l'aſſociation *Proteſtante*, d'abord de ſe tenir prêts au premier ordre, & enſuite de ſe trouver le 2 Juin à un lieu indiqué, non plus dans une *taverne*, attendu le nombre immenſe des intéreſſés, mais dans une prairie voiſine de la ville.

En conſéquence ce jour-là 40 mille hommes, d'autres diſent 60, d'autres enfin 100 mille; mais certainement une très-grande multitude, s'eſt aſſemblée au lieu convenu, s'eſt miſe en ordre, & a marché avec appareil, diviſée en trois colonnes, vers l'Abbaye de *Weſtminſter*, où, comme on doit ſavoir, ſe tiennent les ſéances des deux Chambres. Le Chef brilloit à la tête précédé d'une bien étrange bannière.

Peut-être ſe ſouvient-on de ce que j'ai dit du *placet* préſenté en *Ecoſſe* dans une occaſion preſque pareille, chargé de 40,000 ſignatures, & qui formoit une feuille de parchemin de *cent trente-cinq* pieds de long. Lord *Georges* en faiſoit porter devant lui une de la même eſpèce, mais munie de *cent vingt mille* ſignatures: il eſt fâcheux qu'on ne l'ait pas toiſée. Les témoins oculaires obſervent ſeulement que le porteur en étoit écraſé, ce qui n'eſt pas difficile à croire. Le cri de guerre de cette armée étoit *NOT POPERY*, *point de papiſme*.

Ce cortège dût paroître inquiétant aux Membres du Parlement déja entrés: il devint bientôt plus redoutable pour ceux qui arrivoient. Le Chef étoit paſſé dans la Chambre des *Communes* pour y dépoſer ſon fardeau de ſignatures, & demander audience au nom de ſes *commettans*: mais ceux-ci exerçoient à la porte une nouvelle police.

Porter une *bourse* à ses cheveux a été long-temps à *Londres* le simptôme d'une espèce de désertion des mœurs *Angloises* : la *queue*, ou la *perruque* RONDE étoient le caractère de l'indigenat. Les têtes s'étant depuis un peu *francisées*, on a toléré avec plus d'indulgence ce signe de mollesse & de corruption : mais dans une rencontre comme celle-ci on peut croire que toute l'intégrité des anciennes mœurs s'est réveillée. La bourse n'a pas manqué d'être regardée comme un indice non-seulement de dégénération de la vigueur patriotique, mais même d'un penchant criminel pour le *papisme* : de sorte qu'on commençoit par arracher de la tête des survenans cet emblême scandaleux.

Et comme dans tout ce qui est foule le désordre est bien près du tumulte ; comme, à la honte de la nature humaine, ce qui s'appelle multitude ressemble précisément aux meutes de chiens que la crainte, le respect écartent d'un objet qui ne paroît pas avoir encore été assailli, mais qui le foulent & le déchirent dès qu'il a reçu la moindre atteinte, tous ces Sénateurs qui auroient peut-être inspiré de la vénération, si l'on n'avoit pas eu un prétexte apparent pour les insulter, se sont trouvés baffoués, chargés de coups, exposés aux outrages les plus violens, dès que la majesté de leur caractère a paru dégradée par ce premier assaut.

Le vol même n'a pas tardé à devenir un des procédés de ces zélateurs ardens du *presbytérianisme*. Il est aisé de concevoir à quels excès a pu se porter en ce genre une populace effrénée,

qui, voyant une fois les rênes du Gouvernement rompues, & trouvant dans son obscurité, comme dans sa multitude, une assurance de l'impunité, ne pouvoit pas plus être retenue par la crainte que par le remords.

Rien de plus étrange peut-être, mais en même-temps rien de plus conséquent, de plus conforme à toutes les scènes précédentes, que ce qui se passoit en ce moment à *Westminster* : si ce n'est que le peuple mettoit en action contre ses Directeurs, ce que ceux-ci depuis six mois se permettent en paroles contre le Gouvernement. On voyoit arriver successivement, par les portes, par les fenêtres, par les détours les moins accessibles, les *Pairs*, les *Membres des Communes*, échevelés, les habits en morceaux, plusieurs chargés de blessures ; on recevoit de la part des autres des messages contenant le détail de leurs douloureuses aventures, & de leur retraite forcée.

Cependant le héros de la tragédie, Lord *Gordon*, s'étoit grimpé à l'un des balcons qui donnent sur la place, & qui communiquent à la *Chambre des Communes* : il entretenoit de-là avec ses satellites une correspondance animée : il les haranguoit comme les *Tribuns* de *Rome* ; & ce qui paroîtra incroyable dans vingt ans, il tenoit précisément le langage des fanatiques du siècle de *Cromwell*.

Un Ecclésiastique prudent, un de ses parens, militaire distingué, ayant essayé de l'arracher de sa tribune, ou du moins de l'engager au silence, il dit à haute voix, en s'adressant au peuple,

vous entendez, *MESSIEURS*, *les conseils qui me donnent, pour me détourner de mon devoir ces hommes sages SUIVANT LA CHAIR*, &c.

Enfin le peu de Membres qui avoient pénétré dans les salles malgré les dangers, s'étant écoulés, après avoir refusé de délibérer; & le pillage personnel ne pouvant plus avoir lieu, parce qu'il n'en survenoit plus, l'armée *Presbytérienne* marcha à d'autres exploits : elle forma le projet d'aller détruire les chapelles *Catholiques* des Ambassadeurs étrangers : & en effet celles de *Sardaigne* & de *Bavière* ont été ravagées, & tous les meubles, tous les embellissemens enlevés & brûlés dans la rue.

Les jours suivans d'autres chapelles, & des maisons de Particuliers ont été non-seulement attaquées, mais brûlées, au risque d'incendier la ville entière : parmi ces sacrifices faits au fanatisme, on compte la maison de l'auteur même du *bill* reprouvé, celle d'un *Juge de paix* qui avoit paru à la tête de quelques troupes commandées contre les réformateurs, & sur-tout celle d'un des Magistrats les plus révérés, & les plus justement révérés de l'*Angleterre*, du célèbre Lord *Mansfield*, Président du premier Tribunal du Royaume; distingué par son érudition, par son éloquence, par l'aménité de ses mœurs, universellement admiré des étrangers, & aimé, même dans sa nation, où ce sentiment n'est pas toujours la récompense du vrai mérite, quoiqu'en général les talens y obtiennent plus de considération qu'ailleurs. Des meubles riches, des tableaux

précieux, une bibliothèque considérable & choisie, tout ce qui caractérise le goût, & justifie l'opulence est devenu chez lui la proie des flammes. On évalue sa perte à plus de 700,000 livres tournois.

On avoit dans l'intervalle arrêté quelques-uns des séditieux; les prisons ont été forcées, brûlées, & tous les captifs généralement relâchés. La *Banque*, les maisons des *Ministres* ont été attaquées : elles auroient probablement subi le même sort, si des détachemens de troupes régulières n'y étoient pas arrivées à propos. Enfin pendant plusieurs jours *Londres* n'a offert que le spectacle d'une ville abandonnée au pillage.

Ce qui est inconcevable, c'est que dans ce lieu-là même les Chambres s'assembloient; & qu'y faisoit-on? On y déclamoit contre le ministère; on accusoit les Ministres d'être les auteurs du soulèvement; on leur reprochoit de n'avoir pris aucunes mesures pour le prévenir, comme on les auroit accusés de tyrannie, s'ils avoient paru prendre la moindre précaution : on les en déclaroit complices, quoique plusieurs de leurs créatures eussent couru risque de la vie; quoiqu'un Evêque, frere d'un d'entre eux, ait été poursuivi avec une fureur qui marquoit un dessein formé de l'assassiner; quoique le *Grand-Trésorier* n'ait échappé qu'à grand peine au risque d'être brûlé dans sa propre maison; quoique le Ministre de la marine ait été attaqué en pleine rue, dans son propre carrosse, couvert de blessures, & n'ait dû son salut qu'à un détachement de cavalerie qui s'est exposé pour le sauver.

Si, après ce que l'hiſtoire, & nos propres ieux nous apprennent de cette iſle vraiment ſingulière, quelque choſe pouvoit étonner, ce ſeroit de voir ces ravages continuer ſans interruption pendant ſix jours; ſuſpendus par la nuit, mais repris chaque matin froidement, méthodiquement, avec toute la ſuite, toute la régularité du plan le plus légitime, ſans obſtacles, ſans précautions, ſans châtimens; &, ce qui eſt peut-être plus étrange encore, ſans que la deſtruction entière de la ville en ait réſulté. Les priſons ayant vomi tout ce qu'elle renfermoient de ſcélérats, & ce levain impur s'étant incorporé à la maſſe de la ſédition déja compoſée de la plus vile populace, il eſt aiſé d'imaginer ce que ce mêlange auroit produit par-tout ailleurs.

Ici on eſt partagé entre la ſurpriſe, j'ai preſque dit l'admiration, & l'horreur, quand on voit la lie d'un peuple, indocile par lui-même, & fougueux, abandonnée à elle-même, autoriſée & par l'exemple d'un de ſes légiſlateurs, & par la connivence tacite de tous les autres; ou ce qui revient au même en pareil cas, par leur inaction, ſe fixer des bornes, avoir des ménagemens, même dans ſes excès, & faire dans ſes fureurs des choix qui ſuppoſent au moins de la réflexion: c'eſt ce qui n'eſt jamais arrivé, ce qui n'arrivera peut-être jamais dans aucun pays.

Ce n'eſt que le 7 de ce mois que le Gouvernement a paru ſonger enfin ſérieuſement à ſe défendre, & quand il étoit à craindre que les ſéditieux ne regardaſſent réellement ſa molleſſe comme une invitation à de plus grans déſordres.

A *Rome*, dans de ſemblables conjonctures, où l'on créoit un *Dictateur*, qui réuniſſant la ſuprématie du pouvoir civil avec la force expéditive de la puiſſance militaire, accabloit les factions par cette double prépondérance ; où l'on armoit les *Conſuls* preſque de la même autorité ; il y avoit une formule conſacrée pour ces ſortes de cas : le Sénat prononçoit que *les Conſuls euſſent à pourvoir, à ce que la République ne ſouffrit aucun dommage* (1). De cet inſtant les loix étoient ſuſpendues : tous les citoyens, ſans exception, devenoient ſoumis aux exécutions militaires comme les ſoldats.

A *Veniſe* une dictature perpétuelle, ou plutôt un établiſſement plus terrible encore, ſous le nom d'*inquiſition d'Etat*, forme pour l'*ariſtocratie* un rempart plus aſſuré que ces extenſions paſſagères des prérogatives d'une partie de la Magiſtrature.

Dans les Monarchies ordinaires le droit du glaive exiſtant pleinement, & ſans partage comme ſans exception, dans les mains du Souverain, il n'eſt beſoin d'aucune formalité, d'aucun préliminaire pour l'exercer : la ſeule apparence du danger ſuffit pour en juſtifier l'emploi.

Dans l'anarchie *Anglicane* la néceſſité même n'eſt pas un titre pour le Prince, ni pour ſes agens immédiats. Il eſt bien le Général né des troupes ; mais avant que de leur donner des ordres qui

(1) *Videant Conſules, ne quid Reſpublica detrimenti capiat.*

puiſſent

puiſſent compromettre la partie non enrégimentée de la nation, il eſt aſſujetti à ſe faire autoriſer, par ce qu'on appelle le *pouvoir civil*, c'eſt-à-dire par le *Parlement ;* & en cas d'émeute locale & ſubite, l'Officier qui commande un régiment, un bataillon, une compagnie régulière, doit attendre la miſſion d'un *Sherif*, d'un *Juge à paix*, pour charger légalement la foule mutinée qui le charge ſans uniforme.

Ici le *Parlement* ne prenant point de réſolution, & le *Conſeil du Roi* craignant peut-être, en prenant des meſures vigoureuſes, de ſe trouver, même après le ſuccès, reſponſable de la violation des formes qui les auroient produits, on a long-temps héſité. Ce n'eſt que le *ſept* que l'ordre a été donné aux troupes de ſe défendre, en faiſant uſage de toutes leurs reſſources.

Cet ordre même n'a pas été publié. Dans un placard de ce jour-là, le Roi s'eſt contenté de notifier au Public qu'il avoit été donné, & d'exhorter les bons citoyens à ſe tenir renfermés chez eux : enfin le 9 un autre placard a annoncé la réſolution de faire faire le procès, *en ſe conformant aux procédures régulières de la loi*, aux *auteurs, fauteurs & complices des troubles*, &c.

En conſéquence le Lord *Gordon* a été arrêté, & renfermé à la tour. Les troupes ſe ſont miſes ſous les armes, & ont fait feu, quand elles ſe ſont trouvées preſſées trop vivement. Deux camps, l'un de 10, l'autre de 5000 hommes, poſtés aux deux extrémités de *Londres*, ont préſenté à la

populace un épouvantail férieux, & des vengeurs prêts à réprimer fes mouvemens.

Les bourgeois honnêtes d'ailleurs, allarmés par la crainte & l'exemple des incendies, fe font auffi armés, & ont fait des patrouilles : les différentes corporations, parmi lefquelles on diftingue celle des *Légiftes*, ont pris le même parti : la tranquillité s'eft rétablie peu-à-peu, ainfi que la confiance, & dans ce moment toutes les craintes paroiffent évanouies.

Il ne refte plus qu'à prononcer fur le fort des féditieux qui ont été arrêtés, & fur-tout fur celui de leur chef. Il nous eft permis à nous autres fpectateurs éloignés d'être curieux de favoir quelle efpèce de crimes on lui imputera, fur quel genre d'accufation on le jugera.

Je ne parle pas des violences commifes chez les Miniftres étrangers, ni de l'embrafement des prifons, ni du pillage des maifons particulières, forte de délits dont il femble qu'il peut aifément fe juftifier, en foutenant qu'il n'en eft ni l'auteur, ni l'approbateur : & il le fera avec d'autant plus de facilité que réellement dès le lendemain de la première explofion il a fait publier dans les papiers du jour, en fa qualité de *Préfident*, une exhortation aux *VRAIS PROTESTANS de fe comporter avec décence, & de ne pas fouiller la bonté de leur caufe par des violences illégales.*

Que lui reprochera-t-on? D'avoir appuyé les remontrances d'une partie du peuple; d'avoir

attaqué un bill du Parlement ; d'être venu préſenter ſon placet, ſuivi d'une foule nombreuſe ; d'avoir harangué publiquement cette multitude échauffée ? Mais il n'y a pas dans tout cela même l'apparence d'un grief, ſi du moins ſes Juges veulent être conſéquens : depuis ſix mois nous ne voyons, nous n'entendons pas autre choſe : il y a peu de Membres de l'*oppoſition* qui n'aient joué le même rôle, & peut-être avec plus de fanatiſme encore.

Obſervez qu'il a eu dans ſes déclamations une réſerve & un prétexte dont celles de la *minorité* ſont dépourvues. C'eſt ſans décrier le Gouvernement qu'il a demandé la réforme d'une de ſes réſolutions : c'eſt ſans en accabler les agens d'opprobres & d'injures qu'il les a invités à ſe rétracter. Il n'y a pas une de ſes opérations qui n'ait à-la-fois ſa ſource, & ſa juſtification dans les loix d'*Angleterre*.

Le fameux *Blakſtone*, comparé par ſes enthouſiaſtes, qui apparemment ne l'ont pas lu, à *Monteſquieu* (1), dit en propres termes, que pour *pré-*

(1) Jamais Ouvrages ne ſe ſont moins reſſemblés que l'*Eſprit des Loix*, & le *Commentaire ſur les Loix Angloiſes de Blakſtone* : le premier eſt un amas d'idées incohérentes, d'interprétations fauſſes, de traits d'imagination, d'erreurs, de mépriſes dans les faits, & dans les raiſonnemens ; un recueil qui n'apprend rien, ſinon que l'Auteur avoit beaucoup d'eſprit, & liſoit fort légèrement. Le ſecond eſt une compilation toute poſitive, toute uſuelle, qui comprend en effet, mais ſous une forme très-maſſive, la véritable conſtitution *Britannique*. L'un eſt l'Ouvrage d'un *petit maître* FRANÇOIS ; l'autre celui d'un *Juriſconſulte* ANGLOIS.

*ſerver l'*Angleterre *de la tyrannie, il eſt eſſentiel que les ſujets, quand leurs droits ſont attaqués, puiſſent s'adreſſer d'abord aux Tribunaux, enſuite au Roi, ou au Parlement, & ENFIN PRENDRE LES ARMES.* Certainement il eſt bien étonnant que dans un pays qui conſacre authentiquement une pareille Juriſprudence, on puiſſe jamais ſe flatter de convaincre, ou qu'on oſe punir un ſeul homme comme rebelle.

Nous verrons quelles ſeront les ſuites de ce ſingulier procès; je me bornerai ici à une ſeule & courte réflexion.

Que le fanatiſme ait en effet conduit Lord *Gordon*, ce qui eſt aſſez probable d'après l'imprudence de ſes démarches, d'après ſa ſécurité juſqu'à ſa détention, d'après ſon indifférence pour tout autre objet les jours précédens, on peut le croire, ſans en accuſer toutes les *Philippiques* multipliées ſur leſquelles j'ai déja dit ce que je penſois: mais la facilité qu'il a trouvée à ameuter ce peuple ſur une queſtion qui ne peut l'intéreſſer que bien médiocrement; mais les excès auxquels celui-ci s'eſt porté envers ces Membres du Parlement dont il venoit implorer la protection, & la condeſcendence; mais le mépris qu'il a montré indiſtinctement pour tous les partis, & par conſéquent pour l'aſſemblée en général, ne ſont-ils pas le fruit de cet acharnement mutuel des deux factions qui la diviſent, à ſe déchirer, à ſe dégrader?

A les entendre les uns après les autres tous les *oppoſans* ſont des *rebelles*, & les *royaliſtes* des *traî-*

tres. Les uns veulent détruire le trône, les autres vendent la nation : comment le peuple témoin de ces scandales conserveroit-il le moindre égard pour ceux qui les commettent ? Comment ne se croiroit-il pas permis de tout faire, quand ses Chefs se permettent de tout dire ? Et pourquoi se croiroit-il obligé à plus d'égards envers le Parlement, que le Parlement n'en a pour lui-même ?

Chacun des séditieux, au moins de ceux qui n'ont pas eu de part aux incendies, ceux qui se sont bornés à décoëffer, à souffleter les *Lords* & les *Communes*, ne pourroient-ils pas leur dire aujourd'hui : » Je n'ai fait qu'exécuter avec les armes » naturelles qui sont à mon usage, l'arrêt que » chacun de vous prononce journellement contre ses voisins avec tant d'énergie. Vous vous » traitez tous comme des coquins : je vous ai pris » au mot : mes actions sont le juste commentaire » de vos paroles «.

Qu'on pèse ces idées ; qu'on les rapproche des faits, dont je viens d'esquisser le tableau ; qu'on médite les réflexions que j'ai déja présentées dans le Numéro précédent, & presque dans tous les autres, & qu'on apprécie enfin l'*Anglicisme*. Je le dirai toujours : la Nation est étonnante, & son Gouvernement aussi ; mais l'une & l'autre en deux sens bien différens.





Il semble que la Providence pleine de ménagement pour ces Insulaires, ne puisse jamais se résoudre à leur causer des humiliations sans indemnité, ni les livrer à des périls sans rehausser leur courage par des victoires.

C'est au milieu des déclarations les plus menaçantes de la part de l'*Irlande* que la victoire de l'Amiral *Rodney*, & le secours de *Gibraltar* sont venus fortifier les tentatives de l'*influence*, & diminuer la honte ou les scrupules de ceux que l'on soupçonnoit d'y être sensibles. Tandis que *Londres* étoit en feu ces jours-ci, & présentoit l'apparence d'un désordre irrémédiable, on y a reçu la nouvelle du plus grand avantage, du plus signalé, si ce n'est pas le plus décisif, que les armes *Angloises* aient encore remporté en *Amérique*, dans ce continent plus couvert depuis quatre ans des monumens de leurs opprobres, que des trophées de leur gloire.

Nous nous étonnions ici du long silence, de la longue inaction apparente des *Clintons*, des *Arbuthnots*; & dans ce temps-là même ils se préparoient, comme j'avois osé le prédire, à une expédition éclatante ; & en effet leur plan a éclaté par le siége mis devant *Charles-Town*, ville importante de la *Caroline* : ville précieuse aux *Insurgens* par son port, & aux *Anglois* par sa proximité des établissemens *Espagnols*, par sa situation presque au milieu de l'*Amérique*, par la fertilité de la Province dont elle est la Capitale.

Les nouvelles que l'on nous a données de l'état de cette place, & ce qu'on nous a dit de l'armée qui alloit l'assiéger, la faisoient regarder comme imprenable. Une garnison presque aussi nombreuse que le corps des assaillans; des fortifications multipliées; une marine assez forte pour écarter les attaques de ce côté-là; des préparatifs inusités même contre les ravages trop communs que l'horrible droit de la guerre a consacré, faisoient prévoir une vigoureuse résistance. Il sembloit que les Généraux *Anglois* ne devoient attendre de leur témérité que des remords & de l'ignominie.

Cette idée étoit, ou si probable, ou du moins si répandue, que depuis huit jours on assuroit avec des détails que le siége étoit levé, l'armée assiégeante détruite, le Général tué, l'escadre dispersée; & voilà que le 15 Juin arrivent des dépêches authentiques qui annoncent la destruction de la marine *Américaine*, le triomphe des Généraux *Anglois*, & la reddition de la place.

Jamais révolution n'a été plus rapide, plus étrange, & plus complette; & les détails augmentent encore l'étonnement. L'armée assiégeante n'est composée que de 8 à 10,000 hommes: la garnison prisonnière est de 6000 hommes. L'artillerie *Angloise* étoit peu nombreuse: celle de la ville montoit à plus de 400 pièces. Les assiégés pour leur défense ont coulé à fond plusieurs de leurs vaisseaux, & il leur en est encore resté, pour en faire présent aux ennemis, *quatre frégates*, plusieurs *bâtimens armées*, & beaucoup de bateaux. Le

ſiége a duré près d'un mois de tranchée ouverte ; il ne coûte aux *Anglois* que 76 hommes des troupes de terre, avec 23 matelots ſur la flotte : ils n'ont pas eu en tout 200 bleſſés.

Enfin ce qui achève de confondre les ſpéculateurs impartiaux, c'eſt une obſervation que j'ai déja faite tant de fois & qui ſe vérifie plus que jamais. On eſt tenté à chaque moment de demander ce que ſont donc devenus ces héros de l'*Amérique*, ces *Brutus* qui devoient de leurs mains victorieuſes en ſceller l'affranchiſſement ? Où ſont les *Gates*, les *Arnolds*, les *Washingtons* ? Il ſemble que depuis l'alliance avec la *France* ils aient cru que la guerre ne les regardoit plus ; & que leur miſſion comme leur bravoure avoit dû expirer à la captivité du Général *Burgoyne*.

J'ignore ſi la poſtérité pourra croire à cette étrange éclipſe, ou en démêler la cauſe : mais on doit nous pardonner à nous autres contemporains qui ne pouvons la révoquer en doute, de la ranger au nombre des plus incroyables ſingularités de ce ſiècle.

Au reſte, il s'en faut bien que les *Anglois* paroiſſent ſonger à punir les auteurs des barbaries qui ſouillent journellement leur pavillon, & des inſultes par leſquelles leurs marins ſemblent prendre à tache de braver généralement toutes les nations. Dernièrement on vient d'éprouver à *Oſtende* un trait moins injurieux, il eſt vrai, moins révoltant que ceux dont j'ai parlé dans le précédent Numéro ; mais on peut cependant

également le regarder comme une ſuite de cet eſprit deſpotique qui dédaigne tout, & ne reconnoît point de loix par-tout où il peut arriver avec des vaiſſeaux & des canons.

Le 17 de ce mois, à la vue du port d'*Oſtende*, une frégate *Françoiſe* richement chargée, mais avec un équipage foible, & ſeulement 24 canons de petit calibre, a été attaquée par une frégate *Angloiſe* beaucoup plus forte de monde, & montée de 36 canons. Il y a eu, malgré l'inégalité des forces, un choc rude, & aſſez également ſoutenu.

Dans la chaleur du combat la mer a fait dériver les deux vaiſſeaux dans la rade, & les a amenées aſſez près des batteries du port pour qu'on leur ait fait le ſignal de ceſſer, comme ſe trouvant en terrain neutre. L'*Anglois* après les ſignaux a tiré cinq bordées complettes, & ne s'eſt éloigné que parce que malgré ſa ſupériorité il étoit ſi maltraité qu'il avoit alors plus d'appréhenſion que d'eſpérance.

Les bordées lâchées après l'avertiſſement donné du rivage ne paroiſſent donc avoir été qu'un trait de vengeance auquel il ſe flattoit que le vaiſſeau *François*, plus docile, ne ripoſteroit pas : & on peut en conclure ſans trop de témérité, ce ſemble, que s'il avoit pu ſe promettre d'enlever ce navire impunément, la franchiſe de la rade n'auroit pas été plus reſpectée que tant d'autres.

Uſquequo, ... uſquequo.

LETTRE

A L'AUTEUR DES ANNALES

Sur une nouvelle VARIÉTÉ du Mercure Panckoucke.

» *MONSIEUR*,

» DEPUIS quelque temps vous paroiſſez dédaigner de ſurveiller ce fameux dépôt des connoiſſances humaines, où les hommes les *plus diſtingués dans la nation*, *les hommes les plus diſtingués dans les Lettres*, conſignent *ſans inconvénient* leurs illuſtres, & non nombrables découvertes. Ce n'eſt pas cependant qu'il n'y eût une belle matière à l'inſpection, & à la réviſion dans tous les genres.

» Dans la partie Littéraire par exemple on eſt tout ſurpris de trouver ſous l'enſeigne du *Breveté*, & ſous l'approbation d'un *Cenſeur*, tantôt des contes qui approchent plus de la licence que de la liberté; tantôt des déclamations révoltantes, couvertes du nom d'éloges de M. *de Voltaire*, prétexte dont on a ſi cruellement abuſé depuis un an pour nous ſcandaliſer, & nous ennuyer; tantôt des réflexions *littéraires* ſur M. *Roucher*, &c. ſi diffuſes, ſi fauſſes, ſi manièrées qu'on ne ſait quelle eſt la qualité de ſes lecteurs que l'Auteur a voulu le plus exercer, de leur patience, de leur jugement, ou de leur goût.

» La partie politique n'eſt pas moins intéreſſante pour un obſervateur qui s'amuſe à en compter les mépriſes. J'ai bien ri d'y trouver il y a quelque temps un Evêque de *Siam*, annoncé comme admis au nombre des commenſaux, dans la maiſon d'une de nos Princeſſes. Je ne ſache pas cependant qu'il y ait de *Mandarins*, ni de paſteur de *Mandarins* à la Cour de *France*. Il me ſemble que c'eſt l'Evêque de *Laon* qui a été nommé à la place dont le *Breveté* fait honneur à un titulaire *Aſiatique*.

» J'ai bien plus ri encore d'y trouver, il n'y a pas long-temps, que l'Empereur *Cam-hi* venoit de mourir, & qu'il étoit mort d'une étrange maladie, ah, d'une maladie bien ſérieuſe ; devinez, Monſieur : ce bon *Cam-hi* avoit été faire une tournée dans ſes Etats ; il avoit trouvé ſes peuples mal gouvernés : voilà un *ſpléen* qui frappe mon bon homme, & il meurt de chagrin.

» Ce qui eſt plus merveilleux, c'eſt que ce tendre Monarque n'a jamais exiſté : les Annales de la *Chine* n'offrent point d'Empereur qui ait pouſſé la ſenſibilité auſſi loin, ni même qui ait porté ce nom : mais voici, Monſieur, ce qui a achevé de me faire perdre toute contenance dans ma ſolitude.

» Il s'eſt trouvé un judicieux Hermite, qui, dans une *variété* adreſſée au *Mercure* même, a très-bien remarqué que *Cam-hi* ne venoit pas de mou-; que le Monarque ou régnant, ou défunt de-is peu, s'appelloit *Kien-long* ; mais en tanſant

avec justice les illustres coopérateurs du *Breveté*; il a lui-même en trois lignes commis trois fautes assez raisonnables : voici son passage bien copié, afin qu'il ne vienne pas quelque cauteleux M. *Croisier* vous accuser d'avoir fait malignement des soustractions pour pouvoir calomnier le révérend Frere.

» Se peut-il, dit-il, que les rédacteurs de tant d'écrits qui sont les monumens fondamentaux de l'Histoire du siècle, ne sachent pas *que ce vertueux Cam-hi est mort en 1724*; que le quatrième de ses fils, *Yong-Tcheng*, lui a succédé & a régné *onze ans*; qu'en 1735 il a laissé son Empire à son fils, le savant *Kien-long*, qui fut Conquérant & Poète, & qui régnoit encore au commencement de l'année dernière?

» Or, Monsieur, 1°. *Cam-hi*, comme je viens de vous le dire, n'a jamais existé. C'est *Cang-hi*, second Empereur de la *dynastie*, qui occupoit le trône *Chinois* à la fin du siècle dernier, & au commencement de celui-ci; il a vécu 69 ans, & en a régné 60 (1).

---

(1) Les Missionnaires *Jésuites*, ses commensaux, ses instituteurs en *Géométrie*, en *Physique*, en *Littérature*, en *Méchanique*, en *Peinture*, en *Géographie*, &c. faits par lui *Mandarins*, *Colaos*, &c. honorés de la *ceinture jaune*, parlant *Chinois*, *Tartare*, comme les naturels du pays, & devant par conséquent bien connoître le nom de leur bienfaiteur, ne l'ont jamais appellé que *Cang-hi*. Ne pouvant pas cependant soupçonner qu'on ait ainsi dénaturé son nom sans autorité, & que le réformateur soit ici, sans une raison quelconque, d'accord sur une pareille méprise avec ceux qu'il relève sur une autre, l'envie m'a pris de faire un peu le savant, & de chercher d'où venoit celle qui leur est commune.

Or, en étudiant profondément cette grave matière, j'ai

» 2°. Ce n'est pas en 1724 qu'il y a eu une mutation dans cet Empire : c'est en 1722, le 20,

---

trouvé que dans une grosse, longue, & s'il est permis de le dire, lourde *Histoire des Huns*, un *Académicien*, *Censeur Royal*, *Interprète du Roi*, &c. &c. nommé M. *de Guignes*, appelloit ce Prince *Cam-hi*.

Mais M. *de Guignes*, me suis-je dit, n'a pas non plus inventé cela : j'ai feuilleté la table de l'*Histoire des Voyages*, j'y ai trouvé *Cang-hi*, appellé aussi *Cam-hi* : & par qui ? Par *Gemelli Carreri*.

J'ai couru à *Gemelli Carreri*, & j'y ai lu un beau récit d'une audience qu'il prétend avoir eue de ce même Prince, lequel il appelle *Cam-hi* ; de sorte que ce pauvre *Italien* est probablement le véritable Auteur de la supposition qui a trompé tous ces grans hommes, M. *de Guignes*, les Rédacteurs du *Mercure*, & le vénérable *Hermite*.

Or, il est bon d'observer que les Missionnaires ont assuré très-fortement que jamais *Carreri* n'avoit vu même la porte du Palais, & bien moins encore des appartemens du Monarque *Chinois* ; il est en effet assez difficile à croire qu'un Souverain, de qui les Princes de son sang n'approchent qu'en battant la terre du front, ait admis sans façon à son audience un *Napolitain* inconnu comme *Gemelli*, qui voyageoit sans objet, sans recommandation, sans connoissance, sans ressource, pour s'attirer aucune espèce de considération en quelque genre que ce fût ; & d'après le propre récit duquel on voit qu'il avoit été très-froidement reçu de ces Missionnaires même, par qui il prétend avoir été introduit auprès du Souverain de la plus mystérieuse, la plus cérémonieuse, la moins communicative nation de l'univers.

Au fond il est certainement très-indifférent que *Carreri* ait eu cette audience ou non ; & que le Prince qu'il a vu, ou [illegible]t vu, se soit appellé *Cang-hi* ou *Cam-hi* ; mais cependant [illegible] la facilité avec laquelle cet exemple prouve qu'on al[illegible]e des noms, on peut conclure combien il y a peu de

& le 21 Décembre ; voyez le *Pere Duhalde*, *Histoire de la Chine*, in-folio, *tome premier*, page 550, vous y verrez que *Cang-hi* eſt mort le 20 Décembre *de la 42e. année du cycle, ou 1722, à 8 heures du ſoir, âgé de 60 ans ;* & que le lendemain 21, *eſt monté ſur le trône à cinq heures du matin*, ſon quatrième fils *Yongt-Ching*, &c.

3°. Cet *Yongt-Ching* n'a pas régné *onze ans*, mais *treize*, puiſqu'il eſt mort le 7 Octobre 1735, comme on le lit dans une lettre du Pere *Parennin*, inſérée au tome XXII des *Lettres édifiantes :* & en effet il a eu pour ſucceſſeur *Kien-long*, le Poète, à qui M. *de Voltaire* a adreſſé une ſi belle épître, & qui devroit par cette raiſon être mieux connu qu'un autre des illuſtres rédacteurs.

» De tout cela il ne reſte donc plus que la maladie du pauvre Roi rimeur, & le mauvais gouvernement dont ſes peuples étoient les victimes. Cet état de ſes provinces eſt bien plus probable que ſa maladie. Il ne ſeroit pas fort étonnant que tout allât mal chez lui, ſi réellement il faiſoit des vers, & ſur-tout de bons : car enfin, quoiqu'on en diſe, les bons vers prennent beaucoup de temps à ceux *qui les ſont eux-mêmes*. Tandis que Sa Majeſté cherche la rime, il eſt difficile que la raiſon ſe maintienne dans le Gouvernement ; & les peuples payent par bien des larmes

---

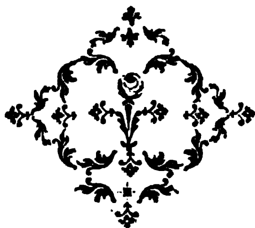
fond à faire ſur les faits. De toutes les choſes publiques, le nom d'un Prince eſt aſſurément celle qui l'eſt le plus : & s'il ne nous parvient pas dans ſa pureté, jugeons ſi nous pouvons être inſtruits des détails de ſa vie intérieure, qui ſont ſouvent ignorés, même de ſes courtiſans.

la Couronne poétique dont brille la tête de leur maître.

» Pour moi, mon avis, & ce sera, je crois, aussi le vôtre ; c'est que quand un Monarque veut tâter de cette gloire, il faut qu'il achète ses vers, comme il achète les soldats qui lui valent les lauriers militaires : il faut qu'il ait des Poètes, comme des Généraux ; il s'appropriéra les vers des uns, comme les exploits des autres ; la Poésie *Régalienne* n'en sera pas moins honorée ; les peuples en seront mieux gouvernés ; ou du moins si leurs malheurs viennent encore à causer quelque royale consomption, on ne pourra pas en accuser la littérature : & le révérend Frere *Paul* aura une occasion de moins de se méprendre.

» Agréez, Monsieur, mes sincères complimens, &c.

» *Signé*, F. CANTACUZENE, *Capucin* «.





FRANCE.

L'INFRACTION aux règles du droit des gens, & de la ſimple humanité tout-à-la-fois, commiſe envers le vaiſſeau *le Sartine*, eſt aſſez authentique pour n'avoir pas beſoin de preuves. Cependant l'impunité du coupable pourroit un jour donner à penſer que la réclamation des *François* auroit pu être exagérée, ou la violence des *Anglois* excuſée : pour prévenir ce reproche, ou ce doute, je crois devoir conſigner ici le procès-verbal dreſſé à bord du *Sartine* même, au moment de l'attentat ; procès-verbal ſigné par le Commiſſaire *Anglois* qui ſe trouvoit ſur le vaiſſeau : la franchiſe, la droiture de cet homme vertueux peuvent adoucir l'opprobre dont tant d'autres de ſes compatriotes ſemblent s'efforcer de ſouiller la nation.

Procès-verbal dreſſé à bord du vaiſſeau le Sartine *le premier Mai 1780.*

» Aujourd'hui Lundi 1 Mai 1780, nous ſouſſignés compoſant l'*Etat-Major* & paſſager du vaiſſeau *François* le *Sartine*, Capitaine *Jean Dallès*, du port d'environ 500 tonneaux, freté par le Gouvernement de *Madras*, pour porter en *France*, en qualité de vaiſſeau de *cartel*, Monſieur & Madame *de Belle-Combe*, & partie de l'*Etat-Major*, & de la garniſon de *Pondichery*.

» Etant à 5 heures du ſoir à 5 lieues dans le ſud du Cap *Saint-Vincent*, faiſant route ſur le détroit de *Gibraltar* pour nous rendre à *Marſeille* toute voile dehors, avec bonnettes hautes

hautes & basses. Nous avons eu connoissance d'un gros vaisseau portant sur nous. A six heures nous trouvant à peu de distance, nous avons cargué toutes nos voiles, à l'exception de deux huniers.

» A six heures & demi ledit vaisseau étant fort près de nous à hissé pavillon *François*, à l'adresse de sa corne d'artimon avec flamme blanche au grand perroquet; alors nous avons arboré *pavillon de cartel*, avec un guidon au grand mât; le Capitaine voulant faire connoître par cette distinction qu'il avoit à son bord un Officier de marque.

» Le vaisseau s'est approché de nous, *toujours avec pavillon, & flamme Françoise*, jusqu'à portée du pistolet; tout notre monde étoit sur les gaillards, sur la dunette, & dans les haubans à l'examiner, attendant l'instant de lui parler, avec l'impatience naturelle à des gens partis de l'*Inde* depuis dix mois. Ledit vaisseau se trouvant en ce moment par notre travers au vent, à bas-bord, a amené le *pavillon blanc*, a hissé sur-le-champ pavillon à flamme *Angloise*, & a commencé à faire feu.

» Le premier coup qu'il a tiré, nous ayant paru être pour assurer son pavillon, personne ne s'est dérangé: ce même premier coup a été suivi de toute sa volée chargée à boulet & à mitrailles, & d'une mousqueterie considérable.

» Ne pouvant concevoir ce qui occasionnoit un procédé si contraire au droit des gens, nous avons pensé que le seul moyen de faire cesser le feu étoit d'amener le pavillon, & le petit nombre des voiles qui nous restoient; ce qui ne l'a pas empêché de continuer, jusqu'à ce qu'il aie eu tiré toute sa bordée; après quoi il a cessé, mais malheureusement le Capitaine *Jean Dallès* étoit déja tué, ainsi que deux soldats du Régiment de *Pondichery*.

» Nous avons eu de plus *douze personnes* blessées plus ou moins dangereusement, au nombre desquelles se trouve M. *Léonard*, Major d'Infanterie; le second maître a eu une cuisse fracturée, & un matelot *Danois* passager une jambe fracturée : ces deux sont morts de leurs blessures.

» Deux coups de canon ont porté à fleur d'eau: plusieurs ont donné en plein bois, & ont percé à diverses hauteurs; un est entré dans le pied du mât d'artimon; deux ont endommagé le tenon du grand mât. Un de 24 livres ayant brisé un rayon de la roue du gouvernail, a percé la chambre de Madame *de Bellecombe*, aux pieds de laquelle il est tombé; & un autre nous a cassé une ancre, coupé un cable, & brisé des mâts de rechange placés sur le pont; nos voiles ont été criblées de mitrailles, & percées de plusieurs boulets; plusieurs haubans & calhaubans coupés, ainsi que presque toutes nos manœuvres.

» Le vaisseau, après avoir lâché sa volée, nous ayant tourné à tribord, nous a helé, & nous a dit de mettre notre canot à la mer; mais voyant que nous ne pouvions le faire aussi promptement qu'ils le désiroient, il y a mis le sien, & a envoyé à bord plusieurs Officiers.

» Aussi-tôt qu'ils ont monté, ils ont témoigné le plus grand étonnement de se trouver à bord du vaisseau de *cartel*, & ont dit qu'ils étoient venus comptant amariner le bâtiment qu'ils prétendoient avoir pris pour un vaisseau de guerre, alléguant à ce sujet des raisons aussi vagues que foibles, & incapables de faire excuser le procédé si extraordinaire de leur Capitaine, d'avoir attaqué un vaisseau portant pavillon de cartel, qui n'a pour tout armement que *deux canons de signaux*, qui pouvoient d'autant moins paroître suspects, que l'état de son gréement & de sa carène, faite depuis trois ans, annonçoient un vaisseau venant d'un très-long voyage, & que le grand nombre d'hommes placés dans les endroits les plus apparens, sans aucune espèce d'armes, étoit une preuve évidente du caractère marqué par notre pavillon.

» Nous avons su desdits Officiers que leur vaisseau se nomme *le Romney*, de *50 canons*, Capitaine *Rod. Home*.

» M. *de Champ* embarqué avec nous à *Madras*, en qualité de Commissaire *Anglois*, s'est aussi-tôt rendu à bord du vaisseau de sa nation pour communiquer audit Capitaine notre commission de cartel; un instant après il nous

a envoyé par un Chirurgien *Anglois* les choses dont on a fait la demande pour le pansement des blessés.

» L'état du vaisseau n'ayant pu être vérifié d'une manière certaine attendu le défaut du jour, le sieur *Roubaud*, Capitaine en second, a prié le Capitaine *Anglois* de nous conserver jusqu'à demain, & de nous envoyer les objets nécessaires pour réparer nos accidens.

» Cet envoi nous a été fait sur les onze heures, & il est arrivé en même-temps un Officier avec une lettre du Capitaine à M. *de Bellecombe*, par laquelle il témoigne le plus grand regret de ce qui s'est passé, assûrant qu'il donnera conserve jusqu'à ce qu'on n'ait plus besoin de son assistance.

» Sur quoi M. *de Bellecombe* ayant dit à l'Officier porteur de la lettre qu'il feroit réponse dans quelques heures au Capitaine, & qu'il le prioit de lui dire que la situation du vaisseau demandoit qu'il nous conservât jusqu'au jour; un dernier canot est venu nous prévenir que le Capitaine ne pouvoit nous continuer la conserve, & de lui faire connoître par des feux si nous avions des besoins; & ledit vaisseau ayant en continuant fait route, M. *de Bellecombe*, à qui l'on a rendu compte que nous faisions *quatre pouces* d'eau plus qu'à l'ordinaire, a ordonné au sieur *Roubaud*, Capitaine actuel du *Sartine*, de tâcher de se regréer, & de faire voile pour *Cadix*, qui nous reste sous le vent; ce qui a été exécuté avec les précautions qu'exige l'état du vaisseau, dont la mâture est endommagée, & dont les coups de canons à l'eau ne pourront être solidement réparés qu'au jour.

» En foi de quoi, & pour servir & valoir ce que de raison, nous avons fait & signé ledit procès-verbal à bord dudit vaisseau *le Sartine* ledit jour & an.

N. B. Le Capitaine *Dallés* n'étoit âgé que de 36 ans. Il laisse une veuve de 28, & deux enfans.



ASSEMBLÉE DU CLERGÉ.

ON peut comprendre ces aſſemblées au nombre des ſingularités de l'adminiſtration *Françoiſe :* c'eſt aujourd'hui le ſeul Royaume de l'*Europe* où les Miniſtres de l'*Egliſe* aient conſervé cette forme républicaine : jointe à leurs autres prérogatives, elle tend à leur donner dans les affaires une grande influence : puiſqu'ayant par leur caractère la première place dans toutes les aſſemblées provinciales particulières, qui portent le nom d'*Etats*, ils peuvent encore ſe réunir entre eux pour délibérer ſur leurs propres intérêts, & jouiſſent ainſi d'une double, on pourroit preſque dire, d'une triple exiſtence : ils n'ont nulle part ailleurs un auſſi beau privilège.

En *Angleterre* l'*Epiſcopat* reſté riche au milieu des revers de l'*Egliſe*, ne jouit d'aucune diſtinction de cette eſpèce : il eſt même flétri par la *ſuprématie* du Roi de l'eſclavage ſéculier : le Monarque peut ôter la mitre à ceux qu'il en a décorés : & ſi les Pairs *eccléſiaſtiques* ont entrée au *Parlement*, c'eſt moins comme Pontifes, qu'à cauſe de la *Pairie* attachée à leurs ſièges, comme elle l'eſt aux titres de *Ducs*, *Comtes*, ou *Barons* des laïques.

En *Allemagne* il y a beaucoup d'*Evêques* Souverains, & tous ſont opulens : mais le Clergé n'y fait pas un Corps qui ait des maximes, des droits, des lieux & des temps de convocation fixés, où il ſe raſſemble, & ſe meuve avec appareil.

Dans les *Pays-Bas* il forme, de même qu'en *France*, une partie essentielle, intégrante des administrations provinciales : mais hors de-là il n'est distingué du reste des sujets que par la sainteté de ses fonctions : il est assujetti de même aux impôts qu'il a concouru à ordonner : à quelques franchises imperceptibles près, qui lui sont communes avec la noblesse, il ne jouit d'aucune exception.

En *Italie* la grandeur du Chef & de l'ordre élevé entre le *Trône* & l'*Episcopat*, nuit à la considération que mérite celui-ci : la mitre n'y est presque qu'une décoration subalterne : cette perfection du sacerdoce n'y est considérée que comme un dégré pour parvenir à une dignité, qui, n'ayant par elle-même aucun rang dans l'*Eglise*, est cependant parvenue par l'usage à y éclipser toutes les autres, hors la suprême dont elle est bien voisine.

La *France* est donc le pays du monde où le *Clergé* joue encore le plus beau rôle ; où il a conservé le plus de crédit personnel ; où il s'est maintenu dans les plus beaux droits ; & l'on n'en sera pas étonné si l'on songe que de temps immémorial, avant l'introduction du *Christianisme*, les *Druides* étoient les vrais Souverains des *Gaules*.

Les *Romains* devenus maîtres de ces vastes & fertiles contrées, songèrent plus à y faire redouter le pouvoir séculier, qu'à disputer au sacerdoce la vénération des peuples.

Les premiers Prédicateurs du *Christianisme* héritèrent aisément de ce respect usité dans le pays

pour les Miniſtres des autels ; & quand les *Francs* ſongèrent à s'en aſſurer l'Empire, ils comptèrent beaucoup pour l'affermir ſur l'intervention des Prêtres ; en embraſſant la religion dont ceux-ci étoient l'honneur & l'appui, ils crurent devoir honorer encore, rendre plus puiſſantes, ces mains ſacrées qui leur répondoient de la docilité des peuples.

Cet eſprit a toujours vécu dans la nation ; les Rois ont donné l'exemple de le reſpecter : & dans le temps de la féodalité les progrès n'en furent que trop abuſifs. Les *Eccléſiaſtiques* armés de la vénération qu'ils inſpiroient, & du crédit, comme des richeſſes de leurs ſièges, n'imitèrent que trop les grans *Barons* dans leurs uſurpations : ils contribuèrent à dégrader la Couronne, à laquelle ils devoient une partie de leur grandeur ſéculière : ils devinrent des Souverains temporels, & ce n'eſt pas ce qu'il y eut de plus avantageux pour eux, ni pour les peuples.

Peu-à-peu les abus ont ceſſé ; les uſurpateurs de tous les rangs, de tous les uniformes, ont été dépoſſédés & contenus. Mais il eſt reſté au *Clergé*, comme je viens de le dire, une prépondérance ſenſible, & des facultés auſſi utiles que flatteuſes ; la principale eſt le droit des aſſemblées dont il s'agit ici.

Parmi les objets dont elles s'occuppent, on compte le maintien de la régularité, les privilèges de l'Egliſe *Gallicane*, la pureté de la doctrine, & ſur-tout la contribution pécuniaire dont cet Ordre de l'Etat doit aider l'Etat. Elle porte le

nom de *don gratuit*, non pas que ces pieux & dociles Pasteurs croient faire à leur Souverain une aumône, ni qu'ils prétendent avoir le droit de refuser cette libéralité demandée au nom des besoins publics.

Le mot *gratuit* n'est ici, comme tant d'autres, en d'autres occasions, qu'une vieille formule, à laquelle il ne faut attacher aucun sens : elle est du même genre que cette assertion scrupuleusement jointe à tous les Edits, *afin que ce soit chose ferme & stable à toujours*, & qui n'en rend pas nos loix plus perpétuelles.

Quoi qu'il en soit, cette *gratuité* semble cette année devoir être plus prodigue qu'à l'ordinaire : on assure que le Gouvernement demande 30 millions, dont une partie, à la vérité, par forme d'emprunt remboursable d'année en année : l'assemblée a demandé le temps de faire des remontrances au Souverain, dans l'espoir d'obtenir une diminution.

Si les vœux des bons citoyens étoient écoutés, elle s'occuperoit dans l'intervalle d'une réforme bien essentielle, bien nécessaire même, & dont chaque moment ne peut qu'augmenter le besoin comme l'importance : ce seroit d'assurer enfin l'Etat des infortunés *Curés* de *campagne*, & de sauver non-seulement les inquiétudes, la détresse de l'indigence, mais même le mépris qui y est attaché, l'apparence de bassesse qui la flétrit, à une portion de citoyens infiniment utile, à celle de toutes peut-être qui contribue le plus à maintenir l'ordre général, & à qui la société doit davantage. H 4

Les Paſteurs ſpirituels diſperſés dans les villages ont ſur-tout pour miſſion d'apprendre aux pauvres à ſouffrir dans l'obéiſſance, de leur enſeigner au nom de Dieu à fléchir ſans murmure ſous la misère qui les deſsèche, comme ſous le deſpotiſme qui les écraſe. Ces fonctions, ainſi que je l'ai déja dit ailleurs, ſont aſſez précieuſes au reſte de la ſociété pour qu'on aſſure au moins à céux qu'on en a chargés une exiſtence honnête.

D'ailleurs leur état même les conſacrant pour être à-la-fois les conſolateurs des malheureux qui les entourent, & leur reſſource, quand leurs maux ſont extrêmes; un *Curé* devant prêcher la patience à ſes ouailles, & cependant les aider quand l'excès du dénuement les menace de la mort, il faut bien pour remplir ſon double miniſtère qu'il reçoive avec ſa miſſion charitable un revenu temporel capable d'y correſpondre.

Auſſi l'ancienne Loi y avoit pourvu chez les *Juifs;* la *dixme* de tous les biens étoit aſſignée à l'ordre des *Pontifes:* le partage en étoit indiqué pour chaque claſſe de cette hiérarchie, de manière à prévenir les uſurpations, comme la trop grande inégalité.

Le principe s'eſt conſervé dans le *Chriſtianiſme*, mais l'emploi n'a pas été le même. Dans les temps de la barbarie les *dixmes* ſont devenues ſouvent une poſſeſſion purement temporelle, recueillie par des mains profanes. Dans les lieux même où la deſtination n'en a pas été tout-à-fait changée, elles ont été interceptées, ou par le *haut Clergé* qui s'en

eſt appliqué la propriété, ou plus ſouvent encore par des *Monaſtères*, par des *Collégiales*. Les *laïques* qui fondoient ces établiſſemens pieux, voulant les doter, y attachoient ſur-tout les dixmes dont ils s'étoient emparés; ils croyoient acquitter leur conſcience en reſtituant ces biens eccléſiaſtiques à des maiſons qui devenoient une dépendance du Clergé, à des titulaires oiſifs qui en portoient l'uniforme.

Les vrais Miniſtres de l'Egliſe, les *Curés*, partageant alors la baſſeſſe de la partie du peuple auprès de laquelle ils étoient le plus employés, ne furent plus ſalariés que comme des eſpèces d'agens mercenaires, à qui la nobleſſe tonſurée renvoyoit ce que ſes fonctions avoient de trop pénible : on ſe contenta preſque par-tout de leur aſſurer une rétribution pécuniaire, annuelle, qu'on appella portion *congrue*, c'eſt-à-dire *ſuffiſante*, & peut-être en effet l'étoit-elle.

Dans le temps où, comme je l'ai prouvé (1), un *Gendarme* pouvoit vivre largement avec *quatre livres de paie* par mois, un Miniſtre des autels, forcé par ſes ſermens & les loix au célibat, pouvoit vivre ſans inquiétude, remplir même ſes devoirs de charité, avec le même revenu : il y avoit alors très-peu de pauvres, point de mendians, & les beſoins perſonnels de la vie, reſtreints à peu-près à la véritable néceſſité, n'étoient ni auſſi nombreux, ni auſſi exigeans qu'ils le ſont aujourd'hui.

---

(1) Voyez les *Réflexions préliminaires*, Tome I de cet Ouvrage, *nouvelle édition*, page 30 & ſuivantes.

Mais tout a changé, hors la dénomination de la solde assignée à ces différentes classes. Après avoir laissé long-temps varier, & morcéler la redevance *congrue*, due par les possesseurs de la *dixme*, aux mains chargées des travaux qui la justifient, enfin il y a un siècle & demi une loi solemnelle a fixé cette rétribution à *cent écus*, ou 300 livres tournois.

C'étoit déja bien peu : mais cette loi même ne put pas être mise tout d'abord en exécution: elle n'a eu son effet général que long-temps après, quand la valeur du marc d'argent fixée à environ 26 livres tournois, assignoit au Pasteur à peu-près *douze marcs d'argent* pour sa solde annuelle : mais depuis, ce même marc ayant reçu une valeur idéale double, sans changer de dénomination, les *livres* qui le composent ont éprouvé une variation inverse, & ont diminué de moitié.

Les cris des intéressés, la voix de la raison, de la justice, ont enfin arraché en 1768 une loi nouvelle, qui stipulant toujours les droits des *Curés* en *livres*, & non en *marcs* (1), les expose à

(1) On a bien senti que cette stipulation en *livres* étoit sujette à une infinité d'inconvéniens. En 1768 on semble avoir voulu y obvier. L'Ordonnance de cette année commence par évaluer & déterminer la *portion congrue* en *bled;* elle la fixe à *25 septiers de bled froment*, *mesure de Paris :* ce qui auroit au moins mis cette partie du *Clergé* à l'abri des variations à l'avenir : mais le troisième article dément cette réforme, en rétablissant ~~sur-le-champ~~ le payement en *argent :* les 25 septiers sont estimés 500 livres; sauf, dit la loi, à faire une autre estimation, si le prix des denrées augmenté l'exige : mais d'après ce qui se passe aujourd'hui, &

un avenir inquiétant, même en paroiſſant adoucir leur ſort actuel : on leur aſſure en apparence *cinq cens livres tournois*, ou *dix marcs* d'argent de nos jours : ce qui, comme on voit, les a laiſſés encore fruſtrés d'un ſixième de ce qui avoit appartenu à leurs prédéceſſeurs ; ſans compter que par les reſtrictions que la loi a miſes à l'augmentation, elle en a preſque détruit l'utilité. Pluſieurs *Curés* ont préféré leur ancienne diſette à un bénéfice illuſoire, qui ſembloit leur ôter le droit de ſe plaindre, & conſommoit leur détreſſe par une bienfaiſance apparente.

Le ſort des *Vicaires* a été bien autrement négligé, & plus cruellement dégradé, puiſqu'ils ont été d'abord réduits à *cinquante écus* : l'Edit même de reſtauration ne leur aſſure que 200 liv. tournois ; étant exclus du caſuel, déja aſſez peu abondant dans les campagnes, ils n'ont par conſéquent d'autre reſſource que cette ſolde, inférieure à la paie du dernier *fuſilier* des baſſes compagnies.

Celui-ci à la vérité n'a que *ſix ſols* par jour, & le ſtipendiaire tonſuré en a environ *huit ;* mais auſſi le premier eſt logé gratuitement : il eſt meublé, ſans faſte, mais gratuitement encore par le Roi ; il a pour rien la paille ſur laquelle il couche, le bois à la fumée duquel il ſe dégèle ; il a à meilleur marché la mauvaiſe viande qu'on lui vend à l'*étape*, &c.

Le ſecond eſt dépourvu de tous ces adouciſſe-

---

s'eſt paſſé de tout temps, qui ne ſent combien, dans ce cas-là même, les infortunés *Curés* ſouffriront long-temps de l'augmentation, avant que d'avoir obtenu le rétabliſſement de l'équilibre.

mens ; il languiroit dans une misère plus aviliſſante encore, plus funeſte à ſon caractère, comme à ſes mœurs, ſans la charité des fermiers, ſouvent des plus indigens de ſes paroiſſiens ; reſſource qui a encore elle-même ſes abus & ſes dangers, puiſque par-là l'inſtituteur ſe trouve à la diſcrétion de ſes élèves, & le Paſteur en ſecond, obligé, pour vivre, de s'humilier devant ſes ouailles.

Encore une fois on ne ſonge pas aſſez à l'importance du miniſtère des *Curés*, & de leurs ſubſtituts. S'il n'eſt dans l'ordre hiérarchique de la religion, qu'au ſecond rang pour l'utilité, pour les effets, il eſt au premier dans l'ordre civil. Ne nous laſſons pas de le dire, c'eſt une véritable Magiſtrature ; une Magiſtrature immédiate, d'autant plus efficace qu'elle règne par les mœurs, & ſans contrainte ; elle tend à prévenir les déſordres, plus encore qu'à les réprimer ; c'eſt ſur-tout par la bienfaiſance qu'elle ſe fait ſentir : c'eſt au cœur qu'elle parle : c'eſt l'eſpèce d'hommes la plus nombreuſe, la moins intéreſſée au repos de la ſociété, celle qui gagneroit le plus peut-être à le troubler, qu'elle contient.

N'enviſageons les *Curés*, ſi l'on veut, que comme de ſimples Officiers de police : oublions la ſublimité des fonctions qu'ils exercent, & le rapport direct qu'ils ont, comme tout le reſte du Sacerdoce, avec la Divinité ; ne voyons en eux que les agens immédiats du Gouvernement, deſtinés à maintenir uniquement le calme temporel de la ſociété : dans ce ſens même il faudroit encore leur concilier les égards du peuple

par des dehors qui les en séparent, & sur-tout éviter de les confondre avec lui par les tristes suites de la misère, pour laquelle il n'a que du mépris, parce qu'il l'en voit accabler.

Un *Commissaire* couvert de haillons, & réduit à attendre sa subsistance de la pitié de ses voisins, leur inspireroit-il beaucoup de respect? Quand les Pasteurs du second ordre ne nous rendroient que de semblables services, encore faudroit-il de même leur assurer un extérieur qui leur conserve la faculté de nous les rendre.

Les Curés des différentes Provinces s'occupent des remontrances nécessaires pour parvenir à cette opération que la justice, la décence, le bien public exigent également. Déja en plusieurs Généralités ils ont fait des démarches pour y parvenir. Le Parlement de *Provence* les a autorisés dans son district par un arrêt spécial, à s'assembler en forme régulière, pour prendre sous la présidence d'un *Syndic* reconnu chef, les résolutions les plus propres à en accélérer l'effet. Il est permis d'espérer que la sagesse du Gouvernement, aidée de la munificence du haut Clergé, donnera enfin sur cet article satisfaction à tous ceux des hommes désintéressés qui désirent sincèrement le bien.

Au reste en réclamant au nom des *Curés* une aisance honnête, & qui, à quelque taux qu'on la porte, sera encore bien loin du luxe, de la superfluité, je ne puis m'empêcher de faire une observation sur une démarche bien peu réfléchie

qui vient d'échapper, ou qui a été malignement supposée à l'un de ces Ministres respectables.

On a imprimé dans les papiers publics sous le nom d'un *Curé* de *Normandie*, une invitation à ses collègues de se cottiser dans son doyenné, pour armer à frais communs une frégate, & faire la course sur les ennemis. Vraie ou non cette proposition est une chimère indécente qu'il faut désavouer bien vîte. *Aaron* se bornoit pendant les batailles à prier dans le tabernacle : il présentoit au ciel les vœux de sa nation, & ne souilloit point ses mains du sang même des ennemis de la patrie.

M. l'Evêque de *Strasbourg* a pu dans ces derniers temps offrir au Roi, & lever un régiment : mais ce n'est pas comme pontife qu'il a arboré l'étendard militaire : c'est comme Souverain, & ce n'est que dans les terres soumises à cette jurisdiction civile, unie dans son siège à la suprématie religieuse, qu'il a fait cet acte guerrier.

Les *Curés* de *Normandie* ne sont point dans ce cas, & l'on n'attend point d'eux cet effort : qu'ils emploient leur zèle à consoler leurs ouailles ; leur argent, s'ils en ont, à les assister : & s'ils arment jamais un vaisseau, que ce soit à édifier les mers par des exemples de charité, mais non pas à les épouvanter par le fracas militaire, que s'emploie la frégate sacerdotale.



TRAIT

DE PIRATERIE EXTRAORDINAIRE.

LE peu d'eſpace qui me reſte ne me permet pas de joindre la moindre réflexion à l'anecdote contenue dans la lettre qui ſuit ; & d'ailleurs elle n'en a pas beſoin : ce texte affreux eſt aſſez intelligible ſans commentaire. Je me bornerai à demander aux admirateurs enthouſiaſtes de la *marine*, ſi c'eſt une ſi merveilleuſe reſſource pour les Empires que celle qui expoſe les Particuliers à des horreurs, comme celle qui ſuit, ſans qu'il ſoit poſſible non-ſeulement de les prévenir, mais même d'en tirer vengeance. Je donne cette lettre ſans y rien changer du tout.

A L'AUTEUR DES ANNALES.

Liſbonne, ce 6 Juin 1780.

MONSIEUR,

» EN qualité d'abonné de vos *Annales*, & peut-être l'unique dans ce pays encore mi-barbare, je dois vous raconter ce qui s'eſt paſſé à la vue de notre port Vendredi 2 de ce mois.

» Le navire *Suédois* de trois mâts, nommé *Patrioten*, Capitaine *Jes Pauhen*, eſt ſorti de ce port Vendredi dernier ſur le ſoir pour aller à *Gênes*, ayant 14 hommes d'équipage, le Capitaine compris, & 11 paſſagers, parmi leſquels étoit un Abbé, neveu du célèbre Muſicien *Italien*, *David Perès*, qui portoit avec lui ſon héritage, conſiſtant principalement en pierreries.

» Divers négocians avoient auſſi confié au Capitaine des eſpèces d'or, étant un homme qui s'étoit attiré la confiance de la place; ſon chargement principal conſiſtoit en caiſſes

de *sucre*, *salsa parelha*, *tabac*, &c. Dans le nombre des passagers il s'en trouvoit aussi un inconnu qu'on croyoit *Espagnol*, ou *Italien*.

» A deux lieues hors de la barre entre 6 & 7 heures du soir, ledit inconnu tira un coup de pistolet : dans l'instant le navire se trouva environné de 5 barques d'hommes armés qui y montèrent, tuèrent & massacrèrent tout le monde, prirent les malles des passagers, toutes les marchandises de valeur, & le tabac ; firent après cela deux trous dans le navire pour le couler bas, en y attachant les corps morts, afin qu'il ne restât aucun vestige sur l'eau de cette cruauté, & puis décampèrent.

» Trois matelots s'étoient jettés à la mer, en les voyant entrer : un seul s'est sauvé après 4 heures de combat contre la mort, & contre les coups de fusils qu'on lui a tirés, & qui ne l'ont pas atteint ; il a fait part de cela de suite au Conseil de *Gênes* qui avoit freté ce navire ; un autre matelot qui avoit eu l'adresse de se glisser sous des cuirs, après avoir vu sortir tous les assassins hors du navire, s'est mis au gouvernail, & l'a fait échouer de peur qu'il ne coulât bas par les trous qu'on y avoit fait.

» Le Gouvernement a de suite envoyé des courriers sur toutes les côtes : il a fait arrêter tous les *Espagnols* contrebandiers, tous les barquiers des environs, & l'on se flatte qu'on attrappera ces scélérats, & qu'on les punira comme ils le méritent, d'autant plus qu'ils ont tué un *Ecclésiastique*, &c.

Signé, M. Q.

Faute à corriger dans le Numéro 64, Tome VIII, à l'article du cher neveu.

Page 497, *lig.* 19, en sa présence, *lisez*, par son entremise.





AVIS
SUR UNE NOUVELLE ÉDITION
DES ANNALES.

N. B. JE replace ici l'Avis inféré à la fin du Numéro 65. Il m'importe qu'il foit bien connu, qu'il acquière la plus grande authenticité poffible ; en conféquence je préviens qu'il fera répété en tête de chacun des cinq Numéros qui reftent d'ici au 72, c'eft-à-dire jufqu'à la fin du préfent volume.

Je fais ce double emploi fans fcrupule, par deux raifons : 1°. tous les Soufcripteurs qui renouvelleront leur abonnement, fuivant les conditions prefcrites, étant fûrs d'avoir *gratuitement* dans la *nouvelle Edition* ce même volume *complet*, comme je l'annonce ci-après, ils feront, à ce que je penfe, affez équitables pour ne pas fe croire léfés. Au contraire, en leur parvenant la feconde fois dans le temps, il aura pour eux le mérite de la nouveauté. Ils y trouveront huit feuilles qu'ils ne connoîtront pas.

2°. Quelque clarté que j'aie tâché de mettre dans cet Avis, s'il s'y trouvoit quelque embarras qui ne fût pas levé, j'en ferai fans doute inftruit dans les intervalles : & il me fera plus facile, en répétant le texte, de l'interpréter, de donner tous les éclairciffemens dont on croira avoir befoin.



J'INTERROMPS un moment le récit des affaires publiques pour causer un peu des miennes avec mes lecteurs : ce que j'ai à dire doit leur convenir également à tous, aux *amis*, aux *ennemis*, & aux honnêtes gens impartiaux qui n'ont de prévention dans aucun sens; aux premiers parce que je leur annonce une Edition des *Annales* aussi perfectionnée que le permettent mes foibles talens ; aux seconds parce que je leur indique le terme où elles finiront ; aux troisièmes parce qu'ils approuveront, à ce que j'espère, ma conduite, & qu'ils y trouveront des motifs capables de justifier leur estime.

Quand j'ai entrepris les *Annales*, j'ai voulu, & j'ai cru entreprendre un Livre utile : l'opinion publique m'a prouvé que je ne m'étois pas tout-à-fait trompé : les tracasseries qui ont rendues si orageuses les autres carrières où je me suis hasardé, ne m'ont pas abandonné dans celle-ci ; mais l'influence n'en a pas été si efficace : la haine, les manœuvres, les intrigues tortueuses, les cris furieux, n'ont pu ni imposer silence à l'Auteur, ni empêcher la nation d'accueillir l'Ouvrage.

Ce succès, quoiqu'acheté par un travail énorme, m'a fait surmonter jusqu'ici des dégoûts de plus d'une espèce qui l'ont quelquefois rendu bien douloureux : j'ai été souvent, & sur-tout il n'y a pas long-temps, je l'avoue, près d'y renoncer; ayant payé, à ce que je crois, ma dette à la société, au-delà peut-être de ce qu'elle auroit

eu droit d'exiger ; ayant tout ſacrifié pour me refaire des organes capables de la ſervir, en raiſon de ce que la jalouſie armée de toute la foibleſſe du deſpotiſme, de toute ſon iniquité, s'acharnoit à me mutiler; on n'auroit pu me blâmer de ſonger à la retraite, d'aller chercher enfin dans un aſile inconnu, le plaiſir nouveau pour moi, du calme, & de l'obſcurité.

Les repréſentations les plus touchantes m'ont déterminé à continuer mon travail encore une année ; &, dut la haine frémir à ce mot, dut-elle crier à l'*égoïſme*, à l'orgueil, cette condeſcendance eſt de ma part un véritable ſacrifice : je le fais à l'amitié : je le fais au bien public. Il ne falloit rien moins que ces deux motifs tout puiſſans ſur mon cœur pour m'y décider.

Cette réſolution va, par la circonſtance, entraîner pour moi une véritable ſurcharge, un doublement de travail & d'efforts. Il faut réaliſer dès-à-préſent, concurremment avec la compoſition des *Annales* pour le reſte de cette année, & pour toute l'année prochaine, un projet dont je comptois m'occuper ſans partage, & dont je plaçois l'exécution au nombre des jouiſſances de ma retraite : celui d'une *nouvelle Edition*.

Les premières années ſont abſolument épuiſées. Juſqu'ici j'ai déja fait remettre ſous preſſe, ſucceſſivement, un grand nombre de Numéros dépareillés par des accidens de toute eſpèce, & ſurtout par les *remplacemens gratuits* que j'ai accordés aux Souſcripteurs : dans ces réimpreſſions

partielles, afin de ne point faire trop de diſparate, on s'eſt conformé à l'ancienne Edition : mais elle eſt très-défectueuſe ; je ne me le diſſimule pas.

La première année a été imprimée en *Angleterre*, avec des caractères *Anglois*, par des ouvriers *Anglois*, qui ne ſavoient pas un mot de *François ;* malgré l'intelligence étonnante de l'Imprimeur, à laquelle j'ai rendu hommage dans le temps, & les efforts que ſon attachement pour moi lui faiſoit faire, il s'eſt gliſſé une infinité de fautes que ni lui, ni moi, n'avons pu éviter.

La différence nationale dans la manière d'accentuer ; celle des goûts dans la diſtribution des ornemens ; la ſimplicité des impreſſions ordinaires à *Londres*, où l'on ne connoît pas de milieu entre un luxe typographique exceſſif, & une nudité preſque difforme, donnent à l'année ſortie des preſſes *Bretonnes* un air gothique peu agréable.

De plus j'ai été inſtruit, & j'ai vu par les pertes qui en ont réſulté pour moi, que dans les tranſports pluſieurs Numéros ont été *avariés*, *piqués*, &c. : il y en a eu de ſacrifiés tout entiers ; mais l'empreſſement du Public n'a pas toujours permis d'employer cette reſſource ; on a été quelquefois obligé de laiſſer courir des exemplaires à demi-gâtés, & ils ſont échus ſur-tout à ceux des Souſcripteurs qui auroient eu droit à l'Edition la plus correcte, la mieux conditionnée, puiſque ce ſont les plus anciens.

La ſeconde année a commencé par deux Numéros indignement imprimés, & ſur du papier dégoûtant. La dépenſe en a cependant été plus forte que celle de tous les autres : on n'en ſera pas ſurpris ſi l'on ſonge aux circonſtances du moment. Je venois de quitter l'*Angleterre;* j'étois preſſé : je me ſervois d'un des plus audacieux *contre-facteurs* & des plus criminels, que j'avois cru par-là ramener à réſipiſcence.

Il eſt des naturels qu'on ne réforme point.

Je les ai fait réimprimer depuis : mais les Souſcripteurs de ce temps-là les ont reçus, & ſans doute les gardent dans toute leur imperfection: par un haſard ſingulier ce ſont ceux dont on a demandé le remplacement avec le plus de réſerve.

La troiſième année même qui va finir eſt imparfaite en plus d'un ſens; les deux premiers Volumes ont été imprimés ſur du papier de rebut que ma confiance trompée, & mon peu d'expérience dans ces matières ont laiſſé employer, ſans que je m'en doutaſſe. Ce n'eſt que depuis quelques Numéros que j'y ai mis ordre : on a pu s'appercevoir de la différence, en comparant par exemple les Numéros 57 ou 58, avec le 64.

D'ailleurs dans les huit Tomes précédens il ſe trouve d'autres défectuoſités non moins déſagréables. Dans pluſieurs Volumes il n'y a point de *dates.* Dans pluſieurs les *Tables des Matières* ont été ou omiſes, ou déplacées, ou long-temps attendues. Dans pluſieurs on trouve des *Avis* tels que

celui-ci, néceſſités dans le temps par les circonſtances, mais qui occupent aujourd'hui un eſpace inutile, & ne peuvent plus intéreſſer ni les lecteurs, ni l'Auteur.

Ces avis même, tels que ceux des Numéros 57, 58, &c. ont occaſionné, à ce que j'ai vu par les lettres qui m'ont été écrites, de la confuſion, ou du moins de l'embarras, & peut-être de la perte aux propriétaires des Volumes, s'ils n'ont pas eu le ſoin, ou s'ils n'ont pas été à portée de faire ſur-le-champ placer où il convenoit les deux feuilles *poſthumes*.

Ce n'eſt pas tout; la rapidité de la compoſition, l'infidélité des avis, le manque de renſeignemens néceſſaires ont entraîné quelquefois des inexactitudes que la meilleure intention de ma part n'a pas toujours pu prévenir; telles par exemple que l'aſſertion relative à la priſe du *Prothée*. Toutes les nouvelles, toutes les lettres particulières, les rapports même de l'ennemi, ſe réuniſſoient à affirmer que le Commandant de ce vaiſſeau s'étoit rendu ſans combat, *ſans avoir perdu un ſeul homme*. Cependant il ſe trouve qu'il n'a fait fléchir ſon pavillon qu'après une réſiſtance ſanglante; & il a déſiré lui-même que ſa conduite fut ſoumiſe au jugement d'un *Conſeil de guerre*, qui s'aſſemble en ce moment pour le juger.

Voilà une prodigieuſe quantité de défauts qui ont pu être excuſés dans l'Edition primitive: mais il ſeroit abſurde de les conſerver dans la nouvelle, & de s'interdire la faculté de mieux

faire quand l'occasion s'en présente aussi naturellement.

Enfin cette Edition régénérée peut, & doit être à beaucoup meilleur marché que l'ancienne. Il y aura 24 *ports hebdomadaires* de moins, par année; il y aura toutes les *dépenses secrètes* de moins; les *remises*, les *doubles commissions* de moins; ce qui fait un objet très-considérable (1), il y aura la facilité de l'*impression* de plus, &c. Il est donc juste d'en réduire le prix.

Je n'aurois pu être arrêté que par une considération; c'est que c'est dans les mains des Souscripteurs qui méritent de moi le plus d'égards que se trouvent les exemplaires les plus imparfaits. Ceux dont l'attachement est né avec l'Ouvrage, qui en ont, s'il est permis de le dire, essuyé l'enfance avec tous ses défauts & ses dangers, ne murmureroient-ils pas de lui voir acquérir une maturité, une perfection qui ne seroit pas pour eux, ou qu'ils seroient obligés de payer une seconde fois?

Je sais bien que je pourrois répondre que je ne leur ai promis que l'ancienne Edition; que l'ayant livrée avec exactitude, je ne puis craindre de leur part aucun reproche; que par le remplacement *gratuit*, par le Volume *gratuit*, par la Gravure *gratuite*, qui paroîtra enfin s'il plaît à

(1) Voyez la page 16 de l'Avis qui a d'abord été publié en tête du Numéro 57, Tome VIII; c'est la feuille qui a été supprimée & remplacée.

Dieu, & à M. *de St. Aubin* (1), j'ai été déja fort au-delà de mes promeſſes; que leur Edition n'en feroit pas meilleure, ſi je m'aſtreignois aujourd'hui à la copier ſervilement, & que leur amitié pour l'Auteur lui deviendroit en définitif auſſi préjudiciable que la haine, ſi elle faiſoit obſtacle à la réforme d'un ouvrage qui intéreſſe ſa gloire.

Tout autre à ma place avec de ſemblables raiſons ſeroit non-ſeulement libre & tranquille, mais juſtifié, mais applaudi peut-être. Je ne ſais ſi elles ſuffiroient pour moi : en d'autres occaſions bien plus ſérieuſes des argumens tout autrement incontestables que ceux-là n'en ont pas été plus efficaces en ma faveur.

Les *contre-facteurs* que mon premier expédient n'a pas déconcertés, qui s'en ſont prévalus pour m'outrager, profiteroient de cet incident avec un bien autre avantage : ils ont eu l'impudence d'eſſayer à rendre ridicule, & odieuſe tout-à-la-fois ma propoſition de donner *pour rien :* ils triompheroient de pouvoir dire que je revends une ſeconde fois ce que j'ai déja vendu.

---

(1) C'eſt le nom du Graveur bien connu qui s'en eſt chargé. Je ſuis, je le répète, preſque honteux d'avoir promis ce pauvre Portrait, par les lenteurs qu'il eſſuie : mais ce n'eſt pas ma faute : il y a huit mois que le marché eſt fait avec l'Artiſte, & le tableau dans ſes mains : j'ai été puni, d'abord de la délicateſſe de ſa complexion, & enſuite de ſa célébrité : une maladie cet hiver ; depuis, un ouvrage important qu'il vient d'achever, le premier Volume des pierres gravées du cabinet d'*Orléans*, l'ont éloigné de ma mince figure. Il m'affirme journellement qu'il s'en occupe : tout ce que je puis pour me juſtifier envers le Public, c'eſt de citer, & de nommer mon garant.

Ce genre de baſſeſſe trop uſité en effet dans la Librairie, trop fréquemment, & mal-à-propos peut-être, imputé à des Littérateurs célèbres, pourroit trouver ici de la croyance. Combien d'honnêtes gens, même de ceux qui me ſont attachés, en voyant la nouvelle Edition, parée au moins des agrémens de la jeuneſſe, ne ſentiroient que la caducité de la leur! Ils oublieroient qu'ils en ont auſſi dans le temps eu la fleur; & qu'il eſt en tout ſens dans l'ordre de la nature que les objets de nos jouiſſances vieilliſſent avec nous: ils ſongeroient ſeulement que leur ayant coûté beaucoup plus cher, elle vaudroit beaucoup moins. Il eſt ſi dangereux, ſur-tout en pareille matière, de mettre la délicateſſe en concurrence avec l'intérêt!

Quoi qu'il en ſoit je ne veux pas ſeulement examiner cette queſtion, ni m'expoſer à ces reproches: mes ennemis n'auront pas un moment où ils puiſſent ſe flatter de ſurprendre dans le cœur de mes amis l'idée même d'un ſoupçon déſavantageux pour moi: je veux leur ôter juſqu'à l'eſpoir de ſéduire avec une apparence de juſtice les ames honnêtes qui m'eſtiment: je ferai une nouvelle Edition: j'en réduirai le prix: & j'oſe braver les cenſeurs. Voici comment.

Elle compoſera neuf Volumes (1), revus, refaits même avec tout le ſoin dont je ſuis capable:

---

(1) Le Volume courant, le *neuvième*, y ſera compris par la raiſon que j'ai dite ci-devant, page 129. On ſe rappellera que chaque Volume contient 8 *Numéros*, ou plutôt environ 500 pages: car la diviſion par *Numéros* ne ſe trouvera plus dans la nouvelle Edition.

le Portrait, dont l'annonce authentique que j'en fais ici accélérera ſans doute la fin, ſera en tête du premier.

Tous les Souſcripteurs qui ont ſouſcrit depuis le commencement chez M. *Lequeſne* DIRECTEMENT, ou qui auront, à quelque date que ce ſoit, payé *chez lui* les trois premières années, à 48 liv. & qui renouvelleront leur abonnement *chez lui* pour la quatrième année, au même prix, recevront la nouvelle Edition complette, & abſolument GRATUITE. Je ne leur demande que de vouloir bien faire prendre chaque Volume chez M. *Lequeſne*, aux termes fixés, dont ils ſeront avertis; ou d'indiquer une fois un moyen de les leur faire parvenir ſucceſſivement ſans frais, s'ils n'aiment mieux en payer le port : ce dernier article eſt une bagatelle pour chacun d'eux à part; il ſeroit pour moi un objet énorme, eu égard à la quantité des envois.

Ceux qui n'ont pas encore ſouſcrit, & qui ſouſcriront pour la quatrième année de même chez M. *Lequeſne*, DIRECTEMENT, à 48 livres, pourront ſe procurer la nouvelle Edition, y compris l'*Appel à la Poſtérité*, s'ils le déſirent, moyennant 24 livres pour chacune des années précédentes, mais priſes de même chez M. *Lequeſne*, ou en payant le port s'ils déſirent qu'on leur en faſſe l'envoi.

Cette réſerve dans les deux cas ne concerne point l'année courante, c'eſt-à-dire, la quatrième, qui ſera, à l'ordinaire, remiſe *franche de port par la poſte*, à tous les Souſcripteurs anciens & nouveaux.

Quand j'ai propofé mon premier expédient contre les *contre-façons*, les impofteurs fe le font approprié fans en courir le rifque. Il étoit clair que pour le *gratis* on ne s'adrefferoit qu'à moi; auffi ont-ils réimprimé mes avis littéralement tout au long : & d'après cette rufe on m'a obfervé avec raifon qu'il n'exiftoit aucun moyen pour difcerner l'Edition légitime de celle des pirates: maintenant je crois que voilà mon pavillon bien fignalé : il fera impoffible de le méconnoître.

J'impofe dans les deux cas l'obligation de foufcrire pour la *quatrième année :* avec un peu de réflexion on devinera, je crois, la raifon, & l'on fentira la juftice de cette condition. Au moins fe convaincra-t-on aifément que mon intérêt perfonnel n'y entre pour rien. Je facrifie le produit de cette année à l'exécution de mon plan: ceux qui trouveront le facrifice exceffif, je les fupplie de jetter les ieux fur le paffé; ils verront que ce n'eft pas le plus grand que j'aie fait.

Le premier Volume de la nouvelle Edition paroîtra le premier *Septembre* prochain : on pourra de ce jour le faire prendre chez M. *Lequefne :* les autres paroîtront fucceffivement de fix femaines en fix femaines, avec la plus grande régularité.

Je prie ceux à qui je viens de donner le droit de les exiger, ou qui auroient l'intention de fe les procurer, de m'en prévenir d'ici à ce temps-là : il fuffira de configner la foufcription pour la *quatrième année ;* ceux qui feront dans le cas de payer les précédentes, c'eft-à-dire, les Soufcripteurs nouveaux, en fourniront le prix à leur

volonté, en recevant, ſoit les Volumes, ſoit les années : mais il eſt néceſſaire que je les connoiſſe d'avance, les uns & les autres.

Je ne ferai imprimer de cette Edition précíſément que le nombre néceſſaire; 1°. pour diminuer les frais, & riſquer le moins qu'il ſera poſſible, je ne le cache pas : 2°. parce que je ne veux pas à ma retraite avoir de réſidu *typographique ;* ni qu'aucun Libraire, ou aucun intriguant, puiſſe duper le Public, en s'annonçant comme dépoſitaire d'un fonds qu'il paroîtroit avoir reçu de moi.

Ce ſeroit ici le lieu de parler de la *Collection de mes Œuvres :* je l'ai promiſe d'*Angleterre;* & rien ne me paroiſſoit plus ſûr, plus aiſé que l'exécution de cette promeſſe : ce n'eſt qu'en préparant les matériaux que l'entrepriſe eſt devenue accablante. Mes idées s'étant depuis mûries, réformées, étendues, changées même ſur bien des points, ce ſont preſque des Ouvrages nouveaux que je donnerai ſous les mêmes titres. On peut en juger par la *Théorie des Loix :* j'en ai déja fait réimprimer le premier volume trois fois; & aucune de ces Editions ne paroîtra ; j'aime mieux en ſouffrir la perte, que de donner au Public aucun Ouvrage qui ne ſoit au point où je puis me croire en état de le porter.

Mais ce travail joint à celui des *Annales*, eſt au-deſſus des forces d'un ſeul homme, ou du moins des miennes. Le premier ſera l'occupation & le ſoulagement de ma retraite, & c'eſt

en partie ce qui me décide à la faire au terme que je viens d'indiquer. L'Edition de mes *Œuvres* que je donnerai alors ſera probablement bien moins volumineuſe que celle que j'avois annoncée, quoique ſûrement beaucoup plus remplie.

En attendant, ceux qui ont ſouſcrit, & qui, à ce qu'il m'a ſemblé, ſont auſſi preſque tous Souſcripteurs des *Annales*, pourront ou déduire ſur leur nouvel abonnement aux *Annales* le louis d'or qu'ils ont donné pour celui des *Œuvres*, ou le reprendre chez M. *Lequeſne* s'ils ne renouvellent pas : ils ſeront les maîtres de tenir compte, ou de n'en pas tenir, du volume des *Révolutions Romaines* qu'ils ont déja reçu : comme c'eſt ici moi qui ſuis en faute, je ne me plaindrai pas de ceux qui croiront devoir me mettre à l'amende.

Encore un mot; car il faut tout prévoir : je ne contracte l'engagement ci-deſſus pour la nouvelle Edition des *Annales*, qu'avec ceux qui s'adreſſeront à M. *Lequeſne*, & s'adreſſeront à lui *directement*, comme j'ai eu ſoin de le bien ſpécifier : j'en ai deux raiſons.

La première, c'eſt que s'il falloit paſſer par l'entremiſe des *Libraires* ou autres agens, la commiſſion qu'ils exigent rendroit l'exécution de ma parole trop onéreuſe pour moi, & même impraticable. La ſeconde, c'eſt qu'il pourroit réſulter de la confiance des Souſcripteurs envers des entremetteurs étrangers une ſupercherie dont les premiers ſeroient dupes, & dont ils auroient peut-être l'injuſtice de me rendre reſponſable.

Si la ſimple promeſſe, ou même l'expédition d'une nouvelle Edition *gratuite* pouvoient être regardées comme la preuve d'une miſſion avouée de moi, bien des contre-facteurs, tous même probablement, s'empreſſeroient de s'approprier ce caractère : ils recevroient l'argent de tout le monde en mon nom; ils renverroient à tout le monde, en mon nom, une prétendue nouvelle Edition qui ne ſeroit que leur ancienne, rajeunie par des frontiſpices nouveaux, & quelques cartons diſtribués au haſard. Cette ruſe eſt une des plus familières dans la *Librairie :* les *preſſes* reſſemblent à la chaudière de *Circé :* à chaque inſtant des *Æſons* décrépits en ſortent avec les apparences & les ſuccès de la jeuneſſe.

Il eſt aiſé de concevoir combien cette largeſſe apparente leur deviendroit lucrative. Leurs Editions condamnées de ce moment-ci à un décri certain, acquereroient par ce manège une conſiſtance qu'elles n'ont jamais eue. Au lieu de les donner *gratuitement*, ils les vendroient avec un grand avantage : au lieu d'eſſuyer aucune perte, ils feroient un très-grand bénéfice.

Afin de prévenir toute ſorte d'ambiguité, je déclare donc que je n'ai, que je n'aurai, que je ne reconnoîtrai pour tout ce qui précède, d'autre agent que M. *Lequeſne*, Marchand d'étoffes de ſoie, rue des *Bourdonnois*, à *PARIS*.





PRUSSE.

LE 1er Juin passé l'*Académie Royale* des *Sciences* & *Belles-Lettres* de *Berlin* a tenu sa séance publique; & cette séance a été ouverte par un discours du Secrétaire perpétuel *Formey*.

C'est une plaisante éloquence que celle de ce Professeur. J'en ai déja cité un échantillon dans le premier volume de ces *Annales* : en 1777 à pareil jour, il assuroit *que jamais les acheminemens à une pacification constante de l'*Europe *n'avoient été plus marqués, ni les aspects plus favorables*. Il s'écrioit: *quels caractères, quels talens, quelles vertus ne forment pas le cercle de lumière le plus radieux autour des augustes noms de ... !* &c. *Or voici la conséquence que je tire de ces prémisses.....* & cette conséquence étoit la *paix universelle*.

Il s'est bien perfectionné depuis dans ce stile vraiment original : voici un passage de son discours prononcé cette année, cité avec admiration dans toutes les Gazettes. *Huit* **LUSTRES** *sont écoulés depuis le jour où notre auguste Monarque monta sur le trône. J'en compare les 40 années aux 168* **GLACES** *de la réunion desquelles le* Pline *moderne se servit en 1747 pour renouveller le fameux* **MIROIR** *d'*Archimède. *Chacune de ces années jette des traits de lumière qui aboutissent au même foyer où l'*Europe *étonnée contemple la gloire de* Frédéric. *Puisse son éclat resplendir au moins jusqu'au dixième* **LUSTRE** *accompli !*

Ainsi parce que dans la langue *Françoise*, & par une de ses imperfections, le même mot *lustre* signifie une période de cinq ans, & un support de bougies orné de morceaux de *cristal*, voilà mon Secrétaire qui songe aux *glaces* de M. *de Buffon*, aux miroirs d'*Archimède*, aux *foyers*, aux *réflexions*, &c. & qui vous fait de tout cela une phrase *mathématique* froidement cousue jusqu'au bout !

Et observez-en sur-tout la fin. Il suppose que la glorieuse girandole peut se ternir, & il souhaite qu'elle *resplendisse* encore au moins deux *lustres* accomplis : quelque sens que l'on donne à cette phrase, qu'on l'applique à la durée physique de la vie du Roi, ou à celle de sa renommée, il est impossible de rien dire de plus désobligeant. Puissiez-vous, Sire, vivre encore une dixaine d'années, ou votre réputation se soutenir à peu-près ce temps-là ! Voilà le vœu *académique*.

Y a-t-il donc une émulation entre les Greffiers de ces Compagnies à qui se montrera plus absurde, plus ennemi du goût, de la décence, & du bon sens ? Ou bien au bruit du départ de son camarade Secrétaire de *Paris*, la tête a-t-elle tourné au pauvre *Brandebourgeois ?* A t-il cru qu'il falloit par des efforts extraordinaires se montrer digne d'héberger l'hôte vénérable qui va porter aussi à *Berlin* ses *lustres*, ses *glaces*, & ses *foyers ?* Si le projet du voyage a lieu, ce sera une belle lutte entre les deux gardes-notes littéraires, & nous en verrons *resplendir* une belle abondance de calembours.

POLOGNE.

POLOGNE.

Ce Royaume tranquille aujourd'hui, par foiblesse, est arrivé enfin, à force de pertes, à la paix intérieure, ou du moins à l'immobilité qui en a l'apparence : il jouit en ce moment sur ses nouvelles frontières d'un spectacle plus douloureux peut-être, que flatteur pour ses habitans.

Un Empereur *Romain*, & une Impératrice *Grecque* se sont donné rendez-vous sur un des terrains arrachés à la Couronne des *Sarmates*. Ils y vont recevoir en commun l'hommage de ces accroissemens fortunés pour les leurs. Les deux Cours se sont rencontrées à *Mohilow :* & l'entrevue a été digne de l'abord de deux grans Souverains.

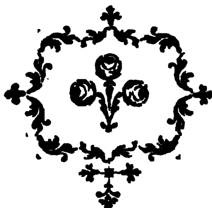
Est-ce la seule curiosité qui les a rapprochés ? Est-ce *Salomon* qui a voulu voir la Reine de *Saba ?* Est-ce *Thalestris* qui a voulu connoître *Alexandre ?* Des intérêts politiques ont-ils fortifié dans les deux Princes le désir que leur réputation mutuelle avoit déja dû y faire naître ? C'est ce que le Public ne sait pas encore.

Ce qu'on voit clairement c'est que les peuples, & même les Grans des districts incorporés aux deux Empires, ont déja oublié à peu-près leurs anciennes liaisons : ils cèdent à la destinée, & s'empressent à signaler leur dévouement pour les Chefs dont aujourd'hui leur sort dépend. Les *Palatins* n'oublient rien pour se mettre en état de

paroître avec la plus grande ſplendeur aux ieux de leur Impératrice. Toute la profuſion du vieux faſte *Polonois*, modifiée par l'élégance du luxe moderne, brille dans leurs eſcortes & leurs équipages.

On diſtingue entre autres un Prince *Radziwil* qui s'eſt mis en marche avec ſeize carroſſes à ſix chevaux chacun. Je ne ſais ſi c'eſt celui qui, au moment de la révolution, s'étoit ſouſtrait au joug en ſe retirant dans les pays étrangers avec une portion intéreſſante d'un tréſor héréditaire dans ſa famille.

C'étoient les ſtatues des *douze Apôtres* en or maſſif. Il en mangeoit un de temps en temps dans ſa route : mais ſes Apôtres auroient fini tôt ou tard ; & ſi c'eſt lui, ſans doute il a mieux fait de préférer, par un accommodement qui l'aura réintégré dans ſes domaines, une ſoumiſſion brillante à un exil ruineux.



AMÉRIQUE.

La prise de *Charles-Town* eſt peut-être l'évènement le plus ſingulier, ou du moins le plus imprévu qui ait encore ſignalé l'étrange, l'inconcevable guerre d'*Amérique*. La reddition de cette place eſt d'autant plus inconcevable que le ſiége étoit attendu depuis long-temps; que la garniſon égaloit preſque le nombre des aſſiégeans; que l'on annonçoit les plus grans, les plus vigoureux préparatifs, multipliés de longue main pour la défenſe; que le Général ennemi enchaîné par des lenteurs, par le défaut de vivres, par des vents contraires, par la foibleſſe effective de ſon armée, avoit paru balancer; qu'enfin pour augmenter notre ſécurité on avoit publié ſous ſon nom une lettre qui ſembloit révéler tous ſes embarras, & juſtifier toutes nos eſpérances.

Elle étoit datée de *Savannah* du 30 *Janvier*, par conſéquent, du voiſinage & de la place qu'il alloit aſſiéger, & du temps où il y eſt arrivé. Or il y diſoit en propres termes :

» Ce dernier malheur (la tempête qui avoit retardé ſon arrivée) dérange non-ſeulement nos deſſeins, mais en arrête preſqu'entièrement l'exécution. Pouſſé par mon inclination à marcher en avant; excité par le danger qui menace les *Florides* à penſer à leur protection; ne pouvant néanmoins me réſoudre à diviſer des forces, qui dans leur préſente ſituation ſont déja inſuffiſantes pour l'expédition à laquelle elles étoient originairement deſtinées; partagé entre des objets les uns plus preſſans que les autres; *notre nombre diminuant par le climat mal-ſain*, même au moment où je

vous écris; dans une telle situation puis-je, MYLORD, m'exprimer que d'une manière douloureuse?.....

» Jusqu'ici une suite d'incidens particuliers & au-dessus de la prévoyance humaine a été contraire aux armes du Roi mon maître : mais, par la raison même que nous ne pouvions pas les prévoir, aucune précaution de notre part n'en auroit pu empêcher l'effet. Voilà notre apologie pour ce que nous n'avons pas fait : je me flatte, lorsque nous pourrons agir*, que nous n'en aurons pas besoin pour ce que nous ferons.

» Mais, afin d'être en état d'agir sur le plan que nous nous étions originairement proposé, j'ai envoyé un paquebot à *New-York*, pour demander un renfort à cette garnison par la lettre dont je joins ici copie : vous y verrez, MYLORD, que la demande de ce secours en troupes n'est faite que provisoirement : j'ai hésité sur le parti que j'ai pris : j'ai hésité entre le danger auquel *New-York* seroit exposée, & la nécessité de remplir les vues du Gouvernement, de manière à leur assurer une certitude morale du succès; & je ne puis que me persuader, que ma résolution à ce sujet sera ratifiée par votre approbation.

» Jusqu'à ce que j'éprouve l'effet de cette dépêche (envoyée à *New-York*,) je crains que chaque mouvement, que nous ferions, ne manquât le but proposé; & dans ce cas chaque mouvement seroit un revers réel : & cependant tel est le malheur de nos circonstances, qu'il paroît être pour nous de la dernière conséquence de faire quelque chose, de nous approcher de *Charles-Town*, & de tomber brusquement sur la place, ou d'attendre dans son voisinage des conjonctures favorables.

» Nous nous préparons dans ce dessein avec toute la diligence possible; car chaque jour oppose *de nouvelles barrières à nos espérances*. Les avis que je reçois de tous côtés ne servent qu'à confirmer ce que j'ai prévu avant de mettre pied à terre en cette province. Nous ne pouvons plus tabler sur ce que nous nous étions promis d'abord. Notre mauvaise fortune a donné à la *Caroline* le loisir de penser & de se

faire au degré & à la nature du danger dont elle étoit menacée.

» Elle a reçu des secours de la *Caroline* septentrionale : il est également arrivé des renforts de cavalerie de la part du Général *Washington ;* & il en est d'autres en pleine marche. *Lincoln* a été aussi diligent qu'heureux à mettre *Charles-Town dans le meilleur état de défense :* une ligne très-redoutable d'abattis est à peu-près finie. Le fossé qui est devant est enfilé à droite & à gauche par des pièces de 24 livres ; & sa contrescarpe est garnie d'arbres abattus, dont les troncs sont enfoncés obliquement dans la terre, à la manière des ouvrages à fraise. Les profils de leurs batteries sont du premier rang ; & le tout en est formidable par l'artillerie dont elles sont montées.

» L'approche de l'un & de l'autre côté de l'*Isthme* nous sera barrée par un nombre de vaisseaux & de batteries mouvantes, capables de nous faire un mal extrême. Du côté méridional de la ville, la descente ne peut être tentée qu'avec des bateaux plats, en face d'une nombreuse artillerie, & sans en avoir nous-mêmes aucune pour couvrir le débarquement, quand même nous aurions forcé les passages de la rivière d'*Ashley* & formé le siége. Ce n'est qu'une petite partie des difficultés que nous aurions à surmonter en formant l'attaque par terre..... «

Si cette lettre est originale, conçoit-on comment celui qui l'a écrite le *30 Janvier*, n'ayant assiégé la ville qu'il peint si redoutable, si bien défendue, que deux mois après a pu s'en trouver maître le 12 Mai suivant ; & s'en trouver maître à des conditions aussi avantageuses, puisque la *garnison*, les *milices*, le *Consul de France* résident, &c. restent *prisonniers de guerre ?*

Si la lettre est supposée, à quelles idées affligeantes ce stratagême ne donneroit-il pas lieu ? C'est par les *Américains* qu'elle a paru avoir été

prise ; c'est par eux qu'elle a été publiée : ce sont eux qui se sont rendus caution de son authenticité : & ce sont eux qui, après nous avoir endormis par cette fraude, se seroient rendus avec cette précipitation !

On dit que la place *manquoit de vivres ;* que les soldats n'ont subsisté plusieurs jours que de *riz* & de *café ;* mais en supposant le fait vrai, quelle incroyable négligence de la part des Généraux ! Ils auroient eu quatre mois pour se munir, & ils n'auroient pas amassé de vivres, même pour un mois ! Jamais la place n'a été complettement investie par terre. Les secours, les convois ont pu y entrer librement : & la garnison ne s'est servie de ces passages, ni pour se retirer, ni pour se nourrir !

On ajoute qu'il y avoit des malades en très-grand nombre : mais la capitulation prouve qu'il y avoit encore plus de gens en santé. Les *milices* y obtiennent la faculté de se retirer chez elles comme *prisonniers de guerre, sur leur parole :* les *troupes réglées* sortent sans tambour, sans drapeaux, & se rendent *prisonnières* effectives : tout ce monde-là ayant la force d'aller chercher des fers, n'auroient-ils pas dû avoir celle de s'en défendre ?

Quel que soit le principe d'un évènement si peu prévu, outre la mollesse de ses troupes ou leur indifférence, ou le peu de soin de ses Généraux, le *Congrès* semble en ce moment avoir à redouter un bien autre embarras. Il éprouve

déja en naiſſant les dangers, les déſordres, les détreſſes qui caractériſent la caducité dans les autres Gouvernemens, le défaut de reſſources fiſcales, la multiplicité des papiers ſubſtitués à la monnoie, les emprunts onéreux, & le dérangement abſolu des finances.

Autrefois c'étoient les peuples pauvres qui faiſoient les révolutions : le fer attiroit l'or & lui commandoit. *Alexandre* avec quarante mille hommes qui n'avoient d'autres poſſeſſions que leurs armes détruiſoit l'opulente monarchie des *Perſes* ; l'indigence *Romaine* écraſoit la riche *Carthage* : & quand *Rome* elle-même eut accumulé dans ſon ſein les tréſors de l'univers, elle ne tarda pas à ſuccomber ſous les efforts des barbares que la miſère chaſſoit de leurs fanges glacées.

Si dans les guerres ſanglantes entre *Charles V* & *François premier* l'équilibre parut ſubſiſter quelque temps, c'eſt peut-être parce que les deux Monarques également dénués, mais également prodigues, eurent le bonheur de commander à des peuples aſſez pauvres, pour ne pas être une proie facile : & cet équilibre ne dura qu'autant de temps qu'il en fallut pour faire couler en *Eſpagne* les mines du *Pérou* ; mais cette Monarchie a été dans l'ordre politique la dernière victime de cette peſte des Etats.

Tout a changé depuis ce moment dans un ſens inverſe : l'abondance du numéraire qui étoit autrefois le fléau des Empires, le principe infaillible

de leur dissolution, en est devenue le lien & l'aliment. Tous avant la découverte de l'*Amérique* périssoient par l'or : depuis cette époque ils ne subsistent plus que par ce poison. C'est ainsi que les orientaux se familiarisent avec l'*opium*, & parviennent à s'en rendre indispensable l'usage immodéré.

Ce que durera cette existence factice, c'est ce qu'il est impossible de prévoir au juste : mais quand on voit, comme je l'ai déja observé tant de fois, les deux nations réputées les plus riches, les plus puissantes de l'*Europe*, chargées chacune, malgré leur opulence prétendue, d'une dette de deux milliards de livres *tournois*, dette qui excède la valeur réelle, foncière de toutes leurs possessions ; il est facile d'imaginer qu'il faudra bientôt une révolution qui les décharge, ou les écrase, qui les guérisse ou les tue.

L'idée ayant pris aux *Américains* de vouloir se dire libres dans un moment aussi peu favorable, ils se sont trouvés attaqués avec de l'or par le maître mal-aisé, mais prodigue & accrédité, dont ils vouloient briser les fers. La *Tamise* pour leur ruine a paru se métamorphoser en *pactole* : leurs côtes, leurs villes ont été inondées de soldats, de vaisseaux, que ce métal seul aujourd'hui peut faire mouvoir.

Pour se défendre il a fallu qu'ils prodiguassent de même ce puissant spécifique : ils en avoient peu : il a fallu en emprunter : ils n'avoient point de crédit : il a fallu établir des impôts. Leur pays

n'eſt ni abondant, ni peuplé : diviſé d'ailleurs de vues, d'intérêts; ravagé par l'ennemi, par les défenſeurs, les taxes n'ont pas pu y être bien fructueuſes. On a eſſayé d'y ſuppléer par des effets publics, par des papiers négociés, dont le peuple étoit ſuppoſé le garant.

Ces expédiens ont un peu alimenté la machine, probablement par de grans ſacrifices : mais enfin la confiance qui n'avoit jamais été bien établie, s'eſt trouvée abſolument ruinée : les *Inſurgens*, zélés pour la *liberté*, paroiſſent aimer encore mieux leur argent.

Après différentes tentatives pour échauffer leurs cœurs, ou les engager à ouvrir leurs bourſes, le *Congrès* s'eſt déterminé au mois de Septembre 1779 à uſer de la dernière reſſource imaginable, à demander l'aumône en faveur de cette pauvre *liberté;* il a publié une proclamation où il a eſſayé de rendre compte du paſſé, de juſtifier le préſent, & de ſe ménager des ſecours pour l'avenir.

Cette pièce eſt curieuſe par les détails qu'elle préſente; & plus encore par les réflexions qu'elle peut occaſionner. Elle commence par un exorde adroit, ſur le compte que les Chefs d'un Etat libre doivent au peuple qui les emploie, & dont ils ſont les ſerviteurs, & non pas les maîtres. Enſuite le *Congrès* donne le détail de tous les engagemens pris au nom des *Etats-Unis*, exiſtans en Septembre 1779.

En papiers négociés, & circulans à la charge du Public. . . . . 159,948,880 dol. *

En emprunts antérieurs au premier Mars 1778, & dont l'intérêt est payable en *France*	7,545,596
En emprunts postérieurs au premier Mars 1778, & dont l'intérêt se paye en *Amérique*	26,188,909
En argent dû aux étrangers, environ	4,000,000
En tout . . .	197,683,385.

D'après la proportion du *dollar* à la livre tournois, ce sont donc environ *onze cens* millions

(*) En annonçant les sommes dont parle le rescrit *Américain* sous cette dénomination, aucun papier public n'a pris la peine de fixer en argent d'*Europe* la vraie valeur d'un *dollar*, & il est d'autant plus difficile de l'apprécier d'ici, qu'on voit par une autre pièce qu'il s'agit de *dollars Espagnols*, genre d'espèces qui m'est, je l'avoue, absolument inconnue.

Je porte la monnoie du *Congrès* à environ *cinq livres dix sols* tournois, 1°. parce que dans un discours prononcé par le Général *Conwai* au *Parlement* de *Londres*, le 6 Mai dernier, je trouve le *dollar* d'argent estimé quatre schelling & demi, ce qui fait à peu-près cette somme en argent de *France*. 2°. Parce que dans la seconde proclamation dont je vais parler, la même monnoie est évaluée par le *Congrès* lui-même à 4 *escalins*, 6 *deniers sterling*, ce qui donne le même résultat, en prenant le mot *escalin sterling*, pour *shelling*, & c'est sans doute ce qu'il signifie.

de livres tournois dont l'*Amérique* ſe trouvoit redevable il y a près d'un an. Ce fardeau doit être bien augmenté depuis ; c'eſt une dépenſe aſſez honnête en quatre années pour un Etat enfant.

On auroit pu reprocher à ſes tuteurs d'avoir répandu des papiers avec trop de profuſion : ils vont au-devant de ce grief : ils obſervent que les impôts n'ont produit au tréſor public que . . . . 3,027,560 dol.

Les prêts en argent n'ayant rendu que 33,734,105

En tout . . . 36,761,665.

Il a bien fallu pour ſe procurer le ſurplus répandre du papier ; & comme probablement les deux premières reſſources ne ſeroient pas plus abondantes pour la ſuite, le *Congrès* ſe détermine à créer encore pour 40 millions, & quelques cens mille livres de papier, juſqu'à la concurrence de *deux cens millions* de *dollars*, ſomme qu'il promet de ne point paſſer.

Après avoir ainſi déterminé la quotité de la dette exiſtante & future, dont il eſt impoſſible que l'*Amérique* ne ſoit pas chargée, le *Congrès* examine ce qui a pu faire tomber ſon papier, & diſcute les cauſes de l'inquiétude qui l'empêche de reprendre faveur. Il en trouve deux, l'incertitude du ſuccès de la révolution, & l'ignorance des reſſources du pays.

» Sur la première qu'il y ait eu, dit-il, un temps où les honnêtes gens aient pu, sans passer pour timides, douter du succès de la révolution actuelle, nous en convenons: mais ce temps est passé. L'indépendance de l'*Amérique* est *aujourd'hui fixe comme le destin*; & les efforts pétulans de l'*Angleterre* pour la détruire sont aussi vains & aussi infructueux que la fureur des vagues qui battent un rocher escarpé.

» Que ceux qui sont encore tourmentés de doutes à ce sujet considèrent le caractère & la situation de nos ennemis: qu'ils se souviennent que nous combattons contre un Etat qui tombe en pièces; contre une nation sans esprit public; contre un peuple vendu & trahi par ses propres représentans; contre un Roi gouverné par ses passions & par un Ministère sans sagesse, & en qui la nation n'a aucune confiance; contre des armées à qui l'on ne donne que demi-paie, & des Généraux auxquels on n'a qu'une demi-confiance; contre un Gouvernement qui ne ressemble qu'à un plan de rapines, d'incendies & de meurtres; un Gouvernement qui par la violation la plus impie des droits de la religion, de la justice, de l'humanité & des gens, appelle la vengeance du Ciel, & renonce avec révolte à la protection de la Providence.

» Vous avez su résister à la fureur de ces ennemis lorsque vous étiez encore sans amis, seuls, & livrés à vous-mêmes dans des jours de foiblesse, & pour ainsi dire d'enfance, avant que vos mains fussent formées à la guerre, & vos

doigts au combat. Y a-t-il quelque raiſon de craindre que le Souverain, arbitre des évènemens, après nous avoir tirés de la terre de ſervitude, & nous avoir conduits à travers une mer de ſang vers la terre de liberté, vers la terre promiſe, laiſſera imparfait l'ouvrage de notre délivrance politique, & permettra ou que nous périſſions dans un déſert de difficultés, ou que nous ſoyons ramenés chargés de chaînes dans cette contrée d'oppreſſion, à la tyrannie de laquelle il nous a miſéricordieuſement arrachés d'une main toute-puiſſante?

» L'alliance avec une des plus puiſſantes nations de l'*Europe*, qui fait généreuſement ſa cauſe de la nôtre, en liaiſon d'amitié avec pluſieurs autres, enfin avec la bienveillance de toutes, qu'avons-nous à craindre de l'*Angleterre?* Au lieu d'acquérir de nouvelles poſſeſſions par des conquêtes, les limites de ſon Empire ſe reſſerrent tous les jours. Ses flottes ne ſont plus les dominatrices des mers; ſes armées ne ſont pas invincibles ſur terre. Combien de ſes drapeaux arrachés des mains de ſes combattans parent vos trophées, & combien de ces ſoldats mis dans vos fers ſont devenus vos captifs, & ont reçu la vie de votre généroſité?

» Enfin quiconque conſidérera que ces Etats augmentent tous les jours leur puiſſance; que leurs ſoldats ſont déja des vétérans; que leurs Gouvernemens, fondés ſur la liberté, ſont affermis; que leur fertile pays & leurs alliés pleins d'affection leur fourniſſent d'amples reſſources;

que le Roi d'*Espagne* bien préparé pour la guerre avec des flottes & des armées prêtes au combat, avec des trésors regorgeans de richesses, est entré dans la carrière contre la *Grande-Bretagne;* que les autres nations de l'*Europe*, souvent insulté par l'orgueil *Anglois*, & alarmées de son ambition, ont abandonné ce peuple à son sort; que l'*Irlande*, fatiguée de l'oppression, soupire après la liberté; que l'*Ecosse* même s'indigne & se plaint de ses édits: quiconque considérera toutes ces choses, au lieu de douter de l'issue de la guerre, ne pourra prévoir qu'un succès aussi glorieux qu'indubitable.

» Ce point établi, examinons si la richesse naturelle, la bonté & les ressources du pays pourront fournir la somme de la dette. Supposons pour cela qu'à la conclusion de la guerre les papiers se montent à 200,000,000 de *dollars;* que sans compter les impôts, qui ne laissent pas d'être très-considérables, les emprunts se montent à 100,000,000. Alors le total de la dette nationale des *Etats-Unis* sera 300,000,000 de *dollars*.

» Il y a maintenant 3,000,000 d'habitans dans les *treize Etats:* trois cens millions de dollars, divisés entrs trois millions d'hommes, font cent dollars par tête : & y a-t-il un individu en *Amérique* qui soit incapable de les rembourser dans le cours de dix-huit ou vingt ans?

» Supposons toute la dette repartie sur tous les habitans, comme elle doit l'être en proportion de leurs propriétés, quelle sera la part qu'en supporteront les gens pauvres? Elle ne sera peut-être pas de dix *dollars*. Outre que cette dette ne sera point payable immédiatement, & que probablement on accordera vingt ans pour l'acquitter, le nombre des habitans sera *doublé* dans cet espace de temps.

» On sait que la population de cette contrée augmente presque en même proportion que l'intérêt composé. Par

la propagation elle double tous les vingt ans ; & l'on ne peut dire quel sera le nombre de ces émigrans qui nous arrivent en foule des autres contrées. Nous avons les plus fortes raisons de croire qu'il sera immense : supposons qu'il en vienne seulement *dix mille* la première année après la guerre : en vingt ans qu'auront produit ces *dix mille* avec leurs familles ? Probablement leur nombre sera double.

» On peut calculer ainsi en proportion le produit des émigrans venus dans chacune des années suivantes. Vous voyez donc que la plus grande partie de votre dette ne sera pas payée par les seuls habitans actuels, mais encore par les enfans qu'ils auront donnés à l'Etat, par la multitude des émigrans qui nous arrivent des pays étrangers, & par les nouveaux habitans qu'ils produiront successivement; de sorte que la portion de dette de chaque personne diminuera constamment à mesure que d'autre viendront partager la dette totale, & en payer leur quotité.

» Tels sont les avantages dont les Etats naissans jouissent seuls. Le nombre des habitans de chaque nation de l'*Europe* est à peu-près le même d'un siècle à l'autre. Un pays ne produit que la quantité d'hommes qu'il peut nourrir: & tout pays qui est libre & cultivé la produit toujours à coup sûr : de-là nous pouvons nous former quelque idée de la population future de ces Etats.

» Des déserts immenses que l'on connoît à peine, où même l'on a peu cherché à pénétrer, attendent la culture; de vastes lacs & des rivières dont les eaux ont roulé pendant plusieurs âges vers l'*Océan* dans le silence de l'obscurité, ne demandent qu'à entendre le bruit de l'industrie, s'offrent à servir le commerce, & s'enorgueillissent avec joie de voir s'élever sur leurs bords des hameaux, des pointes dorées de tours, & des cités spacieuses.

» En voilà assez sur le nombre des personnes qui partageront le poids de la dette. Le dernier point à examiner est leurs *moyens*. Ceux qui s'enquièrent combien il y a de millions d'acres dans la seule partie de l'*Amérique* du nord, où se sont faits des établissemens, & quelle est la valeur de chaque acre, se formeront une bien grande & très-juste idée

de la bonté de notre terrain : mais ceux qui pousseront leurs recherches plus loin, & qui apprendront que nous avons payé ci-devant à l'*Angleterre* une taxe annuelle de *trois millions sterling* en objets de commerce, & que nous n'en avons pas moins continué *à nous enrichir*; que nous n'avions de commerce qu'avec cette seule nation ; que nous étions obligés de porter nos marchandises à ses marchés, & par conséquent de les vendre au prix qu'elle y mettoit elle-même ; que nous étions obligés d'acheter les marchandises étrangères dans ses magasins, & de recevoir ses conditions pour cet achat; qu'il nous étoit défendu d'établir aucune manufacture qui pût contrarier ses vues de gain ; tandis qu'à l'avenir au contraire le monde entier nous sera ouvert, & que nous aurons la liberté d'acheter de ceux qui nous donneront au meilleur marché, & de vendre à ceux qui acheteront le plus cher ; que le nombre des habitans & la culture augmentant tous les jours, les productions de la terre, & par conséquent aussi la richesse publique augmenteront en proportion. Ceux qui examineront la force de ces observations, & de plusieurs autres semblables, souriront sans doute avec dedain à l'ignorance de quiconque doute des *moyens* qu'ont les *Etats-Unis* de retirer leurs papiers.

Souvenons-nous que le papier-monnoie est la seule espèce d'argent qui *ne puisse pas se faire des aîles & s'envoler :* il demeure parmi nous ; il ne nous abandonne point ; il est toujours prêt, & sous la main pour les entreprises de commerce, pour le payement des impôts ; & tout homme industrieux peut se le procurer. Au contraire si la *Grande-Bretagne*, dans le même cas que *Ninive*, & pour la même raison, trouve encore grace & échappe à l'orage prêt à crever sur elle, elle trouvera sa dette nationale dans un état bien différent. Au moment que son territoire est resserré, son peuple appauvri, son commerce ruiné, ses monopoles perdus pour toujours, il faut qu'elle travaille à se décharger d'une dette immense par des impôts payés en espèces, dont l'or ou l'argent sont encore ensévelis dans les mines du *Mexique* ou du *Pérou*, ou caché dans le sable des sources & des ruisseaux de l'*Afrique* ou de l'*Indostan*.

» Après avoir montré qu'il n'y a aucune raison de former des doutes sur les *moyens* des *Etats-Unis* de payer leur dette,

cette, examinons si l'on peut en dire autant de leur *désir* de le faire. Sur cet objet, trois choses sont à considérer: 1°. *Si les* Etats-Unis *ont engagé leur parole de retirer les papiers; & de quelle manière ils l'ont fait?* 2°. *S'ils se sont donné la capacité politique de les retirer?* 3°. *Si en admettant les deux premières propositions il y a quelque raison de craindre de leur part une lâche violation de la foi publique?*

Premièrement il est notoire pour quiconque lit les journaux du *Congrès*, ou jette les ieux sur leurs *papiers-monnoie*, que le *Congrès* a engagé la parole de ses constituans pour le rachat; & il est également notoire, non-seulement qu'il étoit autorisé à le faire, mais que ses constituans ont actuellement ratifié sa conduite en recevant les papiers, en portant des loix pour leur circulation, & en punissant ceux qui en ont contrefait; de sorte qu'on peut dire avec vérité que le peuple non-seulement collectivement & par ses représentans, mais même par chaque individu, a engagé sa parole pour leur rachat.

» 2°. Les *Etats-Unis* se sont-ils donnés la *capacité politique* de les retirer? C'est une question qui demande un peu plus de discussion. Nos ennemis extérieurs & domestiques ont cherché à élever des doutes sur ce point: ils objectent que la confédération des Etats n'est pas encore complette; que l'union peut se dissoudre, le *Congrès* être aboli; & que chaque Etat, retirant ses pouvoirs qu'il n'avoit que délégués, peut à l'avenir prendre & exercer tous les droits de souveraineté, qui sont ceux de tout Etat indépendant. En pareil cas, disent-ils, les papiers *Américains*, créés & soutenus par l'union seule, s'anéantiront avec elle. Cette proposition admise, ils vont jusqu'à assurer que l'évènement est raisonnable; & ils en donnent pour preuve nos divisions, nos partis, nos intérêts distincts, nos manières différentes, nos anciens préjugés, & plusieurs autres argumens également plausibles & également trompeurs. Examinons cette matière.

» Pour chaque mesure essentielle à la défense des Etats dans tout le cours de la guerre actuelle, & nécessaire à la réussite de ce qui en est l'objet, ces Etats sont maintenant aussi pleinement, aussi légalement, aussi absolument

confédérés qu'il leur eſt poſſible de l'être. Liſez les lettres de créance des différens délégués qui compoſoient le Congrès de 1774, de 1775, & d'une partie de 1776, vous trouverez qu'ils établiſſent une union dans le deſſein exprès de s'oppoſer aux vexations de l'*Angleterre*, & d'obtenir le redreſſement des griefs.

» Le 4 Juillet 1776, vos repréſentans au *Congrès* s'appercevant qu'une ſoumiſſion ſans réſerve pouvoit ſeule ſatisfaire vos ennemis, au nom du peuple & des treize *Colonies-Unies*, les déclarèrent *Etats libres & indépendans;* & pour ſoutenir cette déclaration, pleins de confiance en la protection de la Providence divine, ils s'engagèrent mutuellement les uns aux autres *leurs vies, leurs fortunes, & leur honneur ſacré*. Y eut-il jamais de confédération plus formelle, plus ſolemnelle, plus préciſe ?

» Elle a été expreſſément adoptée & ratifiée par chacun des Etats de l'union. En conſéquence, pour ſoutenir directement la déclaration, c'eſt-à-dire l'*indépendance* de ces Etats, on leva des armées; & pour les entretenir on créa des papiers; on ſollicita des emprunts : ainſi le rachat de ces papiers, le payement des dettes, & le réglement des comptes des différens Etats pour le ſervice & les dépenſes qu'exigeoit le bien commun dans cette cauſe commune, ſont au nombre des objets de la confédération ; & tant que tous, ou ſeulement quelques-uns, ſont encore à remplir, conſéquemment aux loix divines & humaines ; elle ne peut être diſſoute, au moins quant à ce qui regarde ces objets.

» Mais nous ſommes bien convaincus, & nos ennemis trouveront que notre confédération n eſt pas faite pour finir ainſi : ils ſe trompent, s'ils nous ſuppoſent réunis ſeulement par le ſentiment de nos dangers actuels. C'eſt un fait dont eux ſeuls douteront que les peuples des Etats ne furent jamais plus cordialement unis qu'aujourd'hui. Obligés de nous mêler les uns avec les autres, les manières ſe ſont mêlées auſſi, les vieux préjugés ſe ſont affoiblis : un ſentiment de l'intérêt commun & permanent, cette affection mutuelle qu'engendre la fraternité de ſouffrances & de maux, les liens de la parenté qui s'étendent tous les jours, la communauté de langage, de Gouvernement, & par conſéquent

de mœurs; l'importance, la ſplendeur, le poids qu'acquiert notre confédération; tout conſpire à rendre plus forte la chaîne de connexion qui doit nous lier pour jamais.

» La *Hollande* & les cantons *Suiſſes* devinrent libres dans des circonſtances pareilles aux nôtres; leur indépendance dure depuis long-temps; & leurs ligues ſubſiſtent dans toute leur vigueur. Pourquoi notre union ſeroit-elle moins durable? Et pourquoi les habitans des Etats d'*Amérique* ſeroient-ils ſuppoſés moins ſages que ceux de ces Républiques *Européennes*?

» Vous n'ignorez pas qu'on a formé un plan pour une confédération perpétuelle, & que douze des treize Etats y ont accedé. — Mais nous en avons dit aſſez pour montrer que dans tous les projets de la guerre actuelle, & dans tout ce qui y a rapport, il exiſte une confédération parfaite & ſolemnelle; & que par conſéquent les Etats ont actuellement & auront toujours la *capacité politique* de retirer leurs papiers, & de payer leurs dettes.

» 3°. En convenant des *moyens* & de la *capacité publique* des Etats de retirer leurs papiers, y a-t-il quelque raiſon de craindre une lâche violation de la foi publique? C'eſt à regret, & avec la plus grande répugnance que nous prenons ſur nous-mêmes de diſcuter une queſtion qui renferme un doute auſſi injurieux à l'honneur & à la dignité de l'*Amérique*.

» L'ennemi remarquant que la force de l'*Amérique* conſiſte dans l'union de ſes citoyens, & dans la ſageſſe & l'intégrité de ceux auxquels ils ont confié la direction de leurs affaires, s'eſt donné des mouvemens infatigables pour alarmer & déſunir le peuple, pour décréditer les talens & la vertu de ſes Chefs, & affoiblir la confiance de leurs conſtituans. Pour cela on a tenté à pluſieurs repriſes d'établir une abſurde & imaginaire ligne de diſtinction entre le *Congrès* & le peuple, & de créer l'opinion & la croyance que leurs intérêts ainſi que leurs vues étoient différens & oppoſés.

» De-là les contes ridicules, les inſinuations envieuſes, les ſoupçons fantaſtiques qui ont été entretenus par des

émissaires déguisés, & des traîtres couverts du masque du patriotisme : de-là a procédé cette singulière découverte que le *Congrès* ayant créé le *papier-monnoie*, il peut le détruire, & qu'il ne le laissera exister qu'aussi long-temps qu'il croira utile de le permettre.

» Il n'est pas étonnant que dans un pays libre, où les langues & les plumes ne sont & ne doivent être réprimées par aucun pouvoir, ces hérésies politiques se soient répandues, & qu'on ait cherché à les inculquer; mais il est vraiment étonnant qu'il y ait un vertueux *Américain* qui en soit imbu. Il n'est certainement pas nécessaire de vous rappeller que vos représentans ont été choisis parmi vous; que vous connoissez ou devez connoître leurs divers caractères; qu'ils sont ici pour expliquer vos sentimens; & qu'il est toujours en votre pouvoir de casser celui qui ne l'auroit pas fait avec exactitude. Vous êtes donc sans doute convaincus qu'il n'est pas plus en leur pouvoir d'anéantir vos monnoies que votre *indépendance*, & que le moindre de leurs efforts pour l'un de ces deux desseins, seroit de lui-même nul & illusoire.

» Ce seroit montrer une bien mauvaise opinion du bon sens & de l'honneur de tout véritable *Américain*, que d'employer beaucoup d'argumens pour prouver la bassesse & la mauvaise politique qu'il y auroit à violer notre foi nationale, & de ne pas prendre au contraire toutes les mesures nécessaires pour la garder. Une République infidelle, banqueroutière, seroit une *nouveauté dans le monde politique, & ne s'y montreroit que comme une vile prostituée parmi de chastes & respectables matrones.*

» La fierté *Américaine* se révolte à cette seule idée : nos citoyens savent dans quelles vues ont été faites les émissions des papiers; & ils ont engagé à plusieurs reprises leur parole sacrée de les retirer : ces papiers se trouvent faire partie des possessions de chaque Particulier; & chaque Particulier est intéressé à leur rachat. Quelle opinion auroient donc de la stupidité *Américaine* ceux qui supposeroient le peuple capable de croire, après une mûre réflexion, que contre la foi, l'honneur & l'intérêt de toute l'*Améri-*

que, toute l'*Amérique* sera portée à favoriser, soutenir ou permettre une opération aussi ruineuse & aussi infâme.

» Nous sommes convaincus que nos ennemis n'épargneront aucun effort, aucun artifice pour nous mettre dans cette humiliante & méprisable situation. Poussés par la haine & par les suggestions du désespoir & des mauvais succès, se voyant incapables de courber nos têtes sous leur joug, ils s'efforceront par la violence & la séduction de nous faire commettre cette faute impardonnable, afin d'attirer sur nous la punition qui lui seroit due, & de nous rendre le rebut de l'humanité, & notre nom un mot de reproche chez toutes les nations. Prévenue de ces conséquences, connoissant le prix d'une réputation nationale, & pénétrée du vif sentiment de la justice, de l'honneur & de leurs loix immuables, il est impossible que l'*Amérique* pense sans horreur à une aussi exécrable action.

» Puis donc que ni nos *moyens*, ni nos *désirs* d'acquitter la dette publique ne peuvent être mis en question, que notre conduite réponde à cette confiance; & délivrons notre crédit de ces imputations! Si l'attention des *Américains* eût été dirigée sans relâche vers cet objet; si les impôts eussent été payés & recueillis à temps; si les prêts eussent été faits à propos; si l'on eut porté des loix & exercé toute leur rigueur conrre ceux qui s'efforçoient d'affoiblir le crédit public; si l'on eût pris tous ces moyens & plusieurs autres également nécessaires; & que malgré tous ces efforts la valeur de nos monnoies eût décliné jusqu'au point de la dépréciation actuelle, notre situation seroit en effet déplorable: mais comme ils n'ont pas été employés, nous pouvons encore éprouver les bons effets qu'ils doivent naturellement produire. Notre ancienne négligence anime ainsi nos espérances, & nous dit que nous ne devons pas désespérer d'écarter par la vigilance & l'application le mal que l'inattention & l'indolence ont produit.

» Nous avons déja dit que pour prévenir dorénavant la naturelle dépréciation des papiers, nous avons résolu de ne plus en créer, & de vous demander des secours par la voie des *emprunts* & des *impôts*. Vous êtes en état de les fournir, & obligés par les engagemens les plus forts à le

faire : ne nous laiſſez donc pas ſans ſecours, & flottans entre cette foule de maux qui ſuivroient une pareille négligence.

» Ce ſeroit l'évènement le plus agréable pour vos ennemis; & ils ne négligeront ni ſoins ni artifices pour le produire. Soyez ſur vos gardes, & examinez bien la politique de chaque meſure, & l'évidence de chaque bruit qu'on fera courir parmi vous avant d'adopter l'une ou de croire l'autre : ſongez bien que c'eſt le prix de la liberté, la paix & la ſûreté & de vos deſcendans & de vous-même qu'on vous demande; cette paix, cette liberté, cette ſûreté, pour l'acquiſition & la conſervation deſquelles vous vous êtes déclarés ſi ſolemnellement prêts à ſacrifier vos vies & vos biens.

» La guerre, quoique près d'une iſſue heureuſe, dure encore dans toute ſa fureur. Craignez la honte de laiſſer à vos alliés tout le ſoin de votre défenſe. Penſez que la plus brillante eſpérance peut être obſcurcie, & que la prudence nous ordonne de nous préparer à tous les évènemens. Pourvoyez donc à tenir vos armées en campagne juſqu'à ce que la victoire & la paix les ramènent dans leurs foyers; & évitez le reproche d'avoir laiſſé décliner entre vos mains la valeur de vos monnoies, tandis qu'en en cédant une partie, ſoit par la voie des prêts, ſoit par celles des taxes, vous pouviez leur conſerver tout leur crédit.

» L'humanité auſſi bien que la juſtice vous le demandent: les plaintes des veuves éplorées, les cris des enfans orphelins, dont les appuis & toute l'eſpérance confiés à vos mains ſe ſont évanouis pour eux, ont ſans doute frappé vos oreilles : craignez qu'ils ne montent plus haut : reveillez-vous ; faites les efforts les plus profitables à cette contrée ; rallumez le feu du patriotiſme qui, aux noms de honte & d'eſclavage, brilla tout-à-coup dans toute l'*Amérique*, & enflamma tous ſes citoyens.

» Déterminez-vous à finir la conteſtation comme vous l'avez commencée, honnêtement & glorieuſement. Ne ſouffrez pas qu'on diſe que l'*Amérique* n'a pas été plutôt *indépendante* qu'elle eſt devenue banqueroutière, & que ſa gloire naiſſante & ſa réputation, qui commence à s'étendre, ont

été ternies & souillées par la violation de ses contrats & de sa foi, dans le moment même où toutes les nations de la terre étoient dans l'admiration & presque dans l'adoration de la splendeur de son enfance «.

On ne peut pas sans doute mieux parler : le pêcheur haranguant les poissons pour les engager à se rendre dans les filets d'*Annette* n'employoit pas plus d'éloquence : mais le combat de la confiance & de la noblesse contre l'intérêt personnel n'a pas été plus heureux dans la réalité en *Amérique* que dans la fable. Les pêcheurs d'hommes de l'autre monde ont été obligés de faire ce que *la Fontaine* conseilloit à ceux de celui-ci :

Servez-vous de vos rets : la puissance fait tout.

Ils s'en sont servi ; & la tentative a encore été infructueuse : le *Congrès* a arrêté de lever sur les *treize Etats-Unis* un impôt de 15 millions par mois, dont chaque district fourniroit sa part, au marc la livre de ses forces & de ses richesses, d'après des rôles, un cadastre arrêtés entre eux.

On se flattoit avec cet argent de pouvoir d'une part subvenir aux frais de la guerre, & de l'autre relever le crédit du papier, en en retirant une partie, ou en le manœuvrant avec adresse, suivant les règles de l'art. Mais toutes ces opérations réussissent à peine dans un Etat tranquille & affermi : elles sont trop violentes, trop convulsives pour un Empire au berceau.

Le discrédit n'a fait qu'augmenter. Les billets sont tombés au point que quarante *dollars* en pa-

pier ne produiſoient qu'un *dollar* en argent ; décadence inconcevable, & qui ſeule ſuffiroit pour ruiner à jamais l'*Amérique*, & anéantir toutes ſes eſpérances, à moins qu'elle ne trouve ou un *Midas* qui change ſes rochers en or, ou des *Laws* plus adroits que le nôtre qui païent ſes dettes avec la fumée de ſon *Miſſiſſipi*.

Dans cet horrible embarras le *Congrès* vient enfin de prendre une nouvelle réſolution. En Mars dernier il a ordonné que chaque Etat confédéré ſeroit vivement preſſé de fournir ſa part des 15 millions par mois ; pour la facilité on recevra dans les caiſſes publiques pour leur valeur primitive les billets décrédités (1), à condition qu'avec 40 *dollars* en papier on en fourniſſe un en eſpèces d'*argent*, ou d'*or*. On eſpère par-là retirer une grande quantité de ces ſignes rongeurs.

Pour abſorber le reſte, on propoſe de nouveaux billets, portant un intérêt de cinq pour cent par an, & rembourſables dans ſix ans au choix du porteur, en *eſpèces*, ou en *bonnes lettres de change* tirées par les *Etats-Unis* ſur l'*Europe*. Ils ſeront énoncés en *dollars* dont la valeur eſt fixée pour le rembourſement à *4 eſcalins 6 deniers ſterling*.

On a joint à cette offre toutes les précautions capables de ſéduire, hors une, celle de montrer ou une caiſſe bien remplie qui ſoit le gage du

(1) C'eſt du moins ce que je puis conclure de l'expreſſion des papiers publics qui ſont malheureuſement très-ſouvent inintelligibles dans les traductions qu'ils donnent de toutes ces pièces précieuſes.

remboursement, ou des accepteurs bien accrédités qui en soient les cautions en *Europe*.

Ce tableau fournit, comme je l'ai dit, matière à des réflexions sans nombre. Je n'en présenterai ici que six; je ne les présente même que parce qu'elles amènent une conséquence salutaire, & une leçon utile aux autres Etats, s'ils savent en profiter.

1°. Voilà donc les *Etats-Unis*, en entrant dans le monde, chargés d'une dette d'environ *1400 millions tournois* (1), à payer de leur aveu par *trois millions de têtes:* leur population ne va pas plus haut maintenant : ce sont près de 500 de nos livres par tête indistinctement. Il n'y a pas de peuple en *Europe* qui puisse se croire aussi malheureux.

La dette des *Anglois* est évaluée à peu-près à *deux milliards* & demi, ce n'est pas le double de celle des *Américains;* & ils comptent *huit millions* de contribuables dans la *Grande-Bretagne;* ce n'est guère plus de 300 liv. par tête, sans compter ce qui leur reste d'établissemens au-dehors, & la différence prodigieuse entre les ressources actuelles respectives, entre les crédits, entre les numéraires qui roulent dans les deux Etats.

La dette de la *France* est à peu-près de la même somme; mais elle se partage au moins entre *vingt millions de têtes;* ce n'est que 125 liv. par tête, & il y a encore de même des compensations, des surcroîts de ressources que les *Américains* n'ont pas.

(1) 200 millions de *dollars* en *papiers*, & 33 millions en emprunts.

2°. Ils comptent ſur une population qui *doublera* en vingt ans : & qui par conſéquent produira ſans ceſſe des millions de coopérateurs empreſſés à ſe charger d'une portion de cette maſſe redoutable : mais ils ne ſongent pas que cette perſpective ſeule ſuffira pour arrêter les émigrations dont ils eſpèrent un ſoulagement ſi doux. Les malheureux d'*Europe* ſeront-ils bien tentés d'aller chercher en *Amérique* des chaînes plus peſantes que celles qu'ils portent dans leur patrie ? Quand ils ſeroient capables de cette imprudence eſt-il bien ſûr que leur poſtérité y fut ſi féconde (1) ?

D'ailleurs quelque parti que prenne le *Congrès* relativement à ce fardeau deſtructeur ; qu'il eſſaie de l'amortir inſenſiblement par portions, ou tout-d'un-coup par un effort, ou qu'il ſe reſtreigne à payer des intérêts, il faudra toujours qu'il établiſſe des impôts pour affermir ſon crédit. Il faudra qu'il lève ſur ſes ſujets au moins 100 millions par an pour ſubvenir & aux charges publiques, & aux frais d'adminiſtration, & aux établiſſemens néceſſaires dans la fondation d'un Empire, quel quel ſoit, & à ces arrérages meurtriers. Or cette taxe énorme ne ſera-t-elle pas un obſtacle éternel à la proſpérité de cette population ſur laquelle on compte pour l'acquitter ?

3°. La proclamation du *Congrès* contient un aveu bien étonnant. L'*Amérique*, y eſt-il dit,

(1) Voyez les *Réflexions Préliminaires* en tête de cet Ouvrage, Tome premier, page 12 de l'ancienne édition, & 15 de la nouvelle.

payoit à ses prétendus tyrans, sur son commerce, 3 millions sterling, ou 72 millions tournois par an, & ne laissoit pas que de *S'ENRICHIR*. Depuis quatre ans elle a payé à ses libérateurs, ou ils ont dépensé pour elle, en son nom, la somme de 300 millions par an qu'il faudra qu'elle rembourse; & s'est-elle *enrichie* dans cet intervalle?

4°. Quelle que fussent les vexations de ce Roi, de ce Parlement d'*Angleterre*, l'*Amérique* s'enrichissoit avec eux; & elle ne pouvoit être tenue des dettes de l'Empire que pour sa portion; portion fixée d'elle-même par le nombre des hommes, par celui des richesses de chacun de ses districts; portion acquittée insensiblement par des taxes dont le poids également partagé cessoit d'être accablant : à quelque taux qu'on la porte; quelque despotisme qu'on suppose à la mere-patrie; de quelque injustice qu'on eût pu la soupçonner, & même la convaincre, auroit-elle jamais rejetté sur ces 3 millions d'*Américains* ses enfans, ses nourriciers, plus d'un quart de sa dette d'*Europe*?

Or ce $\frac{1}{4}$ n'auroit jamais été au plus qu'à 5 ou 600 millions pour eux : à 5 ou 600 millions non exigibles; à 5 ou 600 millions cautionnés solidairement par une Puissance inébranlable; à 5 ou 600 millions employés en partie à fonder cette grandeur, cette opulence à laquelle ils auroient été associés!

Et les voilà déja au bout de 4 ans chargés de plus du double de cette redevance; & cette dette

affreuse est exigible; & ils n'ont point de compagnons pour la soutenir; &, produite par leur détresse, elle ne peut perpétuer chez eux que la misère dont elle est née.

5°. Le *Congrès* s'applaudit de l'existence du *papier-monnoie :* c'est, dit-il, *le seul argent qui ne s'envole pas :* je ne sais s'il seroit à désirer pour les *Etats-Unis* que ce principe fût vrai; que la monnoie factice battue dans les Imprimeries eut en effet cette gravité spécifique & exclusive : il me semble que ce seroit-là précisément la cause toujours subsistante d'un décri inévitable.

Toute richesse qui n'est pas portative, ou qu'on ne peut réaliser à volonté, cesse d'être une richesse. Si les diamans ne pouvoient se débiter que dans la banlieue des mines où ils se trouvent, ils n'y seroient pas plus estimés que des cailloux. C'est la confiance qu'a l'étranger pour les superfluités d'un pays; c'est le goût avec lequel il les recherche qui leur donne une valeur.

Mais salutaire ou non, cet axiôme n'est rien moins que juste. Au physique & au moral le papier est non-seulement de tous les signes celui qui s'envole avec plus de facilité ; mais il a la double propriété, & de s'évaporer même dans les mains de celui qui le fabrique, où il ne peut recevoir de valeur que de l'opinion, & de reprendre dans celles de l'acheteur une consistance terrible : c'est-là ce qui fait les profits de l'*agiotage.* Ce papier donné pour rien ne se rembourse qu'à grand prix, du moins quand le Gouvernement qui a eu la foiblesse ou le malheur de le

lâcher à perte, ne veut pas ſe mettre au nombre des *proſtituées ;* quand il a la délicateſſe de vouloir reſter au rang *des chaſtes & reſpectables matrônes*, qui payent leurs dettes.

6°. Le *Congrès* établit fort bien qu'il a reçu de ſes conſtituans la faculté de les *engager ;* qu'en conſéquence il les a *engagés ;* & que l'*Amérique* inſurgente ſe *déshonoreroit* en n'acquittant pas leurs paroles.

Mais d'abord, qu'eſt-ce que le déshonneur pour un Empire ? Les *Républiques* ſont-elles à cet égard plus délicates que les *Monarchies ?* La confiance dans la vertu des premières eſt-elle un moyen déciſif pour faire braver à des prêteurs éloignés, ou même citoyens, les dangers du prêt ?

Enſuite c'eſt du ſuccès en général, & en même-temps de l'union en particulier que dépendra la fidélité : or le premier eſt-il bien aſſuré ? La néceſſité même d'en aller chercher les preuves dans l'avenir & le paſſé ne juſtifie-t-elle pas des inquiétudes pour le préſent ? Et quant à la *confraternité*, où eſt la caution de ſa durée ?

Les ligues des *Bataves* & des *Helvétiens* ſe ſont ſoutenues : mais la petiteſſe des domaines des uns en *Europe ;* mais leur frugalité ; mais le voiſinage des Puiſſances jalouſes & redoutables qui les ſurveilloient, les ont contenus ; mais les montagnes des autres ; mais leur poſition iſolée ; mais la ſimplicité antique de leurs mœurs leur ont également ſervi de rampart, & contre les invaſions extérieures, & contre les rivalités domeſtiques.

D'ailleurs ont-ils fait des dettes publiques ? Leur établiſſement a-t-il dès le moment de leur naiſſance excédé la valeur des domaines mêmes qu'ils diſputoient à leurs anciens maîtres ? Ce ſont plutôt les fondemens de ſon commerce qui ont grevé la *Hollande*, que ceux de ſa liberté : quant aux *Suiſſes*, ils ne l'ont payée qu'avec le ſang de leurs tyrans, & un peu du leur : elle ne leur a jamais coûté un écu.

Il n'eſt donc pas étonnant que les uns & les autres ſoient reſtés attachés à une confédération qui faiſoit leur ſalut, ſans les expoſer à aucun inconvénient. En eſt-il de même des *Inſurgens ?* Celui qui leur prêteroit aujourd'hui peut-il ſe flatter que la confraternité entre eux ira éternellement juſqu'à payer ſans regret, pour le ſeul honneur du Corps, quarante *dollars* de chaque billet, dont les exigeans propriétaires n'auront jamais payé qu'un ?

On pourroit étendre ces réflexions à l'infini : mais celles-là ſuffiſent pour juſtifier la conſéquence à laquelle j'en veux venir. Voilà donc le fruit de la guerre, & de la liberté ! Voilà ce que les peuples gagnent à ſecouer leurs prétendues chaînes ! Calamités préſentes, déſolations actuelles, misère qui ronge & détruit la génération du moment, engagemens onéreux, ſurcharges terribles pour la poſtérité, avec l'incertitude même de jouir de cet affranchiſſement ſi chérèment payé; puis qu'enfin les impôts dans une République ſont un véritable eſclavage; puiſque les citoyens libres ne font pas plus ſcrupule de s'égorger les uns les autres, pour la cauſe d'un *Conſul*, d'un

Dictateur, &c. que les peuples régis par des *Rois*, pour ces Magiſtrats qui ne diffèrent des premiers que par le nom; puiſque la liberté n'eſt qu'un mot, & qu'en ſuppoſant qu'elle ait dans les premiers momens quelques avantages, il eſt de la nature des Corps politiques, comme de celle des Corps phyſiques, que leur maturité ſoit pénible, & leur décrépitude douloureuſe, ſans que leur jeuneſſe ait toujours été longue ou brillante.

Enfin je puis me tromper : mais à ſuppoſer vraies & fondées toutes les accuſations intentées au Tribunal de l'*Europe* contre la domination *Angloiſe* en *Amérique*, le peuple auroit été moins malheureux de les endurer, qu'il ne le ſera, même en réuſſiſſant à s'y ſouſtraire. Un deſpotiſme civil & paiſible vaut mieux pour le *peuple* qu'une guerre civile, même heureuſe.

Monteſquieu, *J. Jacques*, & cette foule d'enthouſiaſtes aveugles qu'ils ont fait, diſent le contraire : qu'ils aillent en *Amérique*; qu'ils calculent les ruines de ces contrées ſi floriſſantes autrefois, perpétuellement *enrichies* même ſous l'eſclavage; & qu'ils oſent me contredire!



ANGLETERRE.

TU portes *César & sa fortune*, disoit à son pilote dans un orage le vainqueur de *Pharsale*. Le Ministère *Anglois* ne pourroit-il pas en dire autant ? On ne peut envisager sans une admiration mêlée d'épouvante, le soin avec lequel la Providence paroît s'appliquer à mitiger pour le Gouvernement de cette isle les risques auxquels elle semble quelquefois vouloir l'abandonner, & l'empressement qu'elle met à le sauver de ceux auxquels des fautes inconcevables l'exposent, ou même à l'en indemniser.

L'année dernière une flotte ennemie formidable dominoit dans la *Manche* : l'orgueilleux pavillon *Britannique* étoit réduit à fuir, à se cacher : & cependant le commerce, loin d'être interrompu, florissoit plus que jamais. Des flottes nombreuses apportoient à la reine des mers les tributs de toutes les parties du monde.

Un de ses plus précieux ports étoit dépourvu de toute défense : ses ramparts garnis d'artillerie manquoient de poudre pour amorcer les canons, de mains pour les mouvoir : il ne falloit pour l'emporter que s'approcher. Une cause inconnue, mais active, quelle qu'elle soit, a enchaîné les escadres combinées : *Plimouth* n'a pas même été insulté : nos marins à sa vue n'ont braqué contre ses murailles que leurs lunettes.

Au

Au commencement de cette année, la défiance, le désordre, la désunion étoient au comble dans l'assemblée nationale : les Ministres étoient en apparence interdits, les Généraux déconcertés, la nation sans ressource, *Gibraltar* alloit tomber de lui-même. *Rodney* part subitement : *Gibraltar* est secouru : une flotte *Espagnole* détruite : & l'*Amérique* voit ce vainqueur fortuné brillant des lauriers encore verds cueillis sur les rivages des *Algésires*, arriver à son secours en moins de temps qu'il n'en auroit fallu au vaisseau le plus léger pour annoncer la nouvelle de son départ.

Peu après tous ces succès semblent flétris : la dissention parlementaire augmente : tous les simptômes d'une guerre civile ravagent la Capitale : les premiers Sénateurs sont insultés, leurs palais pillés, le Parlement méconnu & dégradé ; tout va rentrer dans la plus désastreuse anarchie : point du tout : sans qu'on sache trop comment la populace est dissipée, l'ordre rétabli ; & comme si les évènemens étoient aux ordres des Ministres, au moment précis où il leur en faut un éclatant pour se raffermir, pour en imposer à l'*Europe* qui triomphoit déja de leur embarras, arrivent les détails de la prise de *Charles-Town* ; & l'espoir de rentrer dans les domaines séparés de l'*Angleterre* y renaît, non sans quelque vraisemblance.

Enfin au moment où j'écris, d'un côté les forces sont au moins égales en *Amérique* : les *Anglois* même s'y vantent d'une victoire dont la réalité

peut devenir plus que probable, puisque nous n'osons pas la démentir; de l'autre en *Europe* une flotte redoutable semble vouloir rendre à nos côtes les allarmes que les nôtres avoient portées sans effet sur celles de la *Grande-Bretagne*. Vingt-huit vaisseaux se promènent à notre vue, avec une sécurité ignominieuse pour nous; ils se vantent de bloquer dans nos ports nos propres escadres : & à entendre les *Anglois* si les secours tardifs de l'*Espagne* ne viennent les dégager, vaincues sans combat, désarmées sans défaite, prisonnières sans vengeance, elles ne nous laisseront que le regret d'une dépense énorme, suivie d'une inutilité humiliante. Quel tableau! Redisons-le toujours; quelle est donc la cause d'une destinée si différente entre les deux peuples?

Encore une fois les *Anglois* ne sont pas plus puissans : il est permis de ne pas croire leurs Généraux plus habiles; certainement leurs marins ne sont pas plus braves; & ils se soutiennent; & ils résistent; & ils attaquent; & ils ont la supériorité! L'histoire donnera peut-être un jour à la postérité le nœud de cette énigme : en attendant, si, dans ce qui regarde le militaire, nous ne pouvons qu'entrevoir ce qui donne aux *Anglois* une énergie si heureuse, une existence si vivace, au moins des nouvelles que je reçois de *Londres* peuvent-elles nous aider à démêler la cause de leurs succès dans le commerce, & justifier l'espoir qu'ils conservent de recouvrer tôt ou tard l'*Amérique*?

Au premier moment où l'accès de ce Continent a été ouvert à nos négocians, l'ardeur du

gain a précipité dans cette carrière toutes nos villes maritimes : chacun s'est intéressé à découvert, ou sous un voile dans les armemens destinés à la conquête de cette nouvelle toison d'or. Mais comment s'y est-on pris ?

Les *Américains* étoient dénués de tout : on a supposé qu'ils ne seroient délicats sur rien : en conséquence on s'est hâté de leur expédier en tout genre les résidus des magasins, les plus vieux gardes-boutiques : on a épuisé nos fripperies : & l'on a couru offrir en pompe ces odieuses guenilles à la détresse du Nouveau-Monde.

Ses habitans n'étoient pas fournis d'argent comptant : on s'en est prévalu pour leur vendre plus cher, ou en billets, ou en denrées de retour.

Leurs plus ardens pourvoyeurs n'étoient peut-être pas ceux qui avoient le plus de foi à la solidité de l'*insurrection ;* ils ont donc pressé les termes des payemens ; & quand ils ont vu les achats languir ; quand les acheteurs instruits par l'expérience, rebutés par l'abus qu'on avoit fait de leur confiance, aguerris par plusieurs années de privations, se sont montrés plus difficiles ; que le gain a paru moins rapide, moins immense, ou moins assuré, les fournitures ont cessé.

Enfin nos négocians les ont traités en tout comme les usuriers traitent les jeunes gens libertins qui ont secoué le joug paternel, & à qui l'on vend à prix d'or les secours illusoires qu'on feint de leur donner : si l'on voyoit la plupart de

leurs factures, combien on y trouveroit de répétitions de la première scène du second acte de l'*Avare!* Combien de lits de *draps couleur d'olive*, de *tables de bois de noyer à douze colonnes!* &c. Ces honteux artifices, la briéveté des crédits, le refus du *papier-monnoie*, joints à la mauvaise qualité des approvisionnemens ont peut-être été les principales causes du discrédit des effets du *Congrès*, de la lenteur forcée de ses opérations, de l'accroissement effrayant de ses dettes, & de l'embarras horrible où il se trouve aujourd'hui, comme on l'a vu dans l'article précédent.

Observez que tout cela vient des Particuliers: le Gouvernement *François* n'y entre pour rien. Voyons comment se comportent les *Particuliers* en *Angleterre* dans un cas pareil.

A la première nouvelle de la prise de *Charles-Town* les négocians de *Londres* se sont déterminés de même à profiter avec empressement de cette voie pour rentrer en *Amérique;* mais ce qu'il y a de mieux choisi dans tous les genres forme toutes les cargaisons: l'utile est prodigué sans que l'agréable soit oublié: on promet des indemnités pour tout ce qui se trouvera défectueux, & l'on offre un CRÉDIT DE TROIS ANS.

Il est même plus que probable que si la paix enfin se faisoit, par quelque voie que ce soit, le *papier monnoie* ne seroit plus rebuté dans ces paiemens; il se métamorphoseroit peu-à-peu en *billets* de banque, & en espèces, ce qui au fond, d'après les principes de l'*Angleterre*, ne seroit

pour elle qu'une ſurcharge imperceptible. L'empreſſement pour ces envois a été ſi grand, que les marchandiſes qui doivent en faire partie, & entre autres celles des *Indes Orientales*, ont monté ſur-le-champ de 10 pour cent, & il n'en a pas été rallenti.

Peut-être dira-t-on que tout cela eſt naturel; qu'après une longue ſtagnation les négocians de *Londres* ont dû être ravis de trouver l'occaſion de renouer une correſpondance dont l'interruption leur avoit cauſé tant de regrets; que pour apprivoiſer la ville déja reconquiſe, & amorcer les voiſins, il faut bien leur montrer tout-à-la-fois de l'indulgence, de la fidélité, de l'attention pour leurs beſoins.

Je l'avoue : mais pourquoi donc nos négocians n'ont-ils pas fait la même combinaiſon ? Ne faut-il pas autant de précautions pour s'aſſurer de nouveaux alliés, que pour ramener des ſujets aigris ? L'*Amérique* naiſſante n'étoit-elle pas auſſi précieuſe pour nous que l'*Amérique* recouvrée ne peut l'être pour les *Anglois ?* Une jeune fille que l'on épouſe n'inſpire-t-elle même pas des attentions plus délicates, qu'une femme ancienne, avec qui l'on ſe réconcilie ? Ces idées n'auroient-elles pas éclairé nos négocians, ſi l'amour de la patrie étoit entré dans leurs ſpéculations ?

Malheureuſement en *France* tout eſt ſans ceſſe ramené, ſoumis, ſacrifié au petit intérêt perſonnel de chaque individu; en *Angleterre* chacun, ſans négliger ſon profit, s'occupe cependant de

la prospérité de l'Etat, & proportionne sa marche aux expédiens capables de la favoriser. D'une conduite si peu semblable doivent résulter, indépendamment de la forme de l'administration, des succès bien différens.

Je ne vois que les débats du *Parlement* qui puissent nous consoler des conséquences de ce contraste. L'émeute est totalement appaisée. Le Chef détenu en prison, y sera peut-être oublié: du moins on ne paroît pas s'occuper de lui faire son procès. On annonce même qu'il sera renvoyé aux Tribunaux ordinaires.

Malgré la rapidité de la guérison la convulsion avoit été trop violente pour que les trois parties de la souveraineté *Angloise* ne cherchassent pas à se réunir pour s'en féliciter: en conséquence le Roi s'est rendu au Parlement le 19 Juin, & il y a prononcé le discours le plus sage.

Traitant le soulèvement comme une effervescence folle d'un petit nombre de brigands, il a rendu compte au Parlement des mesures prises pour l'étouffer, en annonçant qu'il avoit donné des ordres pour qu'on pût s'assurer des coupables, & les punir *suivant les loix du pays*; il a ajouté » qu'il ne croyoit pas nécessaire de renouveller à » son Parlement l'assurance qu'il n'avoit pensé » qu'à prendre pour règle de conduite en cette » affaire *les loix du Royaume*, *les principes de son » excellente constitution*; & qu'il considéreroit tou» jours comme le premier devoir de sa place, » comme la principale gloire de son règne, de » maintenir *la religion établie*, avec les *droits & la » liberté du peuple* «.

Rien de plus modéré certainement, de plus propre à chatouiller agréablement les oreilles *Angloises :* & cependant il y a eu des critiques violentes. En parlant de l'extinction des troubles le Roi avoit dit *qu'il s'étoit trouvé obligé d'employer, pour pourvoir à la sureté publique, les forces qui lui ont été confiées par son Parlement.* C'étoit bien reconnoître la dépendance de la Couronne quant à l'origine de son autorité sur le militaire, & faire ce qui auroit répugné à bien des Rois, même *Brétons.*

C'est précisément dans cette phrase qu'un Lord opposant a trouvé matière à une sortie anti-ministérielle : il a prétendu qu'il n'étoit pas prouvé qu'il y eût eu *nécessité* d'employer le secours des *soldats ;* qu'à son avis l'autorité *civile* auroit suffi, & que par conséquent il falloit rayer cette expression des remercîmens que les Chambres font ordinairement au Roi après ses discours, & où l'usage est de copier toutes les paroles de la harangue royale.

Cette censure a été rejettée : mais avouons qu'elle est bien frivole dans un pareil moment. L'état où *Londres* est resté pendant les cinq jours où l'on balançoit à armer les soldats, la réfute assez. Le *Lord-Maire*, les *Aldermans*, les *Juges de paix* n'ont été respectés que quand on les a vus suivis par des *grenadiers ;* ce sont les fusils qui ont éteint les flambeaux.

Tout ce que cette réflexion prouve, c'est que les Ministres ont été bien sages & bien heureux

de n'avoir pas pris des précautions antérieures contre le soulèvement : on leur a reproché leur négligence à ce sujet en plein Parlement : on leur auroit peut-être fait payer cher leur vigilance : on a crié contre l'engourdissement ; on auroit crié contre la tyrannie.

Une frivolité non moins étonnante, ce sont des insinuations sérieuses, hasardées par les Chefs du parti de la Cour, pour faire tomber sur leurs rivaux le soupçon d'avoir été les auteurs ou les complices du désordre : un homme justement vénéré, qui en a été l'une des principales victimes, comme je l'ai dit, a avancé que les factieux étoient autant de *Catilina*, conduits par une politique profonde & réfléchie ; qu'ils avoient formé le projet de réduire *Londres* en cendres, & qu'ils avoient essayé de détourner la rivière neuve, afin qu'on ne put éteindre l'embrâsement qu'ils alloient allumer.

Mais le fait même répond à cette imputation : ni la rivière n'a été détournée, ni la ville incendiée : si ces opérations avoient été le but de l'émeute, qui auroit pu en empêcher l'exécution ? Pendant ces cinq jours que la populace abandonnée à elle-même n'avoit pour guide que sa fureur, & pour frein qu'une modération certainement très-peu prévue, il n'auroit pas été plus difficile d'incendier les maisons des Membres du Parlement, dispersées dans la ville & sans défense, que de les souffleter eux-mêmes en personne à la vue des gardes, à la porte de *Westminster*. La facilité & l'impunité avec lesquelles

celles de Mylord *Mansfield* lui-même, de Lord *Saville* ont été pillées, celle d'un diſtillateur de la cité, & vingt autres brûlées, ainſi que les *priſons* publiques, prouvent que ce n'eſt pas le pouvoir qui a manqué aux incendiaires.

Le ſoupçon de ce complot eſt donc une idée trop noire, & qu'il ſeroit fâcheux de laiſſer ſubſiſter : mais il faut cependant excuſer l'homme reſpectable qui y a trouvé de la vraiſemblance : ſon mérite & la droiture de ſes intentions l'autoriſoient à ne pas croire qu'il pût avoir d'ennemis. Déſabuſé ſi cruellement de cette ſécurité, rien de funeſte n'a dû lui paroître impoſſible ; & les déprédateurs forcénés qui lui ont fait tant de mal, il eſt naturel qu'il ait cru les entrevoir dans le parti dont il réfute & détruit ſi ſouvent les prétentions.

Un autre ſujet de cenſure mieux fondée certainement, le ſujet d'une réprimande eſſentielle à faire, & au Gouvernement, & à la nation, c'eſt l'uſage ſoigneuſement obſervé dans toutes les proclamations où il s'agit de découvrir des coupables, d'inviter les délateurs par l'appas d'une récompenſe : on s'y eſt conformé ici. Le Roi a promis de groſſes ſommes à quiconque décéleroit un des incendiaires, & l'impunité aux complices mêmes qui livreroient leurs aſſociés.

Ce moyen, je l'avoue, peut être efficace : mais n'eſt-il pas plus honteux encore qu'utile ? Sied-il à une adminiſtration honnête d'encourager la perfidie, & de ſoudoyer la trahiſon même entre

des ſcélérats ? N'eſt-ce pas avilir la juſtice que de proſtituer ainſi ſon indulgence ?

Que le pardon ſoit le prix du repentir, & le droit de faire grace l'appanage de la grandeur royale, je le veux : mais ne ſe dégrade-t-elle pas elle-même quand elle fait de ce privilège l'objet d'un trafic ; quand elle entre en marché avec des coupables, & qu'elle s'engage à oublier leur premier crime, s'ils ſont aſſez lâches pour ſe ſouiller en ſa faveur d'un nouveau ?

Lui convient-il de marcher avec une ſemblable eſcorte ? Quelle confiance peut-elle prendre en des dépoſitions que l'avidité ſuggère ? L'amour de l'or n'eſt dans ces cœurs flétris qu'un vice de plus ; & le faux témoignage peut-il être bien loin de ces bouches ouvertes par l'avarice ?

Voilà, ſi je ne me trompe, une ſpéculation honorable, une réforme importante, dont les *Amphictions Anglicans* pourroient s'occuper : la *Grande-Bretagne* n'eſt pas le ſeul pays où les eſpions ſoient chéris, largement ſalariés, élevés même aux plus brillans emplois : mais c'eſt le ſeul où cette baſſeſſe ſoit encouragée par la légiſlation ; c'eſt le ſeul où ce commerce infâme ſoit publiquement compris au nombre des reſſorts néceſſaires pour le maintien de l'ordre public.



SUISSE.

TANDIS qu'à *Londres* en vertu des droits sacrés de la *Constitution* une partie des citoyens s'amusoit à donner des croquignoles à une partie du Consistoire national, l'amour de la constitution échauffoit aussi les citoyens au fond des *Alpes*. Dans un canton *Suisse*, à *Zurich*,

On avoit vraiment bien un autre vertigo.

On raisonne bien ou mal en *Suisse* comme ailleurs : on est Prédicateur, Savant, curieux, en *Suisse* comme ailleurs : un Ministre nommé *Waser*, qui se mêloit un peu de tout cela à *Zurich*, s'est de plus avisé d'entretenir une correspondance avec un Professeur de *Gottingue*, qui y fait un Ouvrage périodique. Celui-ci curieux d'enrichir son Journal de quelques dissertations sur les Gouvernemens de l'*Europe*, a demandé à son ami des notices sur celui où il vivoit, & les a publiées.

Il ne semble pas que ce qui s'imprime à *Gottingue*, dans un Journal très-peu connu, par un homme paisible, & honnête, puisse jamais ébranler bien fortement l'administration de *Zurich* : cependant sur ce crime énorme le révélateur indiscret a été mis en prison, & on lui a fait son procès, comme *criminel d'Etat*.

Ce n'est pas tout, ce même Pasteur avoit un goût extrême pour les antiquités; il étoit en même-temps apparemment un peu négligent,

Ayant autrefois emprunté aux archives de la ville un titre du quinzième ſiècle, ce titre s'étoit égaré chez lui, de ſorte qu'il n'avoit pu le rendre : autre délit terrible. De ces deux griefs on a fait un bon procès capital, terminé par une ſentence qui a condamné en effet le malheureux Miniſtre à perdre la tête ſur un échafaud ; & elle a été exécutée.

Cette hiſtoire eſt-elle bien du dix-huitième ſiècle ? Sans doute, puiſque la *pétition* du Lord *Gordon* & ſes ſuites en ſont ; puiſque le procès du Comte *de Lally* & ſon bâillon, & l'intervention du cher *neveu* & ſon ſuccès en ſont ; puiſque l'impudence & l'impunité d'un certain ſoi-diſant *ordre* d'*Avocats* dans un certain *Parlement* en ſont, &c. &c. &c.

Le *Sage* a dit autrefois qu'il *n'y avoit rien de nouveau ſous le ſoleil :* il auroit dû dire auſſi qu'il n'y a rien d'incroyable, ſur-tout quand il s'agit de cruautés, ou de folies attribuées à des Corps, ou, ce qui revient au même, à des troupes ameutées. En quelque genre que ce ſoit il faut toujours en revenir à la *pure Monarchie* (1) pour ſe ſauver des injuſtices & des abſurdités.

(1) On ſait ce que j'entends par ce mot.



FRANCE.

UNE ignorance abſolue, ou une diſcrétion impénétrable ſur-tout ce qui ſe paſſe dans nos iſles de l'*Amérique*, avec une inquiétude aſſez fondée ſur ce qui ſe paſſera dans nos mers d'*Europe*, ſont maintenant toutes nos nouvelles politiques : le bruit ſe répand ſeulement que M. le Comte *d'Eſtaing* eſt enfin nommé pour commander.

La joie publique au ſoupçon de cette deſtination eſt un grand éloge pour celui qui doit la remplir : mais ce choix même pourroit-il produire quelque fruit cette année ? C'eſt, dit-on, la flotte *Eſpagnole*, jointe à notre eſcadre de *Toulon*, que le vainqueur de la *Grenade* doit diriger : ces deux forces réunies ſous un Chef intrépide, actif & entreprenant, opéreroient probablement des effets intéreſſans, & c'eſt dans le parti oppoſé que pourroient retourner les allarmes.

Mais il faut franchir un grand eſpace : il faut arriver ; & dans deux mois nous aurons l'*équinoxe*. Nos ſpéculateurs tremblent que les *Eſpagnols* accoutumés à ſe *hâter lentement* ne déconcertent, ou au moins n'appeſantiſſent la vivacité *Françoiſe* ; ils tremblent que les vents toujours contraires au pavillon *Caſtillan*, quand il menace cette iſle favoriſée de *Neptune*, ne viennent encore déranger les nouveaux plans.

Ils tremblent que dans l'intervalle la mer livrée à la flotte *Angloiſe* ne lui livre à ſon tour toutes les reſſources de notre commerce, & ne lui laiſſe

intercepter toutes celles de nos isles : tandis que la *Grande-Bretagne*, libre de toutes parts, recevra sans danger & sans embarras toutes les expéditions éloignées ; tandis qu'elle en fera avec la même sécurité ; tandis qu'elle continuera à désoler ses délibérans voisins ; tandis que les Puissances étrangères appellées à la neutralité armée, éblouies d'abord de l'éclat de ce projet, n'en combineront plus que les périls à la vue de l'escadre *Angloise* aujourd'hui maitresse incontestable de la mer, & craindront plus de partager la détresse des *Hollandois*, qu'elles ne seront empressées à les venger.

En supposant, disent-ils, que le Comte *d'Estaing* arrive sans obstacle, sans autre perte que celle du temps indispensable pour sa traversée, l'Amiral *Geary* suivra la marche de son prédécesseur : il se retirera avec prudence, en se contentant de favoriser la rentrée des vaisseaux marchands de sa nation : il attendra, comme l'année dernière, que la fatigue, les maladies, le défaut de vivres chassent nos escadres, & les forcent de se séparer.

D'ailleurs, continuent-ils, les côtes *Bretonnes* bien munies aujourd'hui sont hors d'atteinte ; & si le projet d'une descente se renouvelloit sérieusement, la saison y mettroit un obstacle invincible : ce n'est pas à l'approche de l'hiver qu'on voudroit exposer, ni une armée considérable, ni des flottes précieuses aux accidens attachés à une pareille expédition. Tous nos exploits de cette année, dans le cas le plus

favorable, se borneroient donc à déboucler nos ports; nous serions réduits à nous croire victorieux quand nous aurions simplement cessé d'être prisonniers : triste gloire, affligeant succès, qui ne pourroit inspirer d'orgueil qu'à nos ennemis! Voilà ce que disent nos politiques; puissent-ils se tromper!

Si l'on en croyoit d'autres spéculateurs, le Gouvernement ne seroit pas éloigné de se prêter à une demande que la justice & l'intérêt public semblent favoriser. On prétend que la ville de *Lyon* a député en forme à *Versailles* pour solliciter l'établissement d'un Tribunal Souverain dans son enceinte.

Cette ville est la seconde du Royaume : une population considérable, un commerce très-actif, y amènent & des trésors, & des procès; suite malheureuse de la richesse, & de ce qu'on appelle les *affaires*. Pour terminer cette contestation, il faut que les *Lyonnois* aujourd'hui quittent leurs foyers pour aller camper à *Paris*, & qu'ils abandonnent les sources d'où vient leur or, pour en aller répandre à cent lieues de chez eux.

Cependant ils sont situés entre deux Parlemens bien plus voisins. *Grenoble* n'est qu'à 14 lieues de *Lyon*, & *Dijon* qu'à 40. Ils sont même obligés de passer sur le district de celui-ci, pour s'aller faire *justicier* à 60 lieues par-delà.

Leurs regrets à ce sujet sont d'autant plus vifs, qu'ils ont eu long-temps à leurs portes mêmes un autre Parlement, bien petit, à la vérité, mais enfin Parlement tout comme un autre, avec son

attirail de *Présidens de mortiers*, de *grandes queues*, &c. c'étoit celui de *Dombes*. Il s'est évanoui à la réunion de ce ciron de souveraineté au gros Corps de la *France*. Les *Lyonnois* avoient espéré qu'on le souffleroit chez eux, où il auroit été facile de lui donner une consistance majestueuse, & une étendue digne de son nom. C'est cet espoir dont on prétend qu'ils s'occupent aujourd'hui, & qu'ils pressent le Gouvernement de réaliser.

BRUXELLES.

MARDI 4 de ce mois les *Pays-Bas Autrichiens* ont perdu le Prince CHARLES DE LORRAINE, Capitaine & Gouverneur-Général de ces Provinces depuis plus de trente ans. Frere, oncle d'*Empereurs*, oncle d'une Reine de *France*, Grand-Maître de l'Ordre *Teutonique*, c'étoit sans contredit le premier de tous les Princes de l'*Europe* que la Providence n'a point appellés à porter des couronnes.

Ayant sacrifié la moitié de sa vie à la défense des droits de sa Maison dans les fatigues de la guerre, il a employé l'autre dans la carrière d'une administration paisible, où sa bienfaisance & sa bonté n'ont cessé de se signaler. Il laisse une mémoire universellement chérie : à la nouvelle de sa mort les larmes ont coulé par-tout. Quelques efforts que puissent faire les Orateurs qui seront chargés de son Oraison funèbre, ils ne pourront pas lui en consacrer une plus éloquente, & moins suspecte. Il étoit né le 12 Décembre 1712.



ÉCLAIRCISSEMENS

Demandés à l'Auteur des Annales

Sur la nouvelle Édition de cet Ouvrage, & fur plufieurs autres objets, tels qu'une dénonciation de M. *d'Eprémefnil*, &c.

DEMANDE. *C'EST moi, Monfieur, qui ai eu autrefois l'honneur de vous écrire, pour vous confeiller de ne pas mourir fitôt, ni au moral, ni au phyfique. Cependant d'un côté vous femblez réfolu à ceffer vos* Annales *après la quatrième année. De l'autre on les dit ici* interrompues, fufpendues, dénoncées, *& vous dangereufement malade, qu'en eft-il au jufte?*

Pardonnez à une importunité juftifiée par l'intérêt que vous infpirez à tous les lecteurs honnêtes & fenfibles. Si vous pouvez me répondre, daignez me faire cette grace. D'abord êtes-vous mort?

RÉPONSE. Non pas encore.

J'ai effuyé, il eft vrai, Monfieur, pendant quinze jours une fièvre violente; mais grace à un régime auftère, & à la fageffe d'un Médecin prudent, je crois en être quitte pour un peu de foibleffe pendant quelque temps, & de retard dans mon travail.

DEMANDE. *Etes-vous abfolument décidé à nous abandonner après votre quatrième année? Voulez-vous*

*livrer les vastes champs de l'*Histoire *& de la* Littérature *aux insectes périodiques qui les ravagent en feignant de les cultiver?*

La sécheresse, l'infidélité des Gazettes *dégoûte dans l'une. L'odieuse partialité des* Journaux, *trop souvent l'ignorance, la précipitation, & sur-tout la bassesse, la servitude qui les avilissent, produisent le même effet dans l'autre. Il falloit ou ne pas nous faire connoître un Ouvrage exempt de ces défauts, ou ne pas nous en priver.*

Réponse. Je ne puis regarder que comme un fruit de la politesse *Françoise* les complimens que vous voulez bien m'adresser. Sans convenir de toutes les imperfections que vous reprochez aux *Gazettes* & aux *Journaux* en vogue aujourd'hui, je me bornerai à vous observer qu'il n'est pas étonnant qu'il y ait quelque différence entre ces Ecrits & les *Annales.* Ni le plan, ni le genre n'en sont pas les mêmes. Les circonstances, la position des Auteurs se ressemblent encore moins.

J'ai payé le droit d'être *véridique* à un prix que personne n'auroit voulu, ni peut-être pu en donner: mais tout cela même est une raison de plus pour mettre un terme à un Ouvrage dont l'espèce est aussi singulière que les évènemens auxquels il doit la naissance. Je veux essayer si je pourrai l'emporter une fois sur ma destinée; si parmi les occupations utiles au Public, dont je me suis successivement fait un devoir, il y en aura au moins une qui ne me soit point arrachée par violence, une à laquelle il me soit permis de renoncer volontairement.

DEMANDE. *En suppofant que votre réfolution foit invariable fur ce point, permettez-moi de vous propofer quelques difficultés fur la nouvelle Edition que vous préparez.*

Vous la promettez gratuitement *aux Soufcripteurs qui ont foufcrit depuis le commencement chez M.* Lequefne DIRECTEMENT, *& qui foufcriront de même chez lui pour la quatrième année. Vous excluez donc de cette libéralité vraiment admirable de votre part, ceux qui ont employé l'entremife des* Libraires? *En quoi vous paroiffent-ils avoir mérité cette exception?*

RÉPONSE. Sans exclure de la diftribution des *Annales* les *Libraires* à qui eft dévolu fpécialement le commerce ordinaire des productions de la Littérature, je n'en ai jamais non plus indiqué aucun pour mon correfpondant direct en *France;* & même chez l'étranger je n'ai défigné conftamment, je ne défigne encore que M. *Goffe* de *La Haye*, qui les réimprime de mon aveu, & en fait pour fon compte une Edition particulière: ainfi ceux qui fe font adreffés aux autres ne peuvent pas dire qu'ils aient traité avec moi.

Je ne connois que ces *Libraires* eux-mêmes qui ont traité en leur propre nom avec M. *Lequefne*, avoué mon Agent: mais ces derniers n'ont jamais payé le prix fixé: ils ont toujours déduit fuivant l'ufage de leur commerce $\frac{1}{8}$ du prix de la foufcription; ils ne la payoient à M. *Lequefne* que 42 livres. C'eft fur les quatre années *un louis* de diminution.

Je ne les en blâme pas: je ne leur retrancherai pas même ce bénéfice fur la quatrième année.

N 2

Mais en me ſoumettant à leurs uſages pour ce qui eſt cenſé ſe *vendre*, je crois pouvoir m'y ſouſtraire pour ce qui ſe *donne*. Puiſqu'ils peuvent avec raiſon mettre une réſerve dans leurs payemens, je puis auſſi mettre une reſtriction dans mes libéralités, pour me ſervir de vos termes.

Cependant il y a un moyen de tout concilier. Les Souſcripteurs qui ont pris cette voie pour les trois premières années, & qui voudront encore la prendre pour la quatrième, acquéreront le même droit que les autres à l'Edition *gratuite*, en faiſant paſſer à M. *Lequeſne*, outre le prix de cette quatrième année, ce que les Libraires ont retenu pour leur commiſſion ſur les précédentes, & ce qu'ils retiendront pour celle-ci. C'eſt la peine de la négligence ou de la pareſſe qui les a engagés à placer entre eux & lui des négociateurs qui n'étoient pas néceſſaires.

DEMANDE. *Impoſez-vous comme condition indiſpenſable à ceux qui n'ont pas encore ſouſcrit du tout, la néceſſité de ſouſcrire à la quatrième année pour ſe procurer moyennant* un louis *chacune des années précédentes de la nouvelle Edition.*

RÉPONSE. Cette condition, Monſieur, avoit d'abord été ma première idée; & j'en avois pluſieurs raiſons. Toute réflexion faite, je m'en déſiſte. La multitude de perſonnes qui me font la même queſtion m'y détermine, quoique je ſente à merveille que c'eſt favoriſer les *Contrefacteurs;* mais je fais plus de cas de la ſatisfaction d'un ſeul lecteur honnête, que de tout le reſte.

Ainſi en ſouſcrivant ou non pour la quatrième année, on pourra ſe procurer chez M. *Lequeſne*

chaque année précédente de la nouvelle Edition, moyennant un *louis d'or* l'année, mais en la prenant, ou la faisant prendre chez lui.

On trouvera également cette Edition, c'est-à-dire la mienne, à *La Haye*, chez M. *Gosse*, & aux mêmes conditions.

DEMANDE. *Les changemens que vous faites dans cette Edition sont-ils considérables? Vous êtes trop honnête pour que l'on hésitè le moins du monde à vous faire cette question. Je vois déja bien des gens qui sans être moins avides pour les augmentations ne laissent pas de redouter les retranchemens.*

On sait bien que vous n'êtes pas capable de vous y prêter par politique : *mais on craint votre délicatesse même ; & , soit dit sans vous offenser, jusqu'à la maturité que l'âge & la réflexion peuvent apporter dans vos idées : on veut votre premier jet. Si on l'osoit tout le monde vous diroit comme moi, ne vous affoiblissez point trop par des corrections.*

RÉPONSE. Mon intention, Monsieur, est d'abord, comme je l'ai annoncé, de corriger de mon mieux les erreurs, & les méprises essentielles qui ont pu, malgré moi, se glisser dans mon Ouvrage; ensuite d'y rétablir un meilleur ordre; d'éclaircir ce qui a pu paroître obscur; d'étendre ce qui étoit trop resserré; dé justifier ce qui au premier coup-d'œil peut sembler hasardé; de faire en général de cette Edition un monument moins imparfait quant au fonds, & plus agréable même dans la partie *typographique*, matérielle, tant par l'unformité des caractères, & des volumes, que par la beauté du papier.

N 3

Je me propoſe de plus d'indiquer les liaiſons entre les évènemens d'une année à l'autre; de faire ſentir la juſteſſe des pronoſtics ; de préparer d'avance dans les premiers volumes le Lecteur à ce qu'il doit trouver dans les ſuivans, & d'annoncer tout-d'un-coup l'iſſue de bien des incidens, judiciaires ou autres qui ne ſont pas aſſez importans pour qu'on ait beſoin d'y revenir deux fois; enfin, comme je l'ai dit dans mon premier avis, de faire diſparoitre beaucoup de détails devenus inutiles; de ſupprimer beaucoup de choſes relatives à moi perſonnellement, qui ont dans le temps donné lieu à des accuſations très-injuſtes d'*égoïſme*; elles étoient néceſſaires alors : elles ſont réellement ſuperflues aujourd'hui.

J'en ai tiré le fruit que j'attendois, celui de confondre mes ennemis; celui, non pas de réduire au ſilence les calomniateurs ſots ou méchans, ce qui eſt impoſſible, mais d'armer les honnêtes gens pour les combattre avec avantage ; celui de ramener le Public impartial à qui des cris adroitement combinés, & la réunion de tant de partis avec l'autorité, contre moi, en avoient d'abord impoſé ; celui enfin de pouvoir dire hardiment à mes plus acharnés détracteurs, & ſans craindre de réponſe, citez dans ma vie un ſeul point que je n'aie pas éclairci, dans ma conduite un ſeul fait que je n'aie pas juſtifié, dans mes Ouvrages un ſeul principe que l'honnêteté réfléchie déſavoue, dans vos reproches en tout genre un ſeul grief que je n'aie pas détruit.

Les traces de cette opiniâtreté ſalutaire, & honorable, j'oſe le dire, ſubſiſteront dans l'ancienne

Edition : elles seroient déplacées dans la nouvelle, qui doit être toute entière consacrée à l'utilité publique. Soyez sûr, Monsieur, encore une fois, que de tout le reste je ne retrancherai que des fautes, ou des superfluités.

DEMANDE. *Pardonnez si je vais de la curiosité jusqu'à l'indiscrétion. Nous allons, graces encore une fois à votre munificence, avoir chacun deux Editions; mais à la fin de la quatrième année il y en aura une d'incomplette. Nous laisserez-vous avec* neuf *volumes de l'une, tandis que nous en aurons* douze *de l'autre? N'en ferez-vous pas réimprimer de cette quatrième année un nombre suffisant pour correspondre avec les exemplaires qui existent dans nos mains de la première Edition?*

Nous sommes prêts à payer ces trois derniers, puisqu'il n'est pas entré dans votre projet de nous les donner *: ayez seulement la complaisance d'en fixer le prix; & soyez sûr que vous rendrez par là un service bien agréable à une infinité de personnes, qui, en conservant la plus vive reconnoissance pour le présent que vous leur faites, tiendront cependant à leur vieille Edition, soit par habitude, & parce qu'il leur sera plus facile de trouver dans l'occasion ce qu'ils voudront chercher, au lieu où elles l'ont lu la première fois; soit parce qu'elle sera toute reliée, & que d'habiller de même la nouvelle entière, ce seroit une dépense de plus; soit parce que devenues généreuses à votre exemple, elles feront à leur tour des cadeaux de celui qu'elles auront reçu de vous, &c. Que sai-je? Par nombre d'autre raisons.*

Enfin je ne puis me détacher de cette idée que l'ancienne Edition aura encore son prix, même avec la

nouvelle, & que si votre Agent n'en a plus absolument, il sera souvent exposé au reproche de ne s'en être pas approvisionné.

Réponse. Ce que vous me demandez, Monsieur, n'étoit pas en effet entré dans mon plan ; & même le contredit. Donner ainsi cette quatrième année à la fin, & la donner comme il le faudra bien, au prix réduit des précédentes, c'est ôter à beaucoup de personnes l'envie de souscrire au commencement.

Un calculateur intéressé verroit dans l'acquiescement à cette proposition une condescendance dangereuse : mes supputations sont différentes ; je porterai même le sacrifice plus loin que vous ne paroissez vous y attendre.

Oui, Monsieur, à la fin de la quatrième année je la ferai réimprimer entière comme les précédentes. Ces trois Volumes seront donnés comme les précédens, *gratuitement*, à tous ceux qui auront rempli les conditions prescrites. Par ce moyen ils auront deux Editions complettes pour une : chacune ne leur reviendra qu'à un *louis*, & par conséquent à meilleur marché que celles des *contre-facteurs*.

Ceux qui n'auront pas souscrit ne la payeront également qu'*un louis*, comme les précédentes : mais elle ne se distribuera que trois mois après l'année révolue, c'est-à-dire en Janvier 1782.

Quant à l'ancienne Edition, puisque vous, Monsieur, & réellement bien d'autres personnes

encore, vous obſtinez à y trouver un mérite que je n'y ſoupçonnois pas, il faudra bien mettre M. *Lequeſne* en état d'en réunir encore quelques exemplaires ; c'eſt à quoi je vais faire travailler. Le prix n'en ſera pas ſupérieur à celui de la nouvelle : on pourra s'en arranger avec lui.

DEMANDE. *Après vous avoir fatigué peut-être par tant de queſtions relatives à l'intérêt, permettez-moi pour m'indemniſer, & vous auſſi, d'en haſarder une tout autrement eſſentielle. Je vois bien que tous les bruits qui ont couru ſur l'*interruption, *ſur la* ſuſpenſion, *ſur la* ſuppreſſion *des* Annales, *ſont des fables imaginées par les ennemis que cet Ouvrage importune & intimide, quoique réellement nous n'ayons pas encore reçu le Numéro 59 ; mais la diſtribution des autres me raſſure, & je m'arme de patience pour attendre celui-là.*

Cependant il faut bien qu'il y ait quelque choſe : on m'écrit nettement de Paris, *on a imprimé dans la plupart des Gazettes étrangères, aſſez groſſièrement même, qu'un M.* d'Eprémeſnil, *je crois, avoit dénoncé vos* Annales *au* Parlement ; *que ſa dénonciation étoit fondée ſur un article préciſément de ce Numéro 59 que nous n'avons pas vu, & qui, dit-on, le concerne. Qu'eſt-ce que cela ſignifie ?*

Y a-t-il en effet une dénonciation aux Chambres ? *Eſt-ce l'article en queſtion qui la motive ? Eſt cet article qui nous a privés du Numéro 59 ? Enfin qu'a produit la dénonciation, ſi elle eſt réelle, ou bien que produira-t-elle ?*

Voilà, Monſieur, des queſtions que nous nous faiſons du matin juſqu'au ſoir, entre nous autres beaux

esprits de ...... & qu'aucun de nous n'a l'esprit de résoudre. Si vous le voulez, si vous le pouvez, tirez-nous de ce tourment, & dites-nous avec franchise ce qui en est.

RÉPONSE. Le voici, Monsieur. Il est très-vrai que M. *Duval d'Eprémesnil*, ci-devant *Avocat* du Roi au *Châtelet*, & aujourd'hui Conseiller à la première des *Enquêtes*, a dénoncé la semaine dernière les *Annales* & l'*Auteur* au *Parlement :* celui-ci, à ce qu'on m'écrit, comme un *rebelle*, un *factieux*, un *impie*, &c. &c. &c. & le Livre, comme attentatoire à l'*autorité* du Roi, à celle des *Cours Souveraines*, à celle de l'*Eglise*, à la *sûreté publique*, à l'*honneur des Particuliers*, &c. &c.

Il est très-vrai que le motif de cet orage étoit une analyse fidèle, consignée dans le N°. 59, d'un Plaidoyer prononcé par ce Magistrat dans une cause où il apportoit des prétentions odieuses, développées avec des accessoires plus odieux encore, & par malheur pour lui, non moins ridicules que répréhensibles.

Il est très-vrai que le *Parlement* après avoir eu la patience d'entendre pendant deux, & même je crois, trois séances consécutives, ses déclamations, a remis *à en délibérer au premier jour;* ce qui est de temps immémorial regardé dans cette Compagnie comme une formule honnête pour rejetter les dénonciations qu'elle ne croit pas devoir admettre.

Enfin il est très-vrai qu'on m'écrit que M. *d'Eprémesnil* ne se tient pas pour battu ; on ajoute

qu'il a dit tout haut d'avance lui-même, à plusieurs personnes, que s'il ne réussissoit pas dans sa Compagnie, *il trouveroit bien le moyen de se faire rendre justice autrement;* moyens dont l'annonce paroîtra sans doute singulière dans la bouche d'un Magistrat, & pourroit entraîner pour lui des dangers de plus d'une espèce, s'il a entendu par-là des violences personnelles; moyens curieux, & qui ameneroient des incidens d'un ordre assez piquant, s'il n'a voulu parler que d'une lutte judiciaire entre lui & moi, d'un procès à soutenir face à face.

En attendant que sa conduite explique cet énigme, comme réellement presque personne en *France* n'a vu le pauvre Numéro 59, & que s'il a été la base de la dénonciation, l'article dont il s'agit n'a eu aucune part aux embarras qui l'ont retardé, l'envie me prend de transcrire ici tout-au-long cet article capital. Il en sera plus facile d'apprécier la conduite de M. *d'Eprémesnil*, & la sagesse ainsi que la justice de celle du Parlement en cette occasion.

C'est encore un double emploi : mais je répéterai ici ce que j'ai déja dit à l'occasion des avis réitérés en tête de plusieurs Numéros de ce volume, & qui le feront encore après celui-ci: ils disparoîtront de la nouvelle Edition, où tout ce qui doit rester se trouvera dans sa place, & tout ce qui est inutile supprimé, & remplacé par d'autres articles.

D'ailleurs cette citation aura un autre avantage : elle amenera le récit d'une petite anecdote assez piquante; celui d'une entrevue de M.

d'Eprémesnil avec M. *Lequesne*, & de ce qui s'en est ensuivi. Ce dernier morceau (1) tout seul suffira pour dédommager les Lecteurs de l'ennui que peut leur causer la répétion du premier. Voici donc cet article tel qu'il a paru en Mars dernier. Je n'y ajouterai que quelques notes pour éclaircir ce qui pourroit en avoir besoin.

INCIDENT plaidé au Parlement de Rouen *dans le procès de M.* de Lally, *entre M.* d'Éprémesnil, *&c. &c. & M.* de Lally *fils*, *curateur à la mémoire de son pere.*

PERSONNE n'a oublié la catastrophe du Comte *de Lally* : & personne aussi, excepté les Parties intéressées qui l'ont conduit à l'échafaud, n'a pu refuser ni des larmes à son sort, ni de l'admiration au courage, à la constance de son fils depuis qu'on le voit déterminé à tout sacrifier pour en réhabiliter la mémoire.

Il subsiste peut-être encore sur le fonds du procès de violens préjugés dans bien des esprits, parce qu'il subsiste encore aussi de violens intérêts : mais dès le temps même le petit nombre des observateurs impartiaux n'a vu dans cet infortuné Général qu'un homme d'un caractère ardent, dont la bile aigrie par des contradictions & des malheurs, avoit pu l'entraîner à de grandes imprudences, à de grandes fautes même.

(1) Voyez ci-après, page 236.

Son courage n'a jamais été ſoupçonné : ſa capacité a pu l'être : mais le défaut de talens ne pouvant dans aucun cas devenir un crime; ſes ennemis ayant pouſſé la rage contre lui à un excès dont l'hiſtoire n'offre point d'exemple (1): l'Arrêt du Parlement de *Paris* qui l'a condamné ne portant que ſur des inculpations vagues de *trahiſon*, & ſur des ſoupçons plus vagues encore de *concuſſion :* genre de crimes dont les faits, le témoignage même des *Anglois*, & l'état de ſa fortune le juſtifioient plus que les cris furieux de ſes accuſateurs ne pouvoient l'en convaincre, il parut à cette partie du Public que la prévention n'aveugle pas, une victime ſacrifiée aux circonſtances; au beſoin que crut avoir le Gouvernement de donner une cauſe à des déſaſtres dont il rougiſſoit, & que la nation déploroit avec amertume; à la crainte qu'eurent ſes Juges de paroître participer à une indulgence inconcevable dont d'autres Juges venoient de donner un exemple dans le cas d'une prévarication bien mieux prouvée (2); enfin à un acharnement preſque uni-

(1) Après la capitulation de *Pondichéry*, il ſe forma dans ſes propres troupes des conſpirations pour l'aſſaſſiner : il fallut que les *Anglois* lui donnaſſent une eſcorte pour le ſauver : l'Intendant de *Pondichéry*, ſon ami, nommé *Dubois*, devenu odieux par eette raiſon, mais moins bien gardé, parce qu'on l'avoit moins menacé, fut aſſaſſiné en effet. Cette affaire offre une infinité de détails horribles qui n'ont été ni aſſez connus, ni même aſſez approfondis.

(2) Dans l'affaire du *Canada*, où trois hommes authentiquement déclarés *concuſſionnaires*, & déſignés comme ayant été, par leurs rapines, cauſe de la perte abſolue de ce vaſte pays, n'avoient été condamnés qu'à des *reſtitutions :* elles

verſel que ce Chef inconſidéré avoit eu la maladreſſe de nourrir par la dureté, après l'avoir allumé par des indiſcrétions. Voilà ce qu'ont penſé, malgré les clameurs de ſes ennemis, ceux qui, ſans être inſtruits des myſtères de la procédure, ont jugé d'après les faits publics & ces clameurs mêmes.

Les détails de ſon ſupplice ont redoublé dans le temps la commiſération, & preſque éteint depuis le fanatiſme de la haîne qui le pourſuivoit. On n'a par-tout appris qu'avec horreur l'invention de ce *bâillon* dont on lui emmuſela la bouche en le traînant à l'échafaud; expédient affreux que rien ne pouvoit excuſer, & dont le ſouvenir fait encore frémir toutes les ames capables de la moindre ſenſibilité.

Sa cendre n'en eſt cependant pas moins reſtée long-temps abandonnée : une eſpèce d'anathême flétriſſoit ſa mémoire, quoique le ſentiment de l'injuſtice de ſa condamnation ſe réproduiſit dans bien des cœurs : mais comme il paroiſſoit n'avoir laiſſé aucun héritier direct, on ne ſongeoit pas à réhabiliter ce nom à la pureté duquel perſonne ne ſembloit avoir d'intérêt.

Enfin s'eſt montré un homme qui n'en a point rougi. Le Comte *de Lally-Tolendal* a voulu le

---

étoient énormes à la vérité : mais cette énormité même parut au Public une raiſon pour réprouver la ſentence : ſi les accuſés ont volé tout ce qu'on les force de rendre, diſoit-on, ils ne ſont pas punis : & ſi leurs mains ſont pures, la prétendue reſtitution eſt elle-même un vol.

porter; & pour le porter ſans infamie, il s'en eſt déclaré le vengeur.

Dès le premier pas il a trouvé des obſtacles: c'étoit ſon *pere* qu'il prétendoit juſtifier : on lui a conteſté juſqu'à la qualité de fils, ſeule partie qu'il revendiquât d'un héritage que la cupidité n'auroit pas réclamé. Il a fallu conſtater ſes droits, les faire reconnoître : alors ſes progrès ont été plus rapides, & ſes efforts plus heureux.

Sous le nouveau règne, un Arrêt ſolemnel du Conſeil a caſſé cette procédure, qu'il n'avoit pas même été permis d'attaquer ſous l'ancien. Le fonds a été renvoyé au Parlement de *Rouen;* c'eſt là que le pieux & infatigable jeune homme a porté ſon courage, ſa conſtance, & ſes éclairciſſemens.

Mais tandis qu'il ſe livroit tout entier au ſoin d'inſtruire ſes Juges, il s'eſt trouvé diſtrait par une difficulté imprévue. Le Comte *de Lally*, pere, avoit eu à *Pondichéry* pour ennemis déçlarés, & à *Paris* pour dénonciateurs acharnés, ſur-tout le Gouverneur, & le Conſeil de la Colonie détruite : le premier nommé *de Leyrit*, s'étoit diſtingué aux *Indes* & en *France* par ſon oppoſition aux vues, & ſa chaleur dans la pourſuite du malheureux Général; ſoit que ſa place eût rendu ſes démarches plus remarquables; ſoit qu'ayant eu des rapports plus directs avec l'adverſaire commun, ſa jalouſie eût été plus profondément bleſſée, & ſon reſſentiment provoqué avec plus de violence.

L'accufé en fe défendant avoit fait ufage de la reffource la plus naturelle : chargé de toutes les calamités & de tous les reproches, il s'étoit efforcé de les rejetter fur fes accufateurs : il avoit tâché de faire voir qu'ayant partagé l'autorité, ils avoient au moins partagé les fautes. Je ne décide point fi ces inculpations étoient fondées ou non : mais dans tous les cas, de la part d'un homme qui difputoit fa vie, & tombant fur ceux qui travailloient à la lui arracher, elles étoient excufables.

M. *de Leyrit* eft mort *fans avoir été partie au procès*, qui n'a jamais été pourfuivi qu'à la requête du miniftère public : il n'a point eu la fatisfaction cruelle de voir couler le fang de fon ennemi : mais il a laiffé un neveu, ci-devant *Avocat du Roi* au *Châtelet*, & aujourd'hui *Confeiller au Parlement*, nommé *d'Eprémefnil*, qui ayant gardé autrefois le filence, a cru fa gloire intéreffée dans ces derniers temps, à empêcher la réhabilitation du Général, & qui en conféquence veut *intervenir* dans le procès.

Cette intervention a fait ce que nous appellons dans le ftyle barbare du Palais, un *incident :* & ces fortes d'incidens fe jugeant à l'audience, il a fallu plaider verbalement : il en a réfulté pour la ville de *Rouen* une fcène nouvelle. Le Magiftrat & le Guerrier ont voulu plaider eux-mêmes leur caufe en perfonne.

Le premier a déja publié un plaidoyer imprimé dont je dois rendre compte. Quoique la caufe ne foit

ſoit pas encore jugée (1), je ne me ferai aucun ſcrupule de l'apprécier ; 1°. parce que j'y ſuis compromis moi-même, ainſi que d'autres perſonnes, & même des morts, qui aſſurément ne devoient pas trouver ſous la plume acérée du Magiſtrat ; & que ſi l'on pouvoit intervenir dans un procès *pour ſon oncle*, à plus forte raiſon le pourroit-on *pour ſoi-même*.

2°. Parce que cette intervention n'a pas beſoin d'un arrêt pour être rejettée : elle eſt contraire à nos loix, à notre juriſprudence, à notre procédure qui n'en admettent point de pareilles en *matière criminelle*.

3°. Parce que ſi les principes du Magiſtrat plaideur étoient admis ; ſi l'on étoit autoriſé, comme il le fait, à ſoutenir qu'un jugement eſt juſte, par cela ſeul qu'il a été rendu par des Juges, il n'y auroit plus de reſſource contre les erreurs, ou les prévarications des Tribunaux ; principe atroce que le bien public ordonne à tout homme en état d'écrire, ou de parler, de réfuter au plus vite ; & ce devoir eſt ſans doute plus preſſant pour ceux qui en ont été, qui en ſont encore les victimes.

4°. Parce que c'eſt plus au Public encore, qu'aux Juges que ce Plaidoyer eſt adreſſé, comme l'auteur lui-même en convient (2) ; & qu'étant

(1) Elle ne l'étoit pas alors : elle l'a été depuis. Voyez le Tome VIII de ces *Annales*, Numéro 64, page 498.

(2) Page 39 & 40 du Plaidoyer.

ainſi ſans objet dans le fonds, dangereux dans les détails, extrajudiciaire dans la forme, ce n'eſt plus qu'une brochure indécente & ſatyrique à laquelle on ne doit point d'égards.

En la liſant on eſt partagé d'un bout à l'autre entre la ſurpriſe & l'indignation. Le titre même en eſt une fanfaronade, & un outrage; c'eſt » le » *premier plaidoyer de* MONSIEUR Duval d'Epré-» meſnil, *Conſeiller au Parlement de Paris*, NEVEU » PAR SON PERE, de feu *MONSIEUR* Duval de » Leyrit, *Gouverneur-Général des établiſſemens Fran-» çois*, &c.

» Contre le *SIEUR* Trophime-Gerard de Lally-» Tolendal, *Capitaine de cavalerie*, &c. *nommé* » *curateur à la mémoire du feu Comte* de Lally, » *Lieutenant-Général*, &c. «

Puiſque M. *d'Eprémeſnil* croyoit ſa cauſe intéreſſée à ce que le Public n'ignorât point les détails de ſa filiation; à ce que l'on fût inſtruit qu'il étoit *neveu* PAR SON PERE, de feu *MONSIEUR Duval de Leyrit*, il ſemble qu'il ne devoit pas diſſimuler non plus les qualités de ſon Adverſaire. Puiſque malgré le protocole de la vanité des Cours de Juſtice parmi nous, il étendoit juſqu'à *MONSIEUR ſon oncle*, défunt, cette dénomination qu'elles réſervent ordinairement pour leurs Membres, il auroit été plus poli, & même plus juſte, de la partager avec ſon antagoniſte, vivant. M. *d'Eprémeſnil* pouvoit ſans conſéquence lui accorder le titre frivole de *Monſieur;* mais il devoit ne pas lui refuſer la qualité ſérieuſe de *fils* de celui dont il ſoutient les droits.

M. *d'Eprémesnil* dès les premières lignes déclare » qu'il vient braver, pour la mémoire d'un » des siens les efforts d'un Parti déchaîné depuis » quinze ans contre les loix...... Je parois seul : » mais le succès de ma demande importe à la pa» trie. Dans l'étrange procès où l'on me force » d'intervenir, la *majesté royale* est compromise, » la puissance des *loix* est affoiblie, l'autorité des » *Magistrats* foulée aux pieds, la foi des *Arrêts* » anéantie, la tranquillité des Provinces sacrifiée, » l'existence de nos *Colonies* mise au hasard, la » voix de l'*Asie* & de l'*Europe* comptées pour rien, » si la vôtre ne fait pas tout rentrer dans l'or» dre. Ajouterai-je à ces grans intérêts, à ces » noms chers & vénérables, l'*honneur du mien ?* » C'est lui que je défends ; c'est lui qui m'autori» se, qui m'amène en ces lieux ; mais à peine » est-ce lui qui m'occupe. Que n'est-il permis en » *France*, comme autrefois à *Rome*, d'accuser hau» tement les prévaricateurs publics ! J'aurois, » Messieurs, dès 1763, sans autre vue que le » bien de l'Etat, poursuivi dans un homme qui » trouve aujourd'hui des partisans, *le plus avare,* » *le plus lâche, & heureusement le plus mal-adroit des* » *traîtres* «.

Voilà comme débute un Magistrat qui se vante ailleurs d'être *exempt de passions* (1) ; un Magistrat qui reproche ailleurs à son Adversaire, (lequel n'a pas encore ouvert la bouche) de n'avoir pas été assez *modeste dans sa défense* (2) ; un Ma-

(1) Page 22 de son Plaidoyer.

(2) Page 13 de son Plaidoyer.

giſtrat dont la demande en intervention eſt fondée uniquement ſur ce qu'il croit la *mémoire de* MONSIEUR *ſon oncle* intéreſſée à empêcher que celle d'un pere ne ſoit juſtifiée par le *fils :* & c'eſt en plaidant contre ce fils en perſonne, contre ce fils préſent ſous ſes ieux, contre ce fils admis déja à prouver que ſon pere étoit innocent, qu'il accumule ſur la mémoire de celui-ci les imputations d'*avarice*, de *lâcheté*, de *trahiſon!*

Ce parti qui protège un pareil homme, M. *d'Eprémeſnil* ne le craint pas, » parce que l'ombre » du *frere de ſon pere* va combattre à ſes côtés : « mais on lui dira peut-être que c'eſt une chimère: on lui demandera où il le voit : » ſa réponſe eſt » aiſée ; *il le voit* dans ces *clameurs* excitées, après » douze ans, en faveur d'un homme qui n'avoit » pas une voix pour lui le jour de ſon ſupplice; » dans *cette obſtination* inſenſée à le défendre de » quelques écrivains *connus par leur acharnement* » *ridicule contre la Magiſtrature Françoiſe* «.

Pour voir *un parti* dans des *clameurs*, & dans une *obſtination*, il faut avoir la vue fine ; mais pour haſarder auſſi légèrement une inculpation auſſi grave, il faut être bien indiſcret. Il me ſemble qu'il n'y a eu juſqu'ici que deux écrivains *François*, aſſez courageux, aſſez impartiaux pour ſe déclarer en faveur de M. *de Lally*, M. *de Voltaire*, & moi. Si nous formons à nous deux un parti contre la *Magiſtrature Françoiſe*, il n'eſt pas redoutable : ſi nous étions connus par notre acharnement contre la *Magiſtrature Françoiſe*, il ſeroit difficile qu'il fût ridicule.

Mais à cette occaſion j'obſerverai à M. *d'Epréméſnil* qui ſe rend ainſi l'écho d'une calomnie odieuſe, qu'il y a quelque différence entre la *Magiſtrature* & les *Magiſtrats*, comme les Tribunaux en établiſſent tous les jours, entre l'*Egliſe* & les *Eccléſiaſtiques*. La *Magiſtrature* eſt une dignité ſacrée; elle eſt le vrai lien de la ſociété, puiſqu'elle conſolide & garantit tous les autres: elle ne peut pas avoir d'*ennemis*.

Mais ſes Miniſtres ſont ſouvent comme les autres hommes, des individus pleins de paſſions, & de préjugés: ils peuvent, comme les autres hommes, être ſurpris, ſéduits, trompés, corrompus même. L'hiſtoire n'eſt malheureuſement que trop remplie d'actions cruelles, ou honteuſes, commiſes à l'abri de cette robe vénérable; un de ſes premiers devoirs eſt de les recueillir avec ſoin.

Et quand elle travaille à conſerver à la poſtérité ces leçons encore plus néceſſaires qu'affligeantes, il ne faut pas l'appeller l'*ennemie* de la Magiſtrature: au contraire elle en eſt la véritable *amie*, puiſque par-là elle tend à l'épurer, à la rapprocher de ſa deſtination. Les écrivains qui peignent avec le plus d'énergie les excès des *tyrans*, ne ſont pas ſans doute les ennemis des *bons Rois*; ni les prédicateurs qui tonnent avec le plus de force contre les vices, les ennemis de la *vertu*.

Voilà des principes que M. *d'Epréméſnil* ne doit pas déſavouer: s'il en avoit fait uſage, il ſe ſeroit abſtenu de la ſortie auſſi injuſte qu'imprudente qui me force à les lui rappeller.

De nous autres qui n'avons pas plus affaire là que lui, M. *d'Eprémesnil* se rabat sur son Adversaire directement : » il n'applaudit pas ; il n'est pas » possible qu'il applaudisse à sa conduite ; mais il » *lui pardonne ;* « & tout en lui pardonnant il l'accable des injures les plus cruelles, les plus indécentes. » Pour défendre son pere, s'écrie-t-il, » il ne faut pas combattre l'évidence ; pour dé» fendre son pere, il ne faut pas calomnier la » vertu la plus pure ; pour défendre son pere, » il ne faut pas insulter aux malheurs de toute » une colonie ; ..... pour défendre son pere, il » ne faut pas, *Erostrate* nouveau, brûler le tem» ple de la Justice ? «

Mais son antagoniste ne pourroit-il pas lui répondre sans blesser la *modestie*, si, pour défendre *son pere* il ne faut rien faire de tout cela, faut-il le faire pour défendre *son oncle ?* Quel est le véritable *Erostrate*, le plus fougueux incendiaire du temple de la Justice, de vous, qui, sans motif, sans titre, sans intérêt, sous prétexte d'une parenté qui justifieroit à peine votre démarche dans une affaire civile, venez soutenir devant des Juges un arrêt qui ne subsiste plus ; un arrêt anéanti par le Souverain en personne ; un arrêt cruel au moins quand il ne seroit pas injuste ; ou de moi, qui parois ici armé par la nature, quand je ne le serois pas par la vérité ; de moi qui redemande l'honneur pour ma famille, & non l'opprobre pour la vôtre ; de moi à qui vous faites un crime de remplir les plus sacré des devoirs, & qui me bornois, sans insulter personne, à laver de mes pleurs le tombeau paternel, à présenter à mes

Juges le ſang de mon pere mêlé avec mes larmes? Il ſemble que dans ce parallèle le *fils* auroit quelque avantage ſur le *neveu*.

Tout ce que l'on a vu juſqu'ici eſt tiré de l'exorde qui contient ſept grandes pages *in*-4. M. *d'Eprémeſnil* le termine par une déclaration pleine de *modeſtie : » Prêt à combattre, il a demandé la » paix «*. Il vouloit que le ſieur *de Lally* reconnut les grans talens, la grande droiture, la parfaite innocence de *Monſieur ſon oncle*. » Un ſeul aveu, » dit-il, m'eût déſarmé : on me l'a refuſé..... Je » commence «.

Son commencement eſt d'abord un détail emphatique des actions miraculeuſes » de *George Du-* » *val de Leyrit*, frere de mon pere, à *Chandernagor* : il y ſuccéda à M. *Burat*, qui avoit rem- » placé M. *d'Irois* : ..... il y fut envoyé Gouver- » neur, Commiſſaire, Porteur, mais Juge abſolu » des ordres les plus ſévères : c'étoit une vraie » dictature. Je ne dirai pas ſi de tels pouvoirs, » qui ne peuvent jamais exiſter en *France*, ſont » quelquefois néceſſaires dans les Colonies; mais » je dirai qu'entre les mains de *mon oncle*, ils ne » furent pas dangereux : ce mortel ſi *peu connu*, & » ſi digne de l'être « .... fit des prodiges à *Chandernagor*.

La deſtinée de M. *d'Eprémeſnil* eſt de recueillir de toutes parts des gloires collatérales. Tandis que *Monſieur ſon oncle* ſe conduiſoit ſi bien au *Bengale*, un autre de ſes parens » opéroit dans l'*In-* » *douſtan* les plus grandes révolutions, & portoit

» au plus haut degré de gloire le nom *François* « ; c'étoit M. *Dupleix*, Gouverneur de *Pondichéry*. » Les ennemis de cet homme extraordinaire, à » qui j'avois encore le bonheur d'appartenir, par » ma mere, sa pupille, & fille du premier lit de » Mad. *Dupleix*, ont décrié ses conquêtes, ses » talens, & ses principes. Jugez, Messieurs, s'ils » ont bien fait «.

Il n'est pas aisé aux Juges de *Rouen* de décider si l'on a eu tort ou raison, il y a trente ans, d'attaquer les conquêtes, les talens, les principes *Asiatiques* de M. *Dupleix*, dont il ne s'agit point du tout dans la cause : mais il est clair que M. *d'Eprémesnil* a mal fait de leur apprendre son alliance avec cet homme *extraordinaire*, car c'est du temps perdu. Que Mad. *d'Eprémesnil* la mere ait été *pupille* de *Monsieur*, & *fille* de *Madame*, rien n'est plus étranger au procès de M. *de Lally*.

Enfin revenons à *mon oncle*. » Mon oncle fut » nommé successeur de M. *Dupleix*,.... Les *An*» *glois* remuant toujours, mon oncle écrivit au » Lord *Pigot*..... On négocia; mais on s'aigrit; » mon oncle craignit les voies de fait. M. *Dupleix* » avoit changé la destination de quelques vais» seaux de la Compagnie : mon oncle fit des re» présentations : elles furent accueillies, & firent » changer les ordres de M. *Dupleix*. *Son ombre* » *que je révère, me pardonnera, si j'ose dire, qu'il en* » *a paru indisposé contre mon oncle* «. Voilà l'extrait fidèle du récit de M. *d'Eprémesnil*, qui est à chaque ligne le très-tendre & très-animé *neveu* de son très-cher & très-honoré *oncle*.

Enfin mon oncle en étant revenu aux idées de M. *Dupleix*, fit un beau mémoire qui fut cause de tous nos malheurs; car on en conclud que mon oncle n'y entendoit rien; & pour réponse au mémoire de mon oncle, on envoya dans le Gouvernement de mon oncle : qui ? M. *de Lally*. » Mal» heureuse réponse! Arrivée désastreuse! Jour à » jamais fatal ! O jour que devoient suivre en » *Asie* la honte de nos armes, & le renversement » de notre pavillon, la subversion de nos villes, » l'anéantissement de notre commerce, la ruine » & la dispersion de cent mille *Indiens*, nos alliés » ou nos sujets, l'oppression, la misère, la fami» ne, la mort, l'abandon à l'ennemi pire que la » mort, la captivité, l'expulsion de tous nos con» citoyens; je passerai sous silence les intrigues » funestes qui vous marquent dans nos annales, » jour lamentable ! Mais qui m'empêchera de » peindre avec toute la force que l'honneur & » la nature ajoutent à la vérité, les maux sans » nombre que vous avez produits ?....

» Qui m'en empêchera, Messieurs ? Un seul » homme le pouvoit..... Mon adversaire..... s'il » avoit mieux jugé de mon cœur..... Hélas ! je » ne suis pas son ennemi : je ne prends point » plaisir à rompre ses efforts, à contrister son » ame ; je plaignois son âge, ses malheurs, son » aveuglement; je respectois, *SANS LES EXAMI» NER, les nœuds qui l'unissent à la cendre du Comte » de LALLY ;* ces noms touchans de pere & de fils » adoucissoient mon ame indignée des brigues du » parti qui s'étoit rallié autour de la tombe de » l'ennemi cruel du frere de mon pere; & je ve-

» nois, résolu de ne pas sacrifier l'honneur de » ma famille, mais EXEMPT DE PASSIONS, mon- » trer au curateur à la mémoite du Comte *de Lally* » qu'il pouvoit remplir ce devoir, peut-être as- » sez difficile, sans offenser les mânes de *mon* » *oncle* «.

C'est cet enthousiasme, cette parodie d'un beau morceau de *Bossuet*, suivie de tant de déclamations, qui peut paroître vraiment ridicule, on pourroit même ajouter criminelle : l'affectation de *respecter les liens qui existent entre le pere & le fils*, *SANS LES EXAMINER*, est une diffamation odieuse & punissable.

Tout cela conduit à révéler aux Juges qu'avant de présenter sa requête en intervention, M. *d'Eprémesnil* a fait sommer M. *de Lally* de lui déclarer *dans vingt-quatre heures* » s'il entendoit ou » non persister dans les imputations contenues » dans les Mémoires du feu sieur *de Lally*, contre » *mondit feu sieur de Leyrit*; faute de quoi, &c. «.

Cet exploit n'ayant comme de raison été honoré d'aucune réponse (1), l'auteur s'est décidé à

(1) Il n'en méritoit pas en ce qu'il sommoit M. *de Lally*, fils, d'avouer ou de désavouer des choses qui lui étoient absolument étrangères, puisqu'il n'est pas l'Auteur de ces Mémoires, & que la sommation étoit faite au nom d'un homme inconnu à M. *de Lally*, d'un homme qui n'étoit point Partie dans la cause, sous prétexte de l'intérêt d'un autre homme mort depuis quinze ans, & qui n'y avoit pas été Partie davantage : notre procédure d'ailleurs si fertile en chicanes bizarres n'offre point d'exemple d'une inconséquence pareille.

intervenir; » mais il eſt encore temps de le dé-
» ſarmer, de lui faire abandonner le champ de
» bataille ; *Fabius* moderne il *apporte dans le pan de*
» *ſa robe ou la paix ou la guerre :* choiſiſſez, Mon-
» ſieur..... «

Cette autre petite parodie a dû égayer l'auditoire; & il en étoit beſoin. Le reſte du Plaidoyer n'eſt qu'un tiſſu de déclamations de collège; un commentaire faſtidieux d'une lettre indifférente de M. *de Lally*, fils, inſérée dans une Gazette accréditée, avec des gaſconnades plus puériles, plus folles que tout ce qui a précédé : mais on y diſtingue un trait qui a juſtement révolté ceux-mêmes à qui la mémoire littéraire de M. *de Voltaire* paroît le plus ſuſceptible de reproches.

M. *d'Eprémeſnil* revient aux vœux qu'a formés cet homme célèbre pour la juſtification de M. *de Lally :* » ON DIT que ſes derniers ſoupirs ont été
» pour la cauſe de mon Adverſaire : je lui laiſſe
» avec plaiſir ce protecteur, à qui les déſaveux
» ne coûtoient rien, qui, de ſon cabinet, pro-
» nonçoit ſur les affaires, ſans connoître les piè-
» ces, ſans avoir lu les informations. Vous les
» avez ces pièces ; vous les lirez, Meſſieurs,
» ces informations : la Juſtice eſt aſſiſe ſur l'écha-
» faud du Comte *de Lally*,.... je ſuis tranquille.
» Et vers la tombe de M. *de Voltaire*,... s'avance
» à pas lents, mais ſûrs, la Poſtérité, qui, dans
» l'Ecrivain le plus vanté, *cherchera vainement un*
» *homme de bien.* «

Ici tout homme impartial, toute ame délicate doit élever la voix : une pareille incurſion eſt une

diffamation ſcandaleuſe, un attentat digne d'un châtiment ſévère. Si j'étois neveu de M. *de Voltaire*, ou ſeulement Membre du Miniſtère public, Magiſtrat turbulent, vous ne l'éviteriez pas; & ce ne ſeroit pas comme vous par une intervention illégale que je le provoquerois, mais par une plainte directe.

Et qui vous a donné le droit, armé en apparence pour défendre un mort, de porter ainſi l'opprobre dans les tombeaux? Quoi, la mémoire des *oncles* n'eſt-elle intéreſſante que pour vous? N'eſt-ce que dans votre famille que les droits du ſang ſont reſpectables, & qu'une ignominie collatérale doit effrayer ceux qu'elle compromet?

La femme la plus abandonnée qui viendroit ſe plaindre à votre Tribunal d'avoir été déſignée par une de ces qualifications appropriées au déſordre, vous l'accueilleriez; vous la vengeriez: & vous oſez dans une conteſtation étrangère à un écrivain célèbre, ſous prétexte d'une opinion dont vous n'êtes pas même certain, affirmer qu'on *cherchera en vain dans ſes écrits l'homme de bien!*

Que le *Clergé* dont il a eu le malheur d'être long-temps l'ennemi, ait exercé ſans bruit ſur ſa cendre une juriſdiction non contredite par les loix, il a fait ſon devoir: il n'y a de coupable dans ce démêlé eccléſiaſtique, & ſecret, que l'imprudence des amis du mort qui en ont provoqué l'éclat: mais vous, dépoſitaire de l'autorité *civile*; vous vengeur par état des outrages *civils* qui attaquent l'état d'un citoyen, ou mort ou

vivant; vous Membre d'un Corps où il eſt paſſé en principe de courir le riſque de favoriſer des profanations religieuſes plutôt que de tolérer des diffamations temporelles; ſans motif, ſans intérêt, ſans autre beſoin que votre malignité, vous vous en permettez de ſang-froid d'auſſi terribles !

Eh ! qu'a de commun la *probité* de M. *de Voltaire* avec l'arrêt de M. *de Lally?* Qu'importe même ſon opinion dans ſes derniers momens à votre ſuccès ? Croyez-vous que ſans ce trait de ſatyre vous euſſiez échoué ? Avez-vous fait à vos Juges l'affront d'eſpérer que leurs ſuffrages en ſeroient le prix ?

Quel eſt donc l'écrivain dont les écarts *littéraires* doivent, ou puiſſent ternir ſa réputation *civile ?* Celui même que vous notez ici s'eſt égaré ſouvent; mais il ne s'eſt pas égaré toujours La poſtérité pourra déplorer quelquefois l'abus qu'il a fait de ſes talens; mais elle en admirera plus ſouvent encore l'uſage.

Qu'une main vraiment amie de ſa gloire, lui rende le ſervice que l'on a rendu à tant d'anciens Auteurs, non moins licencieux, & devenus pourtant par d'heureuſes mutilations les modèles, les inſtituteurs, les guides de notre jeuneſſe; qu'elle retranche de ſes productions ce qu'un amour immodéré des applaudiſſemens, & la faſcination d'une ſecte perfide lui ont fait haſarder de répréhenſible; qu'on n'en conſerve que ce qui peut éclairer l'eſprit, toucher le cœur, former le goût

par des leçons, & des exemples, & vous en verrez encore ſortir un des plus honorables, un des plus utiles monumens de notre Littérature. L'équitable poſtérité, ſans s'embarraſſer des écarts de ſon imagination, chérira cet eſtimable recueil : elle y trouvera ſans peine l'*homme de bien* qu'elle y chercheroit, ſuivant vous, ſans ſuccès (1).

---

(1) On a publié dans le temps que ce Numéro a paru un petit Libelle anonyme, que je pourrois attribuer à M. d'*Eprémeſnil*, ſi l'axiôme *is fecit..... cui prodeſt* étoit infaillible, & qui d'ailleurs eſt tout-à-fait dans ſon ſtyle : un des morceaux qu'on y relevoit avec plus de fureur & de malignité eſt celui-là : rien cependant de plus ſimple & de plus vrai.

Puiſqu'il faut citer des exemples, *Horace* le plus ordurier peut-être, le plus dégoûtant de tous les Poètes licencieux, dans ſes goguettes, n'en paſſe pas moins pour un Poète *philoſophe*, pour un *homme de bien*, parce qu'à côté de cette fange il a ſemé des maximes utiles, & des préceptes ſages : on eſſuie la boue, on conſerve l'or épuré, on en fait un des plus familiers inſtrumens de l'éducation.

Lucien eſt parmi les Ecrivains en proſe auſſi ſcandaleux qu'*Horace* en poéſie : ſes écarts, comme ceux de M. *de Voltaire*, intéreſſent même encore plus la religion que les mœurs. Après la même opération on le juge digne de devenir un des guides de notre jeuneſſe. *Plaute*, *Ariſtophane*, ſouillés de la même crapule n'ont point rebuté la chaſte plume de Mad. *Dacier* : elle s'eſt appliquée à leur donner, en les traduiſant, une exiſtence honnête, & elle y a réuſſi.

Pourquoi M. *de Voltaire* plus fréquemment lu que tous ces anciens Auteurs, ne recevroit-il pas de ſes contemporains le même ſervice ? Et pourquoi, après cette précaution, ſes Œuvres ne deviendroient-elles pas comme celles d'*Horace*, de *Lucien*, &c. une ſource d'inſtructions utiles, & eſtimées ? Il y a dans ce que j'en ai dit de l'impartialité, de la juſtice, & non pas de l'inconſéquence.

Non content d'outrager avec cette fureur la mémoire d'un mort, le défenseur de *mon oncle* essaie de tourner à son profit un prétendu bon mot qu'il attribue à M. *de Voltaire*, & qu'on a attribué à beaucoup d'autres, *que tout le monde avoit droit de tuer le Comte* de Lally, *hors le bourreau*, & il raisonne ainsi.

» Si j'entends bien la langue, ou cette phrase » est dénuée de sens, ou bien il faut la regarder » comme l'Arrêt du Comte *de Lally?* En effet, un » homme que tout le monde a droit de tuer, doit-» il pour cela être tué par tout le monde? Qui » peut faire parler la vengeance publique? Les » Juges. Qui doit l'exécuter?.... Je ne le dirai » pas.... Je m'abstiendrai de prononcer ce nom » qui fait frémir....

Observons toujours que c'est sous les ieux du fils présent, que M. *d'Eprémesnil* remet sans ménagement, & sans cesse, les images affreuses de l'*échafaud* du pere, du *supplice* du pere, du *bourreau* qui a tué le pere; cruauté atroce & grossière; cruauté réprouvée par nos mœurs; cruauté que le plus violent intérêt excuseroit à peine, & qui inspire de l'horreur en la rapprochant de la frivolité des droits de celui dans la bouche de qui elle se trouve.

Et pour comble ce passage est celui de la déraison. Quelque importance que l'on attache à ce prétendu bon mot, quelque soit l'homme à qui il est échappé, il est ridicule de prétendre y trouver la condamnation de M. *de Lally*, & d'en tirer

un prétexte pour accuser d'une contradiction le mort célèbre à qui on l'impute. C'est une hyperbole destinée à exprimer combien de haines particulières le feu Comte *de Lally* paroissoit avoit provoquées, à combien de vengeances privées il s'étoit exposé; mais en même-temps à le justifier des délits publics, qui seuls auroient pu motiver un châtiment prononcé par l'autorité publique : c'est un jeu d'esprit sans conséquence qu'il falloit abandonner aux soupers où il est né, & dont le commentaire seroit puérile s'il ne rappelloit pas un appareil affreux.

En total ce discours plein de morgue, de fureur, d'une bile caustique, injurieuse, qui ne respecte rien, qui ne ménage ni les vivans, ni les morts, ni la décence, ni la justice, ni même l'autorité, est un monument honteux pour le Barreau. L'intervention qui en est le prétexte est un monstre dans l'ordre de la procédure (1).

Quand les formes de notre Jurisprudence criminelle pourroient la tolérer, elle seroit sans fondement en la personne de M. *d'Eprémesnil*, puisque cet oncle qu'il veut venger, n'est pas intervenu dans le procès primitif; puisque M. *d'Eprémesnil* lui-même n'a fait alors aucune démarche; puisque ses droits, ni ses intérêts, ni sa délicatesse n'ont pu s'accroître depuis ce moment; puisqu'il existe encore beaucoup des anciens dénonciateurs de M. *de Lally*, qui ont un intérêt

(1) Voyez au Tome VIII de ces *Annales*, Numéro 64, page 499.

direct,

direct, perſonnel, & qui cependant n'interviennent pas.

Quand cette tranſmutation, cet accroiſſement de droits ſeroient admiſſibles, la demande ſeroit encore prématurée. Le Parlement de *Rouen* eſt conſtitué Juge du fonds même du procès : il peut également condamner de nouveau le défunt, ou l'abſoudre. S'il le condamne, ſans doute il n'accordera pas à ſes ennemis, morts comme lui, une ſatisfaction plus étendue que celle qu'ils ont obtenue par la rigueur du premier arrêt : s'il l'abſout, il faut voir quelle eſpèce de réparation il croira lui devoir. Dans les deux cas le miniſtère public étant juſqu'ici ſeul Partie, les dénonciateurs & les témoins doivent attendre la déciſion *dans le ſilence*. Ce principe qui eſt inconteſtable à l'égard des vivans, doit être encore bien plus facile à pratiquer pour les morts.

Enfin quand rien de ce que je viens de dire ne ſeroit vrai; quand la démarche de M. *d'Eprémeſnil* ſeroit régulière, fondée, légale, elle ſeroit encore odieuſe, & proſcrite par l'indignation des ames honnêtes : il ſeroit affreux de ſe prévaloir de ſes droits pour empêcher un fils de juſtifier ſon pere.

M. *de Leyrit* eſt mort paiſible, ſans que ſon honneur ait reçu d'atteinte : M. *de Leyrit* ne peut plus redouter pour lui-même les rigueurs de la Juſtice; ſes héritiers, dans le cas même où il ſeroit calomnié, n'en auroient à craindre pour eux aucun opprobre perſonnel : ils ont pour le dé-

fendre la reffource de l'*hiftoire*, feul afile des morts injuftement compromis par de faux récits.

Dans cette pofition c'eft un fcandale, une horreur, un véritable délit en morale, que de faire du prétendu danger de fa réputation un prétexte pour s'oppofer à la réhabilitation d'un infortuné; réhabilitation demandée par un fils intéreffant fous tous les afpects qui en recueillera le fruit; réhabilitation qu'il feroit encore aifé de concilier avec l'honneur des Juges, quand leur arrêt, déja reconnu irrégulier dans la forme, ne feroit expofé, quant au fonds, qu'au reproche d'une extrême févérité.

En finiffant, je dois à la vérité une déclaration folemnelle. Je n'ai point l'honneur de connoître M. *de Lally-Tolendal;* je n'ai aucun rapport avec M. *de Lally-Tolendal :* ce n'eft point à fa follicitation; c'eft à fon infçu que j'écris: & j'écris 1°. pour l'amour de la juftice, de l'honnêteté, du refpect dû à l'infortune, dont il y a long-temps que je me fuis déclaré l'Avocat.

2°. Parce que dans le temps de mes démêlés au Palais, M. *Duval d'Eprémefnil* ayant été un de mes plus acharnés perfécuteurs; & s'étant depuis montré dans le monde un de mes plus audacieux détracteurs, je n'ai pas été fâché de faire voir au Public à quelle efpèce d'ennemis j'ai affaire; j'ai faifi volontiers l'occafion de montrer comment fe comportent dans les circonftances le moins fufceptibles de chaleur, & pour foutenir les prétentions les plus iniques, ces gens qui m'ont ac-

cusé de *violence*, d'*égoïsme*, quand j'ai défendu mon état contre la rage d'une troupe envieuse, & qui m'en accusent encore quand je défends mon honneur contre des calomnies criminelles.

Enfin à n'envisager cette étrange diatribe que du côté même du mérite littéraire, il est encore utile d'apprendre au Public à apprécier ces phénomènes précoces, ces prétendus Orateurs, produits dès l'enfance dans le premier ordre du Barreau, à l'abri d'un titre qui les garantit de la critique; à qui l'opulence assure des succès sans travail, & l'adulation des palmes sans effort; & qui cependant conservent ensuite dans le monde, au Barreau même, une considération, une gloire, une prépondérance, rarement accordées par l'aveugle Public à des talens réels, mais dénués de ce faste qui lui en impose, & de ces ressources trompeuses qui le subjuguent.



TEL est dans son intégrité le morceau qui a allumé la bile dénonciatrice de M. *d'Eprémesnil*, qui l'a déterminé à jouer en forme le rôle pour lequel il regrettoit, en commençant son *Plaidoyer*, de ne pas trouver autant de facilités en *France* qu'à *Rome*, celui de *délateur*. Je serois bien curieux de savoir quelle est la page, la ligne, le mot, qu'il a pu citer à ses collègues, comme capable de les échauffer tous, & de leur faire partager son ressentiment.

On m'assure que le passage dont il s'est le plus vivement prévalu est l'avant-dernier alinéa que

l'on vient de lire, celui où je déclare qu'ayant autrefois éprouvé de sa part des marques de haine gratuites, je n'ai pas été fâché de faire voir en sa personne à *quelle espèce d'ennemis j'ai affaire*, &c. » Voilà, s'est-il écrié avec fureur, un aveu for» mel de partialité; ce n'est plus un Historien qui » trace des leçons aux siècles futurs, en leur pei» gnant sans prévention ses contemporains: c'est » un esprit vindicatif qui ne s'occupe que de ses » ressentimens; c'est un cœur altier qui sacrifie la » vérité au plaisir d'assouvir sa haine, &c. &c. « & bien d'autres choses du même ton: car je ne me flatte pas de rendre avec toute leur emphase les expressions écumeuses de M. *d'Eprémesnil*.

Mais d'abord, quand en effet cet aveu prétendu seroit répréhensible, ou imprudent, ce ne seroit qu'un grief particulier de lui à moi, & non pas un motif capable d'ébranler une compagnie entière; ensuite la conséquence qu'en a tirée le Magistrat délateur, n'est-elle pas une preuve de malignité, ou de défaut de jugement de sa part? N'est-elle pas même une calomnie?

Si j'avois mis au jour quelque action secrète, ignorée, de M. *d'Eprémesnil*, & qu'en la racontant de manière à la faire paroître criminelle, j'eusse laissé échapper la joie de trouver en défaut un détracteur par qui j'ai autrefois été injustement outragé moi-même, sans doute ce récit auroit pu paroître suspect, & cette révélation condamnable: mais c'est un discours *public* dont je rends compte; c'est un discours fait pour le Public que j'apprécie; c'est une satyre *imprimée* dont je fais sentir l'odieux; c'est une déclamation aussi solemnelle que puérile dont je développe le ridicule.

Après avoir prouvé par des citations littérales & fidèles que l'Orateur a bleſſé la décence, le bon ſens, la juſtice même, & l'ordre judiciaire, je fais un retour ſur ſa perſonne, & ſur la mienne; je dis aux témoins qui l'ont vu autrefois, qui le voient encore journellement acharné contre moi, » appréciés l'équité, la rectitude d'eſprit » du perſonnage, & de ceux dont il fomente ou » partage les fureurs. Voyez d'après ſes déportemens publics quel fonds vous devez faire ſur ſes » délations, ſur ſes effervеſcences particulières: « il me ſemble que ſi c'eſt là ſe venger, c'eſt ſe venger d'une manière bien légitime, & j'oſe dire honorable.

Celui qui a été méchant une fois, dit le précieux DROIT ROMAIN, *eſt toujours préſumé méchant, dans les mêmes occaſions de méchanceté.* Or M. *d'Epréмеſnil* s'étant ici dévoilé lui-même par ſon propre fait; ayant montré un penchant violent pour des tracaſſeries malignes, pour des chicanes injuſtes, pour des déclamations ſanglantes & répréhenſibles; dans une occaſion où il n'y avoit rien à gagner pour lui de s'y livrer, où il ne pouvoit ſe flatter d'obtenir que la haine du Public pour récompenſe, & d'opérer qu'un ſcandale univerſel, ne devient-il pas d'autant plus ſenſible qu'il s'eſt livré au même goût, à la même injuſtice, dans une autre occaſion où il pouvoit ſe flatter d'être regardé par une faction nombreuſe comme ſon chef & ſon vengeur; où il recevoit du *bas Palais* des applaudiſſemens & des actions de grace; où les meutes de *Cicérons* mercenaires qui aboyoient contre un homme évi-

demment irrépréhensible, prostituoient le nom de *Démosthène* à quiconque partageoit leurs hurlemens, & donnoit l'exemple de déchirer l'objet de leur rage ?

J'ai donc dû faire remarquer cette particularité ; de même que quand Me *Gerbier*, autre chef de ces braves gens, a été décrété pour cause de SUGGESTION DE TÉMOIGNAGE, & mis deux fois *hors de Cour* par le Parlement sur cette accusation capitale (1), j'ai dû le faire observer ; j'ai dû dire au Public alors, comme je le dis aujourd'hui, au sujet de M. *d'Eprémesnil :* » Témoins impartiaux voilà mes ennemis ; cœurs honnêtes » voilà mes persécuteurs.

» J'ai défendu avec un zèle poussé jusqu'à l'abnégation de moi-même, des innocens calomniés, & il m'en a coûté un état, consacré, dit-on, spécialement à leur défense : voilà un homme accusé, & non justifié, d'avoir pratiqué de faux témoignages pour les perdre ; & non-seulement il conserve ce même état qu'on m'enlève, mais il le conserve avec éclat ; il le conserve malgré le *Parlement* qui a refusé deux fois de l'absoudre ; il le conserve au mépris de nos loix, de nos mœurs, de l'honnêteté publique, & des principes orgueilleusement posés, quand il falloit me sacrifier, par l'association fanatique, & sans pudeur qui le protège «.

---

(1) Voyez pages 237, 238 du premier Volume de la nouvelle Édition, & 129, 159 de l'ancienne.

Ces rapprochemens font partie de l'histoire du siècle. Il seroit bien étrange, parce que c'est moi qui l'écris, que je perdisse le droit d'y consigner ce qui me justifie. Si l'Orateur de *Rome* avoit rédigé pendant son exil les *Annales* de son temps, l'auroit-on dénoncé au *Sénat*, pour y avoir détaillé les *fureurs* de *Clodius*, & les écarts, même étrangers à son affaire, de ce coupable tribun?

Bien loin d'avoir chargé l'analyse du Plaidoyer de M. *d'Eprémesnil*, je lui ai fait grace d'une foule d'inconséquences & d'absurdités dont j'aurois pu bien autrement amuser ou scandaliser mes lecteurs, si j'avois eu cette intention. J'aurois pu observer que ce Magistrat à la page 9, dit que M. *DE LALLY pere n'avoit pas UNE VOIX pour lui le jour de son SUPPLICE*, *& à la page* 11, révélant le secret des opinions, abusant de son titre de Magistrat, & des facilités qu'il donne, pour mettre au jour l'intérieur du Tribunal, il nous apprend que le Rapporteur même du procès *s'étoit opposé à ce supplice*, qu'il *n'avoit pas voté pour la condamnation.*

J'aurois pu observer que ses conclusions ne tendant qu'à la *suppression* des Ecrits de feu M. *de Lally*, en *ce qui touche la mémoire de feu M. de Leyrit*, les accusations atroces dont il charge l'infortuné sont de son Plaidoyer un vrai libelle, un libelle punissable; parce que les prétendues *lâchetés*, les prétendues *trahisons*, les prétendues *mal-adresses* de M. *de Lally* pere, aux *Indes*, ne sont pas des crimes commis contre la mémoire de M. *de Leyrit*;

& que la cauſe du *cher neveu*, en la ſuppoſant fondée, étoit ſimplement de prouver que M. *de Leyris* n'étoit pas un mal-honnête homme, au lieu qu'en aſſurant d'avance, en s'efforçant de prouver que feu M. *de Lally* étoit un ſcélérat, c'étoit s'attribuer préciſément ces fonctions interdites de ſon aveu par nos loix aux Particuliers, celles de *délateur public*.

J'aurois pu obſerver que le regret de ne pouvoir exercer, d'office, en *France*, comme à *Rome*, ce *Miniſtère* odieux, eſt un ſentiment cruel en général, mais honteux, & même coupable dans un *Magiſtrat* ; que l'homme inſtitué par la loi pour protéger l'innocence plus encore que pour punir le crime, l'homme dont le premier devoir eſt de conſerver l'impartialité, d'impoſer ſilence à ſes paſſions, de ſe défier des délations même les mieux juſtifiées, & de déſirer à l'aſpect des preuves les plus évidentes une lumière nouvelle qui les affoibliſſe, ſe déshonore lui-même par un ſouhait de cette nature ; qu'en ſoupirant après une faculté auſſi oppoſée à ſon état, il s'en déclare par cela même indigne, & s'en dégrade.

J'aurois pu relever la peroraiſon bourſouflée qui termine le long enchaînement de fureurs, de jactances, de mépriſes, intitulées premier *Plaidoyer* par M. *d'Eprémeſnil*, & faire ſentir l'horreur de la proſopopée qui le termine ; proſopopée où le déclamateur introduit l'ombre du *pere*, diſant à ſon *fils* qui plaide pour le juſtifier : » J'ai mérité » la mort..... mon ame n'approuve pas l'excès » de votre zèle..... Pleurez la mort de votre

» pere, mais que ce ſoit ſans l'imiter, ou le dé-
» fendre «.

Et c'eſt à un fils, à un fils baigné de larmes, à un fils armé pour ſoutenir l'innocence de ſon pere, à un fils dont le premier effort eſt déja juſtifié par un arrêt du trône qui anéantit la condamnation; c'eſt à ce fils que l'impitoyable détracteur fait tenir un pareil langage par ce pere même!

Il n'y a pas une ligne du premier diſcours de M. *d'Eprémeſnil* compoſé de 61 pages, & du ſecond qui en remplit 339, dont je n'ai rien dit, que je n'euſſe pu commenter avec autant de juſteſſe, & de fondement; pas une où je n'euſſe pu faire voir du verbiage au lieu d'éloquence; des ſophiſmes au lieu de preuves; des injures au lieu de raiſons; un amour propre, un orgueil dégoûtant; des plaiſanteries atroces; des perſonnalités criminelles, d'autant plus répréhenſibles qu'elles ſont des répétitions (1), & des répétitions hors d'œuvre, abſolument inutiles à la

(1) Comme ce paſſage de la page 7 du ſecond Plaidoyer, » le Comte *de Lally* eſt votre pere!...... Cela eſt incon» teſtable..... C'eſt au fils du Comte *de Lally* que je ré» ponds!..... Les loix m'obligent à le croire...... Et vous » ne craignez pas qu'armé du flambeau de ces loix un ad» verſaire à qui vous n'en impoſez pas...... Je me tais. «

Il avoit dit dans le premier, page 22, qu'il *reſpectoit* SANS LES EXAMINER *les liens qui uniſſent le Comte* de Lally-Tolendal *à la cendre du Comte de Lally*. Cette indulgence perfide, ces réticences inſidieuſes à propos de la légitimité de la filiation du jeune Comte *de Lally* ne ſont-elles pas autant d'injures réfléchies, & de perſonnalités coupables?

cause, destinées uniquement à chatouiller la malignité de leur auteur; enfin des fanfaronades extravagantes comme Particulier; des absurdités incroyables comme Jurisconsulte; des emportemens scandaleux comme Partie; des indiscrétions criminelles comme Magistrat (1). Voilà ce que

(1) Telles par exemple que la révélation de la procédure secrète instruite contre M. *de Lally*, & de ce qu'on appelle *pièces de conviction* contre l'accusé. Des 339 pages que remplit le second Plaidoyer de M. *d'Eprémesnil* il y en a 256, depuis la page 22 jusqu'à 278, employées uniquement à discuter le fond du Procès, dont il n'étoit, & ne pouvoit pas être question; à prouver que M. *de Lally* étoit coupable; de sorte que ce que M. *d'Eprémesnil* n'auroit pas pu se permettre même après son intervention admise, il se l'est permis pour la faire admettre.

Et sur quoi porte sa discussion? Encore une fois sur des pièces secrètes, sur des pièces dont nos loix refusent la communication, même aux défenseurs de l'accusé.

Sans doute un Magistrat éclairé peut gémir dans son cœur sur ce mistère si dangereux pour l'innocence, dont les loix obligent la Justice criminelle de s'envelopper parmi nous: il peut fermer les ieux sur les prévarications louables, nécessaires, qui enfreignent dans le cours de l'instruction une jurisprudence proscrite par le vœu de toutes les ames honnêtes.

Mais il est affreux qu'un Magistrat devenu personnellement accusateur, sans droits, sans titres, sans intérêt, aille, à la faveur de sa robe, puiser dans ces ténèbres des armes pour servir sa passion; il est affreux que ce que les patrons des accusés ne se permettroient qu'en tremblant, & avec la plus excessive circonspection pour les défendre, il se le permette hardiment, sans scrupule & sans pudeur pour les accabler; que foulant aux pieds un cadavre déja réhabilité à demi, il ose demander qu'on lui inflige un nouveau supplice

j'aurois pu démontrer dans les deux discours de mon dénonciateur; & je le ferois si l'opinion publique n'étoit pas déjà fixée à ce sujet: s'il ne suffisoit à mon devoir d'historien d'avoir exactement détaillé les faits, & mis mes Lecteurs par l'analyse d'une partie de ces extravasions judiciaires de M. *d'Eprémesnil* en état d'en apprécier le reste.

Maintenant après avoir bien approfondi sa dénonciation; après avoir constaté le *corps de délit* sur lequel portoient ses espérances, on sera bien aise de connoître & les démarches honnêtes qui en ont été de sa part les préliminaires, & la tentative qu'il a faite pour amener mon agent, mon ami, à un abus de confiance criminel, & l'usage très-singulier en *France* qui lui a sauvé le danger de se voir lui-même traduit le premier en Justice pour des violences bien indignes du caractère dont il est honoré, de se trouver dénoncé avant que de pouvoir être dénonciateur; on trouvera tout cela dans la pièce suivante. Voici ce qui l'a occasionnée.

M. *d'Eprémesnil* s'étant permis toutes les extravagances, & les menaces qui y sont détaillées, M. *Lequesne* aussi étonné qu'inquiet a cru devoir

---

au nom de ces mêmes loix, dont il ne peut implorer le secours qu'en les violant.

C'est un mal sans doute que notre procédure criminelle soit ensevelie dans l'ombre jusques après le supplice d'un accusé: mais c'en est un bien plus grand encore qu'elle n'en sorte que par l'organe d'un de ses ennemis, & pour retarder la manifestation de son innocence.

ſur-le-champ les conſtater par une plainte rendue devant un *Commiſſaire :* cet Officier, après y avoir réfléchi, n'a pas cru pouvoir la recevoir, attendu qu'il y *étoit queſtion d'un Conſeiller au Parlement :* il n'a conſenti qu'à conſtater ſon refus, comme on le verra ; ce qui produit pour moi le double avantage, & de pouvoir publier cette plainte qui n'ayant pas été reçue, n'eſt plus une pièce ſecrète ; & de donner aux faits qu'elle contient une authenticité non ſuſpecte, puiſqu'il n'a pas tenu à M. *Lequeſne* qu'ils ne fuſſent vérifiés, & qu'ils ne devinſſent le fondement d'une information ſérieuſe.



» L'AN mil ſept cens quatre-vingt, le vendredi ſept Juillet, deux heures & demie après midi.

» Eſt comparu le ſieur *Pierre Lequeſne*, marchand d'étoffes de ſoie à *Paris*, y demeurant rue des *Bourdonnois*, Paroiſſe ſaint *Germain-l'Auxerrois*.

» Lequel nous a déclaré que de retour de *Pontoiſe*, & à ſon arrivée ce-jourd'hui vers les trois heures du matin, ſon domeſtique lui a rendu compte qu'un Particulier qui avoit refuſé de ſe nommer, étoit venu pour parler au comparant, hier une première fois à *dix heures du ſoir*, une ſeconde fois à *onze heures du même ſoir*, & une troiſième fois entre *minuit & une heure du matin*, le tout dans l'eſpérance que le comparant qui étoit attendu pourroit être rentré chez lui.

» Mais que ce matin *onze heures* étant encore » au lit, ce domestique lui ayant annoncé que le » même Particulier qui étoit revenu pour la *qua-* » *trième fois* à *neuf heures*, lorsque le comparant » dormoit, reparoissoit pour la *cinquième fois*; » qu'en conséquence de l'ordre donné sur cette » annonce de faire entrer, s'est présentée dans » la chambre à coucher du comparant, une per- » sonne à lui inconnue, laquelle *a le visage plein*, » *le teint brun*, *marqué de petite vérole*, *ayant une* » *physionomie animée*, *étant assez corporée*, *haute d'en-* » *viron cinq pieds deux pouces*, *les cheveux de face* » *roulés*, *les autres en crapeau*, *vêtue d'un fraque cou-* » *leur puce*, *& une canne à la main* (1).

» Que cette personne a commencé par dire, » qu'elle étoit M. *d'Eprémesnil*, *Conseiller au Par-* » *lement*.

» Qu'alors le comparant lui a demandé la per- » mission de se lever & de s'habiller, en la priant » & la suppliant contre toute résistance de pas- » ser dans la salle de compagnie, où il ne tar- » deroit pas à se rendre lui-même; que là cette » personne, dite M. *d'Eprémesnil*, parlant facile- » ment avec autant de vivacité que d'énergie, » a exprimé sa résolution de rendre demain *plainte* » par *dénonciation* au Parlement de la diffamation » prétendue, insérée contre elle dans les Numé- » ros 59, 62 & 64 des *Annales* de M. *Linguet*,

---

(1) Les personnes qui connoissent M. *d'Eprémesnil* le re- connoîtront sans doute à ce signalement; pour moi je n'ai jamais eu l'honneur de le voir.

» pour le faire *décréter*, & *CONDAMNER AUX* » *GALÈRES* (1).

» En ajoutant qu'elle ne pourroit point se dis» penser de diriger aussi sa plainte en forme de » dénonciation contre le comparant, comme dis» tributeur de ces *Annales*, à moins que le com» parant ne *voulut écrire une lettre missive portant* » *promesse de ne distribuer à l'avenir aucun Numéro* » *où il seroit question de M.* d'Eprémesnil; ajoutant » encore qu'oubliant tous les Numéros passés, » cette promesse n'étoit par elle demandée que » contre les Numéros nouveaux; qu'elle ne don» noit au comparant que douze heures pour con» sulter *Ministres*, *Magistrats*, *Avocats*, sur la pro» position de se garantir par ce moyen de la » plainte, & qu'à cet effet sa lettre seroit jointe » à la dénonciation, qui dans ce cas ne seroit faite » que contre M. *Linguet*.

» Qu'envain M. *Linguet*, favorisé par *trois ou* » *quatre Ministres lâches* qu'il avoit intimidés, se » croyoit autorisé; que ces Ministres seroient *dé*» *voilés & appellés en témoignage*, & que l'évène» ment apprendroit qui du *Gouvernement* ou *de la* » *Loi* prévaudroit en Justice (2).

---

(1) Aux galères !

(2) M. *d'Eprémesnil* devroit bien nous apprendre quelles violences il a essuyées de la part du Gouvernement, de quelles vexations il a été victime, pour se croire en droit de traiter si lestement les dépositaires de l'autorité.

Quant à moi je n'ai point la ridicule vanité de croire que j'en aie jamais intimidé aucun: s'il y a un changement réel

» Que M. *Linguet* ne RENTRERoIT JAMAIS » EN FRANCE (1) ; qu'il n'étoit qu'un *poltron* (2) » *accoutumé à ne se battre que de loin*, à la dif- » férence de M. *d'Eprémesnil* qui, plus hardi, cher- » choit à l'attaquer de près.

» Qu'au reste la déférence qui étoit donnée au » comparant personnellement, lui comparant pou-

---

dans leur manière de penser, & d'agir envers moi, je n'attribue leurs anciens procédés qu'à des surprises qui leur avoient été faites par des *d'Eprémesnil*, & leur retour qu'à leur propre justice, aux mouvemens de leur honnêteté désabusée.

(1) Jamais! M. *d'Eprémesnil* n'est pas prophète.

(2) *Poltron!* l'épithète paroîtra plaisante à bien des gens; mais elle le deviendra davantage si l'on pense que celui qui m'en honore vient de dire *que je ne rentrerois jamais en France*; d'où il résulte qu'il n'a hasardé sa dénonciation en *France* que dans l'espoir que si elle étoit admise, je ne me présenterois pas pour me défendre; ce qui n'est pas tout-à-fait le procédé d'un brave homme, & ce qui prouve encore qu'avec la frénésie d'un illuminé M. *d'Eprémesnil* n'en a pas tout-à-fait la prescience.

Au reste, pour mettre les Lecteurs en état d'apprécier ma *poltronnerie*, ils voudront bien que je les renvoie, non pas aux Mémoires sur l'affaire de *Bretagne*; sur celle du Comte *de Morangiés*, & tant d'autres, parce que si j'y ai montré quelque fermeté, c'étoit un devoir de mon état; mais aux trois premiers volumes de ces *Annales* écrits en *Angleterre*: ils y verront comment j'y parlois de la *France* & des *François* au milieu de leurs ennemis; ils trouveront sur-tout aux pag. 143, 200, & suiv. du troisième volume, de petites discussions sur la bravoure *Françoise*, d'après lesquelles ils pourront juger entre le courage dénonciateur & *Parisien* de M. *d'Eprémesnil*, & la lâcheté de l'*Annaliste* qu'il veut envoyer aux *galères*.

» voit s'en prévaloir dans le Public, & en inſ-
» truire M. *Linguet;* que M. *d'Eprémeſnil* a cru
» cette déférence convenable de citoyen à ci-
» toyen; mais que ce devoir étant rempli, M.
» *d'Eprémeſnil* dédaigneroit de faire aucune dé-
» marche auprès des *Miniſtres.*

» Or, le comparant ſurpris de ce diſcours me-
» naçant qu'il s'abſtient de qualifier autrement,
» & qui a été adreſſé au comparant en perſonne,
» dans ſon propre domicile, ſur le prétexte d'au-
» cuns Numéros doit il eſt notoire que le com-
» parant n'a point fait la diſtribution, ne peut
» pas l'attribuer à M. *d'Eprémeſnil;* au contraire,
» il penſe, ſur-tout dans les circonſtances qui
» l'accompagnent & le précèdent, que celui qui
» ſe l'eſt permis eſt une perſonne ſuppoſée & ap-
» poſtée par des gens mal-intentionnés, & des
» ennemis acharnés, contre un Auteur avec lequel
» le comparant n'a jamais entretenu qu'une cor-
» reſpondance honorée par un grand nombre de
» Souſcripteurs reſpectables; c'eſt pourquoi de
» tout ce que deſſus le comparant rend plainte,
» dont il nous requiert acte à lui octroyé, & a
» ſigné.

» *Bon pour copie conforme à l'original entre mes*
» *mains;* ſigné, LEQUESNE.

» Et en marge eſt écrit de la main du Com-
» miſſaire : *Comme cette plainte paroît porter contre*
» *M.* d'Eprémeſnil, Conſeiller au Parlement, *je*
» *ne puis ni ne dois la recevoir. Ce ſept Juillet 1780.*
» *Signé,* CHENON.

LE

LE *Parlement* ayant fait du caquetage de M. *d'Eprémesnil* le cas qu'il méritoit, nous a dispensés, M. *Lequesne* & moi, de suivre la plainte que l'on vient de lire : mais en marquant à cette Compagnie ma reconnoissance pour un tel acte de justice, j'oserai lui soumettre quelques réflexions que la circonstance rend intéressantes : elles ne doivent pas lui déplaire, puisqu'elle ne cherche sans doute que le bien public, & la sûreté des habitans du vaste district qui lui est confié.

Si elle avoit le malheur de renfermer beaucoup de MM. *d'Eprémesnil* dans son sein, c'est-à-dire d'hommes capables du trait dont on vient de voir les détails, quel moyen auroit le Particulier *insulté*, *menacé*, *tenté* chez lui, pour en obtenir justice ? La tentative du quidam de *cinq pieds deux pouces*, *avec ses cheveux en crapeau*, est évidemment un délit. Il a voulu intimider ou corrompre : la proposition faite à mon Agent de supprimer des objets qu'il ne reçoit que pour les distribuer, est une véritable séduction : les menaces dont elle a été appuyée ; ce cercle étroit de douze heures donné pour terme fixe entre la soumission & le danger, sont des violences criminelles. Si M. *Lequesne* avoit été moins honnête ou plus foible, il en pouvoit résulter une ligue dont j'aurois été la dupe, ainsi que tous les Souscripteurs liés à moi, comme je le suis à eux, par la foi publique.

Sans doute il faut un préservatif, & même une réparation pour de semblables excès : & cepen-

dant voilà l'Officier ſpécialement chargé par la loi d'en conſtater les détails, qui refuſe même d'en recevoir la déclaration, parce qu'il s'agit d'un *Magiſtrat !*

M. *Lequeſne*, dira-t-on, auroit pu ſe pourvoir *par requête* au *Parlement !* Non, il ne l'auroit pas pu : ſi le ſeul nom de *Conſeiller* a pétrifié le Commiſſaire, ſe ſeroit-il trouvé des Procureurs plus courageux ? Mais il y a bien plus dans ce cas-ci : c'eſt le nom de M. *d'Eprémeſnil* qui a glacé l'Officier de police : c'eſt le mien qui auroit produit le même effet ſur les *Procureurs*.

Je ſupplie le *Parlement* de ſe rappeller qu'après m'avoir rendu mon état le 11 Janvier 1775 par un arrêt ſolemnel & bien contradictoire, au bruit des applaudiſſemens de ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans la nation, il me l'a ôté un mois après; le 4 Février 1775, par un arrêt *ſur requête*, rendu *ſans m'entendre*, ſans *délit*, ſans *examen*; que je me ſuis pourvu d'après le texte précis de la loi, *par oppoſition*, contre cet arrêt; que le *Parlement*, contre le texte précis de la loi, m'a déclaré *non-recevable* dans mon oppoſition; & ce qui eſt bien plus étrange encore, qu'il a fait *déſenſe*, d'avance, *à tout Procureur de ſigner*, *à tout Huiſſier de ſignifier pour moi aucune requête ſemblable à l'avenir*, à peine d'interdiction (1).

A la vérité ce mot *ſemblable* ſemble ne m'exclure que des requêtes en *oppoſition* à des arrêts qui

(1) Voyez tous ces détails dans l'*Appel à la Poſtérité*, pages 55, 290, 399, &c.

me rayeroient *en secret* du tableau, un mois après m'y avoir réintégré *publiquement* : mais quel est le Procureur qui prendra sur lui d'interpréter ce texte, au risque de compromettre lui-même son état? Le Parlement, diroient-ils tous, n'avoit pas envie de rétablir & de rayer M. *Linguet* tous les huit jours : si la disposition prohibitoire de son arrêt ne concernoit que ce cas seul, elle seroit non-seulement inutile & injuste, mais ridicule : ce qui ne peut pas se supposer : elle doit donc avoir une application indéfinie. Nous ne pouvons donc, en aucun cas, prêter notre ministère à M. *Linguet*.

Voilà comme raisonneroit tout Procureur requis d'*occuper* pour moi : tous feroient comme le lièvre de la fable, qui craignoit qu'on ne fit passer ses longues oreilles pour des cornes; & ils n'auroient pas tort. Maintenant je conjure le Parlement de vouloir bien réfléchir à ce qui seroit arrivé s'il avoit admis la dénonciation de M. *d'Eprémesnil*, ou à ce qui arriveroit, si dans le courant de ma vie on portoit à son Tribunal une affaire quelconque où je fusse intéressé.

D'abord notre forme exige que l'on ne se présente que par le ministère d'un *Procureur* : or je viens de le prouver; je n'en trouverois pas, à moins que le Parlement ne retractât son arrêt.

Ensuite il faut un défenseur, un *Avocat*; & qui m'en indiqueroit un? Ce n'est pas qu'il n'y ait sur le fameux tableau un petit nombre d'hommes honnêtes que j'aime, que j'honore, que je respecte : mais je ne puis avoir pour tout le reste, ni estime, ni confiance : or ce ne sont pas mes amis que

je chargerois de ma défenſe : ce ſeroit les expoſer à des perſécutions : ce ne ſont pas les autres à qui je ferois cet honneur : ce ſeroit m'expoſer à des trahiſons.

On dira que je pourrois me défendre moi-même : ſans doute : mais 1°. il faudroit que je le vouluſſe : 2°. il faudroit trouver un Avocat aſſez hardi pour ſoutenir le choc de l'autre côté ; & ſans les accuſer de *poltronnerie*, je préſume aſſez de leur pudeur, ou de leur prudence, pour croire qu'il ne s'en préſenteroit pas un. Qui d'entre eux oſeroit dans cette lice ſoutenir mes regards, & les remords que réveilleroit ma ſeule préſence ?

Le Parlement ſeroit donc obligé lui-même de demander à être diſpenſé de connoître de mes affaires, puiſqu'il ne pourroit me donner ni *Avocats*, ni *Procureurs*, ni *Juges*. Il ſeroit obligé d'avouer qu'il exiſte un homme né pour lui être ſoumis, & ſur lequel il a perdu, par ſa propre faute, toute eſpèce de juriſdiction.

Cette Compagnie ne ſongera-t-elle pas qu'il eſt de ſon honneur d'effacer d'elle-même une tache qui la compromet plus que moi ? Car enfin l'étrange ſingularité de ma poſition ne peut que m'honorer : s'il falloit en venir à diſcuter le privilège unique qu'elle m'aſſure, ce n'eſt pas moi qui pourrois y perdre.

Outre ces conſidérations politiques, le cœur ne dit-il rien aux Magiſtrats, à l'honnêteté de qui je les ſoumets ? En mettant à leur place les folies

de M. *d'Eprémesnil*, ils ont fait un premier pas: n'en feront-ils pas un second pour effacer pendant le calme ces vestiges d'une tempête dont ils doivent eux-mêmes désirer de perdre le souvenir? Ils craignent un schisme dans leur enceinte! Ah! qu'ils osent être justes & fermes, & je leur réponds de la prompte réforme, comme de la soumission de leur Barreau.

Plaisante émeute arrivée à Grenoble.

LA Capitale du *Dauphiné* est en combustion pour une querelle survenue entre son *Parlement*, & les *Parleurs*, *Parliers*, ou *Avocats* de cette Cour. L'origine en est si comique, & elle se lie si naturellement à la fin de l'article sérieux que l'on vient de lire, qu'on me pardonnera sans doute d'en égayer un moment mes Lecteurs.

A *Grenoble*, le 25 Juin dernier, par un temps très-chaud de *relevée*, c'est-à-dire, *après-dîner*, un Avocat diffus & lourd de sa nature, plaidoit longuement : il se répétoit : il se perdoit dans des détails inutiles. Les Juges accablés de sommeil & d'ennui, provoqués à l'un par l'autre, tourmentés entre le besoin & le scrupule de s'y livrer, pressèrent le harangueur de serrer un peu ses déclamations : lui persuadé qu'un des privilèges attachés à la qualité de Membre d'un ORDRE est non-seulement de *rayer*, mais d'*ennuyer* qui il lui plait, s'est fièrement refusé aux instances; il n'en est devenu que plus prolixe.

Les Juges excédés ont pris le parti de l'interrompre, de le faire taire, de juger; & sa cause étant mauvaise apparemment, il a perdu tout d'une voix.

Quelques jours après, grande délibération de l'ORDRE qui arrête de demander raison au *Parlement* de l'affront fait au confrère : le 10 Juillet, arrêt du *Parlement* qui casse la délibération.

Le lendemain autre délibération de l'ORDRE qui arrête de fermer les cabinets, de cesser les fonctions : & voilà les fonctions cessées, les cabinets fermés.

L'enthousiasme, ou plutôt le fanatisme a été poussé au point que l'ORDRE *Dauphinois* n'étant composé que de 40 Membres inscrits au tableau, le conventicule séditieux a été très-nombreux; il n'y a petits grimauds s'essayant à traîner la robe, qui ne soient venus de tous les coins de la ville, pour avoir l'honneur d'assister à l'assemblée vengeresse, comme à *Rome*, quand il s'agissoit des loix *agraires* il n'y avoit pas de paysan qui n'accourut de tous les bouts de l'*Italie* pour donner son suffrage.

L'Evêque de la ville a, dit-on, voulu se porter pour médiateur entre les deux Puissances : il n'a pas réussi; & voilà un *Parlement* interdit de fait, pour n'avoir pas enduré avec assez de patience les émanations soporifiques d'un Avocat.

Si le procédé de cette Compagnie envers son *Procureur-Général* (1) ne justifioit en quelque sorte

(1) Voyez ci-devant le Tome III de ces *Annales*, p. 175.

la révolte qu'elle éprouve elle-même, ne seroit-ce pourtant pas là l'occasion de faire un grand exemple, de réprimer une bonne fois cette insolence scandaleuse, qui est toujours prête à sacrifier le Public à ses caprices, & qui abuse pour violer impunément toutes les loix du prétendu droit exclusif qu'elle s'attribue de les interpréter?

Mais comment, dit-on, soumettre ces gens-là? On peut les faire taire! Comment les faire parler? Comment? D'une manière bien simple! *Genus hoc demoniorum, non ejicitur nisi jejunio:* une punition solemnelle pour les Chefs: le jeûne pour les autres: voilà un expédient infaillible. Les animaux les plus féroces ne résistent ni à la crainte, ni à la faim.

Et cet expédient n'est pas nouveau: il est indiqué dans les Mémoires du grand *Sully*. On sera bien aise de retrouver ici cette anecdote originale trop peu connue, ou trop peu méditée, quoique consignée dans un Livre qui se trouve dans toutes les mains. Voici ses propres termes.

» Le Duc de *Luxembourg* ayant eu cette année un procès au *Parlement*, les Avocats qui avoient plaidé sa cause furent assez hardis pour exiger *quinze cens écus*. Il en porta ses plaintes au Roi, qui enjoignit au *Parlement* de donner arrêt, par lequel le salaire des Avocats fut réduit & taxé,

(1) Mémoires de *Sully*, Tome IV, page 177, de la nouvelle édition, en 8 volumes.

eux obligés de *donner quittance de l'argent qu'ils recevroient*, & *un récépissé de toutes les pièces* qu'on leur auroit mises aux mains, afin qu'on pût les contraindre à rendre celles qu'ils gardoient ordinairement jusqu'à ce qu'ils fussent satisfaits (1).

» Il avoit toujours paru si nécessaire de mettre un frein à la cupidité de ces Messieurs, que les *Etats* avoient déjà ordonné la même chose, sans qu'on y eût eu aucun égard (2). Le *Parlement* accorda l'arrêt qu'on lui demandoit, mais les *Avocats*, au lieu de s'y soumettre, allèrent au nombre de trois ou quatre cens, remettre leurs *chaperons au Greffe*, ce qui fut suivi d'une cessation d'audiences.

» Il se fit un murmure presque général dans *Paris*, sur-tout de la part des *pédans* & des *badauds*, deux misérables espèces dont cette ville abonde, & qui se croyant plus sages que le *Roi*, le *Parlement*, l'assemblée des *Pairs* & les *Etats*, décidoient contre eux en faveur des *Avocats*. Ceux-ci trouvèrent bientôt des partisans jusqu'à la Cour, qui surent si bien grossir un mal très-peu considérable en soi, & d'un remède très-facile, que le Roi étourdi de leurs clameurs, commença à s'alarmer sur les conséquences.

(1) Voyez à ce sujet dans l'*Appel à la Postérité*, page 409 & 410, &c. l'inconcevable & impudente *consultation*, où ces concussionnaires publics osent mettre au rang des privilèges essentiels à leur ministère, de ne donner ni *quittance* des salaires qu'ils exigent, ni *récépissé* des pièces qu'on leur confie.

(2) Ordonnance de *Blois*, art. 162.

» Pendant que cette affaire étoit encore en branle, un jour que Sa Majesté s'en entretenoit dans son cabinet avec les courtisans, & qu'elle rapportoit toutes les instances qui lui avoient été faites en faveur des *Avocats*, » Pardieu! Sire, je » ne m'en étonne pas, dit *Sigogne*, en élevant » sa voix, & de l'air d'un homme piqué, ces gens-» là montrent bien qu'ils ne savent à quoi s'oc-» cuper, puisqu'ils se tourmentent tant l'esprit » d'une chose si frivole. Vous diriez, à les en-» tendre criailler, que l'Etat seroit perdu, si on » n'y voyoit plus ces clabaudeurs; comme si le » Royaume sous *Charlemagne* & tant de grans » Rois, pendant le règne desquels on n'entendoit » parler ni d'*Avocats*, ni de *Procureurs*, n'avoit » pas été aussi florissant qu'il peut l'être aujour-» d'hui, que nous sommes mangés de cette ver-» mine «.

» *Sigogne* apporta ensuite pour preuve que l'établissement des *Avocats* n'est pas fort ancien en *France;* le protocole de la *Chancellerie*, dont la première lettre est intitulée, *Lettre de grace à plaidoyer par Procureur.* Et comme il vit qu'on l'écoutoit avec plaisir, il ajouta que cet art s'étoit établi à la ruine de la noblesse & du peuple, & au dépérissement du trafic & du labourage.

» Il n'y a, dit-il, ni artisan, ni pasteur, ni la-» boureur, ni même simple manouvrier qui ne » soit plus utile que cette fourmilière de gens qui » s'enrichissent de nos folies & des rafinemens » qu'ils ont inventés pour étouffer la vérité & » renverser le bon droit & la raison.

» Si nous sommes si aveugles, continua-t-il avec » une vivacité tout-à-fait plaisante, que nous ne » voulions, & si malheureux que nous ne puis» sions nous en passer tout-à-fait, il n'y a qu'à » leur ordonner de se remettre, *dans huit jours* » *tout au plus tard*, *à continuer leurs fonctions*, aux » conditions portées par la Cour, sous peine d'ê» tre obligés de *retourner reprendre la boutique ou* » *la charrue qu'ils ont quittées*, *ou de s'en aller servir* » l'Etat en *Flandre* un mousquet sur l'*épaule*, & je » vous réponds qu'on les verra bientôt courir » pour reprendre ces magnifiques chaperons, » comme vermine vers un tas de froment «.

Ces réflexions pleines de sagesse n'ont pas besoin de commentaire : à la vérité elles furent inutiles dès-lors, comme elles l'ont toujours été depuis : *Henri IV* éclairé dans toutes les parties de l'administration, héros à la tête d'une armée, mais malheureusement foible ou indifférent dans les petites négociations particulières, donna l'exemple de céder aux *chaperons*. Il traita avec eux ; & par une conciliation dont la honte en tout genre n'a été que trop souvent renouvellée depuis, on confirma tout-à-la-fois & la loi qui avoit excité la rebellion, & l'indocilité qui la bravoit : on ordonna par des Lettres-Patentes *publiques*, que l'arrêt seroit exécuté, & on dispensa par un accord *secret* les *Avocats* d'y obéir.

Que falloit-il alors, que faudroit-il aujourd'hui pour les réduire ? Mettre en vigueur le sistême du bon homme *Sigogne*.

DE LA MER.

C'EST de cet élément, à ce qu'il paroît, qu'il faudra pendant le reste de la guerre en dater les nouvelles ; les évènemens qui s'y passent participent un peu de l'instabilité de ce théâtre. Jamais peut-être, depuis que les hommes sont agités de cette frénésie qui fait couler le sang, on n'a vu des vicissitudes aussi étranges, & la fortune se plaire à déranger, à confondre aussi complettement toutes les spéculations politiques.

Depuis deux mois & même depuis six les *Anglois* avoient absolument repris le dessus. *Gibraltar* secouru, une escadre *Espagnole* détruite, des convois *François* interceptés de toutes parts, trois combats soutenus aux *isles* contre des forces supérieures, avec assez d'égalité pour autoriser l'Amiral *Rodney* à se dire vainqueur ; la reddition de *Charles-Town* avec des circonstances faites pour répandre dans toute l'*Amérique*, & même en *Europe* le découragement & l'effroi ; l'embarras du *Congrès*, son dénuement, son indigence ; enfin les promenades impunies d'une flotte *Angloise* à la vue de nos côtes ; l'emprisonnement en quelque sorte de nos vaisseaux de guerre dans les ports même d'où ils devoient se lancer contre l'ennemi, & la désolation de notre commerce écrasé à la vue des rivages où il devoit se flatter de trouver des défenses, & un asile, sembloient assurer au pavillon *Britannique* une

supériorité irréfistible : nous paroiffions toucher au moment de nous eftimer heureux de tenir de fon épuifement une conciliation que la force ne pouvoit plus opérer.

Et voilà tout-d'un-coup le tableau qui change. Douze vaiffeaux *Efpagnols* joints aux *ifles du Vent* à l'efcadre de M. *de Guichen*, lui compofent une flotte de 35 vaiffeaux de ligne, avec 12 frégates, devant laquelle *Rodney* femble n'avoir plus d'autre parti à prendre que celui de la fuite. *Sainte-Lucie*, feule conquête jufqu'ici des *Anglois* fur ce terrain mobile, a été, dit-on, avec plufieurs vaiffeaux de ligne, le premier fruit de cette union. Les deux efcadres réunies, chargées d'une armée entière de troupes de terre, marchent à d'autres exploits ; que *Rodney* ne peut plus traverfer.

En *Amérique* loin que le défaftre de la *Caroline* ait abattu les efprits, on prétend que les réfolutions les plus fermes, & même les opérations les plus violentes, fignalent tout-à-la-fois les difpofitions anti-*Anglicanes*, & facilitent les efforts multipliés pour les confacrer par le fuccès.

En *Europe* 40 vaiffeaux de ligne préparés à *Cadix*, prêts enfin à mettre en mer, & commandés, à ce qu'on affure, peut-être parce qu'on le fouhaite, par le vainqueur de la *Grenade*, vont affranchir nos côtes d'une humiliation trop longtemps dévorée : ils vont repouffer l'audace *Angloife* dans fon réfuge ordinaire, & remontrer à la *Manche* les deux pavillons combinés ou vain-

queurs, ou du moins jouissant du droit de la victoire, de celui de braver l'ennemi consterné; de sillonner à leur tour sans obstacles ces vastes champs surpris de se trouver successivement soumis à des dominations plus inconstantes encore que la force capricieuse qui les maitrise eux-mêmes.

C'est ainsi que la fortune se joue tour-à-tour de nos projets, de nos vœux, de nos espérances; & qu'elle semble se proposer bien plus d'épuiser les deux partis que d'en couronner un. Il y a cependant entre les *Anglois* & nous, comme j'en ai déja tant de fois fait la remarque, une essentielle, une malheureuse différence : c'est que si l'honneur est pour nous, le profit est pour eux : c'est que si nos opérations guerrières semblent à la fin de chaque campagne devenir, ou se préparer à devenir assez brillantes, leurs opérations marchandes sont toujours sans interruption utiles à l'actif, & au passif, c'est-à-dire qu'ils réussissent toujours à désoler notre commerce, & à défendre le leur.

Ainsi le premier convoi qui a osé traverser les mers de l'*Amérique*, & nous apporter les tributs si long-temps suspendus de nos Colonies, est tombé au pouvoir de la flotte *Angloise*, à la vue de nos ports; & dans le même-temps près de 160 vaisseaux expédiés de la *Jamaïque*, chargés des richesses de cette isle, & des approvisionnemens nécessaires au luxe de toute l'*Europe*, sont arrivés à *Portsmouth* non-seulement sans perte, mais même sans danger.

Un autre convoi dépêché d'*Angleterre* pour les *Indes Orientales* y est parvenu avec le même bonheur : les mouvemens qui sembloient menacer d'ébranler la vaste domination des *Anglois* dans ces contrées précieuses, s'appaisent. Les plus redoutables ennemis qu'ils y aient trouvés, les *Marattes*, après avoir fait essuyer aux troupes *Bretonnes* le même affront que les *Fourches Caudines*, n'ont pas eu plus de succès que les *Samnites*. Il a fallu finir par s'accommoder avec les *Romains* modernes ; & ceux-ci en repos de ce côté-là, vont probablement se livrer au grand projet, au seul projet peut-être qui puisse aujourd'hui les indemniser de la perte de l'*Amérique*, à la conquête des établissemens *Hollandois*.

Telle est aujourd'hui la position respective des Puissances : *Londres* peut & doit trembler : mais le commerce qui en alimente l'orgueil, & même les forces guerrières qui le justifient, n'ont pas encore reçu d'échec décisif. Ses deux ennemies présentent une apparence terrible, mais il ne faut pour l'éluder qu'un coup de vent, un défaut de précautions ou d'intelligence. La *Jamaïque*, la *Barbade*, *Antigue* peuvent sans doute être enlevées : mais le moindre contre-temps peut les sauver : & si les maladies aux *isles* ; si l'*équinoxe* en *Europe* combattent pour les *Anglois* ; si le vent, comme il l'a été jusqu'ici, d'accord avec leur fortune, rend encore inutiles les terribles efforts qu'ont fait, ou que font en ce moment la *France* & l'*Espagne*, qu'aurons-nous gagné ? De quel côté seront les véritables avantages ?

Tandis que tout ſe balance ainſi ſur l'*Océan* entre des ennemis armés pour la deſtruction mutuelle, la *Baltique* commence à s'applaudir de porter des eſcadres conſacrées au maintien de la paix, à la défenſe des droits de la juſtice & de la raiſon. La neutralité armée s'arme enfin réellement, & le commerce des nations qui ne veulent pas ſe battre va ſe produire avec des accompagnemens qui le rendront reſpectable. Quinze vaiſſeaux *Ruſſes* ont appareillé pour maintenir l'indépendance & la ſécurité de leurs négocians. Dix vaiſſeaux *Danois*, dit-on, ne tarderont pas à les ſuivre : voilà de la fermeté, & un grand exemple donné à l'*Europe*.

On auroit pu s'attendre que les *Hollandois*, les plus intéreſſés à lever cet étendard pacificateur ; eux dont les cris & les plaintes en ont d'abord fait ſentir le beſoin; eux qui ont, non pas comme les autres peuples, des ſimples précautions à prendre contre la voracité *Angloiſe;* mais des indemnités à pourſuivre, & des reſtitutions à exiger, auroient été les premiers à tracer le chemin; que le lion *Batavique* auroit précédé ſes nouveaux alliés dans cette carrière, où l'honneur, la juſtice, & leur propre ſûreté les appellent.

Cependant il n'en eſt rien. Nous n'avons encore vu ſortir des *Provinces-Unies* que les gémiſſemens des *marchands*, & des ordonnances des *Etats-Généraux :* on a parlé de 52 vaiſſeaux de ligne qu'ils alloient armer : mais il n'y a encore de prêt que les *Ecrivains*, les *Aumôniers*, & les

Commissaires; espèce d'armement qui, à la vérité, ne coûtera pas beaucoup, mais aussi qui n'en imposera guère aux *Anglois*.

Ils ont interdit toute navigation de leurs sujets à l'étranger, à moins que les navires qui voudront en obtenir la liberté, ne livrent aux Amirautés un homme sur trois de tout leur équipage; c'est une espèce de *presse* déguisée, qui n'a pas la violence des enrôlemens *Anglois*; mais probablement elle n'en aura pas non plus l'efficacité.

D'autant plus que les exceptions spécifiées doivent en anéantir l'effet; on exempte de cette confiscation tous les bâtimens destinés à la pêche; tous les vaisseaux des Compagnies des *Indes Orientales* ou *Occidentales*, ceux de la société des *Berbyces*, de *Surinam*, &c. & enfin tous les navires étrangers qui voudront sortir avec les équipages qui les auront amenés : avec autant de ressources pour cette contrebande humaine, on peut douter qu'il y ait un seul homme livré aux *Amirautés*; & l'on peut soupçonner aussi qu'elles ne sont pas bien curieuses de cette étrange fourniture.

N. B. *Le premier Volume de la nouvelle Édition de ces* Annales *se trouvera sans faute chez M.* Lequesne, *à* Paris, *& chez M.* Gosse, *à* La Haye, *le premier Septembre prochain, aux conditions énoncées en tête du présent Numéro; ainsi que des 65, 66, & 67.*

N. B. *Au lieu de répéter ici les avis relatifs à la* nouvelle Edition des Annales, *je crois qu'il suffit de renvoyer à la fin du Numéro 65, & au commencement des 66, 67 & 68.*

DE LA GUERRE ACTUELLE.

SI cette guerre-ci ne dévoroit des *hommes* & des *milliards* tout aussi-bien qu'une autre ; si en souillant les flots, en engraissant les nombreuses peuplades de l'*Océan*, elle ne menaçoit celles de la terre d'une véritable révolution, quelle que soit son issue, ce seroit la plus étrange, on pourroit presque dire la plus drôle de guerre qui ait encore été faite.

Elle se réduit jusqu'ici de la part des guerriers à de longues promenades qu'ils font en grosse compagnie ; & où ils se succèdent les uns aux autres comme *Castor* & *Pollux* : quand on voyoit l'un, on étoit sûr que l'autre n'étoit pas là. Voilà ce qu'ont fait l'Amiral *Keppel*, & puis M. *d'Orvilliers ;* ce que fait aujourd'hui M. *Geary ;* ce que fera probablement bientôt M. *d'Estaing*, quelque envie qu'il ait du contraire, si en effet il revient à nous avec la grande flotte de *Cadix*.

Quand on ſe rencontre on ſe donne de petites aubades militaires, qui reſſemblent plus à des galanteries qu'à des combats. On canonne, on tiraille; on fanfare; la nuit vient au milieu du tapage; chacun s'en va chez ſoi écrire des relations à ſa Cour; raccommoder ſes inſtrumens, & puis on reparoît des deux côtés comme ſi de rien n'étoit. On ſemble n'avoir eu de bleſſés que les agrès; & ſans les maladies qui forcent à demander ſans ceſſe des recrues, ſans les duels entre les navires particuliers qui ſont ſouvent ſérieux & ſanglans, on croiroit que nos eſcadres ne ſont armées que pour le plaiſir de ceux qui les montent, & l'amuſement des nouvelliſtes.

Auſſi au milieu de ces flux & reflux, devenus preſque ridicules à force d'être répétés, rien n'avance : de tous côtés on n'en eſt encore qu'au premier pas. Qu'on y réfléchiſſe, il n'y a pas eu depuis le commencement de la guerre d'évènement heureux pour une des nations, qui n'ait été ſur-le-champ contre-balancé par une infortune, ni de perte qui n'ait eu pour pendant un avantage.

Les *Anglois* nous prennent *Sainte-Lucie :* nous emportons la *Grenade.* Vainqueurs ſur mer devant la *Grenade*, nous allons vîte échouer ſur terre à *Savannah. Rodney* part d'*Europe* comme un foudre qui va tout écraſer : arrivé *aux iſles*, il ne fait rien : il ſe dit victorieux dans un premier choc : la néceſſité d'en ſoutenir immédiatement après deux autres également indécis, décrédite ſa prétendue victoire.

De grandes forces partent de l'*Europe* pour aller aider les *Insurgens*, & dans ce moment *Charles-Town* leur est enlevé. M. *de Guichen* prend par la jonction d'une escadre *Espagnole* une supériorité décidée en apparence, & un Amiral *Walsingham* vient renforcer *Rodney ;* & celui-ci attend, dit-on, un autre Amiral *Graves* qui achevera de rétablir l'équilibre rompu un instant.

La jonction des deux escadres de *Cadix* & de *Toulon* alloit en apparence former une masse à l'impulsion de laquelle rien ne devoit résister; & l'on débite déja que les *Anglois* se sont arrangés de manière que quand elles paroîtront, leur rivale sera composée d'environ 35 vaisseaux de ligne, auxquels la multitude des canons, la grandeur des bâtimens, l'intelligence des matelots, assureront, dit-on, au moins l'égalité.

Il n'y a pas jusqu'à *Gibraltar* qui ne se tienne fièrement braqué sur son rocher, sans que le *siége* ou *blocus* ait paru faire le moindre progrès; sans qu'on puisse rien concevoir ni à la politique des *Espagnols* qui perdent au pied de cet observatoire, du temps, des hommes, des vaisseaux précieux, ni à l'entêtement des *Anglois* qui s'acharnent à conserver ce morceau de terre inutile & dispendieux dont ils auroient pu faire de bonne heure l'objet d'un bien fructueux échange.

Enfin tandis que les inconcevables détails du siége & de la prise de *Charles-Town* remplissoient les Gazettes jusqu'à satiété, les *Espagnols* sont venus contre-balancer cette superfétation historique par d'autres particularités d'un autre siége,

& d'une autre priſe, de *Mobile* au bord de la *Floride*, qui occupent preſque autant d'eſpace dans les nouvelles.

Et pour ne rien perdre en ſuperficie, les *Anglois* ont trouvé ſur-le-champ à plaquer une petite conquête auſſi imperceptible, mais auſſi faſtueuſement étalée : celle de je ne ſais quel Fort *Saint-Jean*, ſur je ne ſais quelle côte des *Moſquites*, qui doit leur ouvrir la poſſeſſion de 4 à 500 lieues de pays. Pour apprécier ces mémorables exploits, il ne faut qu'en combiner & en rapprocher les détails.

Les Eſpagnols *ont pris au Fort de la* MOBILE		*Les* Anglois *ont pris au Fort* SAINT-JEAN	
1	Capitaine.	1	Capitaine.
2	Lieutenans.	3	Tant Lieutenans que Sous-Lieutenans.
2	Chirurgiens.	1	Chirurgien.
	. . . .	1	Ingénieur.
	. . . .	1	Aumônier.
16	Sergens.	12	Tant Sergens que Caporaux.
	. . . .	3	Tambours.
98	Soldats.	17	Canonniers.
60	Matelots.	17	Bateliers.
31	Nègres armés.	6	Eſclaves.
		3	Criminels.
54	Bourgeois.	17	Femmes.
		13	Enfans.
		1	Maître Charpentier.
		1	Garçon Charpentier.
		1	Maréchal-Ferrant.
		2	Maçons.
264.		109.	

Il ne manque à ces intéressantes énumérations que celle des *chiens* & des *chats* qui ont partagé, sinon les fatigues & les dangers des deux siéges, au moins les alarmes & la terreur que les tambours ont pu inspirer à une partie des individus ci-dessus dénombrés.

Nous avons eu aussi, nous autres *François*, part à cette gloire énumérative en *Afrique* : mais notre liste étoit plus courte. Nous avons pris un Fort quelque part vers le *Sénégal*. La garnison s'étoit admirablement défendue ; mais malgré sa valeur, manquant de tout, elle avoit été obligée de se rendre prisonnière de guerre : elle consistoit en

1 Sergent,
& 2 Fusiliers.

Dans ce siége il n'y avoit eu de part ni d'autre, ni tuans, ni tués. A la bonne-heure pour cet article.

Quant aux exploits dont les *Mosquites*, la *Floride*, &c. sont le théâtre, n'est-il pas inconcevable que dans une guerre sérieuse, au moins par son objet & ses dépenses, dans un moment où chacune des nations belligérantes a besoin de ramasser ses forces pour frapper des coups décisifs, elles aillent ainsi les éparpiller dans des pays ignorés, dans des pays où des provinces entières sont moins précieuses qu'un seul homme ; & se disputer de prétendues conquêtes dont la possession est plus embarrassante que la perte n'en peut être funeste ? » Mort de ma vie, leur diroit quel-
» que vieux Caporal de l'ancien temps, si c'est là

» guerre que vous faites, ç'en eſt trop peu : mais » ſi c'eſt un tournois, ç'en eſt trop «.

A ce train-là la guerre peut durer encore dix ans : ſi l'on compte pour la terminer ſur l'épuiſement & la ſoumiſſion volontaire des *Anglois*, il paroît qu'on ſe trompe. Le *Parlement* en recevant l'ordre de ſe proroger, a accordé les 20 *millions ſterling* dont le Miniſtre des Finances avoit déclaré au commencement avoir beſoin.

Mais trouvera-t-on ces 20 *millions* dont les revenus ordinaires & même forcés de la nation ne font qu'une très-petite partie ? Sans doute on les trouvera, du moins tant que l'état actuel des choſes ne changera pas. Le crédit des *Anglois*, comme celui de tous les marchands, tient à leur proſpérité. Tant qu'ils ne feront pas battus ; tant qu'on ne verra pas leur fortune humiliée & chancelante, l'or ſuintera de toutes les bourſes pour ſe rendre dans leurs mains.

A la vérité, malgré l'éclat qu'ils donnent à leurs emprunts, je ne crois pas que ce ſoit par cette voie que le Gouvernement ſe fournît les fonds dont il grève la nation. Je ſoupçonne une autre manœuvre plus expéditive, plus abondante, mais auſſi plus délicate, & reſtée juſqu'ici couverte d'un voile qu'il eſt étonnant que perſonne n'ait encore eſſayé de lever, même en *Angleterre*. C'eſt ce que je tâcherai de faire au premier moment, quand mes forces mieux rétablies, & la diminution des chaleurs me permettront un travail plus aſſidu.

FRANCE.

Conseil de Guerre tenu à Breſt, *pour examiner la conduite de M.* Duchilleau, *commandant le vaiſſeau de guerre* le Prothée, *pris par les* Anglois.

On peut ſe rappeller les détails ſinguliers de l'action qui a compromis ce Commandant aux ieux du Public, & la légéreté avec laquelle les Gazettes ont répandu les imputations injurieuſes qui paroiſſoient en réſulter. Ayant moi-même été, quoiqu'avec ménagement, l'écho de ce cri qui paroiſſoit univerſel (1), je ne puis trop me hâter de réparer cette injuſtice involontaire.

M. *Duchilleau* a été d'abord emmené priſonnier en *Angleterre*, & ſa captivité a fait un premier obſtacle à ſa juſtification. Revenu en *France* il a obtenu du Roi un *Conſeil de guerre*, qui s'eſt aſſemblé à *Breſt* pour le juger. Par Jugement définitif du 6 Juillet dernier *il a été pleinement & entièrement déchargé*. Ce Tribunal étoit compoſé de *trois Chefs d'eſcadre*, & de *huit Capitaines de vaiſſeau :* il avoit pour Préſident le Comte *Duchaffaut*, nom célèbre, & bien digne de ſe trouver en tête d'une ſemblable liſte.

(1) Tome VIII de ces *Annales*, article de *Mars*.



Mort de MM. les Abbés BATTEUX, & DE CONDILLAC, *de l'Académie* Françoiſe.

DANS la pétaudière *Académique* on ne trouve plus depuis long-temps parmi les intrus que la brigue y porte, aucun nom qui mérite de fixer l'attention, ſi ce n'eſt pour admirer la bizarrerie, ou l'indécence des choix. Mais parmi ceux que la mort en fait diſparoître il y en a quelquefois qui peuvent inſpirer des regrets, & juſtifier des éloges. Ce ſont des reſtes du temps où le mérite ſe comptoit encore pour quelque choſe dans les adoptions ; où une cabale impudente, & impunie n'avoit pas encore acquis le droit de tyranniſer les ſuffrages, & de braver le vœu de la nation. Les deux hommes dont il s'agit dans cet article étoient de ce vieux temps.

Le premier, l'Abbé *Batteux*, étoit mon compatriote, c'eſt-à-dire, bon & ſimple *Champenois*, ſans intrigue, ſans malice. Ayant aſſez de mérite pour ne pas reſter obſcur, & point aſſez d'éclat cependant pour ſe faire des ennemis, ſa carrière a été auſſi paiſible que ſon caractère ; bonheur dont ne jouiſſent pas toujours ceux à qui la nature ſembloit l'avoir préparé.

Né dans un village à quelque diſtance de *Reims*, ſans fortune, comme ſans nom, parvenu à une place de Profeſſeur à l'Univerſité de cette ville,

il trouva par hasard un protecteur puissant qui fit pour lui les frais, & les démarches de son avancement. Il est vrai que le protégé n'étoit pas importun. Un *canonicat*, quelques *pensions*, une *chaire* supprimée de son vivant, & une place à l'*Académie Françoise*, ont suffi à son ambition.

Il a mis dans ses Ouvrages la même tranquillité, la même modération que dans sa conduite: le genre de Littérature auquel il s'étoit dévoué ne pouvoit pas produire une renommée bien étendue : c'étoient des traductions, des revisions d'anciens Auteurs ; & des traités sur la métaphysique des langues & des arts.

Les *Grammairiens* estiment son Livre des *Beaux-Arts réduits à un seul principe ;* & son *Cours de Belles-Lettres* employé, dit-on, dans les Collèges pour l'éducation de la jeunesse. Ces Ouvrages supposent beaucoup de jugement, de sagacité, de goût, & même de finesse : mais il ne faut pas croire que l'utilité de tous les écrits du même genre soit proportionnée au travail qu'ils ont dû coûter à un Auteur.

L'enfance à laquelle ils semblent spécialement destinés, ne les entend pas : & dans un âge plus avancé, si l'on est en état de les entendre, on n'en a pas besoin. Un moment de réflexion en apprend plus à un homme intelligent que tous les préceptes du monde. Jamais les règles n'ont formé un grand Ecrivain, un Orateur éloquent, un Poète supérieur : les modèles qui les justifient les ont toujours précédées. Les Auteurs qui les

ramaſſent cherchent plutôt à manifeſter leurs propres talens, qu'à développer ceux de leurs Lecteurs. La nature & les exemples dans tout ce qui dépend de l'eſprit, il n'y a guère d'autres véritables inſtituteurs.

M. l'Abbé *Batteux* avoit été chargé peu d'années après ſon arrivée à *Paris* d'un emploi bien plus inutile encore, & d'un miniſtère bien autrement infructueux. On l'avoit nommé à une de ces chaires qui forment ce qu'on appelle le *Collège Royal*, fondation louable dans ſon principe; glorieuſe peut-être à la mémoire des Rois qui l'ont créée, ou enrichie, ou reſtaurée, mais abſolument hors d'œuvre aujourd'hui, & dont il eſt bien étonnant qu'on place la conſervation au rang des objets dignes de l'attention du Gouvernement, ſur-tout depuis que l'*Univerſité* de *Paris* a réformé quelque choſe dans ce que ſa conſtitution avoit de gothique, de trop pédanteſque; qu'elle s'occupe inſenſiblement à ſe débarraſſer de ce que l'uſage, & l'ancienne routine la forcent d'en conſerver, & qu'elle s'eſt illuſtrée par des hommes d'un véritable mérite.

La chaire de M. l'Abbé *Batteux* étoit la plus ſuperflue de toutes ces ſuperfluités. C'étoit celle de la *Philoſophie grecque* & *latine*; auſſi le premier Ouvrage du Profeſſeur après ſa promotion fut deſtiné à démontrer l'abſurdité, la folie des chimères que ſon poſte le condamnoit à développer au Public.

Le ſeul fruit réel qui en réſulta pour le maître fut de ſe déſabuſer d'après la lecture des An-

ciens, des préjugés accrédités contre la mémoire d'*Epicure*, & d'abſoudre ce Philoſophe ſi ſcandaleuſement célèbre des anathêmes trop multipliés contre lui.

On doit encore à M. l'Abbé *Batteux* une traduction d'*Horace*, auſſi bonne que peut l'être une verſion, & une verſion d'un pareil Auteur, ſouvent négligé, ſouvent obſcur, ſouvent..... tel enfin qu'il ſeroit peut-être bien fâcheux dans tous les ſens à un moderne de lui reſſembler.

La vie de M. l'Abbé *de Condillac* a été plus tumultueuſe, & ſa réputation plus brillante, plus étendue, peut-être par l'effet des circonſtances; du moins eſt-il ſûr qu'il avoit plus d'ambition, puiſqu'il a accepté & exercé dans une Cour étrangère un emploi difficile à remplir pour un *vrai Philoſophe*, celui d'inſtituteur d'un Prince deſtiné à régner.

Il ſeroit ſans doute à ſouhaiter que ceux de cette nature ne tombaſſent qu'à des hommes capables de juſtifier ce titre. Mais la vertu même qui les en rend dignes les en écarte: & leur propre penchant ne les y porte guère. Les Souverains empriſonnés tout le temps de leur exiſtence dans la fatale étiquette, mille fois plus dépendans des volontés d'autrui que le dernier de leurs ſujets, ſont ſans ceſſe dupes & victimes des paſſions, des intérêts, des manœuvres de leurs courtiſans.

Je ne parle pas du choix des *Miniſtres*, où ils ne peuvent procéder qu'en aveugles; ni de celui

des *maitreſſes*, où ce qu'ils prennent pour leur propre inclination n'eſt ſouvent que le réſultat des combinaiſons des entremetteurs ; ni de celui des *domeſtiques* intérieurs, où ils n'ont pas la conſolation dont jouit le plus miſérable bourgeois, de pouvoir renvoyer celui qui leur déplaît, & d'éterniſer le ſervice de celui qui leur convient.

Les *Miniſtres* ne compromettant que le bien de l'Etat; les *maitreſſes* & les *valets* couvrant même leurs dégoûts ſous l'apparence du zèle & du dévouement, les malheureux qu'ils trompent ne s'en apperçoivent pas toujours : & l'erreur même peut avoir long-temps pour eux les avantages, ou du moins les jouiſſances de la réalité. Mais combien d'autres objets où ils ne peuvent pas même avoir ce dédommagement, & où le deſpotiſme avec lequel on diſpoſe de leurs perſonnes les expoſe aux accidens les plus funeſtes !

Il eſt bien rare qu'ils aient ni la meilleure *nourrice* dans l'enfance; ni l'*inſtituteur* le plus habile dans la première jeuneſſe ; ni dans le reſte de la vie le *Médecin* le plus inſtruit, ou le *Chirurgien* le plus exercé ; ni même, ce qui paroîtra étrange, le *cuiſinier* le plus délicat, le *vin* le plus ſalubre, ou du moins le plus agréable, l'*étoffe* la mieux frappée, le *bouillon* le mieux fait. Tout eſt ſophiſtiqué, falſifié autour d'eux comme les viſages & les cœurs. En tout genre, au *phyſique*, au *moral*, dans les *arts*, dans les *ſciences*, dans les *lettres*, à quelques exceptions près, un Prince peut être ſûr quand il fait une promotion qu'il eſt l'inſtrument d'une cabale, & qu'il n'avance qu'un homme médiocre.

Mais telle eſt la deſtinée irrémédiable de la grandeur : c'eſt un vice attaché même à tout ce qui s'appelle *Gouvernement.* Dans la *démocratie* ou l'*ariſtocratie* les choix ne ſont pas plus réfléchis, & ſouvent ils ſont encore plus mal dirigés: dans la *Monarchie* le haſard ou la providence ſont quelquefois des miracles dont les deux autres adminiſtrations ne ſont pas ſuſceptibles.

Quoi qu'il en ſoit, M. l'Abbé *de Condillac* fut appellé à *Parme* pour l'éducation de l'*Infant* aujourd'hui régnant : il laiſſa conſtamment peu de regrets à cette Cour quand il en partit ; & il paroiſſoit déſirer que l'on crût qu'il n'en avoit pas emporté davantage : de retour en *France* une *Abbaye* de 12 à 15000 livres de rente fut tout ce qu'il tira d'un poſte qui auroit pu conduire un homme, ou plus adroit, ou plus heureux à l'*épiſcopat*, & aux premières dignités de l'Egliſe.

Si M. l'Abbé *de Condillac* par ce genre de vie s'éloignoit de celle de ſon confrere l'Abbé *Batteux*, il s'en rapprochoit par le genre de ſes ſpéculations *littéraires :* c'eſt ſur-tout auſſi la *métaphyſique* qu'il a cultivée, mais la métaphyſique intellectuelle, celle de l'*ame*, des *idées*, du rapport des *ſens*, & du langage, avec nos *perceptions.* Il a voulu comme tant d'autres expliquer cette union inconcevable, ce développement ſupérieur à notre intelligence, & il n'a donné comme tant d'autres qu'un roman parſemé de quelques traits d'imagination ; mais où il n'y a rien à apprendre que l'impuiſſance de l'eſprit humain ſur ces objets inacceſſibles, quoique ſi voiſins de nous.

Dans ſa vieilleſſe, il a eſſayé, apparemment pour juſtifier ſon ancien titre d'inſtituteur d'un Souverain, de ſe livrer à la *politique*. Il a publié un énorme recueil en 16 ou 17 volumes, ſi je ne me trompe, ſur toutes les parties de l'adminiſtration. Soit injuſtice du Public, ſoit pareſſe, ſoit indifférence pour les gros livres, celui-là n'a pas réuſſi.

L'Auteur avoit eu la précaution d'en donner une eſpèce d'abrégé, d'extrait, en un ſeul volume, qui n'a pas eu une fortune plus heureuſe. Après l'effervescence de la première apparition il eſt reſté complettement oublié. On ne s'en rappelle guère qu'une mépriſe plaiſante dont il a été l'objet, & une explication plus plaiſante encore qui en a réſulté.

M. l'Abbé *de Condillac* dans ſon ſiſtême rapportoit tout au *bled*, à la *liberté du commerce des bleds*. A la vue de ce pavillon tout le monde le prit pour un *économiſte*.

Cette philoſopherie commençoit alors à n'être plus ſi fort à la mode : l'imputation pouvoit paroître fâcheuſe à un homme qui vouloit toujours tenir *à la Cour*. M. l'Abbé *de Condillac* ſe défendit de ce titre, comme d'une injure.

Les Philoſophes piqués lui rendirent le change. On le débaptiſa fort & ferme. M. l'Abbé *Beaudeau*, Secrétaire de la nouvelle Légiſlation, gourmanda vertement le Public dans ſon Tome IV des *Ephémeriques* de 1776, de s'être ainſi laiſſé

abuſer ; & pour prévenir les rechutes il poſa en ces termes le ſignalement d'un *bon & fidèle* ÉCO-*NOMISTE.*

» Les *vrais économiſtes* ſont faciles à caractériſer » par un ſeul trait que tout le monde peut ſaiſir ; » ils reconnoiſſent *un maitre* (1), *une doctrine* (2), » des livres *claſſiques* (3), une *formule* (4), des » termes *techniques* préciſément comme les an- » ciens *Lettrés* de la *Chine.* Nous tenons avec zèle, » & même avec enthouſiaſme, pourquoi pas, « (*exclamation du texte*) à la *Science*, au *Tableau* » *Economique*, au *Confucius* d'*Europe*, & voilà ce » qui nous déſigne «, & ce que n'avoit point apparemment l'Auteur réprouvé.

M. l'Abbé *Beaudeau* ajoutoit immédiatement quelques phraſes qui ſembloient inſinuer, comme une autre qualité diſtinctive de l'*économiſme*, la capacité, le déſir, & même le beſoin du *martyre.* Malheureuſement la ſecte n'a pas eu cette illuſtration. L'expérience d'un côté a ſuffi pour en purger le Gouvernement. Le ridicule en a peu-à-peu débarraſſé la Littérature : mais rediſons-le toujours, les maux qu'elle a faits ne ſeront peut-être jamais réparés.

---

(1) Le Docteur *Queſnai.* (Ces indications & les ſuivantes ſont du texte.)

(2) Celle de la *Philoſophie Rurale*, & de l'analyſe *Economique.*

(3) La *Phyſiocratie.*

(4) Le *Tableau Economique.*

Ces deux places vont occaſionner encore bien de petites brigues, bien de petites courbettes, bien de petites perfidies, bien de petits embarras. A la vérité, la ſecte qui diſpoſoit depuis vingt ans de ces brillantes couronnes, eſt un peu déconcertée. Elle paroît avoir perdu l'eſpoir d'attirer à l'avenir dans la tumultueuſe confrérie les hommes titrés, qui en avoient fait juſqu'à préſent, ſinon la ſplendeur, au moins la ſolidité, & qui aidoient de leur crédit politique, le deſpotiſme des camarades littérateurs. Les premiers ne veulent plus d'une ſociété qui ne peut plus donner que du ridicule; ils abandonnent aux Gens de Lettres cette pomme de diſcorde, qu'on ne peut preſque plus même diſputer, ni à plus forte raiſon poſſéder ſans s'avilir. Le Public rit aujourd'hui dès qu'il apprend qu'il y a une place vacante à l'*Académie*; il rit bien davantage quand elle eſt remplie.



NB. M. l'Abbé *Beaudeau* dont je viens de parler eſt le même qui m'attaque de temps en temps à la ſourdine dans le Journal de *Paris*, au ſujet de ce que j'ai dit ſur la *dixme royale*. Beaucoup de perſonnes ont eu la bonté de me faire paſſer des défenſes ſatisfaiſantes contre tous les petits coups de M. l'Abbé *Beaudeau*. Je les en remercie au nom du Public : mais je leur demande la permiſſion de me diſpenſer d'en faire uſage : je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire de répondre à M. l'Abbé *Beaudeau*.

DE LA NEUTRALITÉ ARMÉE.

CE projet nouveau, noble, imaginé, ſuivi, exécuté par une femme, ſemble prendre de la conſiſtance. Déja des eſcadres *Ruſſes*, *Danoiſes*, *Suèdoiſes*, ſont en marche, & déploient ſur l'*Océan* un pavillon conſervateur. Elles ont été précédées par des déclarations intéreſſantes, qui deviennent des pièces précieuſes pour l'hiſtoire. Voici celles des Cours de *Pétersbourg* & de *Copenhague*.

Déclaration de la Ruſſie.

La guerre maritime ſurvenue depuis quelque temps entre la *Grande-Bretagne* d'une part, la *France* & l'*Eſpagne* de l'autre, a commencé récemment à faire également tort au commerce & à la navigation de nos fidèles ſujets. Nous n'avons en conſéquence pas manqué d'employer, lorſqu'il en a été beſoin pour les protéger & les dédommager de toutes les pertes qui leur avoient été cauſées, notre interceſſion la plus efficace, par une ſuite de laquelle pluſieurs négocians ont déja obtenu, à proportion de leurs demandes, une indemnité conſidérable.

Déclaration du Danemarck.

Si la neutralité la plus exacte & la plus parfaite, jointe à un reſpect inviolable pour les traités, avoit pu mettre la liberté du commerce des ſujets du Roi de *Danemarck* & de *Norwège* à l'abri des malheurs qui devroient être inconnus à des nations qui ſont en paix, & libres & indépendantes, il ne ſeroit point néceſſaire de prendre des meſures nouvelles pour leur aſſurer cette liberté à laquelle elles ont le droit le plus inconteſtable.

Le Roi de *Danemarck* a toujours fondé ſa gloire & ſa grandeur ſur l'eſtime & la

Cependant quoique nous ne doutions point que les autres ne soient également dédommagés par les Puissances belligérantes, nous ne saurions regarder ces indemnités particulières comme un gage suffisant de la sûreté sur laquelle les nations neutres pourront compter désormais. Par ce motif nous avons résolu non-seulement de prendre les mesures les plus efficaces pour le maintien du commerce maritime de nos sujets, mais aussi de les mettre à exécution en cas de besoin. Elles ont déja été notifiées à toute l'*Europe* par une déclaration remise dans les mêmes termes aux trois Puissances belligérantes, par laquelle nous fixons expressément & avec exactitude les droits & les prérogatives d'un pavillon commerçant *neutre*. Les uns & les autres se fondent soit sur les propres termes de notre traité de commerce avec la Couronne de la *Grande-Bretagne*, soit sur les principes évidens & inébranlables du droit de la *nature & des gens*.

Mais tandis que nous exigeons des autres nations pour notre propre utilité l'accomplissement entier & illimité de leurs devoirs, nous ne sommes pas moins d'intention de notre part d'observer confiance des autres peuples: il s'est fait depuis le commencement de son règne la loi de témoigner à toutes les Puissances ses amies les ménagemens les plus capables de les convaincre de ses sentimens pacifiques, & de son désir sincère de contribuer au bonheur général de l'*Europe*. Ses procédés authentiques en font foi.

Il ne s'est jusqu'à présent adressé qu'aux Puissances belligérantes elles-mêmes pour obtenir le redressement de ses griefs; & il n'a jamais manqué de modération dans ses demandes, ni de reconnoissance lorsqu'elles ont eu le succès qu'elles devoient avoir. Mais la navigation *neutre* a trop souvent été molestée, & le commerce de ses sujets le plus innocent trop fréquemment troublé, pour que le Roi ne se croit pas obligé de prendre actuellement des mesures propres à s'assurer à lui-même & à ses alliés la sûreté du commerce & de la navigation, & le maintien des droits indispensables de la liberté & de l'indépendance.

Si les devoirs de la neutralité sont sacrés, si le droit des gens a aussi ses arrêts avoués par toutes les nations impartiales, établis par la coutume, & fondés sur l'é-

invariablement à leur égard les obligations de la *neutralité* la plus étroite. Ainsi il est nécessaire que tous nos sujets se conforment rigoureusement dans leur commerce maritime & dans les entreprises qui y sont relatives, à notre volonté; à défaut de quoi ils se rendroient indignes de notre protection & de notre secours.

Et afin que personne d'entre eux ne tombe en contravention par ignorance, nous ordonnons à notre collège de commerce de notifier aux négocians *Russes*, commerçans dans nos ports, qu'en jouissant de l'entière liberté de trafiquer & d'envoyer leurs vaisseaux en toutes les parties de l'*Europe*, ils sont tenus à observer, conformément à nos traités avec diverses Puissances, & aux ordonnances de chaque endroit, ce qui suit.

I. Ils ne pourront prendre aucune part à la guerre, directement ni indirectement, ou sous quelque prétexte que ce soit; & ils ne pourront même donner du secours à aucune des Puissances belligérantes, en lui apportant des marchandises de *contrebande* sous pavillon *Russe* : celles-ci consistent nommément en *canons*, *mortiers*, *mousquets*, *pistolets*, *bombes*, *grenades*, quité & la raison, *une nation indépendante & neutre ne perd point par la guerre d'autrui les droits qu'elle avoit avant cette guerre*, puisque la paix existe pour elle avec tous les peuples belligérans, *sans recevoir & sans avoir à suivre les loix d'aucun d'eux*. Elle est autorisée à faire dans tous les lieux (la contrebande exceptée) le trafic qu'elle auroit droit de faire si la paix existoit dans toute l'*Europe*, comme elle existe pour elle.

Le Roi ne prétend rien au-delà de ce que la neutralité lui attribue. Telle est sa règle & celle de son peuple; & Sa Majesté ne pouvant point avouer le principe que des *nations belligérantes sont en droit d'interrompre le commerce de ses Etats*, elle a cru devoir à soi-même & à ses peuples, fidèles observateurs de ses réglemens, & aux Puissances en guerre elles-mêmes de leur exposer les principes suivans qu'elle a toujours eu, & qu'elle avouera & soutiendra toujours de concert avec Sa Majesté l'Impératrice de *toutes les Russies*, dont elle a reconnu les sentimens entièrement conformes aux siens.

I. Que les vaisseaux neutres puissent naviguer librement de port en port, & sur les côtes des nations en guerre.

boulets ou *balles propres à tirer*, *fusils*, *pierres à fusil*, *mêches*, *poudre*, *salpêtre*, *soufre*, *cuirasses*, *piques*, *épées*, *porte-épées*, *gibernes*, *selles* & *brides* : ils doivent aussi prendre soigneusement garde qu'il ne se trouve sur chaque bâtiment pas plus de ces munitions de guerre qu'il n'en est besoin pour son propre usage ; de sorte cependant que chacun des *matelots ou passagers en soit suffisamment pourvu.*

II. Toutes les autres marchandises, quels qu'en soient les propriétaires, & quand même elles appartiendroient aux sujets de l'une ou de l'autre des Puissances belligérantes, pourront être librement embarquées sur des bâtimens *Russes*, & jouiront sur leur bord, à l'égal des marchandises de nos sujets, de la protection du pavillon *Russe*, excepté celles qui sont contenues dans l'art. premier, sous le nom de *contrebande*, comme effectivement elles sont déclarées telles dans l'article XI de notre traité de commerce avec l'*Angleterre.* Au moyen de cette sûreté des marchandises permises sur des vaisseaux neutres, nos sujets doivent aussi avoir soin de ne pas embarquer des effets qui leur appartiennent sur des bâtimens des nations engagées dans la guerre, afin d'éviter

II. Que les effets appartenant aux sujets des Puissances en guerre, soient libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception des marchandises de contrebande.

III. Qu'on n'entende sous cette dénomination de *contrebande* que ce qui est expressément désigné comme tel dans l'article III de son traité de commerce avec la *Grande-Bretagne* de l'année 1770, & dans les articles XXVI & XXVII de son traité de commerce avec la *France* de l'année 1742. Et le Roi avouera également ce qui s'y trouve fixé à l'égard des Puissances avec qui il n'a point de traité.

IV. Qu'on regarde comme un port bloqué celui dans lequel aucun bâtiment ne peut entrer sans un danger évident, à cause des vaisseaux de guerre stationnés pour former de près le blocus effectif.

V. Que ces principes servent de règle dans les procédures ; & que justice soit rendue avec promptitude & d'après les documens de mer, conformes aux traités & aux usages reçus.

Sa Majesté ne balance point de déclarer qu'elle maintiendra ces principes, ainsi que l'honneur de son pavillon, &

ainsi tous désagrémens, & toutes rencontres désagréables.

III. Tout bâtiment sorti du port de cette ville ou de quelque autre de notre Empire, aura soin de se munir de preuves suffisantes qu'il appartient à des sujets *Russes* : savoir de *lettres de mer*, comme il est d'usage, & d'un certificat de la *douane*, dans lequel il soit déclaré, 1°. de quelles marchandises il est chargé, & de combien; 2°. pour le compte de qui elles ont été achetées, & à qui elles sont envoyées; 3°. pour quel port, & à qui le vaisseau & la cargaison sont adressés. Pour plus de sûreté, les certificats expédiés par la *douane* seront visés par l'*Amirauté*, ou à son défaut par le Magistrat du lieu.

IV. Non-seulement nos sujets nés jouiront de ces prérogatives, mais aussi les étrangers qui se sont domiciliés sous notre domination, & qui portent comme eux les charges publiques; c'est-à-dire, pendant le temps qu'ils séjourneront dans notre pays; puisque dans tout autre cas il ne leur peut être permis d'employer le pavillon marchand de *Russie*.

V. Chaque bâtiment *Russe*, dans le cas même où un seul propriétaire expédie deux ou trois vaisseaux à-la-fois pour le même endroit, devra être pourvu en particulier des documens mentionnés dans le troisième article, qui

la liberté & l'indépendance du commerce & de la navigation de ses sujets : & c'est pour cet effet qu'elle a fait armer une partie de sa flotte, quoiqu'elle désire de conserver avec toutes les Puissances en guerre non-seulement la bonne intelligence, mais même toute l'intimité que la neutralité peut admettre.

Le Roi ne s'écartera jamais de celle-ci sans y être forcé: il en connoît les devoirs & les obligations : il les respecte autant que ses traités, & ne désire que de les maintenir. Sa Majesté est aussi persuadée que les Puissances belligérantes rendront justice à ces motifs; qu'elles seront aussi éloignées qu'elle l'est elle-même de tout ce qui opprime la liberté naturelle des hommes; & qu'elles donneront à leurs Amirautés & à leurs Officiers des ordres conformes aux principes ci-dessus énoncés, qui tendent évidemment au bonheur & à l'intérêt de l'*Europe* entière.

Copenhague, le 8 Juillet 1780.

puissent servir à justifier de leur propriété, en cas que ces navires se séparent durant le voyage, ou qu'ils soient obligés de suivre des routes différentes.

VI. Il est défendu à tout bâtiment *Russe* d'avoir des *connoissemens*, *charte-parties*, ou autres papiers de mer doubles ou douteux, beaucoup moins des déclarations fausses, d'autant que celles-ci exposent toujours à un danger inévitable. Ainsi l'on fera principalement attention à ce que les documens soient en bon ordre, & prouvent clairement, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, la vraie destination du bâtiment, & la nature de sa cargaison. Il est aussi nécessaire que le contrat entre le propriétaire des marchandises & le maître du bâtiment, ou la convention connue sous le nom de *charte-partie* se trouve toujours à bord. Mais comme il arrive assez souvent que le propriétaire des marchandises en faisant l'expédition, soit sur son propre vaisseau, soit sur quelque bâtiment neutre frêté par lui, en fixe la vente uniquement par spéculation, au préalable en quelque port, & (au cas que le prix dans ce port soit trop bas) en quelque port plus éloigné, dans ce cas on ne doit pas manquer de nommer & de fixer les deux ports suivant l'ordre de la route & leur situation, dans un seul & même *connoissement* & non en deux. L'on doit aussi observer la même précaution à l'égard des *chartes-parties*, afin qu'il ne se trouve point de différence entre elles & les *connoissemens*. Et au cas que quelqu'un de nos sujets, au mépris de ces dispositions, se permît de l'artifice & de la duplicité, il peut s'assurer qu'il ne jouira jamais de notre protection, celle-ci ne s'accordant qu'uniquement au commerce licite & innocent, & nullement au trafic illicite & frauduleux.

VII. Tout bâtiment *Russe* qui après avoir déposé sa cargaison dans quelque port étranger a dessein de retourner en son pays, ou de se rendre plus loin dans un autre endroit étranger, devra se pourvoir dans ce port & dans tout autre où il s'est arrêté pour faire le commerce, des documens requis par les usages du pays, afin qu'on puisse constater en tout temps la nation à laquelle le navire appartient, le port d'où il vient, celui où il va, & les marchandises dont il a de nouveau été chargé.

VIII. Pour autant que les susdits documens sont indispensablement nécessaires pour prouver la propriété neutre des effets qui se trouvent à bord du navire, l'on doit avoir particulièrement soin de ne point les jetter en mer, non plus que toutes autres écritures ou papiers sans aucune exception, ni à quelque occasion que ce soit, particulièrement à la rencontre de quelque autre vaisseau, d'autant que par cette démarche l'on peut causer contre soi des soupçons fondés, & s'exposer à des suites désagréables.

IX. L'on doit se garder soigneusement qu'il ne se trouve sur un bâtiment *Russe* un marchand, employé de commerce, ou autre Officier, ni plus du tiers des matelots, qui soient sujets d'une des Puissances belligérantes; puisque dans le cas contraire un pareil vaisseau pourroit s'attirer beaucoup de désagrémens. Les vaisseaux qui s'acheteroient en temps de guerre des sujets des Puissances belligérantes s'exposeroient à des inconvéniens pareils. En conséquence dès-à-présent & aussi long-temps que la présente guerre maritime durera, l'on ne pourra les acheter à d'autre usage que pour naviguer sur la *Baltique* ou dans la mer *Noire*.

X. L'on défend en général d'apporter de quelque endroit que ce soit aucunes marchandises en des places actuellement *bloquées* ou *assiégées* par mer & par terre : & si quelqu'un de nos marchands se hasarde à un pareil commerce illicite, il n'aura, malgré la perte qu'il pourra faire, pas le moindre droit de recourir à notre protection.

XI. Tous nos sujets qui se trouvent en pays étranger pour affaires de commerce, doivent se conformer exactement aux loix locales sur le commerce qui y sont en usage, ainsi qu'aux Ordonnances de l'endroit où ils font leur séjour, ou vers lequel ils envoient leurs vaisseaux : & afin que ces Loix & ces Ordonnances leur soient connues autant que possible, le département des affaires étrangères communiquera à notre Collège de commerce tous les papiers y relatifs, pour les faire connoître à tous les négocians par la voie des Gazettes.

XII. Notre dessein de protéger & de défendre de la manière la plus efficace le commerce & la navigation de nos

fidèles sujets est néanmoins bien éloigné de l'intention, qu'il en resulte du dommage pour l'une ou pour l'autre des Puissances belligérantes, ou que des négocians particuliers en prennent occasion de faire des gains illicites. En conséquence nous défendons expressément aux négocians de notre Empire de permettre aux étrangers de faire naviguer des vaisseaux ou de commercer sous leur nom. En cas de contravention à notre volonté à cet égard, celui qui s'en sera rendu coupable perdra le droit de faire le commerce maritime, & de jouir pour cet effet de notre protection Impériale.

Si nos sujets qui font le commerce maritime remplissent avec exactitude toutes ces conditions, ils pourront compter en revanche sur notre protection plénière & illimitée dans leurs affaires en pays étranger, ainsi que sur une intercession soigneuse & zélée du Ministre, des Agens ou des Consuls qui y résident de notre part. A cette fin notre Collège des affaires étrangères les pourvoira à temps des instructions les plus convenables. Ceux de nos sujets au contraire qui n'observeront point ces règles, ne pourront pas former la moindre prétention sur notre protection dans les malheurs & les pertes qui pourroient résulter de ce qu'ils se seroient écartés volontairement de la circonspection nécessaire qu'on leur a recommandée.

Le Collège de commerce en notifiant notre présente Ordonnance aux négocians *Russes* qui font le commerce dans les ports, ne manquera point de pourvoir en même-temps les douanes des instructions nécessaires qui y sont relatives, ainsi que d'informer de notre volonté les Gouverneurs des Gouvernemens où il se trouve des ports, afin qu'elle soit observée uniformément dans tous les Tribunaux, pour autant qu'ils y ont aucune relation.

Donné à *Czarsko-Zelo*, le 8 (19) Mai 1780. Signé *Catherine*.

Le Roi de *Suède* a publié aussi un rescrit moins détaillé, mais où il paroît embrasser absolument les mêmes principes, & promet à ses sujets les mêmes avantages, ou leur prescrit les mêmes bornes. Je ne ferai sur toutes ces pièces que deux réflexions.

La première ſur laquelle je renvoie en partie à ce que j'en ai déja dit ci-devant Tome VIII, article d'Avril, concerne la ſpécification, & l'interdiction aux vaiſſeaux *neutres* du tranſport, des prétendues marchandiſes de *contrebande*. N'eſt-ce pas montrer un peu de foibleſſe au milieu de la fermeté? N'eſt-ce pas ouvrir une large voie aux vexations de toute eſpèce dont on ſemble vouloir ſe garantir, & s'expoſer volontairement aux viſites, aux déſagrémens, aux dégoûts que voudra donner aux neutres foibles un vaiſſeau plus fort? Ne les rançonnera-t-il pas impunément avec l'ordonnance de leurs Souverains à la main?

Par exemple l'Impératrice de *Ruſſie* défend à ſes ſujets d'avoir *plus de munitions de guerre dans leurs navires qu'il ne leur en faut;* mais elle ne prétend pas cependant qu'ils ſoient déſarmés; elle veut même *que chaque matelot ou paſſager ſoit ſuffiſamment pourvu* de ces moyens de défenſe : mais quelle en ſera la meſure? Qui fixera combien un bâtiment neutre doit porter de *gargouſſes*, de *mouſquets*, de *haches*, de *cartouches*, d'*épées*, de *grenades*, &c? Si l'amas en eſt petit, le navire ſera enlevé par les forbans : s'il eſt grand le vaiſſeau inquiſiteur lui dira, vous êtes un *contrebandier*.

N'auroit-il pas été non-ſeulement plus ſûr, mais plus noble, d'interdire toute eſpèce de *viſites?* En conſéquence de ne faire partir les vaiſſeaux marchands que ſous l'eſcorte d'un, ou de pluſieurs vaiſſeaux de guerre, munis d'un pavillon ſpécial, & d'une commiſſion expreſſe, dont chaque bâtiment mis à ſa garde, auroit eu une

expédition pour la produire dans un port ami, ou même en mer, dans les cas où la tempête le ſépareroit ?

Alors en corps, point de *viſites*. Le pavillon protecteur ſeroit une caution ſuffiſante de la pureté de tout ce qui ſe trouveroit ſous ſon eſcorte : les traîneurs iſolés ne ſeroient pas plus *viſités ;* mais ils ſeroient aſtreints à montrer pour tout *papier de mer* l'expédition dont je viens de parler, qui prouveroit qu'ils font partie de tel convoi, ou de telle eſcadre. Cela ne vaudroit-il pas mieux que ces formalités humiliantes, fâcheuſes & ſuſpectes, des certificats de *douanes*, d'*amirautés*, &c ? Il y auroit à-la-fois plus de grandeur, de ſûreté, de facilité même.

On dira que l'excluſion de la *contrebande* eſt formellement ſtipulée par les traités, & qu'il en réſulte tacitement une néceſſité de ſe ſoumettre aux viſites. Tout ce qu'on en pourroit conclure d'une part, c'eſt l'imprudence qui a préſidé à ces ſtipulations, & le beſoin qu'ont toutes les Puiſſances de ſecouer ces entraves dont elles n'avoient pas encore apprécié la peſanteur. Mais auſſi d'un autre côté, d'où vient donc ce reſpect ſubit pour des conventions qui n'en ont jamais inſpiré qu'aux foibles ?

Eh ! ſi les traités ſont des liens ſi puiſſans, pourquoi donc s'égorge-t-on en front de bandière depuis *Breſt*, *Plimouth* & *Cadix*, juſqu'à *Boſton*, juſqu'à *New-York*, juſqu'au *Bengale ?* N'a-t-on jamais rien écrit dans tous ces pays-là ? N'y

a-t-on jamais juré d'aimer ses voisins, & de vivre en paix avec eux?

Ajoutons que quelque sévère que soit la disposition de ces traités, quand le Souverain qui voudra se soustraire au joug honteux qu'ils lui imposent; à un joug aggravé par mille vexations que les traités réprouvent, se rendra lui-même caution pour ses sujets; quand il dira » je ne veux » plus que des étrangers exercent sur eux un des- » potisme outrageant, mais j'engage ma parole » de prendre les précautions nécessaires pour que » les Puissances à qui j'ôte ce droit ne puissent » se plaindre qu'il en résulte des abus: « on ne pourra pas l'accuser de contrevenir aux accords. Car enfin sa parole sur cet article vaudra sans doute autant que sur les autres: & si on lui fait l'affront de le soupçonner d'être capable d'y manquer en ce point, quelle caution a-t-on de sa fidélité sur le reste?

Il promettra de veiller lui-même chez lui à la police que les traités prescrivent: si après cela vous avez encore de l'inquiétude, quelle sécurité peut donc vous donner le traité lui-même! Mais la force... Ah oui: ayez la donc pour vous. Mais il me semble qu'à présent du moins la *France* & l'*Espagne* étant à-peu-près d'accord avec les Puissances *neutres* sur les principes, & se disposant même à aller par égard au-delà de ce que celles-ci exigent, il n'y a plus que les *Anglois* intéressés à réclamer les anciennes conventions. Or les ont-ils assez respectées pour qu'il leur soit permis de s'en prévaloir? Sont-ils réellement assez

forts pour les faire valoir? Et si les 30 ou 35 vaisseaux de guerre qui vont neutraliser l'*Océan* leur signifient à coups de canon que le temps des visites est passé, oseront-ils soutenir le contraire?

La seconde considération dont j'ai parlé n'est pas moins importante, & mériteroit encore plus d'attention, au moins de la part des *Anglois*: peut-être a-t-elle déja frappé les *Hollandois*; peut-être est-elle la cause secrète de l'inconcevable inaction de ceux-ci, du sang-froid avec lequel ils voient d'un côté les *Anglois* qui les pillent, & de l'autre les Puissances *septentrionales* qui s'arment pour se défendre d'être pillées aussi.

La guerre actuelle, malgré le caractère presque ridicule qu'elle porte, comme je l'ai fait voir tout-à-l'heure; malgré la confusion, ou plutôt la nullité des plans; malgré l'incertitude des démarches qui en font une époque absolument nouvelle dans les annales du monde, produira cependant à ce qu'il paroît de très-grans effets; elle influera sur l'état à venir du globe, plus que ces luttes vigoureuses qui fournissent à l'histoire des matériaux si riches, & une pâture si abondante.

D'abord, soumise ou non, libre ou subjuguée, l'*Amérique* à la paix changera d'existence; on n'en peut pas douter: si elle se réunit avec les *Anglois*, elle les aidera, elle les excitera à ravager le reste de la terre. Si la séparation se confirme, le commerce prendra d'autres routes: l'*Europe* est menacée, ou plutôt elle peut compter sur une révolution plus sensible, plus active que celles qu'a

produites dans cette partie de l'intérêt commun des nations la fondation d'*Alexandrie*, & ensuite la découverte du cap de *Bonne-Espérance :* je l'ai fait voir ailleurs.

Mais ce n'est pas tout. Ce n'est peut-être pas là précisément ce qui doit alarmer le plus les *Hollandois*, ni même les *Anglois*. Possesseurs des plus riches capitaux; plus familiarisés que les *François* avec la navigation; plus hardis, plus aidés par le Gouvernement & l'esprit national que les *Espagnols*, il ne seroit pas impossible qu'ils trouvassent encore des avantages dans la séparation du Nouveau-Monde, & qu'ils y conservassent sur les autres *Européens*, quant au commerce, une supériorité que personne jusqu'ici n'a même songé à leur disputer.

Mais cette *neutralité* armée, ce commerce indépendant qui se forme, qui s'accroît, qui se développe, leur prépare des rivaux bien autrement redoutables.

Jusqu'ici les esprits glacés dans le *nord*, languissans presque comme leur climat, n'avoient fait aucune tentative pour s'affranchir du joug mercantille sous lequel *Amsterdam* & *Londres* les écrasoient. Le *Texel* & la *Tamise* régnoient dans la *Baltique :* les *goudrons*, les *fers*, les *bois de construction*, les *chanvres*, s'enlèvoient par des *Anglois*, des *Hollandois :* c'étoient des *Anglois*, des *Hollandois* qui les voituroient, & qui répandoient en échange sur ces côtes engourdies les *épiceries*, les *toiles* de l'*Asie*, l'*or* de l'*Afrique*, les *vins* de *France*, &c.

Voilà aujourd'hui ces corps massifs qui s'animent, qui s'agitent; ils vont eux-mêmes voiturer leurs productions : ils iront chercher sur leurs propres vaisseaux les retours du *midi;* & que deviendront les rouliers du *Texel* dont ces expéditions ont jusqu'ici fait l'emploi & la fortune? Que deviendront les Titans de la *Tamise* qui se sont proposés d'enchaîner le ciel & la terre, & qui avoient jusqu'à ce moment pu, sans trop de folie, se flatter d'y réussir? Sans croire à la chimère, ou du moins à la bien difficile découverte du *passage du nord;* découverte dont tout l'avantage seroit sans contredit pour les nations *septentrionales*, qui ne voit que dans l'état actuel même des choses, dès que celles-ci voudront s'évertuer, & mettre en œuvre les matériaux qu'elles ont sous la main, elles acquerront dans la navigation de l'*Amérique*, & par celle-ci dans le commerce de tout le globe une prépondérance irrésistible?

Il ne leur faut qu'une alliance directe avec le *Congrès*, s'il résiste aux convulsions dont est tourmentée son enfance, pour leur assurer cet avantage. Le peu d'espace de plus qu'il y a à parcourir de la mer *Baltique* au *Canada*, à la *Caroline*, aux *Florides*, au *Mexique* même, n'est pas un obstacle qui puisse les empêcher d'y balancer, d'y effacer bientôt les marchands de *Nantes*, d'*Amsterdam*, ou de *Londres*. Des vaisseaux bâtis infiniment à meilleur marché; des équipages plus robustes, un goût pour le gain plus modéré, simptôme de tous les établissemens commençans, forceroient bientôt leurs rivaux même à passer par leurs mains pour diminuer les dépenses du fret: & bientôt les voituriers subordonnés deviendroient les capitalistes en chef.

La *France* auroit moins à perdre peut-être à ce changement mémorable que ses voisins. Riche de ses propres productions; tirant de ses vins, de son sel, de ses huiles, de ses bleds même quand elle le voudra, des ressources inépuisables, elle gagneroit peut-être à laisser aux autres peuples les fatigues & les dangers de la navigation marchande : une marine guerrière consacrée à lui assurer le respect des facteurs étrangers, à qui elle permettroit de l'approvisionner, seroit peut-être la seule espèce d'activité dont il lui conviendroit de se piquer.

Mais il n'en est pas de même des *Anglois*, & des *Hollandois*. Ceux-ci n'ayant aucunes productions propres, personnelles, ceux-là en ayant peu, ne subsistent que de la navigation étrangère : c'est parce qu'ils ont trouvé moyen de subjuguer l'*Europe* par ses besoins, l'*Asie* par ses caprices, l'*Amérique* par la violence, qu'ils ont été long-temps les plus opulens, les plus fortunés négocians de l'univers : l'esclavage du *nord* étoit sur-tout leur plus précieuse prérogative : que leur restera-t-il s'il s'évanouit ?

Encore une fois je soupçonne les *Hollandois* de démêler cette terrible conséquence de la neutralité armée : & c'est à leur sagacité que j'attribue la froideur avec laquelle ils procèdent dans tout ceci : mais comment ce point de vue échappe-t-il au coup-d'œil perçant de la politique *Angloise*; ou si elle l'apperçoit, comment ose-t-elle braver ce péril ? Comment a-t-elle pu, par ses infractions au droit des gens, accélérer le moment d'une indignation dont les suites peuvent lui coûter si cher ?

PRUSSE.

Lettre à l'Auteur des Annales.

De *Berlin*, ce 8 Août 1780.

» Vous me faites plaiſir, Monſieur, en approuvant le zèle que je fais paroître pour la gloire du Roi, ſous les loix duquel je vis; mais vous me flatteriez bien davantage ſi vous répondiez au vœu, je puis dire au beſoin preſſant de mon cœur, qui ſeroit de vous voir réparer le tort véritable que vous avez fait à cette gloire, par la publication d'une lettre (1) qui ne peut-être l'ouvrage que de quelque robin partial, d'un mauvais ſujet, quel qu'il ſoit, je puis même dire d'un mauvais citoyen du monde.

» Je ne vous diſſimulerai pas, Monſieur, ma ſurpriſe, & celle de bien de braves gens impartiaux, d'avoir trouvé cette juſtification de la Magiſtrature *Pruſſienne* dans un ouvrage conſacré à ridiculiſer la morgue des *robinocrates* de tous les pays, à ouvrir les ieux ſur leurs prévarications, & à les vouer à la haine publique? Avez-vous donc cru, Monſieur, que les gens de *robe* valoient mieux ici qu'ailleurs; qu'ils y étoient moins attachés à l'eſprit de corps, moins recalcitrans à l'autorité ſuprême, moins diſpoſés à

(1) Voyez l'article de *Pruſſe*, ci-devant page 4 de ce volume.

s'étayer

s'étayer les uns les autres, à se passer réciproquement leurs sottises, leurs inepties, leurs injustices? Peut-être y sont-ils en effet tout cela moins que par-tout ailleurs : mais est-ce à leur éloge, ou à celui de leur maître qu'il faut le dire? Vous êtes trop éclairé; vous connoissez trop les hommes pour être embarrassé un instant à prononcer.

» Au bout du compte, Monsieur, en supposant le fait tel qu'on vous l'a rapporté, ce qui est encore douteux, même dans ce pays, qu'avez-vous avancé en le rendant public? Vous avez, direz-vous, publié une vérité. Mais vous conviendrez au moins que c'est une des vérités les plus stériles, & même les plus dangereuses qu'on puisse dire.

» Elle est *stérile*, parce que s'il y a du mal vous n'empêcherez pas qu'il n'existe; parce que vous ne corrigerez pas le Roi s'il a failli, & parce que vous ne corrigerez pas non plus les autres Souverains, qui, comme vous voyez, ne s'avisent guère d'avoir de ces sortes de torts-là.

Elle est *dangereuse*, parce que si le Roi avoit lu la satyre à laquelle vous avez donné une place dans un Journal aussi justement accrédité que le vôtre, vous vous exposiez véritablement à commettre un crime de *lese-humanité*, en risquant de contrister le cœur de ce Monarque, de le dégoûter de faire le bien quand il auroit vu avec quelle rigueur on le jugeoit, & de lui faire haïr des sujets qui rendoient si peu justice à ses bonnes intentions.

» Vous n'avez jamais douté, Monſieur, qu'elles ne fuſſent bonnes ces intentions ; & ſuppoſé que le Roi, aigri par les plaintes continuelles qu'on lui portoit contre ſes Officiers de Juſtice, & dont il avoit la bonté de s'occuper, ait cédé dans ce moment-là à un mouvement de vivacité, étoit-ce à vous, à M. *Linguet*, à ſervir d'inſtrument pour lui reprocher cette ſublime, cette reſpectable, cette heureuſe colère ?

» Avouez, Monſieur, avouez, *que vous ne l'aimez pas*, ce Monarque trop mal apprécié par ſes ennemis ; mais que M. *Linguet* devroit eſtimer & révérer davantage, par cette conformité qui ſe trouve entre les hommes de génie, dans quelque genre, & ſur quelque objet que ce génie s'exerce........ (1)

» Et c'eſt vous qui ne laiſſez paſſer aucune occaſion de *dénigrer*; oui, je me ſers de ce terme, de *dénigrer* un Prince qui s'eſt donné des peines incroyables pour réfondre les loix de ſon pays, & pour procurer à ſes ſujets la juſtice diſtributive la plus prompte, la plus éxacte, la moins diſpendieuſe qu'il étoit poſſible.

» Ne me faites pas mettre en colère à mon tour; car je vous dirois nettement que ce ſont vos confreres les *Gens de Lettres*, *Philoſophes* ou *anti-Philoſophes* qui ont mis dans le cœur & dans

---

(1) Je ne retranche ici que des éloges par leſquels apparemment l'Auteur de cette Lettre a voulu m'adoucir l'amertume du reſte.

l'esprit du *Salomon du nord* tout ce qui peut s'y trouver de mal, les uns par leurs perfides louanges, & les autres par leurs satyres encore plus mal fondées...... Vous vous plaignez de l'injustice, de la fausseté, de la méchanceté des hommes : si vous pouviez savoir comme moi ce qu'il en a éprouvé, vous ne seriez pas étonné seulement qu'il les aime, qu'il leur veuille encore du bien, mais qu'ils n'en aient pas fait un tyran & un monstre !

» Revenez donc sur vos pas, je vous en conjure, Monsieur; je ne crains pas de dire que votre honneur y est intéressé : qu'un *Therfite* déchire un *Achille*, rien ne me surprend moins; mais je ne conçois pas qu'un homme de génie puisse être avili, ridiculisé, bafoué par un homme qui lui ressemble à tant d'égards. Laissez le fait indécis, car il l'est réellement; & si vous recueilliez les voix, vous les trouveriez au moins égales; mais apportez un correctif suffisant à votre article, en insistant sur le motif louable & noble qui dans ce moment animoit le Roi.

» Songez, Ecrivain illustre, qui ne devez pas moins compte que les Rois de vos jugemens, à vos contemporains & à la postérité, qu'il est possible qu'un Souverain ait la foiblesse de sacrifier tout son peuple à un *Chancelier* ou à tout autre homme puissant, mais qu'il n'est pas possible de supposer qu'il veuille, de gaîté de cœur, sacrifier ces mêmes personnages à un *Meûnier*. Eh! s'il arrivoit, s'il arrivoit ce dernier cas.... Hommes impitoyables, respectez le motif, & taisez-vous.

» J'en ai dit trop ſans doute pour ne pas vous déterminer; mais ſi contre mon attente vous refuſiez d'effacer le ſcandale que vous avez cauſé aux ames honnêtes, je m'efforcerai de rendre moi-même à la vertu un hommage qu'elle attendoit d'une plume auſſi éloquente, auſſi perſuaſive que la vôtre. Quel motif, quel intérêt ſi preſſant vous anime, me direz-vous encore? Ah! ſi je pouvois en avoir qui ne fuſſent pas nobles, purs & déſintéreſſés, je ne mériterois guère que vous me fiſſiez cette queſtion «.

Signé, ... du 8 Août 1780.

RÉPONSE.

JE ne crois pas, Monſieur, pouvoir prouver mon impartialité plus fortement qu'en publiant la Lettre dont vous m'honorez; mais je crois auſſi que pour me juſtifier complettement il ne faut que remettre ſous vos ieux & ſous ceux des Lecteurs la réflexion qui ſuit dans le N°. 65 de ces *Annales* la Lettre dont vous me reprochez d'avoir fait uſage.

Obſervez que cette lettre m'eſt parvenue par une voie qui a dû me paroître ſûre; qu'elle contient des *faits;* que je ne l'ai pas cependant garantie en la donnant : j'ai fait moi-même la remarque que je la regardois comme une des pièces du grand procès dont le Public de ce ſiècle & la poſtérité doivent être juges, & que je croyois ne pou-

voir la ſupprimer *ſans une eſpèce de prévarication ;* mais auſſi j'ai ajouté : » Si tous ces détails ſont » exacts, il ne faudra plus regarder cette affaire » que comme une de ces cataſtrophes ſi fréquen- » tes dans les Cours, & que les *lumières*, *les bonnes* » *intentions* des Souverains ne peuvent pas tou- » jours prévenir : on plaindra la victime illuſtre » qui paroît avoir été ſacrifiée ; mais on *ne pourra* » *cependant refuſer des éloges aux réformes dont elle* » *eſt devenue l'occaſion*, *aux meſures poſtérieures que* » *le Roi de* Pruſſe *a cru devoir prendre pour épurer* » *dans ſes Etats l'adminiſtration de la Juſtice* «.

Et j'ai cité enſuite dans ſon entier, avec éloge, le reſcrit réformateur : je l'ai propoſé pour modèle aux autres Souverains. Qu'ai-je dû, Monſieur, qu'ai-je pu faire de plus ? En quoi ma conduite eſt-elle celle d'un ennemi ; ou mon langage celui d'un détracteur du Roi ſous le Gouvernement de qui vous vous applaudiſſez de vivre ? En quoi l'ai-je *avili*, *ridiculiſé*, *bafoué ?*

Vous me preſſez d'*avouer que je ne l'aime pas.* Mais je vous prie, pourquoi l'*aimerois-je ?* Et auſſi pourquoi ne l'aimerois-je pas ? Le Roi de *Pruſſe* eſt dès-à-préſent pour nous autres étrangers, ce que ſont *Alexandre* & *Céſar*. Souvent de l'admiration, toujours de l'impartialité, c'eſt tout ce que nous devons à ces héros que d'autres ſiècles ou d'autres pays que les nôtres ont produit : je parle aſſurément de lui, comme diſoit *Tacite*, *Sine ira & ſtudio*, *quorum cauſas procul habeo.* J'en puis dire autant de tous les Souverains de l'*Europe*. Ils ne m'ont jamais fait, ils ne me feront

jamais de bien : je les crois trop équitables pour me faire du mal : & j'aurai soin de n'y pas donner lieu. Il n'y en a qu'un seul envers qui le respect, l'attachement, la fidélité soient pour moi des devoirs ; un seul de qui j'eusse pu accepter les bienfaits sans scrupule & sans rougir. Or, celui-là je ne lui ai jamais demandé, je ne lui demanderai jamais que justice.

J'ai l'honneur, &c.

Signé, LINGUET.

AUTRE LETTRE

A l'Auteur des Annales.

Ploen, ce 7 Juin 1780.

» VOUS parlez, Monsieur, dans le Numéro 47 des *Annales*, de la désertion de 54 Grenadiers à la vue de leur régiment, comme d'une action héroïque digne de passer à la postérité (1).

» Je ne puis qu'applaudir à la conduite des Officiers, à la docilité des parjures, d'être rentrés dans le devoir, à leur confiance dans la parole de leurs Chefs ; le crime projetté, également atroce aux ieux du militaire & du citoyen, ne fut point consommé ; 54 hommes furent sauvés

(1) Voyez dans ce Numéro, page 441, l'anecdote dont il est question. Ces braves soldats vouloient se soustraire à la loi des *coups de sabre*, donnés comme châtiment militaire.

du ſupplice : ils échappèrent au malheur de ſe ſouiller du ſang de leurs concitoyens; un plus grand malheur peut-être fut paré : celui d'inſpirer le goût du martyre aux braves ſpectateurs de cette ſcène; ils auroient été affermis ſans doute dans l'idée que c'eſt un point d'honneur de ſe ſouſtraire à une punition dictée par la loi, lorſqu'elle heurte un préjugé reçu.

» Juſques-là je ſuis pleinement de votre avis; mais lorſque vous réprouvez l'Ordonnance qui preſcrit les *coups de ſabre* pour punir les fautes légères, vous permettrez qu'un vieux militaire qui a étudié & pratiqué ſon métier au-delà de quarante ans eſſaie de vous faire revenir d'une erreur auſſi importante qu'aiſée à détruire.

» Sans avoir jamais été attaché au ſervice de *France*, j'ai eu l'honneur ſouvent de ſervir avec des *François*, quelquefois même celui d'en conduire contre l'ennemi, & de leur voir faire des actions de la plus brillante valeur, qui m'ont pénétré d'eſtime & d'admiration pour eux; ce ſont ces ſentimens profondément gravés dans mon cœur qui me portent à vous adreſſer cette Lettre, à vous découvrir un moyen de faire revenir la *France* entière d'un préjugé, & à juſtifier M. *de Saint-Germain*, que vous ne pourrez plus condamner ſans condamner en même-temps le Juge le plus compétent du point d'honneur, le grand *Henri IV*.

» Pour prouver ce fait, je citerai un Livre que je poſsède, que je n'eſtime pas devoir être

si rare, qu'il ne se trouve plus en *France;* en tout cas je m'offre de déposer mon exemplaire dans telle bibliothèque publique qu'il vous plaira de m'indiquer. En voici le titre.

» *Les principes de l'art Militaire, divisez en trois* » *Livres, par* J. de Billon, *Ecuyer, sieur* de la » Prugne, *Lieutenant de M.* de Chappes. *A* Rouen, » *chez* Jean Berthelin, 1626, *in-8.*

» Il est dédié à la *Jeunesse* Françoise *suivant les armes.* » Je suis, dit le sieur *de la Prugne* dans sa » dédicace, un de ceux qui ai autant pris de » peine d'apprendre depuis dix-huit ans que je » suis les armes, & depuis quinze années qu'il » plut à notre grand *Henri* me donner au siége » d'*Amiens* la Lieutenance d'icelui (M. *de Neres-* » *taing*) me commandant outre cela d'apprendre » à le servir sous sa charge comme sous un des » meilleurs Mestres-de-Camp de son Royaume «.

» Ce sieur *de la Prugne* qui a eu l'honneur de servir & de mériter les bontés du grand *Henri*, dit à la page 20, au Chapitre IV de l'*office de Sergent* : » Qu'il soit rude & se fasse craindre; & s'il » faut frapper, ne frappe d'autres armes que de » sa hallebarde, qu'il doit presque toujours avoir, » & que lui ni autre Chef ne die jamais d'injure » aux soldats, ni ne les frappe à coup de poing » non plus que du baston.....

» Le Sergent doit être fort rude aux soldats, & » faire tout ce qu'on lui demande pour les chas- » tier; & hors du commandement il leur doit être » doux «.

» Au Chapitre VII de la charge du *Capitaine*, page 56. » Mais aussi je blâme ceux qui courent » un soldat jusqu'à l'infini comme bourreaux, car » si c'est pour peu de cas, *c'est assez de tirer l'épée*, » *donner du plat* «.

» On donnoit donc aux soldats de *Henri IV*, *pour peu de cas*, des *coups de plat d'épée*, & même de *hallebarde*, qui n'est qu'un bâton armé. Se peut-il que nos soldats d'aujourd'hui se croient déshonorés par une punition qui ne déshonoroit pas les vainqueurs d'*Yvri*?

» Je supprimerai, Monsieur, une quantité de réflexions que je pourrois faire pour appuyer ce raisonnement. Les coups ne peuvent pas déshonorer lorsqu'ils sont prescrits par les Ordonnances : aussi le soldat *Allemand* subit cette punition sons murmurer, mais il ne souffriroit pas des injures qui attaquent réellement l'honneur, qui ne corrigent pas, & que les loix ne sauroient dicter. L'Officier qui s'oublieroit au point de lâcher de gros mots contre un soldat dans un service d'*Allemagne* quelconque, seroit sévèrement puni.

» Votre éloquence embellira, Monsieur, ces vérités, & empêchera qu'une fausse idée sur le point d'honneur ne fasse des progrès sur ces caractères vifs & ardens qu'un rien peut égarer. Les propos des frondeurs font le même effet que les sermons fanatiques; comme vous l'observez fort bien dans votre *Histoire impartiale des Jésuites*. Une plume telle que la vôtre donnant un nou-

veau relief à la vérité par la magie du ſtyle, détruira à coup-ſûr un préjugé important. Je vous invite donc, Monſieur, à l'employer dans une cauſe qui intéreſſe votre patrie & ſes braves ſoldats.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, WOLDEMAR, Comte de *Schmettaw*;

Ancien Gouverneur-Général de *Norwège*, Général de la Cavalerie, Chambellan du Roi de *Danemarck*, & Chevalier de l'Ordre de l'*Eléphant*.

RÉPONSE.

MONSIEUR LE COMTE,

S'IL ne s'agiſſoit que de mon opinion particulière, je vous la ſacrifierois ſans répugnance : avec *Henri IV*, & vous, pour guides en matière d'honneur militaire, je ſerois bien ſûr de ne pas m'égarer : mais il eſt ici queſtion d'un préjugé, d'un préjugé ſpécieux, d'un préjugé inné en quelque ſorte dans une nation entière, dont le caractère diſtinctif eſt en tout genre de ne plier aiſément que ſous les règles qu'elle s'eſt faites, de n'adorer que les illuſions qu'elle-même a conſacrées. Par cela ſeul peut-être la loi de M. *de Saint-Germain* ſeroit répréhenſible.

Il ne ſuffit pas pour bien gouverner une nation de lui donner de bonnes loix ; il faut encore

que ces loix lui ſoient appropriées ; qu'elles ne choquent pas trop directement les uſages établis, ou du moins qu'elles aient en leur faveur la raiſon, l'utilité publique & particulière, l'honnêteté, avec une telle évidence que la routine, l'attachement aux vieilles habitudes, & l'intérêt perſonnel ne puiſſent les combattre qu'en rougiſſant. Or pouvez-vous trouver tout cela dans l'introduction des *coups de ſabre* parmi nous ?

Vous me dites que le ſoldat *Allemand* ſe laiſſe ſans murmurer meurtrir à *coups de bâton*, mais qu'une parole groſſière le révolteroit. En ce cas la loi militaire fait très-bien en *Allemagne* d'armer la main des Officiers d'un gros bâton, toujours en activité, & d'enchaîner leurs langues.

En *France* où ce langage plus énergique encore que licencieux eſt réputé l'idiôme naturel des camps ; où il établit une eſpèce d'égalité entre le ſubalterne & le Commandant ; où les oreilles n'en ſont pas choquées, ni les ames bleſſées, tandis que le mot ſeul de *frapper* cauſe un ſcandale univerſel, & que le bruit d'une *canne* appliquée ſur une épaule affecte plus vivement encore le ſpectateur que le patient ; la loi fait très-bien de ne pas s'occuper des vivacités verbales qui peuvent échapper à des ſupérieurs ; mais il me ſemble qu'elle feroit encore mieux de leur interdire les mauvais traitemens phyſiques de la nature de ceux dont il s'agit ici.

Il faut traiter chacun à ſa mode. Dans tout l'*Orient* les grans repas commencent par des *fruits* & des *liqueurs* : ils finiſſent par le *rôti*, le *vin*, &

les *pilos*, qui ne sont que des potages au riz. Certainement pour y faire bonne chère, il ne faut pas y introduire l'ordre des services *Européens*, & se piquer de faire marcher les *entrées*, les *entremets* avant le *dessert*.

Mais, dites-vous, cette délicatesse est récente: vos peres ne la connoissoient pas : voilà un Officier du temps de *Henri IV*, qui atteste qu'alors un *Sergent* gourdinoit vigoureusement sa compagnie avec une *hallebarde* qui n'est qu'un *bâton armé*, & qu'à la moindre faute on assommoit les soldats à coups de plat d'épée. Les vainqueurs d'*Yvri* souffroient tout cela : valez-vous mieux que les vainqueurs d'*Yvri?* Etes-vous plus délicats sur le point d'honneur qu'*Henri IV* & ses compagnons?

Permettez-moi, Monsieur le Comte, de vous observer 1°. que la date du Livre que vous citez ne prouve rien. Il contient l'opinion personnelle de l'Auteur : mais ce n'est pas un indice que ce fut le sistême général de son temps, ni même celui du Roi des bontés de qui il s'honore.

Il n'y a point de règne, sur-tout en *France*, pour peu qu'il soit long, qui ne voie éclore successivement sur toutes les matières, non-seulement des projets particuliers, mais des ordonnances, des loix absolument contradictoires : on affirme ; on nie ; on élève ; on détruit : on commande ; on révoque.

Depuis que la Monarchie existe, il n'y a guère eu de constant que cette inconstance incurable:

& le militaire n'en a pas été plus exempt que les autres parties. Jusqu'aux couleurs des *uniformes*, jusqu'au nombre des *boutons*, jusqu'aux inclinaisons des *pattes* des *poches*, &c. nous avons vu changer tout cela en vingt ans, presque du noir au blanc : dans toutes ces variantes, quelle étoit la leçon du Prince régnant ? Assurément personne n'en sait rien.

2°. Remarquez, je vous prie, que le sieur *de la Prugne*, en parlant des coups de *plat d'épée* donnés pour des *cas légers*, les regarde comme les effets d'une vivacité passagère, qui expie sur-le-champ la faute sans appareil, & non pas comme un châtiment légal infligé en grande cérémonie. Là c'est une tape qui se lâche en courant, & à laquelle personne ne prend garde ; ici c'est un supplice réfléchi, destiné à servir d'exemple, où la victime est livrée en spectacle avec des formalités plus humiliantes encore que l'exécution n'est douloureuse ; & c'est ce qui la rend intolérable sur-tout pour des esprits *François*.

3°. Dans le Livre du sieur *de la Prugne*, tout homme qui a quelque autorité est bon pour appliquer cette correction militaire : elle ne devient pas l'appanage d'un emploi particulier, la fonction spéciale d'un office désigné pour la remplir : alors ce qu'elle a d'odieux, de révoltant, se perd pour ainsi dire entre tant de mains qui peuvent s'en mêler : personne ne rougit de faire ce que tout le monde fait.

Mais dans la loi de M. *de Saint-Germain* il y a des bras exclusivement, & aveuglement armés

par la juſtice pour ce miniſtère : ce ſont des camarades qu'il dévoue à devenir les bourreaux de leurs camarades ; & dès-lors ils doivent l'abhorrer : la reſtriction le rend honteux, autant qu'il eſt cruel de ſa nature : ce n'eſt plus un pouvoir confié ; c'eſt une exécution renvoyée, & une exécution qui flétrit autant les inſtrumens que les victimes. Peſez ſur-tout, je vous ſupplie, cette différence, & j'oſe croire que vous ſerez de mon avis.

Il n'en eſt pas de même en *Allemagne!* Mais ſongez combien les mœurs, les opinions, les préjugés ſe dénaturent en paſſant le *Rhin ;* combien tout ſe déforme, ou ſe réforme de la *Germanie* aux *Gaules*. Vous avez, dit-on, des bourreaux que leur métier ennoblit, tandis que le même titre en avilit d'autres. Un *coupeur de têtes* eſt dans l'Empire un citoyen honoré : un *ſerreur de cols* eſt un miſérable dégradé.

Chez nous point de diſtinction : rien de plus grand que d'ordonner les ſupplices : c'eſt l'appanage du commandement : rien de plus vil que d'en être l'agent : c'eſt le dernier degré de la ſervitude. Qu'on ſe ſerve de la *corde* ou du *ſabre*, l'ignominie n'en eſt pas moindre.

4°. Enfin vous paroiſſez prendre pour juge le ſiècle même de *Henri IV*, & vouloir en oppoſer la délicateſſe à celle du nôtre : vous voulez que nous ſouffrions en ſilence ce qu'il ſouffroit ; que nous nous croyons à l'abri de la honte quand nous ne ferons que l'imiter. Mais, Monſieur,

distrait par vos emplois; prévenu par l'histoire de votre pays, qui est peut-être plus fortunée, plus glorieuse à cette époque, ne faites-vous pas trop d'honneur à la nôtre?

Songez donc que pour l'espace renfermé entre le *Rhin*, les *Alpes*, & les *Pyrénées*, ce moment est le plus honteux, le plus infâme de ses *Annales*; songez qu'il offre les règnes de *Charles IX*, de *Henri III*, c'est-à-dire, des plus abominables monstres qui aient déshonoré la Couronne après les *Caligula*, les *Nérons*, les *Henri VIII*, &c.

Songez que c'étoit le temps de la bassesse, de l'abrutissement en tout genre, des guerres civiles, de la dégradation du trône, de l'oppression des peuples, de l'oubli de toutes les vertus & de tous les principes.

Sans doute *Henri IV*, le *Balafré*, *Coligny*, *Crillon*, étoient des héros qui conservoient dans cette fange sanglante quelque idée de l'honneur & de la gloire; mais leurs grandes actions, mais la généreuse sublimité de leurs ames n'influoient point sur le siècle; les Conseils n'en étoient pas moins remplies de Ministres lâches; l'*Eglise* de Prélats scandaleux; les *armées* d'assassins élevés aux plus hauts grades.

Par qui je vous prie fut commis de sang-froid le meurtre du Prince *de Condé* fait prisonnier de guerre? Et quel en fut le châtiment? Lisez *Brantome*: voyez-y le détail de la mort du galant *Bussy*, & de tant d'autres; daignez prendre garde

que les *Spadassins* qui leur arrachoient la vie en troupes, étoient les favoris des Princes les plus voisins du trône.

Songez que quand il fallut *meurdrir* le Duc *de Guise*, le lâche *Henri III* qui n'osoit le *juger*; qui n'auroit peut-être pas trouvé dans le Royaume un Tribunal pour seconder des poursuites justes, trouva à sa Cour quarante-cinq assassins pour le percer à coups de stilets; qu'il en auroit trouvé mille; & qu'il n'en trouva qu'un seul assez fier, assez généreux pour lui refuser son bras.

Songez qu'alors tout étoit brigandage; que dans l'*Eglise* on trafiquoit des bénéfices; que dans la *Robe* on trafiquoit des jugemens; que ce grand *Henri IV* dont vous réclamez le suffrage avoit éprouvé dans ses procès particuliers avant son avénement la perversité avide des Tribunaux; qu'il en parloit en plaisantant, disant qu'il avoit *boursillé* lui-même; mot qui ne seroit bon qu'autant qu'il auroit réformé ces abus, quand il en eût le pouvoir.

Songez que dans le *militaire* on trafiquoit de tout; que les Chefs se révoltoient pour se vendre; qu'ils surprenoient les places pour les faire acheter; qu'on ne pouvoit compter sur leur fidélité qu'autant qu'elle étoit lucrative pour eux; que le métier de *Capitaine* étoit celui de pillard, de voleur en titre; & celui de *Soldat* de pillard, de voleur en sous-ordre; que le vertueux, l'incorruptible *Sully* mettoit pendant la guerre au rang des moyens légitimes de s'enrichir les larcins commis avec les détails les plus odieux

sur

fur les paifibles marchands ; fongez bien à tout cela ; & j'ofe croire que vous ne parlerez plus de cet horrible fiècle, quand il s'agira du *point d'honneur*.

Les foldats fe laiffoient *battre?* Eh! ils fouffroient ; ils commettoient bien d'autres baffeffes : mais leur réfignation n'eft pas plus faite pour nous fervir de modèle, que leur corruption ; nous ne fommes plus brigands comme eux : & vous voulez que nous foyons auffi vils !

Pardonnez-moi, Monfieur, d'ofer être d'un avis fi directement contraire au vôtre : tout châtiment qui avoifine l'infamie doit être fans exception banni des camps, à moins qu'il ne foit la punition d'une lâcheté, ou d'un crime digne d'une égale rigueur.

Si je parlois à un Chef qui commandât des maffes pour qui le mot d'honneur fût un fon vuide de fens ; des machines phyfiques qui n'obéiffent qu'à des impulfions violentes, & manuelles, je lui dirois, déployez la vigueur de votre bras, frappez ces automates fans fcrupule & fans pitié ; puifque c'eft la feule manière de leur communiquer des ordres, & que leurs épaules font le feul organe qui correfpond à leur cerveau.

Mais fi la Providence a mis fous vos ordres des ames ardentes, capables de s'enthoufiafmer, même pour des chimères ; chez qui l'amour de l'honneur même mal entendu foit plus fort que celui de la vie ; qui apprécient leurs devoirs, leurs engagemens, leurs moindres démarches mieux que leur exiftence ; qui ne veuillent fouffrir entre

leurs ſupérieurs & eux d'autre différence que la folie de prodiguer leur ſang ſans eſpoir de récompenſes; de marcher au feu ſans autre prix que le riſque d'une mort douloureuſe pour le préſent, & d'une vie non moins pénible, ſouvent plus amère encore pour l'avenir, pourvu que ce riſque ſoit couvert d'une apparence d'égards pour leurs perſonnes, de confiance en leur bonne volonté, de crainte de les avilir; ah! croyez-moi, ménagez ces nobles inſenſés : loin d'étouffer par d'indignes traitemens ce fanatiſme extravagant, mais utile, choiez-le, développez-le; ſacrifiez tout le reſte au ſoin de le conſerver; & n'en appréhendez jamais de mauvaiſes ſuites, puiſqu'il part du reſpect pour ſoi-même; puiſqu'il ne peut jamais conduire qu'à de grandes actions; & qu'en rendant l'obéiſſance même glorieuſe, il répond de la ſoumiſſion des cœurs exaltés par ces fantômes.

Je ſuis très-reſpectueuſement, &c.



Suite du Procès de M. de Lally.

ON a vu juſqu'ici en détail dans ces *Annales* combien cet étrange Procès avoit eu de ſuites plus étranges encore.

On a vu dans le Tome premier comment le Jugement qui a coûté la tête à ce Commandant infortuné, a été caſſé par le Conſeil du Roi, & le fonds de l'affaire renvoyé au Parlement de *Rouen* pour l'examiner de nouveau.

On a vu dans le Tome VIII l'incident illégal, ſcandaleux, illégalement ſuſcité, ſcandaleuſement ſoutenu par un Conſeiller au Parlement de *Paris* contre le fils même du défunt, plaidant en cette qualité, & en perſonne, pour ſon pere.

On a vu dans ce même Tome VIII comment le Parlement de *Rouen* a accueilli cette infraction des loix, des règles de la procédure, de l'honnêteté publique; comment il l'a conſacrée, en quelque ſorte par pluſieurs arrêts préparatoires, & enfin par un arrêt définitif qui admet une *intervention* formellement proſcrite par la raiſon & la juriſprudence.

L'hiſtoire ne préſente que trop d'exemples d'arrêts non moins iniques, non moins irréguliers qui ont été ſoutenus, ou du moins tolérés. Les circonſtances maitriſent quelquefois la juſtice dont l'emploi ſpécial ſemble cependant être de travailler à en rectifier les effets : ici elles n'en ont point empêché le cours. Par une déciſion unanime du Conſeil, compoſé de 54 Magiſtrats, tous les arrêts du Parlement de *Rouen* rendus dans cette affaire ont été caſſés, & annullés.

Le Roi renvoie à un autre Tribunal l'inſtruction du Procès : Sa Majeſté ordonne d'avance que ſi quelqu'une des Parties intéreſſées oſoit former *oppoſition* au préſent arrêt du Conſeil, ſous prétexte qu'il a été rendu ſur *requête*, il n'en ſera pas moins procédé à cette inſtruction; ce qui prouve combien l'*intervention* adoptée à *Rouen* a été jugée monſtrueuſe & nulle par elle-même dans l'ordre judiciaire. Enfin les plaidoyeries de *Rouen* ayant été remplies de la part du Magiſtrat

intervenant d'une violence plus que répréhensible contre le jeune Comte *de Lally*, contre les autres infortunés associés au désastre de son pere, contre le *Conseil même du Roi*, qui a admis sa réclamation, Sa Majesté réserve à ceux qui y ont été outragés, tous leurs droits pour en obtenir la juste réparation.

---

*Nouvelle délibération de l'*Ordre des Avocats *du Parlement de* Paris.

SUIVANT un vieux proverbe les bonnes & les mauvaises nouvelles ne vont jamais seules : en seroit-il donc de même des sottises de certaines classes de la société? Quand une fois la folie a commencé à y donner aux cervelles une impulsion quelconque, ne reviennent-elles à leur état naturel qu'après plusieurs oscillations d'extravagance ou de fureur? Je serois tenté de le croire, & sans doute ceux qui lisent cet Ouvrage auront la même tentation, s'ils prennent la peine d'y réfléchir.

Autrefois quand les R. F. *Économistes* frétilloient encore, j'étois obligé à chaque instant de rabattre vers la terre ces petites têtes *philosophiques* qui ne cessoient de se dresser, de siffler, & même de mordre.

Quand j'ai commencé à faire redescendre à sa place le *bon* Secrétaire de l'*Académie Françoise*, & ses chers féaux, vingt incidens plus ridicules les uns que les autres les ramenoient à chaque instant malgré moi sur la scène; on me soupçon-

noit presque de les faire naître pour ma jouissance privée, quand je n'en étois que le témoin impartial, & l'historien fidèle.

Quand j'ai été forcé de rendre compte des décisions inconcevables, des démarches tumultueuses, surprises à des Cours de Justice, le nombre de ces monumens fâcheux par la *robe* ne s'est trouvé malheureusement que trop grand. En disant toujours des choses nouvelles, j'ai paru ne multiplier que des répétitions.

Enfin dans le dernier Numéro j'ai eu à parler d'un trait de démence & d'audace de la part d'un ORDRE d'*Avocats*, & me voilà obligé de nouveau à raconter une anecdote non moins scandaleuse d'un autre ORDRE; si je veux être chroniqueur exact & véridique, il faut m'exposer à passer pour un annotateur malin; j'espère que cette réflexion & les faits préviendront le reproche & même le soupçon.

A *Paris* donc, non pas chez les *Visitandines*, comme disoit feu *Ververt*, mais au *Palais*, dans le sanctuaire de la *Justice*, sous les ieux des *Magistrats*, à la face du *Clergé* assemblé, vient de se passer une scène qui compromet le *Clergé*, qui outrage la *Magistrature*, qui viole ouvertement les loix, qui prive une portion non-seulement nombreuse, mais infiniment respectable de citoyens, du plus beau privilège auquel des hommes honnêtes puissent prétendre, de celui d'offrir au Public le secours de leurs talens & de leurs lumières.

L'ORDRE auguste, équitable, désintéressé des AVOCATS au Parlement de *Paris* vient d'arrê-

ter de ne plus recevoir à l'avenir dans son sein, ni sur le fameux tableau, aucun *Ecclésiastique ;* & ce qui seroit incroyable de la part de tout autre Corps, ce que celui même des *savetiers* rougiroit en morale de se permettre, on a donné à cette résolution un effet rétroactif. De jeunes gens pleins de mérite, qui s'étoient préparés à l'initiation par les quatre années exigées de noviciat, qui avoient fait à cette espérance le sacrifice de ce temps précieux, qui avoient tourné toutes leurs études vers cette carrière, ont été impitoyablement exclus à l'expiration du terme.

La *Musulmane* assemblée leur a fait les complimens les plus flatteurs : elle a rendu hommage à leurs talens naturels, à leurs lumières acquises, à leurs vertus. » Vous êtes, leur a-t-on dit, » d'excellens sujets, mais nous ne voulons pas » de vous « : & ils ont été éconduits.

Avant que d'examiner la nature de cette délibération en elle-même, & sa validité, il faut tâcher d'en démêler le motif.

Pour cela il faut savoir que le *Clergé* en *France* est riche comme ailleurs : en *France* comme ailleurs ses revenus consistent sur-tout en *fonds de terres*, en *dixmes*, en *édifices*, &c. espèce de biens qui donnent plus de prise que les autres aux procès ; en *France* comme ailleurs, & plus qu'ailleurs, les loix en général sont obscures, les propriétés indéterminées, la Jurisprudence versatile, & c'est sur-tout dans la partie du droit *ecclésiastique* que ces défauts sont sensibles & multipliés. Aucun Législateur n'ayant jamais daigné

ou osé donner une forme stable, & une consistance solide aux réglemens qui la régissent, ou devroient la régir, elle est livrée aux sistêmes, aux interprétations, aux circonstances, à la plus monstrueuse, à la plus dispendieuse incertitude.

Aussi ce vaste district est-il la plus abondante pâture de nos *Gens de Loi*. Quand on plaide pour avoir un bénéfice, on a de l'argent, & l'espérance rend plus facile à le sacrifier : quand on le possède, & qu'on dispute pour en soutenir les prérogatives, on est encore mieux pourvu, & plus généreux : ce qui convient fort à nos *Cicérons*.

D'ailleurs ces grasses Abbayes, ces Prélatures opulentes ont toujours quelques bornes à remuer, quelques privilèges à revendiquer, quelques réparations à contester, quelques voisins à réduire : tout cela ne se fait qu'avec de l'*argent*, des *consultations*, des *mémoires*, des *pièces d'écritures*. Presque toutes ont adopté l'usage d'avoir à elles en particulier un *Conseil* pris sur le *tableau*, qu'elles s'approprient en quelque sorte, qu'elles pensionnent à l'année, en payant par forme de casuel le travail courant du Palais que les procès exigent ; ce qui fait pour le Conseiller-*pensionnaire* un état assez doux.

Le *Clergé* en Corps a pris cette méthode. Tout cela compose autant de *canonicats* Laïques, dont les prébendes sont exactement payées, & où l'assistance n'est pas onéreuse. Jusqu'ici les *Ecclésiastiques* avoient été peu curieux d'y prétendre. L'usage, le défaut de réflexion peut-être ; peut-être la facilité de s'avancer autrement ; peut-être le dégoût de ces études, ou des manœuvres qui

germent ſous la robe palatiale les en écartoient. Leur indifférence a été au point que de ſix *Avocats* tant au *Conſeil* qu'au *Parlement* qui compoſent le petit Sénat conſultant même du *Clergé*, il n'y en a qu'un ſeul de *tonſuré*.

Or, depuis quelque temps les choſes ont changé; ſoit eſpérance d'épurer l'*ordre* en s'y agrégeant; ſoit déſir d'affranchir de ſa tyrannie les biens *eccléſiaſtiques*, & la Juriſprudence qui ſemble devoir les régir; ſoit envie de partager un emploi honnête dont l'exercice n'eſt pas infructueux, on a vu tout-d'un-coup pluſieurs candidats ſe mettre ſur les rangs, avec l'uniforme ſacerdotal. Les Juriſconſultes qui ne portent que celui de la chicane ont commencé à raiſonner ſur cette apparition.

» Mes chers confreres, leur a dit Me *Vulpian*, » voilà des mains qui ſe préparent à fouiller notre » mine : ſi nous les tolérons, elles vont bientôt » nous en enlever le profit. Les premiers admis » feront des élèves. Cette claſſe deviendra nom» breuſe, & ſera ſeule employée.

» Les *Séculiers* préféreront naturellement leurs » confrères à nous : les *Réguliers*, perſuadés qu'ils » ſeront plus inſtruits, iront de même à eux ſans » les aimer; & nous reſterons ſeuls, Meſſieurs, » ſeuls, ſans travail, ſans honoraires; réduits à ces » grédins de Laïques à femmes & enfans, qui chi» potent ſur tout; bornés à des *ſéparations* qui ne » ſont lucratives que quand la femme réuſſit; à des » *mémoires* pour des *Gentilshommes* qui n'ont pas le » ſou; à des *conſultations* pour des *marchands* que » la guerre & le luxe ruinent. Meſſieurs, l'Egliſe

» eſt un pré fécond, où il y a toujours à brouter.
» Défendons notre pré tandis qu'il en eſt encore
» temps.

» Ah! oui, oui, a répondu l'aſſiſtance. Défen-
» dons: mais comment? — Comment? N'avons-
» nous pas le tableau? — Vraiment oui, nous
» avons le tableau. Eh bien! que faire? — Par-
» dieu! en exclure ces gens-là à perpétuité; les
» frapper d'anathême; excommunier les excom-
» munians.

» — Et ceux qui ont fait leur ſtage, qui ont
» leurs quatre ans; les voilà qui frappent à la
» porte. — Ceux-là? ...... Attendez, ... rayons-
» les par anticipation. Notre tableau eſt à nous
» une fois : il ne dépend ni des Magiſtrats, ni
» du Roi, ni des Loix : ne les y admettons point;
» il faudra bien qu'ils s'en aillent.

» — Oui, oui, ne les admettons point : *bene,*
» *bene reſpondere* «. On a claqué des mains; & les pauvres aſpirans ont été exclus du docte Corps: & voilà comme une ligue inſolente ſe joue de l'état des hommes; voilà comme elle ſacrifie leurs droits à ſon avidité; comme elle fait plier les règles ſous ſon deſpotiſme!

Maintenant quelques réflexions. Il y a des arts dont les *Eccléſiaſtiques* ſont & doivent être exclus par leur caractère même : ainſi l'état *militaire* ne leur convient pas; la violence qui le caractériſe, la diſpoſition à répandre le ſang qui en eſt le ſimptôme ſpécial, doivent répugner à des mains conſacrées à un miniſtère de paix; il doit faire frémir des cœurs deſtinés à prêcher la douceur, l'humanité, & à en donner l'exemple.

Le *commerce* est peut-être également incompatible avec le Sacerdoce, par une autre raison: il semble exiger une certaine avidité pour le gain dont la délicatesse de l'*Eglise* doit défendre à ses Ministres même d'encourir le soupçon; les spéculations d'ailleurs faites en grand absorbent l'esprit : en petit elles risquent de le rétrécir : elles sont bien difficiles à concilier dans tous les sens avec la tranquillité, la pureté, le désintéressement que doivent sans cesse conserver les Membres de la hiérarchie pontificale.

Mais les arts qui ne tendent qu'à développer, ou a employer les talens de l'esprit; ceux qui sont utiles aux hommes par les secours qu'ils leur procurent contre les maux auxquels la nature les a soumis, comme la *Médecine;* ceux que l'état actuel de la société rend nécessaires, quoiqu'ils soient moins un remède a ses abus, qu'un préservatif contre les tentatives de la cupidité, tels que la *Jurisprudence;* ceux où une belle ame peut rendre des services sans nuire; où des cœurs compatissans peuvent se montrer avec toute leur énergie, & faire du bien aux foibles sans opprimer personne; prodiguer leur assistance sans en faire un trafic; aider, consoler, soulager les malheureux, sans aucune vue d'intérêt; en mettant, comme dans toutes les autres fonctions sociales, un prix honnête & modéré aux services rendus aux hommes qui peuvent payer la restitution de la santé, ou qui ne plaident que pour augmenter leur aisance; pourquoi donc les interdire aux *Ecclésiastiques?*

Loin qu'ils y soient inhabiles, c'est à eux,

pour ainsi dire, qu'ils devroient être spécialement réservés. Leur état par essence est d'être instruits. Dans les temps où la barbarie défiguroit, ravageoit le monde, ce sont eux, & eux seuls qui ont conservé le germe précieux des sciences : ils étoient alors en effet seuls *Médecins*, seuls *Géomètres*, seuls *Jurisconsultes*.

Ils ne se défendoient pas toujours de la grossièreté de leur siècle ; mais ils en diminuoient un peu l'ignorance, & c'est à eux que les modernes restaurateurs des lumières ont dû leurs succès, puisque sans les mains qui ont nourri quelques étincelles de ce feu sacré, celles qui l'ont depuis rallumé avec éclat n'en auroient eu sans doute ni le pouvoir, ni peut-être l'idée.

Il y a même eu des momens où les *Ecclésiastiques* exerçoient presque seuls la *Magistrature*, parce qu'en effet ils en étoient seuls capables. Dans la réforme que le changement des mœurs a causée à cet égard il a subsisté des traces de cette ancienne capacité universelle qu'ils avoient pour tous les emplois de ce genre. Le mot *Clerc* désigne encore un homme instruit. Dans tous nos Tribunaux il y a des places affectées à des Membres de l'Eglise ; & jamais aucune de ces Compagnies n'a pensé à adopter le sistême plus furieux encore qu'extravagant de l'ORDRE.

Au reste, quand la *Jurisprudence* en général ne pourroit pas être du ressort, & comprise dans les études d'un *Ecclésiastique* ; quand les matières des *Domaines*, celles des *Finances*, celles des *procédures criminelles* pourroient être légitimement fer-

mées à des cheveux ronds élagués par une couronne, n'eſt-il pas tout-à-la-fois injuſte & abſurde de prétendre exclure ceux qui portent ainſi ſur la tête le ſigne de leur miniſtère, des objets dont la régie compoſe préciſément une partie des dépendances de ce miniſtère ?

Au moins la partie *canonique* leur appartient : & c'eſt celle à laquelle naturellement ils ſe reſtreignent : je ſuis appellé à poſſéder des *bénéfices* ; & vous voulez me défendre d'éclaircir la manière de les obtenir, de les poſſéder, de les adminiſtrer ! C'eſt préciſément comme ſi ce Corps fanatique, & encore plus cupide, prétendoit chaſſer les *Gentilshommes* de ſon ſein, de peur qu'ils n'étudiaſſent la matière des *fiefs*.

Bientôt ils ne voudront plus de fils de *marchands*, de peur qu'ils n'aient la vogue dans le Public ſur les affaires de *commerce* ; ils ne voudront plus de fils de *Magiſtrats*, de peur que le reſpect pour les peres, le beſoin de leur protection ne faſſe courir au cabinet des enfans : toute la ſcience du Barreau, ou du moins toute la capacité d'en faire uſage ſera excluſivement concentrée dans un certain nombre d'hommes iſolés de toutes les autres claſſes, mais étroitement confédérés pour les tyranniſer toutes, & les rançonner toutes.

Il faut eſpérer que le *Clergé* principalement intéreſſé dans cette affaire ; la *Magiſtrature* qui doit au moins en être ſcandaliſée ; le *Gouvernement* à qui il appartient d'y mettre ordre, feront enfin des réflexions ſérieuſes ſur ce deſpotiſme, dont chaque jour multiplie les progrès.

Il y a des oreilles auxquelles le ſeul mot de *Prêtre* eſt *mal-ſonnant;* & qui, d'après cette raiſon ſeule, approuveront l'excluſion donnée par la *robe* à la *ſoutane :* ces gens-là diront qu'ici c'eſt un deſpotiſme qui en chaſſe un autre, & que peu importe à la ſociété. Soit; mais l'hiſtoire de M. *Du Caſtel* eſt celle d'un Laïque, d'un Particulier, d'un pere de famille. Eh bien! qu'eſt-ce que votre M. *Du Caſtel?* Le voici.

M. *Du Caſtel* eſt un Avocat au Parlement de *Normandie*, né avec des talens ſi rares, qu'après la grande révolution, & la grande reſtauration, tout le monde ſe réunit pour l'engager à chercher un théâtre plus digne de lui : ſes amis l'obligèrent de ſe rendre à *Paris* pour y exercer ſa profeſſion. Il y arriva, muni des certificats les plus flatteurs du *Parlement*, & de l'*ordre* des Avocats de *Rouen*, dont il honoroit depuis longtemps le tableau.

L'uſage eſt dans ces ſortes de transfuſions d'un *ordre* à un autre, que l'émigrant ſoit reçu immédiatement dans celui où il ſe préſente. M. *Du Caſtel*, peu connu à *Paris*, alloit ſur l'étiquette être ſans difficulté inſcrit aux diptiques de la robinerie *Pariſienne*.

Malheureuſement pour lui il eut l'imprudence de plaider une petite cauſe : plus malheureuſement encore, par je ne ſai quel haſard, il y avoit du monde : il plaida avec tant de facilité, tant de préſence d'eſprit, tant d'ordre, tant de graces, enfin avec tant de véritable éloquence, que le Public & les Juges ſe retirèrent enchantés; mais ce qu'il y avoit là de *tablotans* furent confondus.

Le lendemain assemblée des gens du *Tableau*: arrêté *DE NE POINT RECEVOIR* M^e^ *Du Castel*.

Celui-ci étonné, s'agite, s'intrigue : il fait des remontrances ; il demande des raisons : point de raisons ; il trouve par-tout des gens froids, polis, qui l'assurent affectueusement qu'il est l'homme du monde le plus honnête, le plus aimable, le mieux doué par la nature, mais qu'il ne sera jamais *Avocat* à *Paris*.

Ses amis s'alarment ; les Magistrats s'intéressent : on leur rit au nez. L'ordre *Neustrien* écrit directement en sa faveur à l'ordre *Parisien* : il réclame la confraternité : il marque de la surprise & même de l'indignation qu'un de ses Membres éprouve un pareil affront ; que le tableau de *Paris* prétende être plus formaliste, plus difficile que celui de *Rouen*. On trouve très-plaisante & très-insolente l'audace de ces pygmées.

Enfin le Chef actuel de la Justice, ancien Premier-Président de *Rouen*, de qui M^e^ *Du Castel* étoit connu, chéri, estimé, prend la peine d'en parler lui-même à un nommé *Etienne*, ancien *Bâtonnier*, dont le fils, Membre aussi du fameux tableau, est richement placé dans les bureaux de la *Chancellerie* : qui jouissent tous deux, l'un par son ancienneté, l'autre par ses places, d'un grand crédit parmi la gent *Avocatique* : le souverain Magistrat s'abaisse jusqu'à prier ; il dit en termes exprès que l'admission du candidat lui sera le plus vif plaisir ; que ce sera à ses ieux un service qu'on lui rendra.

Pour toute réponse l'*ordre* qui jusques-là ne

s'étoit expliqué que verbalement, rend ſon oracle par écrit : on notifie à M^e *Du Caſtel* une lettre authentique, où on lui dit qu'il a des talens, des vertus, des lumières, plus qu'il n'en faut pour faire vingt Avocats ; mais que cependant *il ne ſera point Avocat à Paris :* & en effet il n'a pas été *Avocat* à *Paris.*

Comptant ſur un ſuccès infaillible il avoit fait venir ſa famille : il avoit loué, meublé une maiſon : il a fallu renvoyer ſa famille ; relouer la maiſon à perte ; revendre les meubles à perte ; retourner à *Rouen*, où il exerce ſa profeſſion avec l'éclat que comporte ce théâtre moins vaſte.

Voilà un fait nouveau : il n'a que deux ans ; un fait authentique ; les lettres dont j'ai parlé ſont imprimées, & les détails bien connus de mille perſonnes, tant à *Rouen* qu'à *Paris ;* un fait qui intéreſſe toute la ſociété : il ne s'agit point là de *prêtraille*, de jeunes bénéficiers, que leurs patrons pourront dédommager d'avoir manqué l'affiliation robineſque.

C'eſt un galant homme, un citoyen reſpectable & utile ; un Juriſconſulte étayé du ſuffrage d'un Barreau entier, & des Magiſtrats de tous les rangs, qui a eſſuyé un outrage odieux ; c'eſt un pere de famille à qui ſes talens offroient une reſſource glorieuſe, deſcendu lui & ſes protecteurs juſqu'à la prière, pour obtenir ce que la Juſtice défendoit de lui refuſer, dont une rivalité ſordide a proſcrit les talens, & dédaigné les prières ; c'eſt un défenſeur éclairé, courageux, incorruptible, dont une ligue criminelle animée par l'avarice a privé le Public.

Cette conduite eſt d'autant plus honteuſe, d'autant plus évidemment motivée par l'intérêt, qu'il exiſte encore aujourd'hui ſur ce même tableau un Avocat, *Normand* auſſi, nommé *Dandaſne*, qui s'étant retiré autrefois de *Rouen* dans un inſtant de révolte du Barreau du pays contre le Parlement, a été accueilli ſans difficulté dans la Capitale : mais auſſi ce *Dandaſne* eſt un homme lourd, ſans grace, ſans mérite, qui ne pouvoit aſpirer au plus qu'à paſſer pour profond dans ſa coutume de *Normandie*, ce qu'on appelle en termes familiers une vraie *mâchoire ;* cela n'inſpiroit ni alarmes, ni jalouſie ; c'étoit une excellente recrue, ſur-tout portant le ſigne de reprobation de la part des Magiſtrats. Me *Du Caſtel* étoit toute autre choſe : il falloit bien s'en défaire.

Dans mon enfance paſſée, comme je l'ai dit il n'y a pas long-temps, au ſein du *Janſéniſme*, je me ſouviens d'avoir connu un vieux Curé *appellant* & *réappellant.* Avec une ſanté robuſte d'ailleurs, il avoit une infirmité qui le mettoit ſans ceſſe en danger : il prétendoit que *ſans cela il auroit vu la révocation d'une certaine bulle.*

Je n'ai, Dieu merci, point d'infirmités encore : & je me livre à une eſpérance plus raiſonnable. Je commence à me flatter de voir avant de mourir la deſtruction de l'*ordre*, & le rétabliſſement du *bon ordre.*



Le premier Volume de la nouvelle Edition des Annales, *avec le Portrait de l'Auteur, se distribue chez M.* Lequesne, *Marchand d'étoffes de soie, rue des* Bourdonnois, *à* Paris; *& chez M.* Gosse, *Imprimeur-Libraire, à* La Haye. *Les Souscripteurs qui sont dans le cas de le recevoir* gratuitement, *ou qui voudront se le procurer suivant les conditions énoncées au commencement des Numéros 66, 67, & 68, sont priés de se faire connoître sans délai, & avant la fin de Septembre, afin que l'impression du second Volume ne souffre point de retard.*

OFFRANDE A L'HUMANITÉ,

OU

Traité sur les causes de la Misère en général, & de la Mendicité en particulier; ainsi que sur les moyens de tarir la première, & de détruire la seconde.

Ouvrage imprimé au profit des pauvres, par M. Briatte, *Pasteur de l'Eglise* Wallone *de* Namur, *Tome Ier.*

TANDIS que l'ambition, la politique, la soif de l'or, le despotisme, la vengeance, offrent tant de sacrifices aux divinités ennemies de la race humaine, voilà donc un homme qui veut travailler à en guérir les maux. Tandis que les

lettres dégradées par les flatteries corrompues, par l'audace autant que par les bassesses de je ne sais quelles sectes aussi furieuses que ridicules, deviennent de jour en jour plus funestes à la société, voilà un écrivain qui les rappelle à leur vraie destination, & les emploie à développer sérieusement les causes, ainsi que les remèdes d'une de ses principales infortunes.

Quand j'ai annoncé cet Ouvrage il y a quelques mois, il a donné lieu à une méprise assez singulière. Comme j'avois laissé entrevoir le dessein de traiter les mêmes matières, bien des personnes se sont imaginé qu'il étoit de moi, & que M. *Briatte* étoit un nom imaginaire sous lequel je me cachois : ce préjugé lui a valu quelques souscriptions, des ennemis, & des injures.

Il seroit cependant assez difficile de supposer le moindre objet à un pareil enfantillage : d'ailleurs le secret étant une fois deviné, l'obstination à dissimuler seroit devenue presque aussi répréhensible qu'inutile ; quand on m'a vu assurer que M. *Briatte* étoit un Auteur existant, un homme d'un vrai mérite, qui travailloit en personne, & dont je n'avois pas même vu le manuscrit, on auroit dû cesser de tenir à un soupçon aussi formellement démenti, aussi dépourvu de fondement.

Mais peut-être se réveillera-t-il à la lecture, & il n'en sera pas plus raisonnable. M. *Briatte* paroît avoir adopté la plupart de mes idées, même celles qu'on a d'abord trouvées les plus extraordinaires : il y en a même qu'il a poussées plus loin que moi, ou présentées plus hardiment.

Ainsi la *servitude personnelle* est à son avis un des plus précieux avantages que la prétendue civilisation de l'*Europe* lui a fait perdre : ainsi il parle avec très-peu d'estime de la *boulangerie*, de la *panneterie*, &c. & avec une horrible irrévérence d'une des idoles de la moderne philosophie, du Président de *Bordeaux :* il ne voit dans l'association des R. F. F. *Economistes* qu'une secte infiniment nuisible, & dans leur zèle qu'une folie dont le genre humain de nos contrées pleurera longtemps d'avoir été l'objet.

Il s'exprime sur ces matières, & sur bien d'autres avec la franchise, la dureté peut-être, & sûrement l'imprudence que j'avois en effet il y a vingt ans : il n'y met point cet entortillage poli, ce vernis à demi transparent qui déguise un peu les vérités, & les rend moins éblouissantes pour les ieux malades de nos *Sibarites*. Aussi son Ouvrage, s'il est lu, lui fera-t-il prodigieusement d'ennemis : à peine trouvera-t-il dans l'estime silencieuse de quelques observateurs honnêtes & dispersés une foible compensation au sourire méprisant, peut-être aux tracasseries furieuses dont les confrères en *économie*, &c. vont l'honorer.

Je dis *s'il est lu ;* car je ne serois pas étonné qu'il ne le fût point, mais point du tout : l'estime que j'ai pour l'Auteur, & pour le Livre depuis que je connois l'un & l'autre, l'attachement réel quoique très-désintéressé que j'ai pris pour tous deux m'engagent à prévenir les critiques; afin que d'une part les censeurs quand ils voudront exercer leur malignité aient le chagrin

X 2

de ne pouvoir donner que des répétitions ; & que de l'autre les lecteurs sensés prévenus des défauts puissent se livrer sans distraction, ou avec plus d'indulgence à l'examen, à la méditation des grandes vérités dont cet Ouvrage estimable est rempli.

1°. Il est aisé de voir que c'est un début. L'Auteur accoutumé à penser, à raisonner, mais peu familiarisé avec l'art d'écrire, ne connoît pas encore celui de réduire ses idées, de les resserrer : une imagination abondante, & un cœur sensible lui fournissent une multitude de peintures auxquelles il ne sait pas se refuser, d'expressions énergiques parmi lesquelles il ne sait pas choisir, d'antithèses trop multipliées dont il ne sait pas se défier. Cela rend la lecture un peu pénible : c'est d'après mon expérience que j'en juge : je désire que beaucoup de personnes me trouvent trop sévère.

2°. Cet Ouvrage est d'une logique, d'une conséquence qui paroîtra fatiguante à plus d'un lecteur. M. *Briatte* procède par principes : il enchaîne ses idées ; il commence par établir une vaste base sur laquelle doivent ensuite porter ses conséquences ; & dans tout son édifice règne une métaphysique judicieuse, solide, & par malheur un peu abstraite : ce n'est pas là, il est vrai, un défaut, mais c'est une qualité qui en sera un à bien des ieux.

3°. L'Ouvrage est volumineux. Le Tome qui paroît contient près de 550 pages : d'après le plan

que l'Auteur m'a communiqué, le second ne peut pas être d'une moindre étendue; & pour se développer tout entier, il aura vraisemblablement besoin d'un troisième aussi vaste : cela est un peu effrayant dans un siècle où tout est réduit en brochures; où la *morale* se fredonne en *opéra-comiques*; où la *législation* se discute en *pamphlets*; où chaque discours *académique* contient ou doit contenir un petit traité complet de *politique*, de *littérature*, & de *religion*.

Au milieu de ces nains si élégans, si joliment coupés, que fera le pauvre M. *Briatte* avec ses deux ou trois masses de raisonnemens, sans esprit, sans calembours, & souillés qui pis est par des blasphêmes épouvantables contre l'*Esprit des Loix*, contre la *Physiocratie*, &c?

Mais les Lecteurs qui auront la bravoure de ne se pas laisser rebuter par ces terribles imperfections, en feront, je ne crains pas de le dire, bien amplement dédommagés : ils applaudiront à la sagacité de l'Auteur, à son énergie, à sa sensibilité; ils trouveront plus souvent encore à admirer qu'à reprendre : & ils l'enhardiront à continuer une entreprise dans laquelle il a jusqu'ici reçu bien plus de dégoûts que d'encouragemens.

Quoi qu'il en soit, je vais présenter le plan du volume dont il s'agit ici, & en citer quelques passages pris au hasard, pour faire connoître tout-à-la-fois les principes de l'Auteur & son style.

Ce volume est partagé en trois Livres : le premier contient l'énumération des différentes classes sociales que leurs *propriétés*, ou leurs *ressources* & leurs *occupations* garantissent de l'*indigence* : le second présente la liste opposée; celle de la division infiniment plus étendue qui est dévouée à ce fléau ; celle dont le travail nourrit toutes les autres, & ne produit pour elle-même que la misère; celle des privations de laquelle toutes les autres composent leurs jouissances. Ces deux Livres, mais sur-tout le second, étincellent de vérités frappantes ; mais ils offrent aussi des calculs bien effrayans.

M. *Briatte* commence par définir cette classe aussi nombreuse qu'infortunée, dont la pauvreté est l'unique appanage. » Elle renferme, dit-il, tous les hommes sans propriétés & sans revenus, sans rentes ou sans gages; qui vivent avec des *salaires* quand ils sont suffisans; qui souffrent quand ils sont trop foibles; qui meurent de faim quand ils cessent. Elle comprend tous les *journaliers*, tous les *manœuvres*, les *artisans* des professions communes, les instrumens des *métiers* grossiers, les agens subalternes des *atteliers* du luxe, & généralement tous les *ouvriers* qui travaillent à la terre, ou aux arts, aux *fabriques*, aux *manufactures*, de première & de seconde nécessité : comme à celles des superfluités dans quelque genre que ce soit; en un mot, tous les citoyens dont la subsistance & celle de leurs familles dépendent de la capacité de leurs bras, ou de l'adresse de leurs mains, & de l'emploi qu'on en fait.

» Cette classe offre dans presque toutes les contrées de l'*Europe* un coup-d'œil déchirant. Les individus qui la composent n'ont de droit à l'existence que l'air qu'ils respirent, ou l'eau dont ils s'abreuvent ; ni de part aux biens qui l'entretiennent, & qui la font chérir, qu'autant qu'ils sont salariés par leurs heureux compatriotes, pour leur rendre les services les plus vils ou les plus pénibles.

» Ce qu'on appelle la *Justice* ne leur doit rien, ne peut rien leur procurer. Ce mot dans son acception naturelle ne signifie que la garantie des propriétés : mais le peuple n'en a pas. La *Législation* n'a pour objet que d'assurer à chacun la jouissance paisible de ce qu'il possède, quels que soient les titres de sa possession. Mais le peuple n'a que des besoins, & l'impuissance pour les satisfaire.

» S'il ne rentre pas dans le néant l'instant d'après celui où il en est sorti ; si la faim ne le consume pas aussi-tôt qu'il a vu le jour ; ce n'est ni à l'exercice de la *Justice*, ni à l'érection des *Tribunaux*, ni à la protection des *Loix* qu'il en est redevable : c'est à l'impérieuse nécessité où est la société de se servir de lui ; aux besoins multipliés de ceux de ses Membres qui possèdent tous les biens, ou qui disposent des signes avec lesquels on se les procure........

» Il y a sans doute dans le sort des individus de cette malheureuse classe des nuances qu'il est aisé de saisir, mais qu'il seroit trop long de dé-

crire, comme il y a dans celui de la division à couvert de l'indigence des dégrés de bonheur ou de superflu. Il suffit seulement de remarquer que si tous les hommes qui n'ont d'autre titre de subsistance que les travaux qu'ils exécutent, ni d'autres moyens de l'obtenir que les salaires qu'ils leur méritent, ne sont pas des *pauvres*, ils sont du moins tous exposés à la *pauvreté;* que le nécessaire dont plusieurs jouissent, que l'aisance à laquelle quelques-uns parviennent, sont le fruit de quelques circonstances heureuses, ou des exceptions à une règle générale qui n'en souffre pas beaucoup; qu'enfin la modification actuelle de la société dévoue à la misère tous ceux de ses membres qui doivent vivre avec des rétributions, & que les agens des arts grossiers, les ouvriers de manufactures, les manouvriers, &c. n'ont qu'une existence précaire, une subsistance toujours incertaine, & souvent insuffisante «.

Cette définition est diamétralement opposée à un axiôme de l'*Esprit des Loix*, qui a excité avec raison l'indignation de M. *Briatte*. Voici comme le Pasteur réfute l'homme de robe.

» Dans un Livre que tout le monde admire, & que personne ne lit ou ne comprend, on distingue parmi la foule des paradoxes qui décorent les historiettes dont il est rempli, l'assertion suivante : » Celui qui n'a aucun *bien* & qui travaille est aussi à son *aise* que celui qui a *cent* » *écus de revenu* sans travailler; celui qui a un *mé-* » *tier* n'est pas plus *pauvre* que celui qui a *dix ar-*

» *pens de terre en propre*, & qui doit les travailler » pour ſubſiſter (1) «. Et tout cela à propos d'*hôpitaux*.........

» Il étoit difficile de renfermer en moins de mots deux aſſertions d'une fauſſeté plus évidente, & de montrer moins de connoiſſance des principes les plus ſimples, des notions les plus communes. Si c'eſt là le fruit que le *Préſident de Monteſquieu* a rapporté de ſes *voyages*, & retiré de *vingt ans de travail*, il faut convenir qu'il pouvoit s'épargner tant de peines & de dépenſes, ſans expoſer le genre humain qu'il a prétendu éclairer, ni à de grans ſacrifices, ni à beaucoup de regrets.

» Quand il rédigeoit ſes adages il y a quarante ans, *cent écus de revenu* en valoient cent cinquante de nos jours (2). Ils aſſuroient au *rentier* une ſubſiſtance que les gains de deux ouvriers actifs & robuſtes ne pourroient pas lui procurer.

» Mais ſans nous prévaloir de ce que cette étrange aſſertion avoit d'abſurde à ſon enfantement, arrêtons-nous à ce qu'elle a encore de faux dans ſa caducité. *Cent écus de revenu* ſont

---

(1) De l'*Eſprit des Loix*, Liv. XXIII, Chap. 29.

(2) Non pas que l'argent ait acquis en ſi peu de temps un pareil accroiſſement de *valeur numéraire*; mais les denrées ont reçu au moins une telle augmentation de *valeur vénale*, ce qui revient au même pour l'homme qui a des gages ou des revenus fixes, qui obtient une récompenſe, ou des rétributions déterminées. Voyez mon chap. ſur les monnoies dans le Liv. IV, Tome II. (*Note du texte.*)

un bien effectif, assuré; le *travail* est une ressource casuelle & précaire : *cent écus de revenu* offrent une subsistance complette à quelque individu que ce soit; le travail le plus pénible ne réserve souvent à son malheureux instrument que la détresse la plus déplorable.

» L'homme qui jouit de *cent écus de revenu*, s'il vit pendant quatre-vingt ans, a disposé pendant sa vie d'une somme de 24,000 l. & laisse le capital à sa mort en héritage à ses enfans. Il y a plus des trois quarts des hommes laborieux qui *travaillent* comme des forçats durant la période de leur existence qui leur en fournit les forces, qui n'auroient pas au bout de la plus longue carrière joui de 12,000 liv. pour prix de leurs fatigues & de leurs sueurs, & qui ne sauroient laisser un sol de succession à leurs héritiers.

» D'ailleurs n'est-ce pas réellement se moquer des hommes; disons mieux, n'est-ce pas insulter la classe indigente que d'égaler les ressources qu'elle peut trouver dans son *travail* à celles que le revenu d'un *capital* assure au *rentier ?* Y a-t-il quelque parité entre jouir de *cent écus de revenu sans travailler*, & les gagner en *travaillant ?* Est-il égal ou indifférent à l'homme d'épuiser ses forces, d'abréger sa vie, de s'exposer à la perdre, ou à être estropié par des accidens; ou de ménager les unes, de prolonger l'autre, en jouissant tranquillement d'une rente médiocre à la vérité, mais plus forte que le produit d'un travail pénible; suffisante au moins pour s'en épargner les fatigues, & pour n'avoir point à ressentir la

crainte d'en manquer, plus terrible cent fois que le travail même ?

» Enfin, *celui qui a cent écus de revenu ſans travailler* eſt-il condamné à ne rien faire pour augmenter ſa fortune & ſon bien-être ? Ses bras ſont-ils plus enchaînés que ceux du manouvrier qui n'a qu'eux pour tout bien ? Sa rente & ſur-tout ſon capital ne lui facilitent-ils pas les moyens de s'en ſervir plus utilement ? Qui ne ſent la juſteſſe de ce mot fameux du célèbre *Génevois : Le premier écu eſt ſouvent plus difficile à gagner que le ſecond million ?* Le dénuement abſolu entraîne une impuiſſance complette, & de l'impuiſſance naît ou la nullité, ou le découragement. Tel qui expire d'inanition & de fatigues au milieu de ſa courſe, & ſes enfans dans un *hôpital* ou à la *potence*, auroit peut-être pouſſé ſa carrière juſqu'à un âge avancé, & laiſſé en mourant une fortune brillante à ſa famille, s'il avoit pu une fois en ſa vie diſpoſer d'une *piſtole*.

» Avec ſept ou huit mille francs de patrimoine un homme peut trouver une épouſe qui lui en apporte autant pour ſa dot. De la réunion de ces deux ſommes réſulte un capital avec lequel il peut acquérir un domaine honnête, ou former des entrepriſes d'induſtrie. S'il a de la conduite, de l'intelligence ; ſi des circonſtances heureuſes le favoriſent, il proſpérera, il enrichira ſes enfans. Sans des coups déciſifs de la fortune il pourra toujours élever ſa famille dans l'aiſance, s'il n'eſſuie point de malheurs. Les fortunes les plus énormes, les plus rapides, ont eu des com-

mencemens plus foibles que *Montesquieu* ne suppose à la sienne.

» L'homme *qui n'a rien*, & *qui travaille*, a-t-il la même perspective? La possibilité de sortir de la misère existe-t-elle pour lui? Sans un de ces hasards singuliers qui n'étonnent que parce qu'ils sont rares, ne faut-il pas qu'il meure misérable comme il a vécu, & comme il est né? Avec des bras pour tout bien peut-il s'associer une compagne plus riche? S'il se marie, sa femme aussi dénuée que lui n'a pour dot que sa fécondité; elle lui donne une famille, & ne sauroit l'aider à la nourrir......

» Mais n'épuisons pas des réflexions qui viendront d'elles-mêmes à l'esprit de tous les Lecteurs judicieux qui s'étonneront comment M. *de Montesquieu* a pu éblouir assez le Public pour assurer la fortune de ses gasconnades, en se méprenant d'une manière si frappante sur celle des hommes.

» Si la première partie de la sentence présidentale est évidemment fausse, la seconde n'est pas plus vraie. » Celui qui a un *métier* n'est pas plus » pauvre que celui qui a *dix arpens de terre* en pro» pre, & qui doit les travailler pour subsister; « est à mon avis un des axiômes les plus absurdes de l'*Esprit des Loix*.

» Qu'un bon *métier*, ou une de ces professions lucratives qui alimentent le *luxe*, & qui fournissent les objets des jouissances empressées des riches qui n'admettent point de délais pour satis-

faire leurs déſirs, mette à ſon aiſe l'homme qui l'exerce avec ſuccès, je ne le nie pas. Mais que les métiers groſſiers, les profeſſions ordinaires de la diviſion inférieure vaillent une propriété de *dix arpens*, même ſur un ſol médiocre, je le nie. Il n'y en a pas un dont les rétributions équivaillent au produit de quatre arpens. Souvent les récompenſes accordées aux travaux les plus néceſſaires; les ſalaires obtenus pour les ouvrages les plus utiles ne repréſentent pas dans une année pour les hommes qui exécutent les uns, ou qui fourniſſent les autres, la récolte d'un arpent de bon terrain bien cultivé.

» Et obſervez que M. *de Monteſquieu* ſuppoſe que le propriétaire de *dix arpens de terre* les *travaille* lui-même pour *ſubſiſter.* D'abord une telle propriété vaudroit aujourd'hui dix à douze mille livres: il y en a beaucoup de cette étendue qui en valent vingt-cinq ou trente. On en trouveroit dans les *vignobles* du *Clos-Vaugeau*, ou de *Hautvillers*, qui valent plus de cinquante mille écus. Mais comme tous les peres de famille ne peuvent pas avoir un héritage ſitué ſur un ſol auſſi délicieux que celui des inutiles *Cénobites*, ſuppoſons que celle dont il s'agit ici ne valût que 8000 liv. Qu'elle rapporte ſeulement à raiſon de trois & demi pour cent d'intérêt, elle donnera un revenu de 280 liv.

» Enſuite la façon de ce terrain, ſans y comprendre la valeur des *engrais* & de la *ſemence*, coûteroit à peu-près la même ſomme (1). Je ſuppoſe

---

(1) Je porte ici les dépenſes de culture au plus bas. Dans

que ce sont des terres *labourables*, & non pas des *vignes*; car ce dernier terrain exige une culture bien plus coûteuse. Le propriétaire qui donne lui-même les façons à ses champs, en épargne les frais; c'est donc encore 280 liv. qu'il retire pour le salaire de ses travaux & ceux de sa famille? Il jouiroit ainsi d'un revenu de 560 liv. sur une propriété de *dix arpens de terre en propre* qu'il travailleroit *lui-même*.

» Mais quel est le *métier*, quelle est la profession du peuple qui n'a point d'autre ressource pour *subsister*, qui produise des salaires égaux, je ne dis pas à un semblable *revenu*, mais seulement à la moitié?

» D'ailleurs s'il est vrai que les petites propriétés cultivées par ceux à qui elles appartiennent, rapportent le double, souvent le triple des terres exploitées en *grandes fermes* par des usufruitiers passagers qui n'ont point d'intérêt de les améliorer; ne l'est-il pas aussi que le propriétaire actif & diligent de *dix arpens* peut, par des soins assidus, par un travail pénible, mais fructueux, doubler, tripler ses revenus? .....

» Ce n'est pas tout : cet homme occupe utile-

---

les provinces agricoles de *France* la façon d'un arpent de terre labourable coûte en trois ans 130 à 140 francs; c'est année commune environ 45 livres, ce qui fait pour dix arpens 450 livres; & je n'évalue tous les travaux que demande un arpent que sur le pied de 28 livres, ce qui fait pour les dix arpens 280 livres. (*Note du texte*.)

ment sa *famille* : sa *femme*, ses *enfans*, l'aident dans ses travaux ; ils partagent ses fatigues ; ils coopèrent avec lui pour le bien commun. A peine ces derniers commencent à marcher qu'il en tire un parti avantageux : les plus grans travaillent avec lui aux champs ; les plus petits ramassent de l'herbe, ou soignent le troupeau. Pas un seul instant n'est perdu ; tout est mis à profit.

» Le temps est-il beau, on laboure la terre ; on sarcle le grain ; on fâne le foin ; on fait la moisson. Est-il mauvais ? On s'occupe dans la maison ; on bat la récolte ; on file le *chanvre* ou la *laine* ; on raccommode les instrumens du labourage. Ce concert du chef & des membres fait prospérer la famille : elle est gaie ; elle se porte bien ; elle vit contente : & si la *milice*, les *corvées*, la *gabelle* n'existoient pas ; si les *commis*, les *collecteurs*, les *records*, & toute la vermine fiscale ne s'attachoit pas à elle pour la sucer, ou la ronger, y auroit-il au monde une famille plus heureuse ?

» Est-ce la même chose de celle de l'*artisan* ou de l'*ouvrier* ? Obligé de la nourrir avec son *métier*, il ne peut en tirer aucun secours. Non-seulement il ne travaille lui-même que quand il a de l'ouvrage, quand il fait beau temps, quand on l'emploie ; mais ses enfans lui sont parfaitement inutiles. La plupart du temps sa femme ne peut le seconder pour leur procurer la subsistance, parce qu'elle manque d'occupations, parce qu'il faudroit se déplacer pour en trouver. Souvent à l'âge de vingt ans, les malheureux rejettons de l'homme de travail ne peuvent ou ne savent pas

encore gagner leur vie. Toute leur enfance est complettement perdue.

» Ensuite ils doivent faire un *apprentissage ;* & quand ils ont appris un *métier*, il faut qu'ils achètent des *patentes* pour l'exercer.

» De plus, quand le propriétaire de *dix arpens* est malade, ou blessé ; quand quelque accident l'empêche de *travailler lui-même* son bien, la nourriture de sa famille n'est pas entièrement compromise. S'il succombe après les fatigues de la *moisson*, sa récolte renfermée dans la *grange* assure du pain à ses enfans. Si c'est après les *semailles* qu'une maladie vient interrompre le cours de ses travaux, son terrain ensemencé lui prépare une nouvelle récolte, en attendant qu'il recouvre sa santé, & que ses forces se rétablissent. Dans quelque circonstance que ce soit, le pis aller pour lui, c'est de faire cultiver son domaine par d'autres mains, à qui il ne donne pour récompense de leur travail qu'une partie de sa dépouille. Le plus grand malheur qui puisse lui arriver c'est de partager sa subsistance qui n'est jamais tout-à-fait perdue.

» Mais le *manouvrier* n'en a plus quand il ne travaille pas. Exposé à en manquer quand il se porte bien, une maladie l'en prive absolument, & plonge sa famille dans le désespoir. Il a un *métier !* cela est vrai, & l'Auteur de l'*Esprit des Loix* l'en félicite. Mais un instant de réflexion eût appris à cet Ecrivain que c'est précisément là la source ou la cause de son malheur, de sa misère, de ses souffrances, de ses privations.

» Ce

» Ce métier ne va pas tout seul. Pour produire quelque chose, il faut qu'il soit exercé par celui qui le fait. Son malheureux agent ne peut dans aucun cas suppléer à ses bras, ni en tout, ni en partie. Et lorsque l'épuisement nécessité par les fatigues, par l'inanition, par l'inquiétude, le met hors d'état d'agir, que devient son pain? Que devient celui de ses enfans? Leur subsistance ne tarit-elle pas avec la source qui la fournissoit?

» Ajoutez encore que le petit propriétaire logé sur son bien avec sa famille n'a pas de loyer à payer. L'entretien de sa maison remplie d'enfans, de ses étables peuplées de bestiaux, de sa grange garnie de denrées, est l'unique source des dépenses à cet égard. Il fait lui-même à temps perdu une partie des réparations que ses bâtimens exigent, & c'est autant de gagné ou d'épargné. L'*artisan* au contraire, privé d'habitation qui lui appartienne, est obligé de payer un loyer considérable pour un chétif logement, ou de loger dans la rue, ce qui fait une différence bien sensible.

» En voiçi une autre qui ne l'est pas moins: le propriétaire & sa famille vivent la plupart du temps des débris de leur récolte, qui n'auroient presque aucune valeur s'il devoient les vendre, mais qui tiennent une place essentielle dans la consommation d'une maison, comme dans l'estomac de ceux qui l'habitent. Ce sont des *fruits* à moitié pourris, des *légumes* en partie gâtés dont on ne pourroit point se défaire au marché; c'est le *petit-lait*, le *fromage maigre*, le *lait de beurre*, &

mille autres menus objets comestibles qui forment leur nourriture. Il n'entre dans leurs alimens de denrées de prix que du *pain* fait avec le *bled* qu'ils ont cultivé, recueilli, battu, préparé eux-mêmes ; que du *lard* provenu des *porcs* qu'ils ont élevés & nourris ; que quelques *œufs* de leurs *poules*, & un peu de *lait* & de *beurre* de leurs *vaches*.

» Ils se composent un breuvage substantiel & rafraîchissant, qui n'est pas plus coûteux que leur nourriture : c'est une infusion d'*orge* & de *houblon* dans les Provinces où la bierre est la boisson ordinaire, du *cidre* dans celles où les fruits sont abondans, de la *piquette* dans les vignobles.

» Leur *chauffage* ne leur coûte pas davantage. Les *boutures* de leurs haies, les *branches* superflues de leurs arbres fruitiers, le *chaume* de leurs champs, les *ronces* & les *brouffailles* qui entourent leur héritage, leur fournissent de quoi se préserver du froid.

» Que le sort de l'homme qui a un *métier* & qui travaille est différent ! Mari d'une femme malade, infirme, enceinte, en couches, ou inactive faute d'ouvrage ; pere souvent de quatre enfans en bas âge, & ils sont tels jusqu'à celui de dix-huit ou vingt qu'ils savent travailler, voler, ou porter le *mousquet*, il n'a pour alimenter, entretenir, soigner sa famille, que ses bras modiquement soudoyés quand il en fait usage, infructueux quand il chôme, ou qu'il ne peut plus s'en servir.

» Logé dans une *cave* ou dans un *grenier*, il ne peut se procurer ni une *pomme*, ni un *choux*, ni une *bûche*, qu'à prix d'argent. Son stérile domaine ne lui fournit ni un *brin d'herbe*, ni un *fagot*; il doit tout acheter, tout payer, jusqu'à la paille sur laquelle il couche, jusqu'à l'eau dont il s'abreuve. S'il habite dans une grande ville, son *loyer*, son *chauffage*, sa *lumière*, son *blanchissage*, les *mois de nourrices* de ses enfans, ou le *lait* avec lequel il faut suppléer aux mamelles arides de leur mere, lui coûtent le double que le plus ample néceſſaire au *campagnard* demeurant sur son bien.

» Avec 600 livres s'il pouvoit les gagner par son *métier*, le citadin n'obtiendroit que la plus misérable subsistance, tandis que le propriétaire de trois ou quatre arpens de terre passable, avec un peu de conduite, un travail modéré, & la bénédiction du Ciel, a tout ce qu'il lui faut pour être heureux : il vit content & meurt en paix, entouré de sa famille, à qui il laisse la même carrière à courir, & le même bonheur en partage.

» Après avoir travaillé pendant sa vie l'héritage qu'il avoit reçu de ses ancêtres, il le dépose en mourant entre les mains de ses enfans, à qui il a inspiré par son exemple & par ses leçons, avec le goût & l'amour du travail, le désir de conserver & d'améliorer sa succession. Et l'ouvrier ne laisse souvent d'autre héritage aux siens que des dettes, & des bras impuissans pour les acquitter. Cela n'empêche pourtant pas M. *de Montesquieu* de donner encore à ce sujet une

preuve de son éloignement pour la vérité, ou de son aversion pour le sens commun.

» L'ouvrier, dit-il, qui a donné à ses enfans » son art pour héritage, leur a laissé un bien qui » s'est multiplié en proportion de leur nombre. » Il n'en est pas de même de celui qui a dix ar» pens de fonds pour vivre, & qui les partage » à ses enfans «. Comme si cet *artisan* pouvoit léguer son *métier* par son *testament*, & en faire le *partage* à ses héritiers; comme si un *maçon*, un *charpentier*, &c. qui ont cinq ou six enfans chacun, pouvoient en leur laissant les outils de leur profession, leur communiquer la capacité d'écarir des arbres, ou de tailler des pierres; comme si l'*ouvrier* qui succombe de fatigues à la fleur de son âge, pouvoit transmettre son art aux orphelins dont il laisse sa veuve chargée, bien moins comme des fruits de sa tendresse, ou des gages de son amour, que comme des sujets souvent trop légitimes de lui faire maudir l'instant où elle lui fut unie, plus encore que regretter celui qui l'en sépare; comme si enfin (car il ne faut pas tout dire) le propriétaire de *dix arpens de fonds qui les partage* en mourant *à ses enfans*, n'auroit pas pu aussi bien & plus facilement cent fois que l'artisan leur faire apprendre un *métier*, pour suppléer à la modicité de l'héritage qu'il doit leur laisser.

» C'est dans le chapitre qui contient ces sophismes cruels que se trouve cette autre réflexion aussi juste, aussi sensée que celles qu'on vient de voir. *Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien*,

mais parce qu'il ne travaille pas. Toutes ces misérables antithèses dont l'*Esprit des Loix* est farci; ce ton dogmatique & sentencieux avec lequel son Auteur débite les trivialités les plus choquantes, & ce qui est bien pire, les assertions les plus fausses, les paradoxes les plus insoutenables, ne peuvent éblouir que des Lecteurs frivoles; en imposer qu'à un Public dupe, ou subjugué par une secte fanatique & dangereuse.

» En ce cas, un homme n'est donc pas riche parce qu'il possède des trésors, puisqu'un autre *n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien!* Suffit-il toujours de travailler pour ne l'être pas? Ne sont-ce pas les individus de la société qui travaillent le plus qui sont les plus pauvres; & ceux qui travaillent le moins qui sont les plus opulens? Ne sont-ce pas précisément les hommes qui exécutent les plus rudes travaux, qui supportent les plus effroyables fatigues, qui ressentent, qui souffrent la plus cruelle indigence?

» Et c'est dans l'*Esprit des Loix*, dans ce *palladium* des nations, qu'on trouve au milieu des erreurs dont il fourmille, ces paralogismes funestes! Est-il possible qu'un Ecrivain ose les hasarder sans le projet bien formé de se jouer de la crédulité aveugle de ses contemporains, ou de soulever la raison éclairée de la postérité.

» Mais en voilà trop sur ces décisions magistrales, dont le ridicule m'auroit dispensé de parler, si elles ne m'avoient fourni l'occasion de développer des idées intéressantes & des vérités

utiles. Quoique les petites propriétés ne mettent pas toujours, comme je l'ai dit, les familles qui en ont à couvert de la misère, non-seulement une propriété de *dix arpens*, mais une de deux ou trois est préférable au meilleur de tous les *métiers* du peuple, à la plus lucrative de toutes les professions de la classe inférieure ; mais celle d'un *arpent* de terre *labourable*, d'un *demi-arpent de pré*, d'un *quart d'arpent de vigne* ou de *cheneviere*, met une prodigieuse différence entre le sort d'un homme qui y est admis ; & celui d'un autre qui en est exclu. Elle va quelquefois jusqu'à donner au premier la facilité d'élever sans peine ses enfans, & à forcer le second d'envoyer mendier les siens «.

Il faut certainement être bien jeune ou bien neuf pour parler avec cette audace de M. *de Montesquieu* & de son Livre : mais si le ton est d'un novice, les raisonnemens n'en sont pas. Quelqu'un qui voudroit justifier la *sentence présidentale*, risqueroit de paroître bien plus foible & de plus mauvaise foi dans la défense, que M. *Briatte* ne pourra paroître indiscret dans l'attaque. J'ai donné un peu d'étendue à cette citation, parce qu'elle peut servir à apprécier à-la-fois les deux Ecrivains.

Connoissant une fois la partie du genre humain sur laquelle la misère exerce le plus souvent ses ravages, M. *Briatte* examine comment se produit cette peste qui la dévore, & qui sont même dans cette portion les individus qui s'y trouvent le plus exposés. Il définit la *pauvreté* comme il en a défini les *victimes*.

La *pauvreté* consiste » 1°. à n'avoir pas une » *nourriture suffisante;* & le nombre de ces infor- » tunés est considérable, dit M. *Briatte*, même » dans les années d'abondance, quoiqu'en disent » les lâches Ecrivains, qui trahissent la cause des » pauvres, en feignant de plaider celle de l'hu- » manité (1) «.

---

(1) A ces propos, sa sensibilité a laissé échapper une note remarquable qui mérite d'être consignée ici, tant pour sa hardiesse que pour sa justesse.

» Les *Elogiers* (observe M. *Briatte*) qui vont s'empresser » de répandre des fleurs sur la tombe de M. *de Voltaire*, » mettront sans doute dans le catalogue de ses productions » dignes des hommages de la postérité, tous les radotages » de sa décrépitude. Parmi la multitude de *pamphlets* que son » intarissable fécondité a produits, on en trouve un en forme » de lettre, sous la date du 2 *Janvier* 1775.

» Dans ce *petit Ecrit* (c'est ainsi qu'il est intitulé) le » Philosophe adulateur du pouvoir & de l'opulence, sou- » tient que personne *n'est jamais mort de faim*, pas même » dans les horribles famines de 1709 & de 1740. Pour prou- » ver ce consolant mensonge il dit que dans les années de » disette le petit peuple se nourrit de *châtaignes*, de *légu- » mes*, de *fruits*, de *riz*, de *pommes de terres*, de pain de » *bled-sarrazin*, &c. Vraiment oui, ceux qui en ont; mais » ceux qui n'en ont pas que mangent-ils?

» On doit être bien persuadé qu'un homme qui avoit » trouvé le secret de se faire un revenu de cent mille *francs*, » n'étoit point exposé à ressentir les horreurs de la famine, » à quelque période qu'elle fût montée. Il n'est pas vrai- » semblable qu'il consumât à visiter les *galetas* & les *chau- » mières*, où l'indigence immole ses victimes dans l'obscu- » rité, un temps qu'il employoit plus utilement à compo- » ser les *brochures* inutiles ou dangereuses qui ont cimenté » sa fortune & sa gloire. Il est permis de douter qu'il s'abaissât

Une seconde espèce de *pauvreté* est de n'avoir pour se nourrir que des denrées *mal-saines*, dont l'abondance même est meurtrière, & souvent sujette au monopole: une troisième comprend les malheureux dont les logemens ont peu de supériorité sur les tanières des *renards*, & les rabouillières des *lapins*, ou plutôt leur sont inférieurs, puisqu'il sont ouvertes à toutes les injures de l'air, & que les retraites de ces animaux en sont presque toujours garanties: une quatrième est composée de ceux qui n'ont ni *habits*, ni *linge*, ni *hardes* d'aucune sorte, dont la nudité les livre également aux rigueurs de toutes les saisons; & qui, après avoir supporté sans abri les chaleurs brûlantes de l'été, n'ont point de foyer auprès duquel ils puissent se sauver des glaces de l'hiver.

» en descendant du *Parnasse*, jusqu'à tenir registre de tous » ses compatriotes qui périssoient d'inanition. Mais il faut » l'entendre lui-même.

» J'ai vu, dit-il, Madame *de Maintenon* manger du *pain* » *bis*; j'en ai aussi mangé pendant deux ans, & je m'en » trouvai *fort bien*. Je n'en doute nullement. Le peuple *s'en* » *trouveroit aussi fort bien* s'il pouvoit toujours s'en procu- » rer, non pas dans les années de *disette*, mais même dans » les années d'abondance.

» Eh quoi! généreux défenseur de l'humanité, votre *pers-* » *picacité* philosophique a-t-elle pu vous laisser ignorer que » quand la favorite d'un grand *Monarque*, & son très-bas » flatteur sont réduits à manger du *pain bis*, il ne reste plus » aux trois quarts de la nation d'autres alimens que leurs » larmes, ni de perspective qu'une mort affreuse, au mi- » lieu des angoisses de la *faim*, & des accès de la rage qu'elle » inspire? Et voilà donc comment sont éclairés les *adminis-* » *trateurs* par ces prétendus flambeaux des nations, & le » peuple égorgé par les *apôtres* de la bienfaisance!

Ces quatre divisions dans le fait se réunissent en une, puisque les draps & les couvertures manquent également à celui qui n'a pas de pain ; & qu'à coup sûr celui qui est réduit à disputer aux égoûts le bled ergoté qu'on y va jetter, ou les tronçons de choux pourris qui révoltent l'opulence par leur puanteur, n'en est venu à cet excès d'abjection qu'après s'être dépouillé de tout ce qu'il a pu sacrifier pour s'en garantir.

Enfin, dit M. *Briatte*, pour préserver une famille de toutes ces manières d'être la proie de l'indigence, ou plutôt de toutes les variations apparentes de ce terrible protée, il faut que chacun des membres qui la composent aient du *pain*, du *sel*, du *beurre*, un peu de *légumes ;* qu'il puisse goûter de temps en temps des *fruits*, du *laitage*, des *œufs ;* même quelquefois un peu de *viande* & du *poisson ;* qu'il ait un breuvage quelconque par lequel il puisse se flatter d'être distingué des animaux qu'il soigne, & qu'il ne soit pas réduit précisément au pain sec & à l'eau pure.

Il faut de plus qu'il puisse payer sa part de l'*éducation* grossière qui lui est propre, des secours *physiques* & *religieux* qui lui sont nécessaires ; des impôts que le maintien d'une société dont il ne goûte point les avantages lui fait arracher avec violence ; enfin qu'il ait quelques plaisirs capables de le distraire de temps en temps de sa bassesse, & de lui faire croire qu'on peut faire quelquefois partie de la race humaine, sans être oppresseur ou opprimé.

Et tous ces avantages que M. *Briatte* réclame

pour le peuple, il n'en porte pas le prix bien haut. Le tableau en est curieux : il assigne à chaque tête une *livre & demie* de pain, ou *dix liards*, argent de *France* par jour ; ce qui fait par an 45 l. 12 s. 6 d.

Pour la *bonne chère*, c'est-à-dire les *légumes* qu'il prendroit la liberté de joindre à son pain, s'il en avoit le moyen, le peu de *beurre* dont il oseroit en teindre la surface, le peu de *sel* dont il se permettroit d'en relever la saveur, la même somme, ci . . . . 45 l. 12 s. 6 d.

Pour son *entretien*, son *logement*, ses *habits*, son *linge*, *chauffage*, &c. une somme égale aux deux ci-dessus, ci . . . . 91 l. 5 s.

Pour frais de *maladies*, *blessures*, *calamités publiques*, toujours par an, & par tête, ci . . . . 22 l.

Pour *instruction*, ... 6 l.

Pour l'*église*, ... 6 l.

Pour *corvées*, *contributions aux taxes*, &c. . . . . 25 l.

Pour indemnités des renchérissemens survenus dans les denrées, qui souvent suffisent pour arrièrer, & perdre sans ressource une famille, ... 45 l. 12 s. 6 d.

Pour ses plaisirs, ou ses petites économies, ... 14 l.

Total . . . 301 l. 2 s. 6 d.

Si chaque individu dont la société est composée pouvoit compter par tête sur cette recette, & faire cette dépense, elle ne présenteroit, suivant M. *Briatte*, que des êtres satisfaits, & des membres fortunés : mais, en philosophe précautionné, craignant de voir nos millionnaires pâlir à cette évaluation des besoins du *peuple*; & d'entendre ces hommes qui ne regrettent ni un louis mis à une bouteille de vin de *Constance*, ou de *Tokai*, ni 100 livres prostituées à l'acquisition d'un *esturgeon*, ni 30,000 *livres* à celle d'un *tableau*, trouver excessive la concession de 18 sols ou environ par jour à toutes les bouches que la nature a créées pour manger ; mais que les règles de la société tendent à cadenasser, à réduire aux règles de la plus austère sobriété, il retranche moitié de cette somme. Pour bannir la misère de ce globe, au prix commun où sont aujourd'hui les denrées communes de toute espèce, il se borne à désirer que chacun des êtres à deux pieds, sans plumes, qui en foulent la surface, pût s'approprier & employer aux détails ci-dessus spécifiés environ 150 livres.

Certainement il est difficile d'être plus circonspect, plus modéré : cependant combien s'en faut-il que son souhait soit accompli!

La classe laborieuse & disetteuse est composée de familles où il se trouve des *enfans* qui n'ont

pas encore la force de rien gagner, & des *vieillards* qui l'ont perdue; de sorte que tout le fardeau de la subsistance commune, la nécessité d'y fournir, tombe sur le chef seul.

A ne supposer par maison qu'un enfant, & un vieillard, il faut donc que l'ouvrier d'un âge fait & agissant gagne à lui seul la nourriture, l'entretien de trois personnes; il faudroit donc, suivant le calcul réduit ci-dessus, pour les garantir de la misère, que son travail lui valut par an au moins 450 livres, ou environ 24 sols par jour.

Mais son année n'est pas complette, au moins pour lui. La religion lui en enlève environ un quart : & par une bien singulière inconséquence la nécessité de fêter par l'inaction ces féeries respectables ne lie guère que cette espèce d'hommes pour qui l'inaction est ruineuse ou mortelle.

Les *arrérages* dus au *rentier* ne courent pas moins les jours chommés que les autres jours. Le *commerçant* n'en fait pas moins ses expéditions; l'*homme de loi* ses *écritures*, le *courtisan* ses bassesses: aucun d'eux n'est obligé par les fêtes à interrompre les occupations lucratives qui l'enrichissent. Le *manouvrier*, celui seul à qui le gain du jour est indispensablement nécessaire pour exister, est le seul dont la police enchaîne les mains & les outils : il faut donc qu'en environ 274 jours il gagne de quoi subsister lui & ses deux associés en appétit pendant 365; ce qui feroit monter sa rétribution journalière, ou du moins ses besoins, à environ 30 sols par jour.

Mais voici bien une autre conſidération. La ſociété dans cette claſſe, comme dans les autres, eſt composée des deux ſexes : il y a dans un ſexe comme dans l'autre les trois périodes de la vie, l'*enfance* debile, la *vieilleſſe* preſque auſſi inerte, & l'eſpace mitoyen deſtiné à l'activité comme à la réproduction : juſqu'ici nous n'avons conſidéré que les individus ; & nous avons ſuppoſé que dans les deux ſexes, celui qui a la faculté actuelle de travailler lucrativement, pouvoit ſubvenir à la nourriture des deux âges qui en ſont incapables : mais quelle différence à cet égard entre la *femme* & l'*homme*, ſur-tout dans cette diviſion trop humiliée, trop avilie de la ſociété? Empruntons encore les propres termes de l'Auteur.

» Une des moitiés ſeulement de l'eſpèce humaine eſt deſtinée au travail : ce ſont les *hommes*. Les *femmes* dans l'intention de la nature ſemblent devoir en être diſpenſées, ou du moins la délicateſſe de leur organiſation les rend peu propres pour exécuter des travaux pénibles. Il n'a pas moins fallu que les aſſociations politiques & leurs imperfections, ou leurs abus, pour dévouer parmi nous le ſexe aux dangers d'un travail rigoureux, malgré tous les titres d'exemption qu'il peut produire pour s'en affranchir.

» Ce fut *Adam*, ce premier coupable, que le Créateur condamna à labourer la terre devenue ingrate & rebelle comme lui, & à manger ſon pain à la ſueur de ſon viſage.

» Son aimable compagne, complice de ſa déſobéiſſance, punie de ſa ſéduction, comme lui de

ſa complaiſance, ne fut pas avec lui aſſujettie à des travaux durs & continuels que la foibleſſe de ſes organes ne lui permettoit pas de ſupporter. Des *groſſeſſes* incommodes, des *enfantemens* douloureux, la *ſujettion* à un époux qui abuſe ſouvent de ſa ſupériorité, paroiſſent être l'appanage de ſa condition, comme le châtiment infligé au premier abus de ſes charmes.

» L'Auteur du genre humain n'a pas fait ſans doute les femmes pour être des poupées oiſives & frivoles, uniquement occupées de leur parure, ou d'autres niaiſeries auſſi peu digne de leur deſtination, que de celle des hommes futiles qui encenſent leurs caprices. Les ſoins domeſtiques leur ſont confiés par la nature. L'éducation des enfans eſt de leur reſſort. Dépoſitaires de ces êtres foibles & touchans, perſonne ne peut mieux qu'elles veiller à leur conſervation : perſonne n'eſt plus en état de leur adminiſtrer les ſecours minutieux dont ils ont beſoin, ni plus intéreſſé à s'acquitter des devoirs moins pénibles qu'aſſujettiſſans, réclamés par l'enfance qui offre toujours des compenſations bien douces dans la tendreſſe qu'elle inſpire, & l'attachement qu'elle fait naître aux meres.

» Elles rempliſſent ces fonctions vraiment nobles chez toutes les nations, & dans toutes les claſſes de la ſociété qui ne ſont pas encore énervées par l'opulence, ou flétries par la miſere.

» Mais la civiliſation, cet éternel fléau du *peuple*, qui intervertit les plus ſages deſſeins de la

nature, a dévoué parmi nous le sexe de la division inférieure aux occupations les plus viles, comme aux travaux les plus pénibles, ou les plus ingrats.

» Les femmes du *peuple* présentent dans nos sociétés le coup-d'œil le plus affligeant. Pliant sous le poids des fardeaux dont on les écrase; essuyant de la part des oisifs des mépris ou des outrages; exposées à la nudité, ou à la faim; contraintes de ramper dans la fange pour obtenir quelques guenilles qui les préservent de l'une, ou un morceau de mauvais pain qui appaise l'autre; forcées durant leurs *grossesses* d'exécuter des ouvrages effrayans; privées après l'enfantement des secours nécessaires pour se rétablir, ou des moyens suffisans pour alimenter les innocentes créatures qu'elles ont associées à leur infortune, & à leur humiliation; tel est leur sort dans presque toutes les contrées de l'*Europe*.

» C'est une vérité aussi triste qu'incontestable, qu'elles y sont traitées avec autant de dédain ou d'inhumanité que les riches ont d'égards & d'attentions pour les plus méprisables animaux. Ils nourrissent, ils logent, ils pansent leurs *jumens* & leurs *chiennes* dans tous les temps : ils les soignent pendant leurs *portées* : ils leur épargnent les dangers de la fatigue : ils veillent pour écarter les accidens qui pourroient leur nuire. Croit-on que si le peuple réduit en *esclavage* étoit associé à ces heureux *serfs* de l'*opulence*, qu'elle n'auroit pas pour les femmes qui en font partie autant de ménagement, ou la même pitié qu'elle en a pour

des bêtes ? Son front audacieux ne rougit pas aujourd'hui de la différence des procédés à leur égard : son intérêt alors seroit de la faire disparoître.

» Ce qui rend sur-tout si déplorable la situation de cette intéressante moitié de notre espèce, c'est bien moins encore la continuité de son avilissement & de ses travaux, que la modicité des rétributions qu'on lui accorde. Les femmes dans la classe indigente *travaillent beaucoup*, *& gagnent peu.* Une partie considérable de leur temps est consacré aux besoins de leurs ménages, employée à raccommoder les nippes de leurs enfans, à préparer les alimens de leurs familles, à les soigner, à les blanchir, &c. occupations nécessaires sans doute, mais non pas lucratives. Elles ont pour objet la dépense, & non la recette ; l'emploi de l'argent plutôt que son acquisition.

» Le reste est destiné à rendre à l'opulence des services qu'elle apprécie avec la mesquinerie de l'avarice, ou avec la dureté du despotisme. Quelques *journées* d'un travail pénible ou rebutant ; des occupations viles ou infructueuses ; des ouvrages du prix le plus mince, comme la *filature*, le *tricotage*, &c. forment à peu-près le *gagne-pain* du sexe parmi le peuple. La récompense qu'il obtient pour les travaux qu'il exécute ne suffit pas à sa propre subsistance.

» C'est donc sur celle qu'on accorde aux hommes laborieux que les femmes doivent trouver un supplément à la leur ? C'est sur les salaires des ouvriers

ouvriers mâles que roulent la nourriture, l'entretien, les dépenses de toute espèce, des enfans jusqu'à l'âge où ils commencent à gagner leur vie; de tous ceux qui n'y parviennent pas; de tous ceux qui y étant parvenus sont malades ou estropiés; de tous les vieillards infirmes ou impotens, &c.

» Or, si de tous les individus existans dans la division subalterne, il n'y en a jamais qu'un tiers en activité, en état de travailler; si dans ce nombre les deux séxes sont à peu-près égaux; si l'un d'eux ne peut pas suffire à sa propre subsistance; il n'y a donc qu'un sixième de la totalité occupé de le procurer à tous les autres? .... &c. «

Dans la proposition établie, comme on l'a vu par M. *Briatte*, pour écarter la misère d'un ménage composé uniquement des six individus spécifiés, il faudroit donc que l'*homme* & la *femme* dont l'âge leur permet de travailler utilement, gagnassent entre eux deux environ 900 liv. par an, en 274 jours, c'est-à-dire à peu-près 66 sols par 24 heures laborieuses; & puisque la *femme* ne peut entrer dans ce produit que pour une portion presque insensible, il faut, ou que le peuple soit excessivement misérable, ou que chaque chef de famille robuste rapporte dans sa maison tous les soirs au moins *trois livres* de *France*: voyez combien il y a de manouvriers parmi nous qui rentrent dans leur chaumière avec un pareil profit; & soyez surpris de la détresse où le peuple languit.

Songez encore pour rendre le tableau plus

frappant, que dans la plupart des pays les plus célèbres de l'*Europe*, le salaire de la journée employée ne monte pas pour lui à plus de 10 ou 11 sols l'hyver, & de 18 ou 20 l'été; car l'avarice du riche ne marche jamais sans balance, & le pain qu'elle fournit aux pauvres en échange de leurs sueurs, elle le mesure toujours juste sur la durée du temps qui les fait couler.

L'appétit physique est au moins aussi grand l'*hyver* que l'*été*; les besoins de toute espèce sont plus nombreux & plus pressans dans l'une de ces saisons que dans l'autre; & c'est précisément à l'époque la plus désastreuse, la plus dévorante que la rétribution diminue, souvent même qu'elle s'évanouit entièrement; puisque pendant la *pluie* le manouvrier ne fait rien, & ne gagne rien; pendant la *gelée* de même; pendant le *dégel* de même; autre observation non moins effrayante & non moins lumineuse pour qui cherche les causes de son dénuement.

Songez de plus que s'il tombe *malade*, chaque jour perdu à gémir sur la paille pourrie qui lui sert de lit, est encore une période de famine pour la nichée que la douleur, l'inanition dessèchent autour de lui.

Mais voici bien pis : tandis que tout lui est refusé, l'opulence non-seulement se prodigue tout, mais elle gaspille tout; elle consomme tout, moins pour multiplier ses jouissances, pour ainsi dire, que pour constater le pouvoir qu'elle a de ravager, d'anéantir. C'est le sujet du troi-

sième Livre de ce volume de M. *Briatte* : il y traite des *consommations insensées* ou *superflues* : & quelque intéressant que soit ce sujet ; quelque évidentes que soient les vérités qu'il y expose, peut-être s'y est-il livré avec trop de diffusion.

Mais on trouve à chaque page ce qui doit lui mériter le pardon de sa prolixité, la candeur d'une ame honnête, les connoissances d'un observateur instruit & profond, avec l'énergie, la franchise d'un homme vivement affecté.

Après la manière dont j'ai parlé de cet Ouvrage, je me flatte que la méprise qui tend à en ravir l'honneur au véritable Auteur, sera détruite sans retour : mais voici une dernière raison qui n'y laissera plus lieu, j'espère ; c'est que le Livre de M. *Briatte* ne me dispensera pas de donner le mien sur la même matière. Il me semble qu'avec une infinité d'idées absolument les mêmes, nous avons suivi une marche toute différente ; il s'est plus occupé des causes du mal, & moi du remède.

Les distractions forcées qui résultent du travail auquel je me suis dévoué encore pour un an, me donneroient plus de scrupule sur les délais qu'éprouve de ma part la publication de cet Ouvrage, si d'une part les Gouvernemens n'étoient trop occupés aujourd'hui à se faire du mal, pour avoir le temps de songer à faire du bien au *peuple* ; & si de l'autre l'expérience de soixante siècles ne prouvoit que des vues vraiment utiles ne sont jamais adoptées, ou du moins ne le sont

jamais par la génération qui les a vu produire. D'où il résulte que quand on se flatte d'en avoir à présenter de cette nature, il n'est jamais nécessaire de se presser.

Celui de M. *Briatte* se trouve, ou doit se trouver bientôt à *Paris;* on peut se le procurer dès-à-présent chez Messieurs

De Rochefort, Clerc de la Généralité, & *Gosse*, Libraire à *La Haye*.

Changuion, Libraire à *Amsterdam*.

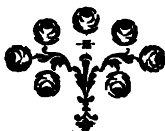
Trouiller, Négociant à *Rotterdam*.

Emmanuël Flon, Libraire à *Bruxelles*.

Havé, Avocat, à *Rheims*.

De Reymond, Directeur des postes aux lettres, à *Besançon*.

La Société Typographique, à *Lausanne*.



PROJET d'une fondation en faveur des pauvres femmes & filles d'Officiers.

LES objets dont je viens de parler me rappellent un projet dont on m'a fait autrefois passer le prospectus, & qui, à ce qu'on m'assure, est maintenant suivi avec chaleur : c'est ici le moment d'en parler, & sur le titre seul il paroîtra sans doute au moins aussi intéressant que les vieilles nouvelles qui nous arrivent de l'*Amérique*, ou l'inutile activité de nos marins d'*Europe*.

On vient de voir parmi les passages que j'ai cités, un mot très-vrai : c'est *que les femmes parmi nous, dans la classe indigente, travaillent beaucoup & gagnent peu.* C'est peut-être un des abus de nos administrations modernes sur lesquels on réfléchit le moins, & qui mériteroit cependant le plus d'attention. Je ne sais s'il y a rien de plus attendrissant, de plus effrayant, de plus injuste tout-à-la-fois que la modicité des salaires attachés aujourd'hui au travail des *femmes;* & ce qui est bien pis, le peu de ressources qu'on leur laisse pour s'occuper, même aussi peu fructueusement.

Quant à l'inégalité des profits entre un sexe & l'autre, elle est inconcevable. Prenons pour exemple un *garçon* & une *fille* en service; non pas dans ces maisons opulentes, où d'après les calculs toujours inverses du luxe, une fille est souvent d'autant plus considérée qu'elle mérite moins de l'être; où le vice est prodigue sans que

la vertu ſoit généreuſe ; où la beauté n'eſt un avantage que quand elle s'avilit; mais dans ces maiſons bourgeoiſes où elle eſt moins expoſée, & où la corruption ne dérange point entre les deux ſexes la proportion que l'économie ſociale a établie.

Le *laquais* eſt payé plus cher : ſon emploi eſt rarement fatiguant : les maîtres font conſiſter leur honneur à lui fournir la plus grande partie de ſon entretien & de ſon habillement : le reſte n'eſt pas coûteux quand il n'affecte point une magnificence ridicule.

La *fille* qui eſt ſouvent tout-à-la-fois *cuiſinière*, *garde-enfans*, *femme-de-chambre*, &c. a des gages moins forts : on ne lui doit point d'habits; & par la nature des étoffes dont les ſiens ſont compoſés ils ſont plus coûteux dans la façon, comme dans l'achat; plus multipliés quant à la quantité; moins durables quant à l'uſage. Il faut éternellement blanchir, recoudre, faire refaire; ſon camarade de domeſticité n'a aucun de ces frais.

Dans les *métiers* c'eſt la même choſe : le moindre *compagnon*, au moins dans les *villes*, gagne 20 ſols, 25 ſols par jour. La plus habile *brodeuſe;* l'ouvrière en *dentelles*, en *linges*, en *robes*, la plus experte n'a ſouvent pas dix ſols, ſouvent pas huit, ſouvent pas ſix, ſouvent rien.

Et ce n'eſt pas tout : ces débouchés même tout incertains, tout inſuffiſans qu'ils ſont, il ſemble

qu'il y ait une conſpiration univerſelle pour les enlever au ſexe. Vous voyez de toutes parts s'établir des atteliers de *Cordonniers* pour FEMMES, de *Tailleurs* pour FEMMES, &c.

Celles à qui la bienſéance, la juſtice, un ſentiment naturel devroient faire un devoir de réſerver à leur ſexe ces emplois qui néceſſitent des rapports directs à la perſonne, ſont au contraire les premières à ſe livrer entre les mains groſſières qu'elles en gratifient. Ce n'eſt aſſurément ni un *mari*, ni un *amant*, qui ont imaginé de faire prendre par un homme la meſure d'une *mule* ou d'un *corps* à une *femme* ou à une *maitreſſe* : c'eſt le goût dépravé de celles-ci qui appellent dans leur confidence des témoins que la pudeur en exclud, & initie aux myſtères de la *toilette* ou de la *chauſſure*, des inſpecteurs dont l'habitude & la corruption même ne peuvent pas toujours ſoutenir les recherches ſans rougir.

Mais voici qui eſt bien plus inconcevable encore : au moins les fabriques des petits ouvrages légers, de la *broderie*, de ces ornemens que la *mode* emploie pour relever les charmes du beau ſexe, devroient-elles lui être excluſivement réſervées ? S'il devoit être permis à quelques individus de l'autre ſexe de faire des incurſions ſur ce département délicat, ce n'eſt du moins ou qu'à des infirmes que leur foibleſſe rend incapables des travaux plus ſérieux, ou aux artiſans efféminés de bonne heure, que l'habitude & l'éducation ont de même énervés : on pourroit pardonner à ces eſpèces d'eunuques leurs uſurpations.

Mais point du tout : ce ſont des *laquais* robuſtes qui *brodent* dans les *anti-chambres :* ce ſont des *grenadiers* qui font du *filé* dans leurs *corps-de-gardes ;* il n'y a plus de villes de garniſon où les paſſans ne ſoient accablés d'offres de *manchettes*, de *bouffantes*, &c. & c'eſt de la poche d'un uniforme que ſortent les coffrets qui les renferment ; c'eſt une groſſe figure bazannée qui en diſcute la valeur ; c'eſt en les étendant ſur de larges mains auſſi noires que rudes, que l'étrange entremetteur en fait briller la fineſſe & la perfection.

Que veut-on donc que deviennent les *femmes*, quand de toutes parts on leur interdit les ſeuls moyens de ſubſiſtance que l'iniquité ſociale leur laiſſe ? Ou bâtiſſez des ſerrails, & dévouez-les dans ces retraites voluptueuſes à une pareſſe ſans inquiétude, à un eſclavage paiſible, & compenſé par la certitude de la ſubſiſtance ; ou rétabliſſez entre les deux ſexes les barrières que le luxe a rompues ; faites diſparoître cette confuſion auſſi ridicule pour l'un, que meurtrière pour l'autre, auſſi funeſte aux mœurs de tous deux qu'à leur exiſtence. Laiſſer ainſi les hommes ſe faire femmes, c'eſt le moyen aſſuré de n'avoir bientôt plus ni femmes ni hommes.

Quoique cette tranſpoſition cruelle & difforme ſoit plus ſenſible dans la claſſe inférieure de la ſociété que dans les autres, il ne faut pas croire que l'embarras du ſexe pour ſubſiſter, ne ſoit pas à peu-près le même dans celles-ci ; & s'il y en a une où il devienne journellement auſſi commun

que douloureux, c'est sur-tout dans celle dont il s'agit au titre de cet article.

La profession des *armes* qui donne à peine de quoi vivre aux simples stipendiaires, n'est pas beaucoup plus lucrative pour leurs chefs, du moins pour ceux que la naissance, le hasard, le caprice des Ministres n'appellent pas aux premiers emplois. Communément la nécessité de se *soutenir* au service leur fait faire des sacrifices onéreux; ils consument leur patrimoine certain dans l'attente très-incertaine d'une place, d'une pension qui meurent avec eux.

Je sais bien que ce n'est pas au *service*, ni pour le *service*, le plus souvent qu'ils se livrent à ces profusions; le jeu, la vanité y ont plus de part que les dépenses du métier: mais ce jeu, cette vanité n'en sont pas moins un des appanages; & quand un des accidens qui y sont attachés les enlève au milieu de leur carrière, ils n'en laissent pas moins aussi des veuves éplorées, des enfans orphelins, des familles destinées à pleurer le reste de leur vie l'abondance indiscrète & forcée où leur pere a passé une portion de la sienne.

Quelques-unes de ces infortunées, à force de protections, de sollicitations, arrachent quelquefois des graces; & ce sont rarement les plus à plaindre, les plus dignes de secours qui les obtiennent: le reste végète dans l'amertume, & disparoît dans l'obscurité. On les croit satisfaites, parce qu'on n'en entend plus parler: & l'illusion de l'honneur, de l'éclat attaché au titre de

militaire, en fait perpétuellement germer dans les gentilhommières de nos campagnes, autant que la misère & le désespoir en éteignent.

Un homme honnête touché de leur sort a imaginé un moyen de l'adoucir : c'est de fonder un *Chapitre* noble, composé de femmes & de filles de distinction peu favorisées de la fortune ; ce qui restera des revenus de la maison, les prébendes acquittées, sera tout entier consacré à faire des pensions aux autres veuves, ou descendantes des militaires dont la situation exigeroit ce supplément.

Et ce ne seroit pas un petit objet : l'inventeur se propose de doter son établissement d'au moins *8 millions de revenu :* qu'on en laisse un aux *Chanoinesses* titrées, il en restera sept à distribuer entre les associées subalternes ; à cent écus par tête, il y aura de quoi gratifier plus de 23,000 personnes : certainement il n'est pas possible de rien présenter de plus magnifique, & de plus séduisant.

Mais où prendre les ressources nécessaires pour une pareille fondation ? L'Auteur loin d'être rebuté par les circonstances actuelles n'en est que plus pressant, & les cite comme une raison en sa faveur. Si on lui oppose les dépenses d'une guerre peu heureuse jusqu'ici, il répond que ce n'est pas un obstacle pour lui, parce qu'il ne demande rien à l'Etat : & d'où tire-t-il donc ses huit millions annuels ? Le voici.

Dans l'agriculture, dans le jardinage, c'est des objets les plus inutiles, & même les plus incom-

modes que se composent les plus riches réproductions : c'est du fumier qui sort d'une *étable*, d'une *écurie*, d'un *colombier* que la nature distille l'eau parfumée de la *pêche*, le sucre de la *reine-claude*, & du *melon*, l'ambre de l'*ananas*, les esprits du *raisin*, la substance solide des *moissons*, & tout ce qui remplit nos fruitiers, nos caves, & nos granges. Voilà tout le secret de l'Auteur dont je parle.

Je demande bien pardon à mes *lectrices* de la comparaison : mais enfin elle est énergique & juste : elles tiennent fort au vermillon dont elles s'enluminent les joues : aux ieux d'un *casuiste* ce vernis est bien plus immonde qu'un *fumier;* à ceux d'un *Médecin* il est plus dangereux ; à ceux d'un homme qui aime la vérité, la simplicité, la fraîcheur de la nature, il est plus désagréable : eh bien, c'est de-là que sortira la récolte de notre nouveau *Chapitre*. Il se présente une compagnie qui en demande le débit exclusif pour toute la *France*, & elle offre d'en payer la patente huit millions annuels, tant que durera son privilège.

Dans cette opération combien d'avantages !

1°. Il y a huit millions à palper, une bonne, & très-bonne, & très-grande œuvre à faire ; vingt mille familles à soulager, ce qui suffiroit pour compenser aux ieux du sexe la petite gêne attachée au commerce exclusif d'une denrée si recherchée ; on ne peut pas douter que malgré leur goût pour la liberté, même pour l'indépendance,

les dames n'en fassent ici volontiers le sacrifice en considération du motif, & des effets.

2°. Pour adoucir ce sacrifice on les prie de réfléchir aux dangers auxquels les expose cette même liberté appliquée au débit du *rouge*. Il est aujourd'hui abandonné, comme la littérature & la philosophie, à des charlatans de toute espèce qui le falsifient, le sophistiquent en toute manière: & la composition la plus facile, la plus brillante étant celle qui emploie un mal venimeux, il y en a très-peu, peut-être point, qui n'aient le *plomb* pour base.

Avec la compagnie on est à l'abri de ce péril autant du moins qu'on peut l'être : sa fabrique sera surveillée, & nécessairement fidèle. Les contrebandiers décrédités par la confiance que le sexe concentrera sans doute dans les entrepôts avoués, s'évanouiront : si les visages sont encore un peu compromis par cette poudre étrangère, au moins n'y aura-t-il de risque que celui que la perfection même de l'art ne peut sauver.

3°. Voici qui est bien plus tentant. Le prix en sera infiniment réduit. La compagnie délivrée des concurrens, & sûre d'un débit aussi prodigieux qu'il le sera infailliblement, se contentera d'un bénéfice modique : l'immensité de la consommation le rendra encore suffisant pour acquitter ses promesses.

4°. Il ne faut pas craindre qu'il en résulte de nouvelles vexations pour la société, ni des re-

cherches inquiétantes, ou des amendes fâcheuses, &c. Cette affaire-ci ne ressemble ni à la Ferme du *sel*, ou le besoin d'une part, & l'excessive cherté de l'autre, éternisent la tentation d'éluder la loi; ni à celle du *tabac*, ou des *aides* contre lesquelles la grandeur des profits arme de même l'industrie des fraudeurs; ni même à celle des *cartes*, dont les plus honnêtes gens ne se font pas un grand scrupule d'éluder l'impôt, ou bien du moins dont les domestiques, ses correspondans presque nécessaires, ont un intérêt toujours pressant de s'approprier le lucre.

Ici il est bien question d'un besoin; mais il n'est pas tout-à-fait aussi impérieux que celui de saler la soupe; il n'y aura pas de profit à faire, puisque le *rouge* de la Ferme sera à meilleur marché que celui des contre-facteurs: enfin les agens intermédiaires ne seront pas exposés à commettre des infidélités, puisque les maitresses n'étant pas capables d'y conniver; & les pots destinés à briller sur les toilettes portant le simbole authentique qui en constatera la légitimité, on n'aura jamais à craindre que ces autels du goût, de la délicatesse, soient souillés par la contrebande.

Ceci est une négociation d'honneur entre le beau sexe, & la compagnie vermillonne. Les paroles une fois données, une confiance aveugle regnera entre les parties: » Vous me livrerez de » bon *rouge*, à bon marché, dont le produit ser» vira à pensionner 23,000 veuves ou orpheli» nes: — oui. — Eh bien je m'engage à n'en » acheter qu'à vous «. Voilà le contrat, & il est permis de croire qu'il ne sera jamais violé.

Le mémoire que j'ai vu contenoit bien d'autres avantages précieux, & de détails intéressans dont je ne me souviens malheureusement plus : il m'a paru qu'on y répondoit parfaitement à toutes les objections, qu'on levoit tous les obstacles : il n'y a qu'une seule réflexion qu'on ne présentoit pas, & qui pourroit être embarrassante.

Si jamais le goût du *rouge* venoit à passer ; si la raison....... mais le goût du *tabac* pourroit bien aussi se perdre : il est bien plus étrange, bien plus révoltant : c'est cependant sur cette base infecte que la Compagnie des *Indes* a long-temps reposé ; ce débit incertain n'est entre pas moins pour beaucoup de millions dans le produit des cinq *grosses fermes*. Le *rouge* est-il plus dégoûtant, plus dangereux ? Ne peut-on pas lui supposer une existence aussi durable ?

Et les *cartes !* sont-elles plus nécessaires que le *rouge* ou le *tabac ?* Sont-elles aux ieux de la raison moins frivoles que l'un, & en bonne police moins nuisibles que l'autre ? Cependant ne rendent-elles pas quatre millions ? N'ont-elles pas servi à élever un asile pour la jeunesse dont nous voulons ici doter les meres ou les sœurs ? Craint-on de voir s'évanouir le goût qui en rend le débit si lucratif, & crouler faute de support l'édifice qu'elles soutiennent !

La raison ! Eh qu'a de commun la raison avec les caprices de la mode ou de la société ? Sans doute il seroit aisé de rendre les femmes raisonnables : mais les hommes...... Ah oui, oui ; je

conçois que la Compagnie & la fondation pourroient être éternelles.

En attendant que ce projet ſoit agréé ou rejetté, ne pourroit-on pas en eſſayer un plus facile dont il me ſemble que l'expérience a été faite ailleurs en grand & avec ſuccès ? J'ai idée d'avoir lu quelque part, qu'en *Allemagne*, & ſur-tout, à ce que je crois, dans les Etats du Roi de *Pruſſe*, il y a une caiſſe militaire établie préciſément pour les veuves d'Officiers.

Autant que je puis me le rappeller, chaque titulaire en recevant le brévet de ſon emploi, doit dépoſer dans cette caiſſe une portion des appointemens de ſa première année. Cette ſomme fructifie inſenſiblement, quoiqu'oubliée en quelque ſorte du propriétaire; mais ſi à ſa mort il laiſſe une veuve, celle-ci en retire une rente viagère annuelle, dont l'intérêt eſt preſque auſſi fort que le capital même.

Je n'ai pas bien préſens à la mémoire tous les détails de cet établiſſement, mais il eſt aiſé de ſentir ce qu'ils peuvent être, & combien ils pourroient être perfectionnés.



DE LA MER ET DE LA RUSSIE.

IL paroît qu'il faudra désormais joindre ces deux noms ensemble, au moins dans les nouvelles de l'*Europe*, & ce sont les seules dont il soit question aujourd'hui: nos héros des *isles* semblent s'être endormis d'une part & de l'autre; & par une fatalité singulière, mais attachée à cette guerre-ci, depuis que les deux flottes alliées ont acquis par leur réunion une supériorité décidée, on n'en entend plus parler. C'est ainsi que le dernier exploit des *Américains* a précédé juste le moment où ils ont reçu les premiers secours de la *France:* c'est ainsi, &c. &c. Ce n'est donc que dans nos mers qu'on se rémue.

A la vérité les vaisseaux amoncelés à *Cadix* n'ont pas encore pris une bien forte activité: ce n'est pas sans surprise que nous autres spéculateurs impartiaux nous voyons les côtes de *Brest* infestées, presque bloquées impunément par une escadre *Angloise*, tandis qu'à l'extrémité de l'*Espagne* où il n'y a point d'ennemis, languit une flotte presque double, qui n'auroit eu qu'à se présenter pour faire évanouir l'autre.

On assure que ce grand corps attend une ame, & cette ame sera, dit-on, le Comte *d'Estaing;* ce qui n'est pas sans vraisemblance.

Du moins paroît-il certain que ce Général est en *Espagne;* qu'il a été parfaitement reçu du Roi,

&

& qu'il eſt deſtiné à une expédition dont probablement la grande flotte amarrée ſi long-temps aux *colonnes d'Hercule* ſera l'inſtrument. Mais quelle eſt-elle ? C'eſt ce qu'on ignore ; & c'eſt encore un des caractères de cette guerre-ci, comme je l'ai déja tant de fois obſervé, que des mouvemens ſi multipliés des troupes, des vaiſſeaux, des chefs, il n'y en ait pas eu un ſeul dont on ait pu deviner le motif, même après l'évènement.

Comme cependant il faut bien que les ſpéculateurs s'occupent, & que les politiques raiſonnent, le plus grand nombre des voix ſe réunit à préſager un ſiége ſérieux de *Gibraltar*. M. le Comte *d'Eſtaing*, dit-on, commandera les troupes de terre. Don *Barcelo* avec ſa flotte d'obſervation gardera le détroit d'un côté. La grande flotte canonnera l'écueil de l'autre, & on montera à l'aſſaut s'il y a lieu ; ou bien on culbutera dans la mer cette pointe orgueilleuſe.

Il ſemble que ce dernier parti ſeroit le meilleur : ſi chacun des vaiſſeaux dont on va l'entourer y attachoit un bon cable, & qu'ils ſe miſſent enſuite à tirer tous enſemble de bon accord, il faudroit bien que le rocher ſuivit, & il n'en ſeroit plus queſtion. Quoi qu'il en ſoit, Dieu veuille qu'on l'attaque de manière ou d'autre, qu'on l'emporte de manière ou d'autre, & que de manière ou d'autre on nous débarraſſe enfin de cet ennuyeux, diſpendieux & preſque ridicule épouvantail.

Dans cet intervalle, s'il n'y a point de batailles il y a des duels ; toujours des prodiges de

valeur *Françoise* & inutile, toujours des héros infortunés. Une frégate appellée la *Nymphe* a rendu le plus beau combat du monde; plus foible de canons, de taille, d'équipage, elle s'est défendue à merveille; mais elle n'en a, dit-on, pas moins été prise. Une autre frégate honorée d'un nom plus fameux, *la Belle-Poule*, a essuyé le même sort dans tous les points.

A cette occasion comme dans bien d'autres, je demanderois comment il se fait que quand les *Anglois* nous rencontrent, ce soient presque toujours avec des forces supérieures, & que quand nous les rencontrons ce soit rarement même avec des forces égales. On voit souvent dans les nouvelles de nos vaisseaux guerriers surpris par eux; où sont les leurs à qui nous rendions le change?

Il y a bien pis en ce moment que l'inégalité des forces; si les choses continuoient nous ne pourrions même plus dire *tout est perdu hors l'honneur :* un évènement inoui vient presque d'en enlever le droit à nos marins, à moins qu'ils ne se hâtent d'en effacer le scandale.

J'ai annoncé l'année dernière la construction d'une frégate armée par la Province d'*Artois :* rien n'y avoit été épargné : c'est, dit-on, le plus beau bâtiment de ce genre qui soit jamais sorti des chantiers.

Elle coûtoit 800,000 livres à la Province; elle avoit pour Commandant un homme connu par des actions de bravoure éclatantes; riche par

lui-même, & retiré du ſervice, il l'avoit repris uniquement pour l'amour de la gloire; tout cela promettoit à la frégate des ſuccès brillans: on comptoit ſi bien ſur ſa fortune qu'on deſtinoit le produit des priſes qu'elle ne pouvoit manquer de faire à lui conſtruire des conſerves, des ſœurs qui peu-à-peu auroient fait une petite eſcadre ſous le pavillon *Artéſien*.

Ne vendons point la peau de l'ours, &c.

La frégate ſort: elle eſt rencontrée par un vaiſſeau ſur qui elle avoit toute ſorte d'avantages, & elle ſe rend: c'eſt un évènement inconcevable.

On dit à la vérité que l'équipage étoit mal choiſi; on aſſure auſſi que l'*Aûmônier* prétendoit avoir le droit d'en diriger les manœuvres, parce qu'elle appartenoit à une aſſemblée où les *Evéques* préſident; enfin il paroît que le Capitaine mal obéi, contrarié, accablé d'un déſeſpoir prématuré, a perdu la tête, & n'a plus ſu ce qu'il faiſoit. Le bruit s'eſt répandu qu'il s'en étoit puni lui-même, & qu'il avoit renoncé volontairement à la vie à *Lisbonne*, où le vainqueur a mené ſa priſe.

Pour completter l'influence inverſe qui ſemble mener aujourd'hui toutes les affaires, il ne manqueroit plus que deux choſes: l'une que toutes les flottes marchandes des *Anglois* rentraſſent chez eux auſſi paiſiblement qu'elles l'ont fait juſqu'ici: l'autre que l'eſcadre *Ruſſe* partie

de la *Baltique*, avec le précieux convoi qu'elle nous apporte, fût interceptée comme celle de l'Amiral *Byland :* & au moins ſur ce dernier article on ſaura bientôt à quoi s'en tenir.

Cette flotte audacieuſe eſt maintenant à la vue même de l'iſle qu'elle veut braver : ſon chemin la menoit naturellement le long des côtes de la *Hollande*, & à la portée de celles d'*Angleterre :* elle n'a ni caché, ni hâté ſa marche : elle s'avance fiérement, paroiſſant déſirer une rencontre, & aller au-devant du choc.

On dit même qu'elle a mouillé dans un port de la *Grande-Bretagne*, & que juſqu'à préſent elle y a trouvé un accueil pacifique. Il faudra voir comment ſe comportera envers elle l'Amiral *Geary :* elle ne peut guère manquer de le rencontrer, ſi ſa deſtination, comme il eſt probable, eſt pour *Breſt*.

Le Public attend avec une impatience très-bien fondée les démarches qui trancheront définitivement ce nœud *Gordien*. Les *Anglois* ont à choiſir ici entre la douceur politique de l'impuiſſance, ou la fureur effrénée du déſeſpoir.

Si leur Miniſtère eſt conſéquent, on pourroit s'attendre d'après ce qu'ils ont fait juſqu'à préſent, à leur voir prendre ce dernier parti : mais il eſt haſardeux ; c'eſt une femme & une maitreſſe femme qu'ils ont ici en tête : or, même en affaires, on ne peut pas en agir avec ce ſexe-là comme avec l'autre. Il y a toujours des égards

à obſerver. Il me ſemble que ſi les Miniſtres *Anglois* ſont adroits, ils n'ont qu'un échappatoire pour concilier l'orgueil & l'intérêt national : c'eſt en laiſſant paſſer galamment le pavillon de *Catherine*, de dire froidement à l'*Europe*, vous voyez bien que c'eſt une *femme*.

Si enſuite à cette première adreſſe ils en peuvent joindre une ſeconde qui auroit en même-temps de la profondeur, ce ſeroit de prendre la *Ruſſie* non-ſeulement pour médiatrice, mais pour juge; de lui confier abſolument la déciſion de leurs droits & de leur deſtinée.

Les trois autres Puiſſances à coup ſûr ne s'y refuſeroient pas; l'éclat d'un ſi beau rôle ne pourroit que flatter l'ame élevée à qui ils l'auroient déféré les premiers. Indépendamment des conſidérations politiques qui ne lui permettroient pas de concourir à l'anéantiſſement, ni même à un affoibliſſement trop conſidérable de l'*Angleterre*, il ſeroit difficile qu'elle ne ſe piquât pas d'un peu de reconnoiſſance envers la nation qui auroit donné l'exemple à toutes les autres de fléchir devant elle.

La *Ruſſie* alors ſeroit au comble de la ſplendeur. Victorieuſe des *Ottomans*, alliée redoutée des *Chinois*, pacificatrice de l'*Allemagne* par la ſeule influence de ſon nom, arbitre de l'*Europe* & de l'*Amérique*, & par conſéquent du globe entier; elle jouiroit d'une gloire, & en même-temps d'une prépondérance dont celles des *Céſars* dans leurs plus beaux temps n'auroient jamais approché.

Je ne ſais ſi cette idée prendra faveur à la Cour de *Londres ;* mais de moment en moment je vois ſe vérifier celles que j'ai déja préſentées plus d'une fois ſur la navigation des *neutres* (1), ſur la néceſſité de réformer ou d'interpréter les conventions qui autoriſent les *viſites ſur mer*, & l'embarras qui réſulte indiſpenſablement pour toutes les Puiſſances intéreſſées, de cette chaîne dont l'ignorance des vrais principes les a chargées autrefois.

On vient de rendre publiques deux pièces qui rendent plus ſenſible que jamais la juſteſſe de ces réflexions. L'une eſt un mémoire adreſſé à la Cour de *Pétersbourg* par celle de *Suède*, & l'autre la réponſe de la première. Voici comme s'exprime le cabinet de *Stockholm.*

» 1°. Comment & de quelle manière ſe donnera-t-on une protection réciproque & une aſſiſtance mutuelle ?

» 2°. Chaque Puiſſance particulière ſera-t-elle obligée de protéger le commerce général du tout, ou bien pourra-t-elle employer une partie de ſes armemens à la protection de ſon commerce particulier ?

» 3°. Dans le cas où quelques-unes des eſcadres combinées, ou par exemple un ou pluſieurs des vaiſſeaux reſpectifs ſe trouveroient enſemble, quelle ſera la règle de leur conduite les uns envers les autres, & juſqu'à quel point s'étendra la protection neutre ?

» 4°. Il paroît eſſentiel de convenir de la manière dont on fera des repréſentations aux Puiſſances belligérantes dans le cas où malgré les meſures que nous prendrions, leurs vaiſſeaux de guerre ou leurs navires armées continueroient d'interrompre notre commerce de quelque manière que ce

(1) Voyez ſur-tout Tome VIII de ces *Annales*, article d'Avril.

ſoit : ces remontrances ſeront-elles faites au nom général des Puiſſances unies, ou bien chaque Puiſſance particulière ne plaidera-t-elle que ſa propre cauſe ?

» 5°. Enfin, il paroît eſſentiellement néceſſaire de pourvoir à l'évènement ſuivant qui peut avoir lieu : dans le cas où l'une des Puiſſances unies ſe voyant pouſſée aux extrémités contre aucune des Puiſſances actuellement en guerre, réclameroit l'aſſiſtance des alliés dans cette convention pour ſe faire rendre juſtice ; quelle eſt la meilleure manière de concerter cette meſure, &c...... ?

Le cabinet de *Pétersbourg* a fait la réponſe ſuivante.

» 1°. A l'égard de la manière dont on ſe donnera une protection & une aſſiſtance réciproques, cet objet doit être fixé par une convention formelle à laquelle toutes les Puiſſances neutres ſeront invitées, & dont le but principal eſt d'aſſurer une navigation libre aux vaiſſeaux marchands de toutes les nations : *toutes les fois qu'un vaiſſeau de cette dénomination prouvera par ſes papiers qu'il n'eſt point chargé de marchandiſes de contrebande*, on lui accordera la protection d'une eſcadre ou de navires de guerre ſous la direction deſquels il ſe mettra, & qui empêcheront qu'il ne ſoit interrompu.

» De-là il ſuit : 2°. Que chaque Puiſſance doit concourir à la ſûreté générale du commerce : pour mieux remplir cet objet, il ſera néceſſaire de fixer, au moyen d'un article ſéparé, les parages & diſtances qui paroîtront convenables pour la ſtation de chaque Puiſſance : de cette méthode il réſultera cet avantage que toutes les eſcadres des alliés formeront une eſpèce de chaîne, & ſeront en état de s'aſſiſter l'une l'autre : les arrangemens particuliers relatifs à cet objet ſeront confinés à la connoiſſance des alliés ſeuls ; mais la convention à tous autres égards ſera notifiée aux Puiſſances belligérantes, & accompagnée de toutes les proteſtations d'une ſtricte neutralité.

» 3°. C'eſt indubitablement le principe d'une égalité parfaite qui doit règler ce point ; nous ſuivrons l'uſage ordinaire à l'égard de la ſûreté : dans le cas où les eſcadres ſe

rencontreroient, & en viendroient à engager le combat, les Commandans se conformeront aux usages du service de mer, parce que sous ces conditions, comme on l'a observé ci-dessus, la protection réciproque doit être illimitée.

» 4°. Il paroît convenable que les représentations mentionnées dans cet article soient faites par la Puissance lésée, & que les Ministres des autres Puissances confédérées appuyent ces remontrances de la manière la plus forte & la plus efficace.

» 5°. Nous sentons toute l'importance de cette considération, & pour la rendre claire, il est nécessaire de distinguer le cas, &c. ......

» De tout ce qui est ci-dessus, il résulte évidemment que la volonté commune de tous, fondée sur des principes admis & adoptés par les parties contractantes, doit seule décider; & que cette volonté commune sera toujours la base fixe de la conduite & des opérations de cette union : finalement nous observerons que ces conventions ne supposent d'armement naval que ce que les circonstances rendront nécessaire, & ce qui pourra être convenu : il est probable que lorsque cet arrangement sera une fois ratifié & établi, il sera de la plus grande conséquence; que les Puissances belligérantes y trouveront des motifs suffisans pour les engager à respecter le pavillon neutre, & les empêcher de provoquer le ressentiment d'une union respectable, fondée sous les auspices de la justice la plus évidente; union dont l'idée seule est accueillie par l'applaudissement universel de l'*Europe* impartiale «.

Il n'y a point de difficulté sur les quatre derniers articles; ou du moins comme ils sont personnels aux Puissances *neutres*, & dépendent de leur volonté directe, c'est leur affaire de s'arranger entre elles, ainsi qu'elles l'entendront : mais le premier est susceptible d'une infinité d'interprétations & d'éclaircissemens. A qui par exemple le vaisseau neutre étranger *doit-il prouver* PAR

SES PAPIERS qu'il n'a point de contrebande. Eſt-ce à l'eſcadre protectrice, ou à l'eſcadre menaçante?

Si c'eſt à l'une & à l'autre, voilà donc les formalités doublées, & les neutres aſſervis à un joug encore plus peſant que l'ancien eſclavage. Un vaiſſeau marchand, & même tout vaiſſeau iſolé, paſſera ſon temps à aller de bord en bord faire des courbettes, & recevoir des outrages déguiſés ſous le nom de *viſites*. Si c'eſt ſeulement au Commandant des vaiſſeaux protecteurs qu'il doit prouver ſa pureté, voilà donc le principe que j'ai développé établi par le fait. Les navigateurs paiſibles ne ſe laiſſeront plus viſiter par les furieux qui ſe battent.

Mais à quoi ſe reconnoître ſur cette arène où les pavillons ſont auſſi mobiles, auſſi variables que l'élément où ils flottent? Comment le vaiſſeau de guerre *neutre* diſtinguera-t-il dans le lointain le pays de deux vaiſſeaux dont l'un ſera dans l'attitude fière d'un fort qui fouille, & l'autre dans la poſture humiliée d'un foible qui ſubit cette vexation?

Faudra-t-il qu'il courre ſans ceſſe, dès qu'il verra cette cérémonie, vérifier entre qui elle a lieu? Qu'il ſe faſſe repréſenter les papiers que le fouilleur aura déja appréciés, & qu'il les juge de nouveau. Mais de quel droit, ſi les *viſites* ſont ſuppoſées légitimes & autoriſées par les traités, s'y oppoſeroit-il? Quelle juriſdiction s'il eſt *Ruſſe* peut-il prétendre exercer ſur des vaiſſeaux *Fran-*

çois, *Espagnols*, *Anglois*, pour soustraire à leur inspection un bâtiment *Danois*, *Suédois*, *Hollandois ?* Et quelle protection ceux-ci peuvent-ils donner à un navire *Moscovite* pour le garantir des mêmes recherches ?

Mais nous nous sommes ligués précisément pour nous assurer ce secours mutuel ! En ce cas réformez donc les traités qui vous en ôtent le droit, ou du moins l'interprétation qu'on leur donne. Déclarez que celui de *visiter* des vaisseaux quelconques est une tyrannie que vous ne voulez plus souffrir : déclarez qu'un vaisseau quel qu'il soit qui réclamera votre secours sera assuré d'en jouir, sauf à vous, après l'avoir couvert de votre égide, à le punir de vous avoir trompé, si réellement il l'a fait. Sans cela votre ligue, au lieu de diminuer les embarras de la navigation commerçante, va réellement les multiplier à l'infini : rien n'est plus sensible.

Et, comme je l'ai déja observé, cette réforme des traités ne seroit pas injuste à beaucoup près : j'aurois pu même en parlant de cet article aller plus loin que je n'ai été, & dire qu'elle seroit légitime. Les *visites* ne sont établies spécialement & littéralement par aucun traité : elles en sont, à la vérité, une conséquence tacite ; puisque vous vous engagez à ne porter à mes ennemis ni *selles*, ni *brides*, &c. & que c'est à cette condition que vous stipulez pour vous la liberté du passage, il faut ou que je m'en rapporte à votre parole, ou que je vérifie par mes ieux si vous l'accomplissez.

Si vous êtes plus fort que moi, je ferai semblant de vous croire sans doute : mais si vous ne l'êtes pas, je vous fouillerai en vertu de ce titre irrésistible : voilà uniquement sur quoi est fondé le droit des *visites ;* il est évident que dès que les Puissances *neutres* seront assez bien armées, assez bien unies pour que nulle part on n'ose entreprendre de les y soumettre, elles ne feront rien que de très-légitime en le proscrivant, en disant, » la lettre des traités ne le consacre pas ; » & l'esprit de ces mêmes traités avec le commen- » taire de nos canons le réprouve «.

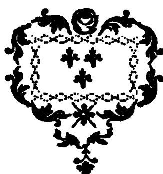
Mais encore une fois il faut se déterminer à faire hautement & clairement cette notification, sans laquelle il restera toujours beaucoup d'incertitude dans les mouvemens des alliés pacifiques, & même de nuages sur la justice de leur conduite.

D'un autre côté, cette notification une fois faite, il n'y auroit plus de guerres, maritimes du moins : pourquoi la feroit-on ? Tout le commerce sans exception passeroit sous les pavillons *neutres ;* les colombes échapperoient sous ce plumage emprunté aux vautours mal-faisans : dès-lors plus de ces *courses* qui sont la honte du cœur humain, & le fléau de la mer ; plus de ces pillages dont la cruauté, la bassesse réunies à l'injustice devroient en rendre les instigateurs aussi méprisables, aussi exécrables que les instrumens.

Les escadres réglées seules continueroient à effrayer l'*Océan :* mais on se lasseroit bientôt de

les entretenir : les nations attaquées de la maladie canonnière voyant pendant leurs accès prospérer à leurs dépens les fortunés indifférens, & les neutres abſorber tous les profits, en ſentiroient plutôt leur extravagance.

On ſe battroit toujours *ſur terre*, parce qu'il y a d'autres règles, d'autres intérêts, d'autres procédés pour ce délire que pour le maritime : mais il eſt plus que probable qu'on ſe battroit fort rarement *ſur mer*, parce qu'enfin la cupidité privée eſt ſeule le véritable principe de l'héroïſme ſuppoſé qui y allume le flambeau ; & qu'elle ſeroit fruſtrée ſans retour par ce ſiſtême ; raiſon de plus pour engager la *Czarine* à le développer dans toute ſon étendue, & à lui donner toute ſa perfection, ce qui ſeroit d'autant plus facile que, hors les *Anglois*, toutes les nations ſemblent diſpoſées aujourd'hui à l'adopter.



Séance publique de l'Académie Françoise *de* Paris, *le 25 Août 1780.*

Encore un mot de cette pauvre *Académie* : & hâtons-nous : bientôt personne n'en parlera plus, & il ne seroit pas honnête d'en troubler la cendre. L'arrêté de ne plus chanter de *services* pour aucun de ses Membres pourroit bien être immédiatement suivi du sien. Sa dernière séance, celle dont il s'agit ici, est un simptôme de mort.

Depuis quelques années la *mode*, les *femmes*, & sur-tout les *calembours* lui amenoient la foule le 25 du mois d'Août *préfix*. On y jouoit ce jour-là une espèce de petite farce assez drôle, comme je l'ai observé ailleurs. On bâilloit un peu d'abord aux grans morceaux ; mais on rioit toujours à la petite pièce : au premier coup de fausset on s'épanouissoit à la ronde, & en *France*, à *Paris* sur-tout on sait comment cela réussit.

Mais en *France*, à *Paris* sur-tout, on se lasse vîte de l'uniformité. D'ailleurs de mauvais plaisans ayant été assez hardis pour faire rire le Public aux dépens du rieur, la chance a tourné. On a commencé à manquer de respect au Doge philosophique, & il a commencé à n'oser plus parler. Sans l'éloge de *Voltaire*, & la fermentation que ce nom célèbre entretenoit encore, la curiosité publique auroit l'année dernière manqué de pâture.

Mais cette année rien n'a pu cacher la détresse du concile *Platonique*. Il a paru dans toute sa solitude, & toute sa nudité. Le *Suisse* étonné de n'avoir à garder que la porte d'un désert demandoit avec amertume si l'on avoit donc ouvert ailleurs un autre théâtre philosophique ?

Les bonnes têtes de la Compagnie avoient prévu ce désastre : on s'étoit occupé des moyens de s'y soustraire : on avoit proposé de ne pas tenir de séance du tout, & sans contredit c'étoit le meilleur moyen de rendre la solitude imperceptible.

On en avoit un beau prétexte. Celui de l'assemblée est la distribution des *prix :* or cette année on n'a pas distribué de *prix ;* il étoit donc tout naturel qu'il n'y eût pas d'assemblée.

Apparemment que toute réflexion faite on a trouvé des inconvéniens même à ce palliatif : on a préféré de laisser aller les choses à l'ordinaire, & de subir l'humiliation dans laquelle l'indifférence du Gouvernement, l'injustice du Public, & l'acharnement des mauvais plaisans a fait tomber cette église. Tout ce qui s'y est passé ce jour-là s'est senti de son délabrement.

On a commencé par déclarer qu'il n'y avoit pas de prix de *poésie*, attendu que toutes les pièces envoyées au concours étoient mauvaises ; comme si celles que l'on étoit en possession de couronner aux concours précédens avoient été bonnes ; comme si M. *François-André de Murville*, lauréat

de l'année dernière avoit fait un chef-d'œuvre; comme si tous les *Harpulas* qui ont orgueilleusement conquis cette petite palme, n'avoient pas été à l'impression accueillis du Public par des sifflets.

Ensuite un Monsieur *Gaillard* a lu un petit morceau sur la *servitude*, dans son genre, c'est-à-dire, bien manièré, bien contourné, bien ennuyeux, bien *académique*. Puis l'*Euripide*, le *Virgile*, l'*Homère* de nos jours, M. *de la Harpe*, a lu deux actes du *Philoctète* de *Sophocle*, traduit du *Grec*.

Et puis Monsieur...... Monsieur...... Monsieur...... *d'Alembert*, grossissant un peu sa voix pour montrer de la fermeté, a terminé tristement la séance par la triste lecture d'un triste programme, composé tout entier de répétitions (1). Il a lu gravement la formule de la défense intimée aux Auteurs de se *laisser connoître, ou même deviner, à peine d'être déchus du concours*.

Voilà le seul trait qui auroit pu ragaillardir un peu l'assemblée; s'il y avoit eu là quelques malins, il leur auroit paru comique dans la bouche de M. *d'Alembert*. Car enfin, comme on le sait, il dispose de l'urne du sort, & connoît toujours

---

(1) C'est l'annonce du prix de poésie, remis à l'année prochaine, & du prix de prose, dont le sujet, l'éloge du Duc *de Montansier*, avoit déja été publié.

au moins un an d'avance, l'athlète dévoué à la couronne.

Mais le peu de ſpectateurs préſens étoient ſi honteux, ſi mélancholiques, ſi embarraſſés de la contenance des idôles de ce temple délaiſſé, ſi pétrifiés des lectures, & de la conſternation peinte ſur le viſage du grand Pontife, qu'on n'a point ri: on n'a fait que bâiller; il y a eu probablement peu de rendez-vous pour l'année prochaine.

Requieſcat in pace.

N. B. Au moment où l'on achève d'imprimer ceci, le bruit ſe répand d'un avantage conſidérable remporté par la flotte de *Cadix* : on parle d'un convoi *Anglois* intercepté, de pluſieurs vaiſſeaux de guerre pris, &c.

Si ces détails étoient vrais, ce ſeroit la ſeconde action ſérieuſe de la guerre, & une rude réponſe à *George Rodney :* ce n'eſt que dans quelques jours que nous verrons s'évanouir le fantôme, ou ſe conſolider la vérité.





N. B. *Le premier Volume de la nouvelle Edition des* Annales, *avec le Portrait de l'Auteur, se distribue chez M.* Lequesne, *Marchand d'étoffes de soie, rue des* Bourdonnois, *à* Paris; *& chez M.* Gosse, *Imprimeur-Libraire, à* La Haye. *Les Souscripteurs qui sont dans le cas de le recevoir* gratuitement, *ou qui voudront se le procurer suivant les conditions énoncées au commencement des Numéros 66, 67, & 68, sont priés de se faire connoître sans délai, & avant la fin de Septembre, afin que l'impression du second Volume ne souffre point de retard.*

Je crois devoir ici prévenir les Lecteurs qu'il s'est glissé dans le premier, je ne sais comment, une faute assez plaisante, mais une faute complette, une bêtise bien lourde, bien grossière, à laquelle il n'y a ni justification, ni excuse.

J'aurois pu la faire disparoître par un carton: *mais 1°. je ne m'en suis apperçu qu'après la brochure, & même le départ des exemplaires. L'opération de la réforme auroit été longue, peut-être nuisible à la propreté des Volumes, & par conséquent désagréable pour les Souscripteurs.*

2°. *Cette méprise n'est d'aucune conséquence pour l'Ouvrage : elle ne peut compromettre que moi. Il n'en peut résulter d'autre inconvénient que de dévoiler ma profonde, ma honteuse ignorance, sur-tout en* Droit Romain. *Et pourquoi ôter cette pâture au bon homme* Saboureux (1) ? *Il sera si aise de trouver l'occasion ; s'il m'est permis de hasarder un calembour en matière aussi sérieuse, de me* sabouler *d'importance.*

Je suis donc résigné à recevoir, en toute humilité, la juste, & rude correction que le grave antecesseur ne manquera pas de m'infliger, in proxima instauratione scholarum ; *pour preuve de ma soumission, je m'engage même à l'en remercier publiquement.*

(1) Pour savoir ce que c'est que Me *Saboureux*, voyez le Tome VII de ces *Annales*, page 397.

Pour ne pas donner trop de prise cependant, & n'expier que mes fautes personnelles, je crois devoir ici en indiquer quelques autres qui ont échappé à l'impression dans le Numéro 70, & qui font un effet désagréable à la lecture.

Page 344, *ligne* 8, ouvertes, *lisez*, ouverts.
Page 345, *ligne* 17, & du, *lisez*, & de.
Page 353, *ligne* 15, proposition, *lisez*, proportion.
Page 359, *ligne* 14, qui appellent, *lisez*, qui appelle.
Page 364, *ligne* 10, un mal, *lisez*, un métal.



ACADÉMIE AMÉRICAINE

Des ARTS *&* *des* SCIENCES *établie à* MASSACHUSETT'S-BAY.

QUAND le differtateur *Platon* achetoit d'un bourgeois de fon quartier un petit jardin pour y ouvrir fon école, il ne s'attendoit pas à immortalifer fon ancien propriétaire ; & ce bon *Académus* qui ne favoit peut-être pas lire, s'attendoit encore moins que fon nom deviendroit un jour un figne de ralliement commun pour les favans vrais ou fuppofés ; que les Gens de Lettres de tous les pays, quand on feroit la folie de les réunir en corps, avec des patentes, donneroient ce nom à leurs affemblées.

Mais ce qui auroit bien plus étonné des *Athéniens*, des oreilles *attiques*, auroit été d'apprendre qu'au dix-huitième fiècle, c'eft-à-dire environ 2000 ans après le leur, ce même nom & fa nouvelle fignification fe naturaliferoient dans un autre monde ; & qu'il fe trouveroit des *Académies* à *MASSACHUSETT'S-BAY*.

On prétend qu'un acteur de ce *Paris* de la *Grèce* ayant un jour dans fon jeu donné à une feule fillabe une prononciation étrangère, il fut hué avec fureur, & obligé de quitter le théâtre. Qu'y auroit-on dit de *Maffachufett's-bay ;* expreffion dont l'écriture dérobe en partie la dureté,

& qu'il ſemble que les *Iroquois* ſeuls peuvent entendre, ou prononcer, ſans ſe briſer les organes de la parole ou de l'ouie?

Pour les politiques ce doit être un bien autre ſujet de ſurpriſe, de voir au milieu d'une guerre ruineuſe & cruelle, dans l'incertitude des évènemens, dans l'épuiſement affreux & univerſel qui déſole cet état naiſſant, dans l'impuiſſance abſolue d'en acquitter les moindres charges, ſes fondateurs s'occuper d'une frivolité pareille, & s'amuſer de ces joujoux à peine pardonnables aux Puiſſances floriſſantes & paiſibles, qui n'ont d'autres embarras que ceux du loiſir, & d'autres fatigues que celles de l'oiſiveté.

Cet exemple n'eſt à la vérité que renouvellé ici. Nous avons déja vu dans une création preſque auſſi laborieuſe un légiſlateur commencer de même ſon édifice par le comble, & chercher à en verniſſer les toits avant que d'en avoir poſé les fondemens. Le Czar *Pierre* établit auſſi des *Académies* à *Pétersbourg*, avant que d'avoir, je ne dis pas des Savans ni des Géomètres, ni des Ecrivains; mais des Maîtres à écrire, des Barbiers, ou des Maçons.

Auſſi fallut-il peupler ſa lice ſavante d'étrangers, de même qu'il étoit réduit à emprunter aux autres nations des Tailleurs de pierre, & des Charpentiers: auſſi ſon *Académie* n'a-t-elle pas eu même l'éclat paraſite de quelques autres établiſſemens de cette eſpèce, qui étant par leur nature abſolument incapables de former des hom-

mes de mérite, ont au moins acquis un éclat momentané en s'appropriant de ces hommes tout formés. La *Neva* n'a pu avoir cet avantage, furtout dans le genre qui contribue le plus à la fplendeur futile dont ces corps font fi jaloux, c'eft-à-dire dans la *Littérature.*

Les beaux efprits ne fe déplacent pas fi aifément que les autres talens : ne fachant communément que leur langue; ne pouvant fe faire valoir que par cet inftrument dont l'ufage devient pénible, fouvent inutile dans un pays étranger; accoutumés à une vie plus molle, plus voluptueufe, à des hommages plus faciles & plus continus, l'idée d'un démenagement les effraye : malgré les efforts du *Czar* il n'en put furprendre aucun : il acheta des *Ingénieurs*, des *Pilotes*, des *Mathématiciens*, mais lui & fes fucceffeurs ne purent avoir de *Gens de Lettres.*

Il fallut, il faut encore, pour pouvoir décorer de leurs noms la lifte fcientifique de la Capitale de la *Ruffie* fe contenter de leur envoyer des penfions chez eux : la *Pruffe* a été le *nec plus ultra* de ces Colonies affamées de gloire, & d'argent; & même la petite plantation littéraire que des conjonctures fingulières en tout genre avoient formée à *Berlin*, s'eft fitôt defféchée que ma réflexion peut s'appliquer à l'une de ces Capitales comme à l'autre.

Quoi qu'il en foit voilà donc *Boston* décoré auffi de cette brillante parure. Le férieux avec lequel on a procédé à cet établiffement; le ton

des patentes qui le légitiment ; les précautions que l'on y prend pour en assurer la solidité, la manutention, & les bons effets, ont d'après l'expérience quelque chose de si singulier que cette pièce mérite d'être consignée ici. N'ayant point l'original sous les ieux, je ne puis que copier la version que les papiers publics en ont donnée, quoiqu'elle soit peu intelligible en quelques endroits.

» Attendu que les Arts & les Sciences sont le *fondement & l'appui de l'agriculture, des manufactures & du commerce ;* qu'ils sont *nécessaires à l'aisance, à la tranquillité, à l'indépendance & au bonheur d'un peuple ;* qu'ils contribuent *essentiellement à l'honneur & à la dignité du Gouvernement qui les protège ;* & qu'ils *sont cultivés & répandus dans un État avec le plus de succès en formant & établissant en Corps de Sociétés publiques des hommes de génie & de savoir ;* à ces fins avantageuses il a été ordonné par le Conseil & la Chambre des représentans assemblés en Cour générale, & statué par leur autorité.

» 1°. Que les honorables . . . . (*Ici est la liste de tous les nouveaux Académiciens*) soient constitués & formés par la présente en Corps politique, & réuni sous le nom d'*Académie Américaine des Arts & des Sciences ;* qu'eux, leurs successeurs, & telles autres personnes qui seront élues de la manière ci-après mentionnée, seront & continueront d'être un Corps politique & réuni sous le même nom à jamais.

» 2°. Que les Membres de ladite *Académie* pourront choisir de temps en temps un *Président*, un ou plusieurs *Vice-Présidens*, un ou plusieurs *Secrétaires*, & tels autres Officiers que ladite *Académie* jugera nécessaires ou convenables ; & qu'ils auront plein pouvoir & autorité de déterminer & établir de temps en temps les noms, le nombre & les devoirs de ses Officiers respectifs, ainsi que le rang ou l'état dont ils seront respectivement revêtus dans leurs offices, comme aussi d'autoriser & qualifier leur *Président*, ou quel-

que autre Membre de l'*Académie*, suivant leur bon plaisir, pour faire prêter à ces Officiers tel serment qu'ils prescriront, & fixeront pour le bon ordre & le gouvernement réglé de ladite *Académie*, pourvu que ce serment ne soit pas contraire aux loix de cet Etat.

» 3°. Que les Membres de ladite *Académie* auront un sceau commun dont ils pourront faire usage dans toutes les causes & affaires qui concerneront l'*Académie*, ou qui seront relatives à la fin & au but de son institution; qu'ils auront le pouvoir & l'autorité de casser, de changer, & de renouveller de temps en temps le sceau commun suivant leur bon plaisir; & que dans toutes les actions réelles, personnelles & mixtes ils pourront attaquer en justice ou être attaqués, intenter procès ou le soutenir jusqu'à jugement définitif & exécution, sous le nom de *Président & Membres de l'Académie* Américaine *des Arts & des Sciences*.

» 4°. Que les Membres de ladite *Académie* pourront de temps en temps élire telles personnes pour y être associées qu'elles jugeront à propos; & qu'ils auront plein pouvoir & autorité de suspendre de temps en temps, d'expulser ou d'inhabiliter tel Membre de ladite Compagnie qui par sa conduite se fera rendre indigne d'une place dans ce Corps au jugement de l'*Académie*; ainsi que de régler & d'établir les règles, les formes, & les conditions de l'élection, de la suspension, de l'expulsion & de la déclaration d'inhabilité : pourvu néanmoins que le nombre des Membres de ladite *Académie* qui sont habitans de cet Etat ne pourra en aucun temps passer celui de deux cens, ni être moindre de quarante.

» 5°. Que les Membres de ladite *Académie* auront plein pouvoir & autorité de faire de temps en temps & de statuer telles règles raisonnables, ordres & loix, ne répugnant point aux loix de cet Etat, qu'ils jugeront nécessaires & convenables pour le bon ordre & le gouvernement réglé de ladite *Académie*, ainsi que d'imposer de raisonnables amendes & pénalités pécuniaires envers ceux qui y contreviendroient; lesquelles amendes & pénalités ne pourront néanmoins passer la somme de 20 liv. sterl.; & qu'ils en pour-

ront demander & obtenir l'adjudication en toute Cour de justice en cet Etat, au nom & profit des Présidens & Membres de ladite *Académie*; qu'ils auront également plein pouvoir & autorité de révoquer lesdites règles, ordres & loix à leur bon plaisir; de fixer & d'établir les temps, les endroits, & la forme des assemblées des Membres de ladite *Académie*, ainsi que de déterminer le nombre de ceux dont la présence sera requise pour former une assemblée : pourvu que les Membres de ladite Académie s'assemblent au moins deux fois par an, & que l'endroit de leur séance ne soit jamais à une distance plus grande que 30 milles de la ville de *Boston*.

» 6°. Que les Membres de ladite Académie soient & seront pour jamais à l'avenir réputés habiles à posséder, tenir & prendre en emphytéose, ou par quelque autre contrat que ce soit, par donation, concession, testament ou d'autre manière, aucuns biens-fonds, terres ou possessions réelles ou personnelles; pourvu que le revenu annuel de telles possessions réelles n'excède pas la somme de 500 livres, & le revenu annuel ou l'intérêt des possessions personnelles celle de 2000 livres; toutes les sommes mentionnées ci-dessus dans le présent acte devant être évaluées en argent à raison de six shelings huit deniers par once : que l'intérêt annuel & le revenu desdites possessions réelles & personnelles, ainsi que les amendes & pénalités susmentionnées seront employé en prix pour encourager les améliorations & les découvertes dans l'agriculture, les arts, les manufactures, ou pour d'autres objets conformes au but & au dessein de l'institution de ladite Académie, ainsi que les Membres le détermineront.

» 7°. Que le but & le dessein de l'institution de ladite Académie est d'avancer & d'encourager la connoissance des antiquités de l'*Amérique*, ainsi que de l'histoire naturelle de ce pays; de déterminer les usages auxquelles ses différentes productions naturelles pourroient être employées : d'avancer & d'encouranger les découvertes en *Medécine*, les travaux dans les *Mathématiques*, les recherches & les expériences *Philosophiques*, les observations *Astronomiques*, *Météorologiques* & *Géographiques*; les améliorations dans l'*Agriculture*, les *Arts*, les *manufactures* & le *commerce*; en un

mot de cultiver tout Art & toute Science qui pourra tendre à avancer les intérêts, l'honneur, la dignité & le bien-être d'un peuple *indépendant* & *vertueux*.

» Que l'endroit où la première assemblée des Membres de ladite Académie se tiendra sera la chambre de philosophie en l'Université de *Cambridge;* & que l'honorable *Jacques Bowdoin*, Ecuyer, sera autorisé & qualifié, comme il est autorisé & qualifié par la présente, à fixer le temps pour la tenue de ladite assemblée, & à le notifier aux Membres de ladite Académie «.

Cette pièce pourroit donner lieu à un bien long, bien grave, & cependant bien intéressant commentaire : je me bornerai à quelques courtes réflexions.

Des quatre assertions présentées dans l'exorde il n'y en a pas une qui ne soit une erreur évidente, & une contre-vérité. Ce n'est point à des *Savans* que l'*agriculture*, les *manufactures*, le *commerce*, & en général tous les arts utiles sont dus ; des hommes grossiers en ont été les inventeurs : si depuis des hommes plus déliés s'en sont appropriés les procédés, & sur-tout le profit, c'est sans y introduire ni lumière, ni réforme, ni perfection. Qu'on cite une méthode avantageuse, une pratique salutaire ou seulement expéditive, imaginée par un *Savant*, dans toutes les opérations de la main.

Quand les choses sont trouvées, ils viennent disserter, & quelquefois très-ennuyeusement, mais ils n'inventent pas. L'*Académie* des *Sciences* de *Paris* donne avec une prolixité scandaleuse & un faste ridicule la *description des Arts & Mé-*

tiers : mais elle n'a pas ſupprimé une roue dans les machines compliquées, ni épargné un coup de fléau au journalier épuiſé qui arrache le bled de l'épi, ni facilité ſeulement l'art de faire des aiguilles. Les ſociétés *patriotiques*, *économiques*, &c. d'*agriculture*, &c. en ont-elles fait davantage ? N'a-t-il pas fallu finir par abandonner ces établiſſemens puériles qu'on n'oſe ni ſupprimer, parce que ce ſeroit reconnoître la ſottiſe de l'établiſſement, ni ſoutenir, parce que l'impuiſſance & l'inutilité en ſont trop ſenſibles ?

Quant à l'*aiſance*, à la *liberté*, au *bonheur du peuple*, n'eſt-il pas plaiſant d'entendre dire que les *Académies* y *ſont néceſſaires*, qu'elles y CONTRIBUENT *eſſentiellement*, ainſi qu'à la *dignité*, & à l'*honneur du Gouvernement ?* Qu'importe le bavardage écrit ou verbal de quelques oiſifs à ce *peuple* qui ne l'entend point ; à ce *Gouvernement* qui n'eſt ſage qu'autant qu'il s'en moque, & qui ſouvent y eſt inſulté ? Ou les *Académiciens* de *Maſſachuſſett's-bay* reſſembleront aux nôtres, & certainement ce portrait ne leur convient pas ; ou ce ſeront d'autres hommes, & alors ce ne ſeront pas des *Académiciens*.

Enfin dire que le moyen le plus infaillible d'aſſurer la *culture des Arts*, & d'en *répandre le goût*, c'eſt de former de ſemblables ſociétés, n'eſt-ce pas s'aveugler ſoi-même, démentir l'expérience journalière, & ſe refuſer aux premières vérités que la plus ſimple réflexion préſente ? Non-ſeulement comme je viens de le dire, & comme je l'ai déja obſervé pluſieurs fois dans le cours de ces *Annales*

& ailleurs, les Compagnies en général n'ont jamais rien fait d'utile; mais elles en font par eſſence incapables.

Il y a même plus : elles ne font pas propres au bien : elles le font infiniment au mal : ſemblables à ces êtres monſtrueux formés d'un mêlange illégitime de pluſieurs eſpèces, & à qui la nature refuſe la fécondité, mais qui ont tous les caprices d'une organiſation irrégulière, elles détruiſent, & ne créent rien. Il eſt de l'eſſence des Corps d'être gouvernés, & de l'être par ceux de leurs Membres qui ont le plus de vices avec moins de mérite.

J'ai développé ailleurs cette grande vérité : le peu de gens honnêtes qu'ils comprennent, étant ou doux, ou timides, ou indifférens, qualité ou défauts qui ne vont que trop ſouvent avec la vertu, il eſt aiſé aux camarades d'un caractère différent de les ſubjuguer. On les gagne, on les intimide, ou on les fatigue.

D'ailleurs l'honnêteté iſole les individus qui en ſont doués : étant ſans défiance ils ne cherchent point d'eſcorte; ce n'eſt que pour nuire qu'on ſe met en troupe : leurs adverſaires ne manquent pas à ſe prévaloir de ces deux procédés : ayant ainſi toujours pour eux la ſupériorité du nombre, ils dominent dans le corps : ils le réduiſent à paroître approuver tout ce qui leur convient, à proſcrire tout ce qui leur déplaît : les Tribunaux ils les ſouillent par des injuſtices : les Compagnies ſavantes ils en font l'inſtrument des

perſécutions : le mérite fier qui les offuſque ils le décrient ; ils le déſolent ; ils l'écraſent.

Ajoutons qu'en général, & c'eſt encore ce que j'ai déja dit, dans tout ce qui s'appelle *Corps*, il ſe forme à l'inſtant de ſa naiſſance un *eſprit*, une manière de penſer qui s'y perpétue, & devient indeſtructible, à moins d'une régénération abſolue, dont l'effet même ne ſeroit que paſſager. Le Corps s'ébranle toujours, & ſe met en défenſe pour protéger à quelque prix que ce ſoit tout ce qui paroît tenir à cet *eſprit*.

Les inventions vraiment avantageuſes, les découvertes dignes de ce nom n'étant jamais faites que par des Particuliers ; & une fatalité auſſi conſtante que remarquable voulant que jamais aucun de ces génies heureux ne ſe trouve enrôlé dans ces milices tout-à-la-fois eſclaves, & deſpotiques, elles les accablent bientôt en tombant ſur eux avec tout le poids que leur donne l'aſſociation : ſi quelques inventions effectives leur échappent, ce n'eſt guère que par des circonſtances rares ſur leſquelles on ne doit pas compter : pour une que la voix publique les a forcées de ménager d'abord, & d'adopter enſuite, il y en a peut-être cent journellement qu'elles étouffent.

Quand *Deſcartes* ſe préſenta pour attaquer le trône d'*Ariſtote*, ſa nouvelle philoſophie n'eut point de contradicteurs plus ardens, d'adverſaires plus acharnés que les *Univerſités*, c'eſt-à-dire les *Académies* du temps. Quand il eut triomphé des obſtacles, & que ſes erreurs eurent pris dans

les chaires littéraires la place de celles du *Stagirique*, elles furent ſoutenues avec la même fureur contre l'invaſion de *Newton* : celui-ci aujourd'hui ſemble régner en paix, quoiqu'il ſubſiſte encore bien des réfractaires (1); mais ſi la vérité en perſonne deſcendoit du Ciel, & venoit offrir aux hommes la clef qu'ils ſemblent chercher, elle ſeroit tracaſſée, honnie, perſécutée par les *Académies*, comme l'ont été juſqu'à préſent ſucceſſivement tous ſes fantômes.

Au reſte permis à l'Etat de *Maſſachuſett's-bay* d'avoir 60 ou 200 *Académiciens ;* mais dans le moment préſent 200 vaiſſeaux, & 60 mille hommes le ſerviroient mieux.

---

(1) Il ne ſeroit peut-être pas bien difficile de démontrer, je dis *démontrer*, que le ſiſtême de *Newton* eſt plus abſurde encore que celui de *Deſcartes ;* que d'après les principes même du Philoſophe *Anglois* d'un côté, & les preuves adminiſtrées par la phyſique de l'autre ; ſa *gravitation* qui agit indiſtinctement ſur tous les corps, dans le *vuide*, eſt une chimère. J'ai déja promis de m'occuper un jour de ces objets; & je compte bien tenir ma parole : mais il faut que le temps du repos ſoit arrivé pour moi ; & il ne l'eſt pas encore.



FRANCE.

Réforme dans la Maison domestique du Roi.

TANDIS que des Etats naissans s'approprient comme on vient de le voir, un des signes caractéristiques d'un Empire en décadence, un des plus anciens Trônes de l'*Europe* s'occupe des moyens de s'honorer par des suppressions, & de s'enrichir par l'économie. On a vu une main réformatrice se porter successivement en *France* sur plusieurs parties; on a vu le Prince rendre dans le préambule de chaque nouvelle loi un hommage flatteur aux succès, & à la sagesse des opérations précédentes, & annoncer le désir immuable, la résolution constamment suivie de ne point s'écarter de ce plan.

Les effets justifient ce langage : un Edit, & un Réglement du mois dernier, sont la preuve des efforts que fait l'administration pour se dégager des fers dont l'ont chargée les désordres de l'ancien temps. Tous deux sont intéressans par le tableau qu'ils présentent, & l'idée qu'ils donnent de ce qu'étoit ce gouffre royal qu'ils commencent à restreindre.

Voici l'Edit.

» LOUIS, &c. Après avoir examiné avec attention le rapport qui nous a été fait des premiers travaux du Bureau général établi par notre Edit du mois de Janvier dernier, nous nous sommes déterminés à faire une très-grande réforme dans la partie la plus essentielle des dépenses de notre Maison.

» Nous avons vu qu'en prefcrivant des réunions, en réglant des parties principales par des abonnemens, en fupprimant diverfes tables, & en établiffant un nouvel ordre, nous pourrions procurer à nos Finances une épargne confidérable.

» Qu'à la vérité cette réforme, & tout le plan que nous avions adopté rendoient indifpenfable la fuppreffion d'un très-grand nombre d'Offices; mais que nous ne devions pas être arrêtés par cette confidération, dès que nous prenions foin de rendre une parfaite juftice à tous les titulaires.

» Qu'en même-temps fi nous fixions notre attention fur les différens privilèges attachés à ces charges, nous ne pouvions nous difpenfer d'envifager comme une difpofition d'ordre public celle qui tendroit à diminuer fucceffivement des prérogatives onéreufes à nos autres fujets, & fi préjudiciables aux intérêts des habitans des campagnes.

» Qu'enfin c'étoit encore un bien important à nos ieux que de faire ceffer entiérement dans notre Maifon les abus inféparables de cette multitude de charges & d'occupations inutiles, & d'y fubftituer un ordre clair, fimple, tel que nous l'aimons en toutes chofes, & qui nous paroit plus grand & plus digne de nous que ce fafte obfcur & difpendieux dont nous étions environnés.

» En conféquence, nous avons jugé à propos de fupprimer *quatre cents fix charges*, créées fous différentes dénominations pour le fervice de nos tables, & dont le détail eft compris dans l'article premier de cet Edit.

» Nous avons enfuite examiné avec attention quelles étoient nos obligations envers les propriétaires, & nous ne pouvons diffimuler que cet examen nous a préfenté des difficultés & des incertitudes. Nous avons reconnu qu'il n'exiftoit aucune trace de la Finance primitive de ces charges, dont le plus grand nombre provient originairement d'anciens dons faits par les Rois nos prédéceffeurs; mais confidérant que la vente en a été autorifée pendant une longue fuite d'années, foit au profit des titulaires, foit en faveur des Parties cafuelles du *Grand-Maître* de notre Maifon, nous croyons de notre équité

d'y reconnoître une finance, lors même qu'aucun brevet d'assurance ou de retenue n'y auroit été attaché ; & nous avons bien voulu prendre pour base les tarifs approuvés par nous, ou suivis par le Grand-Maître de notre Maison.

» En même-temps cependant nous avons vu que les charges dont nous venons d'ordonner la suppression n'étoient qu'une possession viagère ; qu'ainsi en nous occupant du remboursement des titulaires, nous aurions pu sans injustice prendre en considération la durée plus ou moins longue de leur jouissance, de la même manière qu'on chercheroit à évaluer le capital d'une rente à vie, si on vouloit l'éteindre au milieu de son cours.

» Mais ces diverses combinaisons ne pouvant jamais avoir un caractère évident de justice, & voulant d'ailleurs traiter favorablement des personnes dont un grand nombre sont attachées depuis long-temps à notre service, sur-tout à l'époque d'une réforme avantageuse à nos Finances, nous nous sommes déterminés à rembourser en plein ces offices dans l'espace de cinq années, en payant en attendant cinq pour cent d'intérêt, sans retenue ; si mieux n'aiment les titulaires accepter une rente sur leur tête de dix pour cent, ou de neuf pour cent sur leur tête & celle de leurs femmes, l'une & l'autre rentes sujettes aux dixième : enfin, si pour l'arrangement de leurs affaires ou de leurs familles ils préféroient de ne convertir qu'une partie de leur capital de cette dernière manière, & de se faire rembourser l'autre, nous avons jugé à propos de leur en accorder la liberté.

» Nous voulons bien aussi maintenir dans la jouissance des privilèges pendant leur vie, ceux des titulaires qui seroient à notre service depuis vingt ans, ou ceux dont les peres auroient possédé des offices dans notre Maison. Enfin nous déterminerons aussi la retraite qui sera due à tous ceux qui sont sous les ordres des différens Officiers que nous supprimons.

» Et comme nous sommes instruits que depuis l'époque où nous avons annoncé positivement les vues de réforme dont nous étions occupés, il ne s'est présenté aucun acquéreur pour les offices-bouche & communs de notre Maison, ce qui a empêché plusieurs titulaires de consommer des arrangemens qui

qui convenoient essentiellement à leur situation ; nous voulons que la famille de ceux qui seroient décédés depuis le premier de Janvier, participe au bénéfice des remboursemens que nous indiquons, renonçant à profiter dans cette circonstance de l'extinction de ces charges, quoiqu'elles soient tombées de droit dans nos revenus casuels (1). C'est ainsi que nous avons pris soin de la justice qui pouvoit être due à nos différens serviteurs ; nous réservant même de suppléer particulièrement à ce qui pourroit avoir échappé à notre attention.

» Au moyen de ces divers arrangemens, de la réforme des tables qui les accompagne, & de toutes les autres dispositions qui sont prescrites dans un réglement que nous rendons à ce sujet, nous remarquons avec satisfaction que cette partie de nos dépenses sera considérablement réduite, sans nuire au véritable éclat de notre maison, & sans aucune injustice envers personne.

» Nous encourageons d'ailleurs le Bureau général à suivre son travail, nous proposant de donner la même attention aux autres rapports qui nous seront faits, afin de pouvoir ordonner successivement tous les plans d'ordre & d'économie qui nous auront parus raisonnables.

» A ces causes, &c.

ARTICLE PREMIER.

» A compter du premier Octobre prochain, nous avons éteint & supprimé, éteignons & supprimons les charges ci-après dénommées (2).

---

(1) Cette attention est peut-être ce qui a jamais été fait dans nos Finances de plus honnête & de plus attendrissant.

(2) J'ai cru devoir joindre ici l'évaluation des charges fixée par l'Edit même : l'obligation que le Roi contracte de les rembourser est d'autant plus honorable, qu'il n'en a pas reçu la valeur. Au reste sur tous ces objets on peut voir le premier volume de ces *Annales*, aux *Réflexions préliminaires*, page 39 & suiv. de l'ancienne édition, & 45 & suiv. de la nouvelle.

Officiers supprimés.		livres.	*Finances.* livres
18 Gentilshommes servans.	6 à	15,000	90,000
	12 à	12,000	144,000
16 Contrôleurs-clercs d'offices.	à	50,000	800,000
6 Huissiers de salle.	à	8,000	48,000
6 Huissiers du Chambellan.	à	12,000	72,000
PANNETERIE-BOUCHE.			
1 Chef ordinaire.	à	90,000	90,000
12 Chefs de quartier.	à	38,000	456,000
1 Aide ordinaire.	à	50,000	50,000
4 Aides de quartier.	à	36,000	144,000
1 Sommier ordinaire pour le linge.	à	18,000	18,000
2 Sommiers par semestre.	à	15,000	30,000
1 Lavandier ordinaire.	à	60,000	60,000
ÉCHANSONNERIE-BOUCHE.			
1 Chef ordinaire.	à	70,000	70,000
12 Chefs de quartier.	à	36,000	432,000
1 Aide ordinaire.	à	50,000	50,000
4 Aides de quartier.	à	34,000	136,000
4 Sommiers.	à	15,000	60,000
4 Coureurs de vin.	à	24,000	96,000
2 Conducteurs de la Haquenée.	à	30,000	60,000
CUISINE-BOUCHE.			
2 Ecuyers ordinaires.	à	90,000	180,000
8 Ecuyers de quartier.	à	48,000	384,000
4 Maîtres-queux.	à	36,000	144,000
4 Hâteurs.	à	36,000	144,000
4 Potagers.	à	36,000	144,000
4 Pâtissiers.	à	25,000	100,000
3 Galopins.	à	12,000	36,000
4 Porteurs.	à	24,000	96,000
4 Gardes-vaisselle.	à	13,000	52,000
133			4,186,000

Officiers supprimés.		Finances.
133 *Ci-contre.*		4,186,000
2 Huissiers.	à 8,000	16,000
2 Sommiers du garde-manger.	à 12,000	24,000
2 Sommiers des broches.	à 12,000	24,000
2 Avertisseurs.	à 14,000	28,000
4 Porte-tables.	à 12,000	48,000
4 Lavandiers-bouche & Commun.	à 15,000	60,000
4 Serdeaux.	à 8,000	32,000
PANNETERIE-COMMUN.		
13 Chefs	à 10,000	130,000
12 Aides de quartier.	à 8,000	96,000
6 Sommiers.	à 15,000	90,000
2 Lavandiers.	à 15,000	30,000
ÉCHANSONNERIE-COMMUN.		
20 Chefs.	à 20,000	400,000
12 Aides de quartier.	à 15,000	180,000
1 Maître des caves.	à 15,000	15,000
4 Sommiers de bouteille.	à 15,000	60,000
2 Sommiers de vaisselle.	à 12,000	24,000
CUISINE-COMMUN.		
12 Ecuyers.	à 26,000	312,000
8 Maitres-queux.	à 14,000	112,000
8 Potagers.	à 14,000	112,000
12 Hâteurs.	à 10,000	120,000
4 Pâtissiers.	à 25,000	100,000
2 Gardes-vaisselle.	à 14,000	28,000
1 Garde-vaisselle par commission.	à 10,000	10,000
2 Verduriers.	à 25,000	50,000
8 Huissiers.	à 6,000	48,000
12 Galopins.	à 8,000	96,000
12 Porteurs.	à 8,000	96,000
3 Sommiers du Garde-manger.	à 12,000	36,000
4 Sommiers des broches.	à 12,000	48,000
2 Falotiers.	à 34,000	68,000
321		6,679,000

Officiers supprimés.			*Finances.*
321	*D'autre part.*		6,679,000

PETIT-COMMUN.

1	Maître-d'Hôtel servant la table du Grand-Maître.	à 30,000	30,000
1	Maître-d'Hôtel servant la table du Chambellan.	à 30,000	30,000
1	Sommelier du Grand-Maître.	à 35,000	35,000
1	Sommelier, Garde-vaisselle du Chambellan	à 35,000	35,000
1	Bouteiller du Chambellan.	à 60,000	60,000
4	Ecuyers.	à 40,000	160,000
2	Aides.	à 10,000	20,000

FRUITERIE.

1	Chef ordinaire.		à 20,000	20,000
12	Chefs de quartier	6 en hiver.	à 40,000	240,000
		6 en été.	à 30,000	180,000
12	Aides de quartier	6 en hiver.	à 35,000	210,000
		6 en été.	à 28,000	168,000
2	Aides pour les fruits de Provence.		à 8,000	16,000
4	Sommiers.		à 12,000	48,000

FOURIÈRE.

20	Chefs	10 en hiver.	à 25,000	250,000
		10 en été.	à 18,000	180,000
15	Aides	8 en hiver.	à 20,000	160,000
		7 en été.	à 15,000	105,000
2	Porte-tables.		à 12,000	24,000
1	Menuisier.		à 10,000	10,000

CHARROIS.

1	Waguemestre.	à 30,000	30,000
1	Aide-Waguemestre.	à 25,000	25,000
2	Capitaines de charrois.	à 25,000	50,000
399			8,765,000

Officiers supprimés.			*Finances.*
399 *Ci-contre.*			8,765,000
MARCHANDS FOURNISSEURS.			
4 Boulangers.	à	3,000	12,000
2 Pourvoyeurs.	à	3,000	6,000
1 Marchand de vin.	à	3,000	3,000
406 Charges dont les Finances forment un total de			8,786,000

II. Nous nous chargeons du remboursement des Finances desdites charges supprimées, soit qu'elles aient été à notre nomination, soit qu'elles aient été à celle du Grand-Maître de notre Maison & dans son casuel, jusqu'au jour où nous les avons réunies au domaine de notre Couronne par Edit du mois de Janvier dernier.

» III. Nous avons liquidé & liquidons la Finance de chacune desdites charges à la somme énoncée dans l'état attaché sous le contre-scel de notre présent Edit, lesquelles Finances ont été réglées, savoir : celles des offices-bouche sur les feuilles que le Grand-Maître de notre Maison nous a présentées pour obtenir notre agrément en faveur des titulaires, & celles de son casuel sur le propre tarif qu'il en a fourni, certifié de lui.

» IV. Lesdits remboursemens seront faits aux Officiers supprimés, soit en argent comptant dans le cours de cinq années, avec des intérêts dégradatifs sur le pied de cinq pour cent sans retenue, jusqu'au parfait remboursement, soit en rentes viagères à dix pour cent sur leur tête, ou à neuf pour cent sur leur tête & sur celle de leurs femmes, avec la retenue du dixième, soit enfin partie en argent dans le cours desdites cinq années, & partie en rentes viagères, comme est dit ci-dessus au choix des propriétaires : les contrats viagers seront passés par les Commissaires de notre Conseil, que nous autorisons à cet effet.

» V. Et afin de pourvoir auxdits remboursemens, il sera fait entre les mains du Trésorier-Général de notre Maison un fonds extraordinaire des deniers de notre ferme des postes, que nous hypothéquons spécialement à cet effet, sans que

pour quelque cause que ce soit, cette destination puisse être intervertie.

» VI. Les pourvus desdites charges supprimées remettront en notre Conseil leurs titres de propriété pour qu'il soit procédé à leur remboursement, & ils déclareront en même-temps de quelle manière ils entendent qu'il leur soit fait, d'après le choix qui leur est offert dans l'article IV ci-dessus.

» VII. Les intérêts des remboursemens que les Officiers demanderont en deniers comptans, ainsi que les rentes viagères qui auront été constituées, seront également payés à compter du premier Octobre 1780, jour de la suppression des charges.

» VIII. Voulons que les veuves & les enfans des Officiers qui seront morts en possession de leurs offices, depuis le premier Janvier 1780, jusqu'au jour de la publication du présent Edit, soient remboursés de leurs offices; renonçant à leur égard aux droits de nos revenus casuels.

» IX. Voulons aussi que tous ceux des Officiers supprimés par l'article premier ci-dessus qui ont rempli les fonctions de leurs charges pendant vingt ans, & que ceux qui n'ayant personnellement rendu que des services moins anciens, mais dont les peres auront également exercé des charges auprès de nous jouissent pendant leur vie de tous les privilèges, exemptions & immunités accordés aux autres Officiers Commensaux de notre Maison : & à cet effet il sera dressé par le Secrétaire d'Etat une liste de ceux qui auront droit à ces privilèges, après qu'il lui en aura été duement justifié par lesdits Officiers.

» X. Il sera fait au premier Octobre 1780 un état général de ce qui pourra être dû aux Officiers supprimés, pour gages, attributions & fournitures, ainsi qu'aux Pourvoyeurs, Marchands de vin, & autres Fournisseurs; & il sera alloué des intérêts jusqu'au remboursement, selon les marchés ou les usages observés pour chaque sorte de fournitures.

» XI. Voulons que le fonds annuel appliqué ci-devant aux dépenses de notre Chambre aux deniers, continue d'être

fait à l'avenir sur le même pied, malgré les économies résultantes du nouvel ordre, & qu'il y soit ajouté chaque année un supplément pour accélérer d'autant les remboursemens annoncés par le présent Edit.

» Si donnons en mandement, &c.

Après la réforme, & les suppressions, il falloit établir l'ordre dans le service conservé : c'est ce qu'on a fait par le Réglement que voici.

» *Sa Majesté* pour exécuter les plans d'ordre & d'économie qu'elle a annoncés, & que les circonstances rendent si essentiels, s'est déterminée à supprimer un grand nombre de tables, dont la dépense n'avoit aucune proportion avec l'utilité ou la convenance des personnes qui avoient le droit d'y être admises ; & S. M. leur accorde un dédommagement en argent.

» En même-temps le Roi voulant faire concourir à toutes les parties de son service, tant les nouveaux *Officiers de la bouche*, que ceux connus jusqu'à présent sous le nom de *petits appartemens*, S. M. a jugé à propos de supprimer ce dernier titre ; & elle prescrit la manière dont ces deux corps d'offices devront se réunir & s'entre-aider. Enfin, *Mesdames* tantes du Roi, empressées à seconder les vues de S. M., ayant bien voulu se charger de la partie qui les concerne, moyennant une somme déterminée, il est résulté de toutes ces dispositions, & de plusieurs autres, des moyens efficaces pour simplifier le service & en diminuer considérablement la dépense. En conséquence, le Roi par son Edit du 17 Août a supprimé un grand nombre d'offices, & en a ordonné le remboursement.

» S. M. voulant d'ailleurs fixer exactement les règles de la nouvelle constitution, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

» S. M. maintient le *Grand-Maître* de sa Maison, le *premier Pannetier*, le *premier Echanson*, le *premier Tranchant*,

le *premier Maître-d'Hôtel*, les *Maîtres-d'Hôtel ordinaires* & de *quartier*, & les *Gentilshommes* servans dans toutes leurs fonctions honorifiques seulement.

» II. Le service honorifique de *Mesdames*, tantes du Roi, continuera d'être fait par les Officiers principaux de S. M., mais elles pourvoiront à la dépense de leurs tables, & à celle du bois & de la lumière de leurs cuisines, & de leurs appartemens, tant à *Versailles* que dans leurs voyages, au moyen d'une somme fixe & annuelle que S. M. a réglée, & dont le payement sera effectué entre les mains de la personne chargée de leurs ordres.

» III. S. M. supprime le titre de *petits-appartemens*; & d'après l'état de distribution qui a été mis sous ses ieux, elle a vu que la totalité de son service, tant intérieur que public, seroit parfaitement rempli par *quarante* Officiers que S. M. a choisis parmi ceux actuellement employés.

» IV. Ces quarante Officiers serviront toute l'année, & seront partagés en deux *offices-bouche*; l'une sous le titre de *panneterie* & *échansonnerie réunies*, & l'autre sous le titre de *cuisine-bouche*; & ils ne pourront jamais être fournisseurs.

» V. L'intention de S. M. est que chacune des offices soit divisée en deux parties avec un Contrôleur particulier.

» VI. L'une de ces offices sera chargée du service journalier & intérieur de S. M., ainsi que des petits voyages de *St.-Hubert* & *Fontainebleau*, sous les ordres du sieur *Thierry*, qui conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent, en rendra directement compte à S. M.

» VII. L'autre division sera chargée du service des *grands-couverts* de S. M., de celui de *Madame*, fille du Roi, & de Madame *Elisabeth*; du déjeûner qui sera servi dans la salle de M. le *Grand-Maître* les jours que le Roi ira à la chasse, & de tous les services extraordinaires. Les dépenses de ces différens services seront faites sous les ordres du Commissaire-Général qui en rendra compte au Bureau des dépenses de la Maison, où elles seront arrêtées.

» VIII. Le ſervice des voyages de *Marli*, *Choiſi* & la *Muette*, ſera fait pour tous les Officiers réunis ſous l'inſpection du Commiſſaire-Général de la Maiſon, qui fera également le rapport des comptes au Bureau général des dépenſes, où ils ſeront examinés & arrêtés définitivement.

» IX. Les deux diviſions établies ci-deſſus ſe réuniront & s'entr'aideront pareillement dans tous les autres cas où cela ſera néceſſaire ; à quel effet le Commiſſaire-Général & le ſieur *Thierry* s'avertiront réciproquement ſuivant les circonſtances.

» X. Les nouveaux Officiers dont le Roi ſe réſerve en tout temps la nomination, ſeront pourvus de commiſſions de S. M., & prêteront ſerment entre les mains du *premier Maître-d'Hôtel*, qui ſera tenu de les recevoir ſur la repréſentation de leurs commiſſions.

» XI. Le Commiſſaire-Général recevra directement les ordres du Roi & de la Famille royale, dans tous les cas où le Contrôleur-Général avoit coutume de les recevoir.

» XII. Le Contrôleur qui aura reçu des ordres extraordinaires, ou de Sa Majeſté, ou de Madame *Eliſabeth*, les fera paſſer au Commiſſaire pour qu'il pourvoie à leur exécution ; ſi ces ordres ne peuvent ſouffrir aucun retard, il les fera exécuter ſur-le-champ, & en rendra compte au Commiſſaire dans les vingt-quatre heures.

» XIII. La première table de M. le *Grand-Maître* ne ſera ſervie que lorſqu'il ſera à la Cour, & qu'il voudra la tenir dans ſon appartement.

» XIV. En conſéquence du traitement dont jouit le premier Maître-d'Hôtel, il tiendra une table à la Cour, conformément aux ordres qui lui ſeront donnés par Sa Majeſté.

» XV. A compter du premier Octobre 1780, Sa Majeſté ſupprime :

La ſeconde table de M. le *Grand-Maître*,

La table du *Chambellan*,

Celle des *Maîtres*,
Celle des *Aumôniers*,
Celle des *Gentilshommes-ſervans*,
Celle des *Valets-de-chambre*,
Et celle du *Serdeau* de *Meſdames*.

» Sa Majeſté ſupprime auſſi toutes les nourritures & autres attributions qui étoient ci-devant fournies en nature.

» XVI. Les Officiers qui mangeoient aux tables ſupprimées, & qui ſont conſervés au ſervice de Sa Majeſté, recevront dorénavant leur nourriture, à raiſon de cinq livres par jour; & il ſera payé à toutes les perſonnes qui avoient des nourritures à prendre chez les Fourniſſeurs, des ſommes en argent, proportionnées à ce qui leur étoit accordé en nature.

» XVII. Les attributions qu'on eſt dans l'uſage de payer aux Officiers ſur les fonds de la Chambre aux deniers, ayant ſubſiſté juſqu'à préſent ſous les divers dénominations de *gages*, *augmentation de gages*, *appointemens*, *livrées* en nature & en argent, *billets cauſés*, *récompenſes*, *logement*, *nourritures*, *collation*, *déjeun*, *bois*, *bougie*, &c. Sa Majeſté veut que déſormais on les réuniſſe tous dans un état ſéparé, où il ne ſera porté qu'un ſeul article pour chaque perſonne, tel qu'il aura été réglé par les déciſions de Sa Majeſté, & le payement en ſera fait en argent.

» XVIII. Toutes les deſſertes ſerviront à la nourriture des Officiers-bouche, ſans que dans aucun cas il leur ſoit accordé de ſupplément aux frais de Sa Majeſté; & lorſqu'il y aura quelque ſervice en *gras* les *jours maigres*, l'intention de Sa Majeſté eſt que cette deſſerte ſoit portée à la Charité.

» XIX. Il ſera dreſſé au premier Octobre prochain un état général de toute la vaiſſelle, batterie & uſtenſiles qui ſervoient aux offices ſupprimés, ainſi que des porcelaines, criſtaux & autres effets ſemblables qui exiſtent dans les châteaux de *Marli*, *Choiſi* & la *Muette*; & cet état ſera rapporté par le Commiſſaire au Bureau général des dépenſes.

» XX. Le Commiſſaire fera diſtribuer aux nouvelles offices-bouche les effets néceſſaires ; & ce prélèvement une fois fait, l'excédant ſera porté dans le *garde-meuble* de Sa Majeſté.

» XXI. Les Gentilshommes ſervans réduits au nombre de dix-huit, & les *Huiſſiers de ſalle* au nombre de ſix, [illegible] à l'avenir leur ſervice par ſemeſtre.

» XXII. La fourniture de la *bougie* & de la *chandelle*, qui étoit faite ci-devant par les Officiers de fruiterie, & celle du bois que faiſoient les *Officiers* de *fourrière*, autres que pour les *offices-bouche* ſeront faites, à commencer au premier Octobre prochain par le domaine de *Verſailles*, qui eſt déja chargé de la même eſpèce de dépenſe pour tous les appartemens extérieurs.

» XXIII. On fera un état des quantités de *bougie* & de *bois* qui ſeront néceſſaires pour la conſommation des appartemens de Sa Majeſté, de *Madame*, fille du Roi, & de *Madame Eliſabeth ;* & cet état ſera arrêté par Sa Majeſté.

» XXIV. Tous les marchés ſeront & demeureront réſiliés à compter du premier Octobre 1780; & ſi on le juge convenable, il en ſera paſſé de nouveaux au rabais dans le Bureau général de la Maiſon du Roi.

» XXV. Il ſera fourni par les Officiers des Capitaineries, & par les Jardiniers des différentes Maiſons royales, les quantités de gibier, de fruits & de légumes qui ſeront néceſſaires.

» XXVI. Sa Majeſté confirme tous les réglemens, déciſions & ordonnances précédemment rendus pour le gouvernement & police de ſa Maiſon, & notamment celui de 1726, en ce qui ne ſera pas contraire aux diſpoſitions du préſent réglement «.



ESPAGNE.

Prise d'un convoi Anglois *sur les côtes d'*Espagne.

CETTE nouvelle se trouve aujourd'hui confirmée sans ambiguité. Au bout de six mois la fortune nous a enfin admis à prendre notre revanche au jeu variable qu'elle dirige; notre carte est venue. Voilà les Amiraux *Digby* & *Rodney* débusqués de la première place sur la liste des ponteurs heureux : Don *Louis de Cordova* l'occupera jusqu'à ce qu'un joueur plus favorisé le recule à son tour.

Tout se réunit dans cet incident pour le rendre surprenant: l'importance d'abord, les suites qu'il peut avoir, & la manière dont il est arrivé. Il suppose de la vigilance, de la promptitude, de l'adresse de la part des *Espagnols;* & une négligence inconcevable, une lenteur, on diroit presque une stupidité non moins inouie de celle des *Anglois.*

Ceux-ci ne pouvoient pas ignorer qu'il y avoit une flotte formidable à *Cadix:* ils ne devoient pas ignorer qu'elle étoit prête à sortir ; ils devoient être sans cesse sur leurs gardes en approchant de cette côte suspecte. Le convoi étant infiniment précieux à tous égards, l'escorte devoit pousser la défiance jusqu'à l'inquiétude.

De leur côté, les vaisseaux *Espagnols* ne sortant en apparence que pour prendre l'air, & se

délaſſer un peu de leur long engourdiſſement, on ne devoit pas s'attendre qu'à la vue des vaiſſeaux *Anglois* ils ſongeroient à manœuvrer aſſez habilement, ou qu'ils le pourroient aſſez leſtement pour profiter de la ſécurité *Britannique*, & envelopper le convoi tout entier : c'eſt pourtant ce qui eſt arrivé de part & d'autre.

Ce qui ajoute encore à la ſurpriſe, c'eſt que l'eſcorte étant compoſée de pluſieurs vaiſſeaux de guerre d'une très-grande force, à peine y a-t-il eu un coup de canon tiré ; & que d'une part il n'a preſque pas échappé un navire marchand ou de tranſport, & qu'il n'y a pas de l'autre un guerrier de pris : ainſi la perte n'eſt pas encore pour les *Anglois* auſſi funeſte qu'elle auroit pu l'être.

Cependant elle eſt ſérieuſe : c'étoient des renforts pour toutes leurs poſſeſſions éloignées. Les *Indes Orientales* y étoient intéreſſées. L'eſcadre de *Rodney*, la *Jamaïque*, attendent des ſecours d'hommes, des munitions que cette flotte leur portoit. On y comptoit plus de trois mille hommes, tant ſoldats que matelots, beaucoup d'habits, beaucoup d'armes, des munitions de toute eſpèce, & la plus utile de toutes les armes, la plus expéditive, la plus redoutable, celle dont la perte ſe répare le moins, beaucoup d'argent.

On ſaura bientôt à quoi ſe monte au juſte la valeur de cette priſe : mais aura-t-elle enfin quelques ſuites ſérieuſes ? Il eſt bien à craindre que non, & que le coup de l'heureux *Cordova* n'amène pas plus la paix que celui de l'heureux *Rodney*.

La saison s'avance. MM. *de Guichen* & *de Solano* seront instruits tard du dénuement que va produire dans les parages *Anglois* de l'*Amérique* ce dernier désastre. Ils seront plus circonspects : les *Anglois* en deviendront plus actifs : l'hyver pourroit bien en arrivant retrouver chacun cantonné & inabordable chez soi, comme on l'étoit il y a un an, & au printemps ce sera à recommencer.

En attendant je ne vois de sûr que les *Te Deum* de *Paris* & de *Madrid;* coutume pieuse, sans doute : coutume édifiante, que l'usage a consacrée, & dont cependant la raison, la véritable humanité pourroient conseiller la suppression, sans que la piété éclairée s'en plaignit.

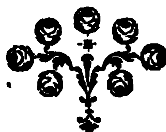
Car enfin de quoi rend on graces à Dieu? D'un massacre quand il s'agit d'une bataille, ou au moins quand il n'y a eu comme ici qu'une expédition lucrative & sans péril, des larmes que la perte va faire couler d'un côté; des folies, des débauches, peut-être des crimes que l'abondance va occasionner de l'autre. Ce sont toujours là les fruits des plus brillans exploits de la guerre: est-ce bien un sujet à *Te Deum?*

Qu'on tire le canon comme le font les *Anglois* en pareil cas, il n'y a rien à dire : c'est un signe profâne : il peut être employé à montrer la joie du meurtre comme il l'est à le commettre : le lion rugit quand il s'élance sur sa proie : il rugit quand il l'a terrassée ; & il rugit encore en la dévorant.

Mais les bouches deſtinées à implorer les graces de la Divinité, ou à la remercier de ſes bienfaits, faut-il les forcer de participer à cette horrible joie, & les rendre les organes des hurlemens de la cruauté aſſouvie, ou de la cupidité ſatisfaite ?

Ah! battez-vous Puiſſances de la terre, puiſqu'il le faut : enſanglantez ces domaines que vous vous arrachés : détruiſez avec des frais énormes ces héritages qu'il vous feroit mille fois plus aiſé de faire fleurir : mais ne rendez point le Sacerdoce complice de ces terribles ſuccès.

Vous lui laiſſez le privilège de ne pouvoir en être ni l'inſtrument, ni même la victime : qu'il n'en ſoit pas non plus le héraut : tandis que vos fureurs arment tant de mains pour le carnage, ſouffrez qu'il en reſte quelques-unes aſſez pures pour s'élever vers le Ciel ſans ſcrupule : aſſez de bouches ſe proſtitueront d'elles-mêmes pour chanter vos affreux triomphes : que celles dont le devoir eſt d'en gémir, puiſſent conſerver au moins aux pieds des Autels la faculté de le remplir.





A L'AUTEUR DES ANNALES.

MONSIEUR,

» JE viens de relire l'article intitulé *Russie*, qui se trouve à la page 341 du Numéro 30 de vos *Annales*. J'ai vu avec peine qu'un Livre qui mérite à tant d'égards l'accueil qu'il reçoit du Public, contienne des opinions qui me paroissent au-dessous des talens & de la réputation de son Auteur. Vous avez donné trop de preuves de votre amour pour la vérité; vous avez montré en trop d'occasions le désir de contribuer au bonheur des hommes, pour que vous soyez offensé de la franchise & de la liberté avec laquelle je vais vous exposer mes sentimens sur celles de vos assertions dont je crois que l'on pourroit tirer les conséquences les plus dangereuses.

» Je m'abstiendrai de relever quelques inexactitudes dans l'analyse que vous faites du Mémoire remis à la Cour de *Vienne* par M. le Prince *de Gallitzin*, & quelques erreurs de fait dans vos observations sur la succession de *Bavière*. Mais je dois remarquer que vous vous êtes trompé en croyant lire dans ce Mémoire » que la paix de » *Westphalie* est la plus *sacrée* qui ait jamais existé » dans le monde Chrétien «. L'Impératrice de *Russie* dit » que cette paix sacrée est la plus *so-* » *lemnelle* qui ait jamais existé dans le monde » Chrétien «. Et si le congrès où l'on a discuté les

les plus grans intérêts ; où l'on a mis fin à la guerre la plus longue & la plus sanglante ; où les Etats & les Princes contractans étoient les plus puissans du monde Chrétien ; où les médiateurs les plus respectables, les négociateurs les plus habiles, enfin les Plénipotentiaires du plus grand nombre de Souverains ont assisté ; si un tel congrès, dis-je, peut être réputé le plus *solemnel* qui ait jamais existé, certainement cette épithète convient par excellence à celui de *Westphalie*.

» Quant aux atteintes portées à cette pacification fameuse, les exemples que vous citez, Monsieur, ne me paroissent pas choisis heureusement. Ni la paix de *Stockholm*, qui assura en 1720 la possession d'une grande partie de la *Poméranie-Suédoise* au Roi de *Prusse* ; ni le traité de 1742, & les traités subséquens qui ont rendu ce Prince maître légitime de la *Silésie*, n'ont été des infractions de la paix de *Westphalie* : les changemens que l'on fait du consentement des intéressés à quelques articles d'une convention n'en infirment pas les autres stipulations : & telle est l'espèce des dérogations que vous citez.

» Vous auriez pu en indiquer d'autres plus propres à fortifier votre thèse, parce qu'elles n'ont eu lieu qu'au mépris des droits & des réclamations des parties intéressées ; mais heureusement elles sont en petit nombre & de peu d'importance, ou elles ont eu des effets de courte durée.

» Si l'on considère au contraire que les traités de *Munster* & d'*Osnabruck* ont été pendant

130 ans la base du sistême de l'*Allemagne ;* qu'ils en règlent toujours le sort ; qu'un petit nombre d'articles obscurs ou équivoques, n'empêchent pas que l'ensemble de ce bel ouvrage ne présente des loix claires, précises, justes, & fondées sur les principes de la constitution *Germanique ;* qu'ils n'ont donné lieu à aucune guerre, & qu'ils en ont prévenu plusieurs ; qu'enfin par un équilibre heureux de forces qui se balancent réciproquement, ils ont maintenu jusqu'à présent toutes les parties contractantes dans la possession de leurs droits justement acquis ; il faut avouer que parmi les institutions humaines il en est peu qui aient eu des suites aussi importantes, des effets aussi durables, & qui aient procuré de plus grans avantages à une nation : & sans vous arrêter à quelques transgressions peu importantes, à quelques imperfections dans le mouvement d'une aussi grande machine, vous conviendrez qu'une régularité absolue est un être chimérique dans toutes les établissemens qui ont pour objet le bonheur de la société, & qu'il faut regarder comme le meilleur celui qui a le moins d'inconvéniens.

» Mais si quelques erreurs de fait sont excusables, Monsieur, lorsque vous parlez d'une constitution que je crois étrangère aux études qui vous ont occupé jusqu'ici, il n'en est peut-être pas de même d'une erreur politique dont j'aime à me persuader que vous reviendrez lorsque vous aurez vu les conséquences funestes qu'elle entraîne. Vous voulez réduire *les Archevêques de* Saltzbourg, *de* Trèves, *&c. à n'être plus que les*

Grans-Aumôniers du successeur des Césars ; *les* Margraves, *les* Landgraves, *les* Burgraves, *à remplir les fonctions de Grans-Maîtres de la garde-robe du Roi de* Prusse, *ou de Gentilshommes de sa chambre.* Vous disposez avec la même libéralité des autres *Electorats* & Principautés *Ecclésiastiques* ou *Séculiers* de l'*Allemagne ;* & les seuls Princes dignes de votre munificence sont l'*Empereur* & le Roi de *Prusse.*

» Vous colorez ce sistême du prétexte de la félicité publique, & vous prétendez que l'Empire *Germanique*, *au lieu d'être tyrannisé pendant la paix, & dévasté pendant la guerre au nom de deux mille fantômes de Souverains, ne sera plus pressé que par deux Trônes intéressés à en maintenir la tranquillité.*

» Eh ! Monsieur, daignez comparer l'état de la plupart de ces petites Principautés, leur population, leur prospérité avec celle de plusieurs grandes Monarchies, qui depuis nombre de siècles ont pris, comme vous le dites, *leur assiette fixe & immuable ;* & dites-moi ensuite de bonne foi si cette comparaison doit faire aspirer les *Communes de la nation Allemande* à l'exécution du projet que vous avez conçu.

» Portez même les ieux au loin : remontez aux siècles passés : faites un usage convenable des vastes connoissances historiques que vos adversaires eux-mêmes n'ont pu vous refuser. Comparez l'état de la *Grèce* divisée en une infinité de petites Républiques, ou confédérées, ou même ennemies, avec l'état de cette même contrée sou-

mise à un seul maître; appliquez cette comparaison à plusieurs Gouvernemens modernes que vous devinerez sans que je les nomme, & concluez.

» Une autre réflexion qui ne porte que sur des calculs, & qui par conséquent donne des résultats plus sensibles, c'est que la population actuelle de toute l'*Allemagne* est plus grande, eu égard à son étendue, que celle d'aucun Etat de l'*Europe*, le Royaume de *France* excepté. Elle a 600,000 soldats sur pied: on y compte 28 millions d'habitans sur un sol moins fertile que celui de beaucoup d'autres contrées, & couvert d'immenses forêts.

» Or vous conviendrez que la mesure la plus certaine de la prospérité publique est la population. La misère est ennemie de la fécondité; l'homme ne croît point sur un sol malheureux: & c'est cependant sous le sceptre *Electoral*, sous la *crosse*, sous le bâton *Ducal*, sous la domination des *Prélats*, des *Comtes*, des *Gentilshommes Immédiats*, c'est dans les villes *Impériales* que s'est formé ce peuple immense.

» Ils n'ont pas, dites-vous, dans leurs vastes
» forêts un *arbre* qui ne puisse produire une guerre
» accablante; pas une *ligne* dans leurs *compilations de droit public* dont il ne puisse sortir un
» incendie; pas un *mariage*, pas une *alliance*, pas
» même un *pacte domestique* dont il ne puisse ré-
» sulter des prétentions, des troubles, des dé-
» vastations déplorables, comme nous le voyons
» aujourd'hui «.

» Pardonnez, Monsieur, à un de vos plus sincères admirateurs, d'avoir vu avec peine ces exagérations, qui pour vouloir trop prouver ne prouvent rien. Citez des faits à l'appui de ces assertions, & des faits qui ne soient propres qu'à l'*Allemagne*, & résultans de sa constitution. Pour moi je ne vois pas qu'un *arbre*, un livre de *droit public*, un *mariage*, un *pacte domestique*, &c. y ait produit des guerres plutôt que dans toute autre contrée. Parcourez même l'histoire de celles dont l'*Empire* a été le théâtre depuis le commencement de ce siècle, & vous n'en trouverez pas une seule qu'on puisse considérer comme une suite des vices de la confédération *Germanique*.

» Elles ont toutes été occasionnées par une rivalité ou une ambition qui ne feroient qu'acquérir une nouvelle force & une plus grande activité, si conformément à vos vœux l'Empire d'*Allemagne* se trouvoit divisé entre deux Monarques puissans, égaux sans doute par leurs forces & par leurs domaines : car ce doit être une condition nécessaire de votre plan de partage.

» En 1702 la succession d'*Espagne* arme l'*Empereur* & l'*Empire* contre la *France* : l'élection d'un Roi de *Pologne* leur fait reprendre les armes en 1733. En 1740 l'ouverture de la succession d'*Autriche* est l'époque d'une nouvelle guerre à laquelle l'*Empire* ne prit aucune part ; & enfin l'année 1756 vit naître avec un nouvel ordre de choses une guerre opiniâtre & sanglante, dont il est impossible d'accuser la constitution *Germanique*. Mais jettez les ieux sur le *nord*, sur le

midi de l'*Europe*, & vous avouerez que pendant le même intervalle de temps les grandes Souverainetés qui composent cette partie du monde n'ont été ni plus heureuses, ni dans un état plus tranquille que l'*Allemagne*.

» Une autre considération bien importante, c'est qu'au milieu de ces chocs des grandes Puissances les petites Principautés de l'*Empire* étoient le plus souvent en paix, & n'ont pas vu briller une seule bayonnette ennemie; celles mêmes qui étoient le théâtre de la guerre n'étoient souvent ni si malheureuses, ni si dépeuplées que les Etats qui alloient y verser le sang de leurs sujets, & y fondre leurs trésors : l'année dernière même dans le moment où deux Puissances unies par toutes sortes de liens au Corps *Germanique* paroissoient avoir engagé l'une contre l'autre un combat à mort, vous avez vu le reste de l'*Empire* spectateur immobile de la querelle, & maître d'y prendre part, ou de la laisser terminer par les seuls intéressés.

» Je me suis borné jusqu'ici, Monsieur, à vous prouver que la paix de *Westphalie*, loin d'être une source de dissention & de guerre entre les Etats dont l'*Allemagne* est composée, est la base la plus sûre de leur tranquillité; que les peuples soumis à des Princes peu considérables par l'étendue de leurs Etats, ne sont pas dans le cas de porter envie aux sujets de plusieurs Princes plus puissans; qu'aucune des guerres qui ont eu lieu en *Allemagne* depuis le commencement de ce siècle, n'ont été une suite de la constitution *Ger-*

manique ; & que la plupart des petites Souverainetés de l'*Empire* en ont moins souffert que les principales Puissances belligérantes.

» Il me reste à indiquer les conséquences funestes que votre sistême entraîneroit, si contre toute apparence il acquéroit quelque faveur, & s'il étoit possible que deux Puissances tombassent d'accord de cette étrange opération : ce que je suis bien loin de croire.

» Croyez-vous que les Princes que vous anéantissez si facilement ne feroient pas toute la résistance dont ils seroient capables ; & que dans cette ligue de la liberté contre l'oppression nous ne verrions pas recommencer toutes les calamités de la guerre *de 30 ans*, qui ont eu pour objet principal, de la part des Etats de l'*Empire*, d'empêcher l'exécution d'un projet parfaitement analogue au vôtre. Supposons cependant que le succès couronne les entreprises que vous proposez, quelle influence funeste n'auroit pas un pareil sistême sur les mœurs publiques ?

» Dès qu'il seroit établi & prouvé par le fait que la force constitue le droit ; que la convenance tient lieu d'équité ; que la rapine est permise pourvu qu'on soit le plus fort ; que la spoliation est de droit naturel si l'aggresseur est bien armé, & l'attaque sans cuirasse ; dès que les Chefs des nations auroient affiché ces principes sans pudeur & sans remords, doutez-vous que cette opinion ne se répandit de proche en proche, de leurs Ministres & de leurs courtisans, jusqu'aux der-

nières classes de la société ; & qu'autorisés par l'exemple solemnel de leurs maîtres, les sujets ne s'abandonnassent publiquement ; ou si la publicité étoit dangereuse, qu'ils ne se livrassent dans l'ombre du mystère à tous les excès auxquels leur avarice, leur intérêt, leur avidité, & toutes leurs passions les solliciteroient ?

» De quel droit des maîtres injustes & usurpateurs pourroient-ils parler le langage de la justice ? De quelle autorité pourroient-ils promulguer & faire exécuter des loix justes ? Voulez-vous qu'ils règnent par la terreur & par les châtimens ? Mais vous savez combien est imparfait un Gouvernement qui n'a d'autre ressort que celui des punitions.

» Ajoutons à cet inconvénient sans remède, que les deux Puissances *co-usurpantes* seroient dans des allarmes continuelles sur les desseins l'une de l'autre ; & qu'après s'être portées à un pareil excès, se connoissant trop bien pour se reposer sur leur modération, & leur équité réciproque, les inquiétudes, les soupçons, la jalousie leur remettroient continuellement les armes à la main.

» Mais sans doute votre amour pour les arrondissemens ne se borneroit pas à l'*Allemagne*. Il vous paroîtroit également utile au repos du monde que toute la *Norwège* passât sous le sceptre des Rois de *Suède*, que la *Hollande* fût engloutie dans votre gouffre *Prussien*, car elle ne mérite pas plus de faveur que les Electeurs de

Saxe & de *Hanovre*, que le *Portugal* redevint une province *Espagnole*, &c.

» Je m'arrête, Monsieur, & je suis presque honteux de paroître réfuter sérieusement votre sistême, mais je m'y suis porté plutôt par estime pour vous, & dans le désir de ne pas voir désormais un Ouvrage politique aussi intéressant que le vôtre, entaché d'une opinion aussi étrange, que par la crainte qu'elle puisse jamais prendre faveur.

» Il résulte de tout ceci qu'il faut établir le repos de l'*Allemagne* & de l'*Europe* sur une base plus certaine qu'un démembrement, qu'un partage, ou que les usurpations que vous projettez. Il faut chercher un principe qui liant tous les Membres d'une société entre eux, puisse être aussi considéré comme le fondement de l'union des Souverains, & devienne le gage du repos public. *Ce principe est l'observation de la justice, & le respect pour les propriétés.*

» C'est là ce qu'on ne sauroit trop se lasser de crier aux oreilles des maîtres & des sujets; ce sont là les mots sacrés qui doivent revenir le plus souvent sous la plume du publiciste, du moraliste, d'un écrivain ami des hommes; mais prêcher aux Rois qu'ils doivent *usurper*, *envahir*, *démembrer*, c'est chercher à pervertir ceux que la nature a faits bons & justes; c'est mettre des armes dans les mains de ceux qui sont nés avides, ambitieux, injustes, & conquérans; c'est vouloir mettre une moitié du monde aux prises

avec l'autre, & précipiter l'*Europe* dans les horreurs d'une guerre universelle.

» Adoptez, Monsieur, un principe plus humain, celui du *respect pour la justice & la propriété*; s'il n'est pas exempt d'inconvéniens, du moins est-il le plus avantageux que comporte la société humaine, & la foiblesse de notre nature. Consacrez votre plume à inspirer la modération & l'esprit d'équité aux maîtres de la terre; il est indigne de vous de caresser leurs passions; le rôle d'ami des peuples vous convient mieux que celui de flatteur des Souverains.

» Heureusement il n'en est peut-être aujourd'hui aucun capable de se laisser séduire par l'appât que vous leur présentez; & la Puissance qui a donné le plus long-temps le mouvement aux affaires publiques de l'*Europe*, paroît avoir compris » que la justice est le fondement des Em-» pires; qu'il faut respecter les propriétés d'au-» trui, si nous voulons mettre les nôtres à l'abri » de toute atteinte; qu'il faut conquérir sur soi-» même en améliorant son propre fonds, & ne » se porter aux calamités de la guerre que lors-» qu'il s'agit de défendre ses possessions ou ses » droits, & qu'alors il faut la faire avec coura-» ge, vigueur, & fermeté «.

» Avant de finir cette lettre, peut-être trop longue, je dois dire ici que je suis loin de regarder la constitution de l'*Allemagne* comme la meilleure possible, ses habitans comme les plus heureux du monde, & tous les petits Souverains

entre lesquels elle est divisée comme gouvernant avec une égale sagesse : mais je crois que le régime actuel est infiniment préférable pour les *Allemands* au changement violent de situation que vous leur proposez ; & qu'en général toute révolution étant sujette à de grans inconvéniens, il ne faut s'y résoudre que quand on se trouve dans une position réellement fâcheuse, & qu'après s'être bien assuré qu'on passera à un état plus avantageux que celui où l'on se trouve.

» J'observerai à cette occasion que vous mettez l'*Allemagne* & l'*Italie* sur la même ligne, quoiqu'il n'y ait aucune comparaison à établir entre la première de ces contrées, composée d'Etats indépendans les uns des autres, mais unis par les liens d'une confédération qui intéresse tous les Membres en général à la conservation de chacun d'eux en particulier, & la seconde morcellée en plusieurs souverainetés jalouses & rivales dont chacune croit souvent gagner tout ce que sa voisine perd. Aussi malgré les avantages du climat & du sol de l'*Italie*, cette belle contrée n'est comparable à l'*Allemagne*, ni pour la population, ni pour la prospérité.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, M. V. D. C. P.



RÉPONSE.

MONSIEUR,

LA franchiſe avec laquelle je publie les réflexions que vous me faites l'honneur de m'adreſſer, ſera du moins une preuve de ma bonne foi, ſi elle n'en eſt pas une de ma conviction. Vous m'accuſez d'être le *flatteur des Souverains*, de *careſſer leurs paſſions*, &c. Parmi les reproches ſans fondement dont un homme irréprochable ne peut pas toujours ſe garantir, c'eſt celui-là préciſément auquel je me ſerois le moins attendu. Il ſemble que vous me ſoupçonniez d'avoir formé le projet de démembrer l'*Allemagne* dans l'eſpérance de m'en approprier quelques débris, & de m'être flatté de devenir au moins le *Viſir* d'une des deux grandes Monarchies dont je ſemble prévoir & déſirer l'établiſſement.

Cette imputation devient preſque plaiſante à force d'être injuſte : ce ſeroit un fou bien peu dangereux qu'un Ecrivain qui ſe promettroit de s'avancer dans les Cours, & de produire des révolutions *politiques* par des *Livres;* celui ſur qui une pareille opinion prendroit quelque pouvoir, n'en acquéreroit jamais ſur celle du Public, ni même des Souverains : la fouille obſcure & oblique d'une taupe peut changer la face d'une prairie : le chant éclatant de cent roſſignols n'y ajouteroit pas ſeulement une paille.

Laiſſons donc, je vous prie, mes intérêts perſonnels à part; je crois avoir payé aſſez chérement

ce titre d'*ami des peuples* que vous me contestez. Mes efforts en leur faveur ne produiront probablement jamais aucun effet; mais assurément la postérité ne reprochera jamais à ma mémoire d'en avoir hasardé aucun qui tendît à les rendre plus malheureux.

Votre lettre ouvriroit un vaste champ à des discussions de toute espèce : mais hors les principes de morale qui la terminent, sur lesquels nous sommes d'accord sans difficulté, elle ne contient presque pas un point où nous puissions nous concilier.

Vous regardez ce que vous appellez la *constitution Germanique*, comme un bien. En conséquence le traité qui depuis 130 ans l'affermit, & qui est en effet propre à l'éterniser tant qu'il sera observé, vous paroît un chef-d'œuvre.

Moi j'ai le malheur de regarder cette prétendue constitution comme une véritable anarchie; j'y vois les abus de la féodalité dans toute leur perfection : la jouissance des maîtres assurée, il est vrai, mais aussi la nullité des *peuples*. Je ne puis envisager l'*Allemagne* que comme un vaste parc, où tout ce qui porte l'uniforme de chasseur a beaucoup de plaisir; mais tout ce qui en est dépourvu fait partie des fauves qu'on y lance.

Il est fort doux d'y être *Roi*, *Electeur*, *Prince*, *Evêque*, *Abbé*, *Baron*, ou même simplement *Noble immédiat*: mais il est fort dur d'être relégué dans

la classe inférieure : & d'autant plus dur que cet esclavage ne garantît pas les malheureux sujets du plus horrible des fléaux politiques, je veux dire des *guerres civiles :* toutes celles qui s'élèvent dans l'*Empire* méritent ce nom, puisque enfin ce sont des freres, des *Germains* qui se battent contre des *Germains.*

Les calamités en sont accrues par les mains étrangères qui s'en mêlent toujours : depuis cette admirable pacification de *Munster*, vous avez vu sans cesse au premier coup de canon qui se tire en *Allemagne*, les *François*, les *Suédois*, les *Russes*, se hâter d'accourir pour la désoler : ils sont tantôt garans, tantôt arbitres ; & pour assurer la garantie, ou accélérer l'arbitrage, ils brûlent, ils ravagent tout, avec aussi peu de scrupule que s'ils étoient *Allemands* aussi.

Vous voyez bien qu'à mes ieux une convention qui dévoue les peuples à d'aussi cruelles infortunes ne peut pas être un *chef-d'œuvre.*

Les grandes nations en éprouvent aussi sans doute ; mais au moins ce ne sont pas de celles-là : leur intérieur est ravagé par des *Commis*, par des *Gardes*, par des *Gens de Loi*, par des exacteurs de toute espèce : & Dieu sait si la multiplicité des trônes en exempte la *Germanie ;* mais au moins leurs frontières soigneusement gardées écartent les invasions étrangères : elles n'ont à supporter chez elles que les fléaux dont la paix ne garantit personne dans nos administrations modernes : les horreurs de la guerre ne leur sont connues que

par les Gazettes, où les larmes qu'arrachent à des parens, à des amis la perte des victimes sacrifiées sur des campagnes éloignées.

Voilà par exemple aujourd'hui la *France*, l'*Espagne* & l'*Angleterre* aux mains : leur commerce est désolé ; mais leurs Provinces ne le sont pas, comme l'ont été dans toute la guerre de 1756 la *Saxe*, la *Westphalie*, la *Moravie*, le *Brandebourg*; &c. comme l'avoient été dans celle d'auparavant la *Saxe* encore, la *Bohême*, la *Bavière*; &c. comme l'avoit été le siècle précédent le *Palatinat*, & toutes les malheureuses subdivisions ouvertes successivement aux armes de *Gustave-Adolphe*, de *Louis XIV*, &c.

Et observez qu'aujourd'hui même, où l'*Allemagne* semble jouir d'une paix profonde ; où elle ne paroît se ressentir d'aucune des secousses qui épouvantent l'*Océan*, & ébranlent l'autre hémisphère, ses *peuples* cependant, je dis les *peuples*, sont forcés d'y prendre part, puisqu'on les décime pour aller ensanglanter un pays sur lequel leurs despotes ne prétendent aucun droit; puisqu'on les vend comme des troupeaux, pour aller égorger des *Américains* qui ne leur ont jamais fait aucun mal, ou être égorgés par eux ; puisque le prix de leur sang n'est pas même adapté à leurs familles ; mais entre exclusivement dans la caisse des marchands couronnés qui font cet étrange trafic ; puisque d'après des conventions publiques & solemnelles, chaque stipendiaire qui périt en *Amérique* sur ces rivages barbares, vaut un lucre sûr à son maître.

Pour savoir ce qu'il aura gagné dans cet affreux commerce, le Prince n'a qu'à compter ce qu'il aura sacrifié de sujets : pour la première fois depuis qu'il existe des Gouvernemens, une politique, & des abus, on voit des Princes autorisés à calculer leurs bénéfices en argent, par les têtes d'hommes qu'ils auront perdus.

Ce ne sont pas là, dites-vous, des suites nécessaires de la constitution *Germanique :* pardonnez-moi, Monsieur, puisque cela n'arrive, & ne peut arriver dans aucune autre constitution; puisque les grans Empires n'ont ni le besoin d'acheter de pareils secours, ni la tentation de les vendre; puisque le projet, chimérique peut-être, mais salutaire, que vous entreprenez de réfuter en seroit infailliblement le préservatif, ou le remède.

Vous me rappellez à l'exemple de la *Grèce ;* vous citez son histoire dans le temps où elle étoit divisée en mille Républiques *confédérées ou même ennemies*, comme une réfutation complette de mon sistême, qui préfère, pour le *bonheur du peuple*, les grandes Monarchies aux petites administrations de l'*aristocratie*, ou de la *démocratie ;* mais cet exemple même, je le revendiquerois en ma faveur, & ce me semble, avec bien plus de raison.

D'abord rien ne ressemble moins que l'état de l'*Allemagne* à celui du pays dont vous me parlez. Pour être quelque chose en *Grèce*, au moins dans ses beaux jours, il suffisoit d'être *homme*. Pour

Pour avoir une existence effective en *Germanie*, il faut être au moins *noble*, ou *bourgeois* d'une ville *impériale*, ce qui est un peu différent.

Et ensuite, quel étoit donc le bonheur de ces Républiques imperceptibles aussi acharnées entre elles que les grans Empires, & qui n'avoient de la souveraineté que l'envie, malheureusement quelquefois avec le talent de tout détruire ? A quelle époque de leurs *Annales* trouverez-vous l'ombre du repos, ou de la félicité ?

Est-ce pendant la guerre du *Péloppornèse*, où tous les ans une armée de terre venoit ravager l'*Attique*, tandis qu'une flotte alloit porter le fer & la flamme dans la *Laconie;* où la victoire flottant sans cesse d'un parti à l'autre, sembloit ne les favoriser que pour en assurer la ruine, & qui finit par la honte, la dégradation d'*Athènes* à laquelle succéda bientôt celle de *Lacédémone ?* Est-ce dans aucune des périodes suivantes, où vous voyez successivement *Athènes* relevée, *Sparte* humiliée, *Thèbes* détruite, *Messene* rasée, des *Nabis* sur le trône de *Lycurgue*, des *Démosthènes* réduits à s'empoisonner, de peur de tomber entre les mains de l'empoisonneur d'*Alexandre*, & tant d'autres infortunes qui souillent ces fastes célèbres ?

La *Grèce* ne commença réellement à respirer que quand la prépondérance *Romaine* l'eût accablée d'un côté, en la soulageant de l'autre : elle reçut alors d'une République agitée elle-même, & livrée aux désordres de la *liberté*, les avantages de la véritable *Monarchie :* un Roi, sous le nom

de *Proconsul*, de *Préteur*, &c. la gouverna, & elle fut heureuse.

Vous regardez la population comme la mesure ou le simptôme de la prospérité d'un Etat : l'*homme*, dites-vous, *ne croît point sur un sol malheureux*. Cela peut être vrai : mais l'est-il qu'il ne croisse pas sous un sceptre dur ? Le gibier ne se multiplie-t-il pas dans les garennes où il est enchaîné, plus que dans les forêts où il est indépendant ? Rien n'est encore approfondi sur ces matières intéressantes. Il n'y a rien de démontré, d'arrêté même dans toute cette géométrie politique : il n'y a pas une donnée de sûre.

La *Suisse* est peuplée, je l'avoue, à peu-près autant qu'elle peut l'être, & la *Suisse* est libre (1) ; mais l'*Inde* est esclave, & elle est plus peuplée encore.

D'après le peu que nous connoissons de la *Chine*, & sur-tout du *Japon*, le Gouvernement y est d'une rigueur excessive ; & cependant ces deux contrées fourmillent d'hommes : il est de la plus grande douceur en *Italie*, quoiqu'on en dise ; & l'*Italie* est déserte, vous en convenez.

Il est peut être fort douteux que la réproduction des hommes dépende du sol, du climat, des administrations. Celles-ci peuvent sans doute contribuer à adoucir le sort de ceux qu'elles dirigent : elles peuvent diminuer la destruction par

---

(1) Ce qui est encore sujet à restriction: les cantons de la *Suisse* les plus peuplés sont précisément ceux où le Gouvernement approche le plus de la Monarchie.

leur vigilance contre les abus destructeurs : mais est-il certain qu'elles puissent faciliter l'augmentation au-delà d'un certain point marqué par la nature ? Tant que cet article ne sera pas éclairci peut-on rien conclure de la quantité d'individus que vous voyez végéter sous la verge *Electorale*, *Ducale*, *Abbatiale*, *Baronnale* ? &c.

Si l'*Allemagne* étoit divisée entre deux grans Souverains, il y auroit, suivant vous, encore des sujets de querelles : qui en doute ? Mais y en auroit-il autant ? Mais allumeroient-ils aussi promptement des guerres ? Mais les ravages résultans de ces processions armées & bruyantes se feroient-ils sentir en autant de lieux à-la-fois ? C'est ce que je ne crois pas.

En général plus un corps est grand, plus il a de peine à se mettre en mouvement ; moins même il est prompt à s'irriter ; le coup d'épingle qui mettoit un *Liliputien* en fureur, ne paroîtroit pas même une égratignure à *Gargantua*.

D'ailleurs ces tracasseries augustes qu'on appelle des *négociations*, & qui sont propres en effet à prévenir ou à étouffer les sujets de discordes entre des Puissances sérieuses, ne le sont qu'à en produire au milieu de ce mêlange d'intérêts imperceptibles, de cette complication de demandes aussi aisées & aussi difficiles, grace à la clarté du droit public *Allemand*, à combattre qu'à justifier.

Je n'en voudrois pas d'autres preuves que l'histoire même de la fabrique de cette paix si célèbre, & de toute la tournaillerie de *Munster* :

assûrément, Monsieur, les moindres prérogatives du dernier Membre du plus petit cercle y ont coûté plus de peines, causé plus d'embarras, nécessité plus de paroles, qu'il n'en auroit fallu pour transiger entre *Darius* & *Alexandre*, si celui-ci avoit voulu s'y prêter : & qu'il n'en a fallu dans tous les temps pour vérifier les droits des Potentats vraiment respectables.

Vous me demandez si *tous les Princes que j'anéantis si facilement ne feroient pas de résistance ; si l'on ne verroit pas renaître les calamités de la guerre de 30 ans*..... &c.

Je n'anéantis personne, comme j'ai déja eu l'honneur de vous l'observer; je me livre avec vous à des spéculations qui peuvent, ainsi que je vous l'ai déclaré, ne jamais se réaliser : & si elles se réalisoient, je crois vous avoir prouvé que la révolution une fois opérée n'auroit aucune suite fâcheuse *pour les peuples ;* au contraire.

Mais le moment de la crise pourroit être douloureux ! Je n'en sais rien, & d'après l'expérience, je ne le crois pas. A quoi a-t-il tenu qu'elle ne fût consommée subitement du temps de *Gustave-Adolphe ?* S'il avoit survécu à sa dernière victoire le partage dont il est question ici ne s'opéroit-il pas de lui-même ? La plus grande partie de la *Germanie* ne devenoit-elle pas une portion du Royaume de *Suède ?* Le Chef de la ligue *évangelique* n'auroit-il pas été bientôt celui de l'*Empire ?* Ce trône illustré par tant de triomphes, seroit-il resté dans l'esclavage dont il n'a pu s'affranchir ?

Il auroit paru d'abord ménager les Princes *Protestans* ses associés : mais il auroit écrasé les *Catholiques* ; & l'autre portion restée sans contre-poids auroit été avec le temps facilement emportée.

Les voisins d'ailleurs auroient concouru au partage de la proie : il seroit arrivé ce que nous venons de voir dans celui de la *Pologne*. Ce n'est pas la *Prusse* alors, ce n'est pas l'*Autriche* qui se seroient aggrandies, fortifiées de cette nourriture substancielle : c'est la *Suède* ; c'est le *Danemarck* ; c'est la *France* ; ce sont les Puissances qui n'ayant pas eu de part aux désastres se seroient empressées d'en avoir aux dépouilles : & encore une fois il est plus que douteux que les *peuples* eussent eu lieu de s'en affliger.

Mais ajoutez-vous, les mœurs sont perdues si jamais un pareil sistême s'accrédite. Eh! Monsieur, quel temps prenez-vous pour exiger tant de délicatesse? Que vous auroit répondu *Ninon* prête à accorder à soixante ans des faveurs à un nouvel amant, si vous étiez venu lui représenter que c'étoit se perdre d'honneur, & compromettre sa vertu? » Mon cher ami, vous auroit-» elle dit, il y a long-temps que *Ninon* n'a plus » ni honneur à perdre, ni vertu à compromet-» tre? «

Est-ce dans un siècle où le soulèvement de l'*Amérique* est regardé comme un titre légitime pour prétendre à l'indépendance; ou l'*Angleterre* remplit hardiment & impunément ses ports de navires *Hollandois* arrêtés en pleine paix contre la teneur

des traités ; où l'on a entendu l'un de ses Ministres assurer sans rougir, en pleine assemblée nationale, à la face de l'*Europe*, qu'une convention qui l'embarrasse a été annullée par une autre convention antérieure de dix années ; où nous avons vu la *Pologne* attaquée sans prétexte, conquise sans guerre, & partagée sans réclamation, la *Silésie* envahie... &c. &c. &c? Au milieu de tant d'exemples du droit du *plus fort* il est bien question de prendre la balance, & de prêcher aux Souverains le scrupule.

Ce n'est pas un mal sans doute de leur rappeller que quand ils violent les droits de la justice ils sont eux-mêmes les corrupteurs de leur nation ; que quand ils enfreignent ceux de la propriété ils ébranlent leurs propres trônes : oui, Monsieur, il ne faut point se lasser de faire retentir à leurs oreilles ces maximes salutaires.

Tout ce que vous dites à ce sujet, je l'ai déja dit, permettez-moi de vous le rappeller, & peut-être avec plus de force, dans la *Théorie des Loix*, qui est toute entière consacrée au développement de ce principe ; dans le cours de ces *Annales*, où l'occasion de le faire valoir se rencontre souvent ; dans tous mes autres Ouvrages, où je n'ai jamais manqué celle de le mettre dans tout son jour : il faut le dire, le redire, ne jamais s'écarter de cette théorie ; ne jamais la perdre, ni la laisser perdre de vue.

Mais pour qu'il soit possible de la réduire en pratique, réformons donc, ou du moins indi-

quons les abus qui rendent la bonne volonté même impuissante ; ce que la correction pourroit avoir de violent, d'inconséquent même en apparence, ne doit pas nous arrêter, si c'est la seule voie ouverte au succès.

Un Médecin appellé pour traiter un malade peut sans doute lui prescrire d'avance le régime salutaire qui lui conservera la santé quand il l'aura recouvrée ; mais il faut avant tout la lui rendre ; & l'*Esculape* ne sera pas regardé comme un empoisonneur parce qu'il prescrira l'*émétique*, quoique ce remède soit en lui-même un vrai poison ; quoiqu'il ait des effets communs avec les venins les plus meurtriers ; quoiqu'il trouble l'économie animale avec violence, & qu'il attaque très-effectivement les principes de la vie.

Il en est de même en politique. Tout ce qui s'appelle *société ;* tout ce qui est *gouvernement* est contre la nature ; je l'ai prouvé autrefois ; tout dans l'établissement primitif des administrations, & même des propriétés, porte sur la violence : je l'ai prouvé non moins clairement : celles où les suites de cette cruelle filiation sont le moins sensibles, sont les grans Etats, les grans Empires, où un Souverain chef & centre unique a plus d'intérêt à maintenir le repos ; où il lui est plus difficile de le troubler, & d'intervertir l'ordre.

Il faut donc préférer celles qui ont cette taille, s'il est permis de s'exprimer ainsi, & pardonner aux efforts que font quelques-unes d'entre elles pour

y parvenir, quand même leur marche entraîneroit des inconvéniens : vous convenez vous-même qu'aucun établissement humain n'en est exempt : & à mon avis, les plus terribles de tous, sont ceux qui compromettent le *peuple*, le malheureux *peuple* : je vous laisse le soin de peser ce mot, & tout ce qui précède.

Pour achever de vous convaincre, s'il est possible, je n'ajoute plus qu'une phrase : quelle est la constitution la plus propre pour assurer la discipline, de celle d'une grande armée levée régulièrement par un Souverain révéré, soudoyée avec les formalités qui légitiment l'emploi des armes, & commandée par un Général dont l'éclat fait respecter la place & la personne ; ou bien d'un assemblage de petits corps tous indépendans, où chaque Capitaine ne voudroit laisser reconnoître à ses soldats d'autre pouvoir que le sien, & regarderoit les efforts du Chef commun pour établir son autorité, comme une tyrannie & une usurpation ?

Voilà, Monsieur, le portrait naïf de la constitution affermie par la paix de *Munster*, & de celle que vous me faites un crime d'oser préférer. Par cela seul la question n'est-elle pas décidée ?



LES RÊVERIES D'UN SUISSE,

OU

DISCOURS d'un Prince à des sujets revoltés qu'il voudroit ramener à l'obéissance.

CETTE pièce m'est parvenue depuis peu : elle m'a paru au moins aussi intéressante que les spéculations politiques du Parlement d'*Angleterre*, & le détail des embarras du *Congrès Américain*.

D'ailleurs elle prouve que ma manière de penser sur cette diffidence célèbre se provigne : malgré l'enthousiasme où le premier effort de ce qu'on appelle la *liberté* en *Amérique* a jetté tous nos admirateurs d'*Europe*, il existe dans cette partie du monde des hommes impartiaux qui voient les évènemens de sang-froid, & qui adoptent mes principes sur la fondation de la *Nouvelle-Angleterre*. Elle est au moins aussi piquante que la superfétation *académique* par laquelle commence ce *Numéro*.

Les Lecteurs doivent être curieux de voir comment un *Républicain* fait parler un Roi qui veut rappeller des sujets soulevés, à la *Monarchie :* on suppose donc ici que le Souverain passeroit lui-même les mers, & qu'en arrivant sur les bords ravagés depuis cinq ans au nom de la *liberté*, il prêcheroit la soumission, la concorde en ces termes.

Mes Enfans,

J'aime toujours à vous nommer ainsi : & je vais vous parler aujourd'hui à cœur ouvert, *en pere affectionné* qui veut vous ramener à votre devoir par la saine raison & la douce persuasion, & non pas en *Roi offensé* qui doit user de son pouvoir pour faire justice. Le principal but de ce discours est votre plus grand bonheur possible. Ecoutez-moi donc avec toute l'attention & tout le sang-froid dont vous êtes susceptibles, & qu'exige votre propre intérêt.

Tout le monde sait combien votre conduite envers moi & mes co-administrateurs a été répréhensible depuis quelques années, & l'est encore ; mais je sais aussi que vous avez été séduits & trompés artificieusement par quelques individus ambitieux à l'excès, lesquels voulant règner exclusivement sur vous sans en avoir aucun droit, & ne pouvant usurper notre autorité légitime sans vous en détacher entièrement, ont mis en œuvre tous les moyens imaginables pour s'approprier votre amour, & nous vouer à votre haine.

Nous devons vous considérer comme des hommes malheureux, entraînés par mille détours semés de fleurs, dans un labyrinthe affreux, avec un bandeau sur les ieux. Là vos conducteurs après vous avoir bien échauffés & étourdis par toutes les manœuvres ordinaires aux usurpateurs, vous ont excités à la révolte, en nous représentant faussement comme vos tyrans dont il falloit secouer

le joug insupportable, & en vous chantant & promettant la *liberté* telle qu'elle n'existe nulle part: de manière qu'agissant de la sorte sans savoir ce que vous faisiez, vous pouviez croire faire pour le mieux en faisant même le plus grand mal. Or il est beau de pardonner à de tels hommes, & de chercher à les tirer de leurs erreurs plutôt que de les en punir.

Admettons d'ailleurs, si vous le voulez, que vous ayez eu quelques raisons, & l'administration d'*Angleterre* quelques torts; pour moi content de n'avoir rien à me reprocher dans tout ce qui a été fait jusqu'à présent à ma connoissance & de mon consentement, mes intentions à votre égard ayant toujours été bonnes, je ne veux plus me souvenir du passé. Oublions-le donc comme non avenu; ne nous occupons que du présent, ou de ce qu'il est possible de prévoir de l'avenir.

Quel tableau, grand Dieu, que celui de votre situation actuelle! Et qui pourroit l'examiner sans frémir?

Ici je vois vos vies & vos propriétés constamment exposées à toutes sortes de dangers dont vous êtes souvent les victimes: votre population diminuer au lieu d'augmenter: votre agriculture, votre industrie, votre commerce, votre navigation, ces quatre alimens si nécessaires à la prospérité d'un peuple, & même à son existence, réduits à très-peu de chose, & comme étouffés dans leur naissance: la porte fermée chez vous aux arts, aux sciences, aux lumières qui contribuent à la

félicité publique, & ouverte aux ténèbres, à l'ignorance, à la barbarie qui sont incompatibles avec elle.

Là je vois votre nouvelle constitution, vicieuse dans le fond, incompatible avec le physique du pays, & qui si elle pouvoit subsister long-temps, augmenteroit tous vos maux bien loin d'y remédier : les loix qui en sont émanées défectueuses pour la plupart, ou sans exécution : vos Chefs abusant sans pudeur d'une autorité usurpée : une populace effrénée se livrant impunément à des excès en tout genre : l'idole de la *liberté* tout-à-la-fois célébrée avec pompe, & outragée cruellement : le *despotisme* le plus accablant se préparant de tous côtés, & s'avançant à grans pas.

Plus loin je vois des opérations de finance qui ne peuvent être que les enfans du délire ou du désespoir ; des extravagances qui pourroient paroître criminelles, si par pitié on ne vouloit bien les regarder comme les effets d'une *nécessité* aussi absolue que malheureuse.

Quoi! des Chefs de rebelles prétendre donner l'être, le cours, le crédit nécessaires, à des chiffons de papier pour représenter des centaines de millions, même des milliards, sans avoir aucunes espèces pour les rembourser, comme s'ils pouvoient créer de l'or, tirer des métaux du néant ; tandis qu'une nation ancienne & riche, telle que la *France*, a essuyé des maux dont elle n'est pas encore entièrement guérie, pour avoir fait il y a plus d'un demi siècle une pareille tentative, quoique bien mieux

combinée & portant sur quelques fondemens! Puis ces mêmes Chefs sans autorisation charger leurs associés d'une dette immense sans avoir aucun moyen de l'acquitter, pas même les intérêts, si ce n'est avec de tels chiffons! Et enfin ces mêmes hommes sans pouvoir que celui qu'ils se sont donné à eux-mêmes, imposer des taxes hors de toute proportion avec les revenus des contribuables, & impossibles à payer si ce n'est aussi avec ces mêmes chiffons! Toutes chimériques que sont ces opérations à tant d'égards, elles n'en ont pas moins fait déja un mal infini; & plus l'infaillible banqueroute de ces Chefs qui en attendant s'approprient par-là toutes les valeurs réelles tardera à s'ensuivre, plus elles en feront encore.

Enfin par tout je vois le désordre, la confusion, la misère, la désolation, en un mot toutes les calamités de l'anarchie prêtes à consommer votre ruine totale.

Voilà, mes enfans, les tristes présens que vous ont faits jusqu'ici vos Chefs, tout en prétendant vous assurer une félicité inaltérable; voilà les fruits amers que vous avez déja recueillis de cette guerre civile, la plus insensée, la plus injuste & la plus dénaturée que vous puissiez jamais faire; & voici ce qui ne peut manquer de vous arriver encore, si vous avez le malheur d'y persister.

Comme Roi je ne saurois jamais consentir volontairement à votre prétendue indépendance;

& si je ne puis pas vous ramener à votre devoir par la douceur, je suis obligé de continuer à autoriser la force. Elle a toujours répugné, & elle répugne encore plus que jamais à mon cœur : mais je ne suis pas toujours le maître de mon cœur, ni même de mes actions. J'ai aussi des devoirs à remplir bien différens de ceux d'un simple Particulier ; & un des principaux est d'avoir constamment le plus grand soin de maintenir autant qu'il dépend de moi, avec la dignité de ma couronne, l'honneur & la félicité de tous mes sujets.

La guerre est sans contredit un fléau terrible pour tous ceux qui la font, même pour les victorieux : mais il est très - vraisemblable que de de votre indépendance résulteroit encore de plus grans maux ; & quand de plusieurs malheurs il faut absolument en choisir un, du moins doit-on préférer le moindre de tous. Il faut donc nécessairement ou vous soumettre, ou continuer cette malheureuse guerre : telle est aussi la façon de penser de mes co-administrateurs.

Nécessités aux armes pour vous corriger, nous avons toujours eu à cœur de le faire avec tout le ménagement possible, sans vous porter aucun coup mortel, ni même bien sensible. En conséquence nous n'avons employé jusqu'à présent contre vous que des forces médiocres, dans l'espérance qu'elles suffiroient pour vous faire rentrer en vous-mêmes & revenir à l'obéissance. Mais si vous nous obligez à déployer enfin tout notre pouvoir, soyez bien assurés que nos ressources

font encore telles que vous ne fauriez manquer d'y fuccomber (1).

Plus votre réfiftance feroit opiniâtre & durable, plus votre fort futur deviendroit fâcheux. Après avoir entaffé calamités fur calamités, maux fur maux, jufqu'à ce que vous ne puiffiez plus y réfifter, vous feriez enfin réduits à la néceffité de vous rendre à difcrétion; & il feroit poffible qu'en vous rendant feulement à la dernière extrémité, le Gouvernement *Anglois* trop irrité de votre injufte perfévérance, ne vous traitât plus alors comme des enfans d'abord égarés, enfuite défobéiffans, & puis répentans, auxquels on pardonne volontiers; mais comme des étrangers conquis fort chèrement, auxquels on impofe fouvent des loix très-dures. Il faudroit bien ou les endurer, ou fuir avec vos débris dans les déferts, & y vivre difperfés comme les hordes des fauvages vos voifins (2).

Vos Chefs tombant d'erreurs en erreurs ont apparemment cru qu'en prenant un air d'importance, le titre impofant d'*Etats-Unis & Indépendans*, &c. il leur feroit aifé de trouver des Puiffances *Européennes* auffi faciles à aveugler que vous; mais ils fe font également trompés à cet égard. En vain ont-ils fait paffer des agens dans toutes les Cours de l'*Europe* pour propofer leur

(1) Bien des Lecteurs ne feront pas ici de l'avis de l'Orateur.

(2) Oui, mais alors que refteroit-il à l'*Angleterre* de fa conquête?

alliance, ou plutôt pour mendier du ſecours : aucune n'a ſeulement daigné admettre des Envoyés de rebelles, bien moins entendre parler de leur propoſitions.

Une ſeule paroît avoir penſé que cette occaſion étoit favorable pour porter quelques coups bien ſenſibles ou même mortels à l'*Angleterre*, ſa rivale, dont la puiſſance & la proſpérité lui donnent toujours tant d'envie & de jalouſie. Il en a réſulté juſqu'à préſent des dépenſes & des pertes auſſi conſidérables qu'inutiles pour vous comme pour cette Puiſſance (1); il paroît que de part & d'autre il y a déja quelque repentir d'avoir fait un traité qui n'auroit jamais dû exiſter, & qui ne ſauroit ſubſiſter long-temps. Cette alliance momentanée n'aura ſervi qu'à prolonger la guerre, à vous charger d'une dette énorme envers votre allié, & par conſéquent à augmenter votre embarras & vos maux.

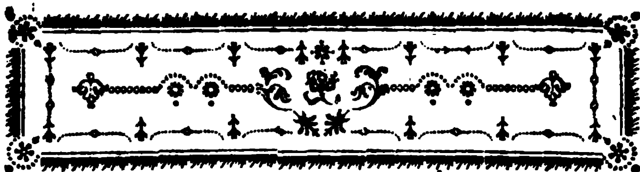
(1) Alors le convoi des deux *Indes* n'avoit pas encore été pris.

La ſuite au Numéro prochain.

Faute à corriger.

Page 428, *ligne* 25 & 26, ajouteroit, *liſez*, agiteroit.





AVIS
AUX SOUSCRIPTEURS
DES
Annales Politiques, Civiles, &c.
Par M. *LINGUET.*



LONDRES, *ce 1er. Janvier* 1783.

ON lit dans je ne fais quels mémoires de *Médecine*, qu'un homme ayant été frappé de *léthargie* au milieu d'une converfation où il tenoit la parole, fon fommeil dura plufieurs mois, au bout defquels il reprit fon propos, au mot jufte où il en étoit refté.

J'ai de même été interrompu au milieu de mon difcours, par une longue & douloureufe léthargie: mais en revenant à moi je ne puis achever ma phrafe. Le morceau deftiné à completter le Numero précédent eft devenu inutile par le changement des circonftances. L'Orateur Couronné que l'on y fefoit parler, proteftoit de ne jamais reconnoître l'indépendance de l'*Amérique*, & la voilà folemnellement reconnue. Le *Congrès* déformais

" Ceint le diadême, & marche égal aux Rois."

frappé de quelques inconvéniens qui me sembloient la déparer. Mon expérience m'a prouvé qu'il n'y en avoit aucun de comparable à une *Lettre-de-cachet*.

Ce retour sur des méprises excusables m'assure sans doute le droit de ne point désavouer ce qui continuera à me paroître fondé: le même scrupule qui me prescrit de retracter des erreurs, me défend également d'abandonner des vérités: & il m'en reste plus d'une, non-seulement à achever de développer, mais à reprendre de nouveau, à représenter avec encore plus de force.

Je traiterai successivement de grandes questions très-peu approfondies, ou très-mal-adroitement discutées, ou, j'ose le dire, très-mal résolues, par la plupart des publicistes, par exemple celle du pouvoir des *Souverains sur leurs Sujets*, & des *Sujets sur les Souverains*; question délicate, sur laquelle j'ai déjà laissé entrevoir ce que je pensois, & dont il est important pour la société en général que la solution soit donnée, bien pleine, bien entière au moins une fois: c'est le seul moyen de prévenir les oppressions, comme les révoltes; les malheurs que celles-ci peuvent produire menaçant égalemement les auteurs des premières comme leurs victimes, on peut dire que cette matière intéresse autant les Rois eux-mêmes que les Peuples. Il n'est pas moins essentiel pour les uns que pour les autres que les bornes de leurs droits respectifs soient enfin bien marquées.

Il en eſt de même de la promulgation des Loix, des formalités qui donnent à la parole du Souverain, quelqu'il ſoit, ou Monarque, ou Sénat, ou Peuple, une force ſacrée, un pouvoir preſque divin, capable de lier le corps entier dont il eſt l'ame, d'enchaîner les volontés de tous les membres, de transformer la réſiſtance en crime, & de légitimer le châtiment des contraventions: c'eſt ce qu'on appelle en *France* l'*Enregiſtrement*; c'eſt en *Angleterre* l'acceſſion du Roi aux réſolutions priſes par les Repréſentans du Peuple. Ces deux Etats ſont, à ce qu'il me ſemble, les deux ſeuls en *Europe* où la Légiſlation ſe fabrique de deux pièces s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, où la Loi ſoit donnée à completter, ou par les Rois à leurs Sujets, ou par ceux-ci à leurs Monarques.*

Mais en *Angleterre* cette formalité a un caractère précis, & des effets diſtincts, autant qu'in-

* La nouvelle *Genève*, ou plutôt l'ancienne, recréée, repaîtrie d'un nouveau limon par une Trinité Militaire, ſembleroit devoir jouir à l'avenir de la même propriété: mais il eſt aiſé de voir qu'elle n'en jouira qu'en apparence. C'eſt ce que j'examinerai en rendant compte de la Révolution qui vient de pacifier cet atome, d'appaiſer la *tempête élevée* dans ce *verre d'eau*, comme l'a dit très-ingénieuſement l'Héritier d'une des plus grandes Monarchies de l'*Europe*. Cet évènement eſt auſſi ſingulier dans ſon genre, que l'Inſurrection de l'*Amérique*: les détails en ſeront peut-être plus piquans, & au moins auſſi inſtructifs.

faillibles: en *France* c'eſt préciſément le contraire en tout ſens. Le mot qui la déſigne n'a eu juſqu'ici aucune ſignification déterminée: le Trône & la Robe lui ont ſucceſſivement donné des interprétations contradictoires, toujours dépendantes des circonſtances; & par-là il n'a été dans ce royaume qu'une ſource de déſordres, comme de calamités, tant privées que publiques : on convient de part & d'autre qu'il faut un *enregiſtrement :* mais on diſpute ſur l'efficacité de ce terme & ſur l'idée qu'il y faut attacher : il y a long-tems que je me ſuis engagé à trancher la queſtion : je tiendrai ma parole dans le courant de cette année.

Il en ſera de même de pluſieurs objets que j'ai promis de traiter : & les occaſions en amèneront d'autres qui acheveront de remplir mon plan entier. J'aurai ici le loiſir, & la liberté néceſſaires : mais le peu que l'évènement du 27 Septembre 1780 m'a laiſſé de forces, & de ſanté ſuffira-t-il à ce travail pénible ? Je l'eſpère. Après une mort de vingt mois que tout hors la juſtice pouvoit faire paroître irrévocable mon retour à la vie eſt un véritable miracle. La Providence qui a fait naître dans le cœur d'un Roi jeune & vertueux le deſir de l'opérer voudroit-elle le rendre inutile ?

Je me flatte qu'elle applanira de même les autres difficultés qui pourront ſe rencontrer dans ma laborieuſe carrière : j'en éprouve dès le premier pas une bien eſſentielle, quant à la diſtribution des *Annales*, du moins en *France*. Ce ne ſont pas, comme on pourroit le croire, les obſtacles

émanés de la part du Miniſtère ; c'eſt l'embarras de trouver un Agent exact, vigilant, & ſur-tout *fidèle*.

Je révoque formellement, & ſans retour celui qui a paru avant, & même depuis ma détention, chargé de mes pouvoirs. Je déclare que le S. *Pierre le* QUESNE, *marchand d'étoffes de ſoie, rue des Bourdonnois à Paris*, n'eſt plus, & ne ſera plus chargé en aucune manière de rien de ce qui regarde la diſtribution des *Annales*.

Pour ceux qui ne le connoiſſent pas cette déclaration paroîtra le réſultat tout ſimple de la volonté libre d'un Propriétaire, qui emploie à la régie de ſes affaires qui il veut : mais ceux qui ayant vu à *Paris*, & à *Bruxelles*, & ailleurs, cet homme rare dans tous les ſens, fondre en larmes à mon nom, heurler comme les pleureuſes de l'antiquité, en parlant de *ſon cher Ami*, ſe donner les plus grans mouvemens en apparence pendant ma détention, & affecter depuis ma ſortie de me ſuivre par-tout, afin d'aſſiſter comme mon bienſaiteur aux viſites, aux remerciemens que j'ai cru être obligé de faire, l'ont d'après ces démonſtrations regardé, & révéré, comme un ſecond *Pilade*, ceux-là ſeront ſurpris peut-être, & même ſcandaliſés de ſa révocation: je leur répons à tous,

" Vous frémirez d'horreur, ſi je romps le ſilence."

Ce n'eſt pas aujourdhui la première fois que je ſuis obligé de lui retirer ma confiance : mais juſqu'au 27 Septembre 1780, j'avois cru n'avoir à lui reprocher que des infidélités pécuniaires ; & je les avois pardonnées.

Chargé avec un abandon aveugle, absolu de ma part, de la recette des *Annales*, & de tout ce qui m'appartenoit au monde, il avoit éludé pendant deux ans de rendre aucun compte. Pressé sur cet article à la fin de 1778, avec tous les ménagemens possibles, non-seulement il n'avoit pas compté, mais il avoit laissé protester des billets tirés par moi sur lui, après sa parole *écrite* de les acquitter. Pour justifier son refus de payer, il avoit affirmé *qu'il n'avoit pas de fonds à moi*; & pour justifier cette assertion, il avoit fabriqué des comptes prétendus, où en cachant moitié de la recette,* & doublant la dépense, il me faisoit en effet paroître son débiteur, &, ce qui paroîtra bien inconcevable, dans ce tems-là même, il m'écrivoit le 8 Janvier 1779, *de songer que plus un débiteur est gros, plus le créancier doit le ménager*; ce qui certainement emportoit un aveu clair que j'étois son créancier; & enfin dans cette même lettre, il m'annonçoit qu'à la moindre poursuite de ma part, il répondroit par une *banqueroute*.

J'avois donc été forcé de le révoquer, comme je le fais aujourdhui: cette révocation a été annoncée sur la couverture de trois Numeros des *Annales* successivement; des XXXIII, XXXIV, & XXXV, sur la dernière page du XXXV, & par des avis particuliers: j'y indiquois un autre Agent, un autre Distributeur, un autre Chargé-de-pouvoirs.

* Je veux bien supprimer les détails à ce sujet; j'espère que le Sr. *Le Quesne* ne me forcera pas d'y revenir, & de donner l'histoire très-curieuse pourtant de ces comptes dévorans.

Ces annonces ont été connues dans les pays étrangers, où ceux qui voudront vérifier ce fait en retrouveront ſans peine les preuves: A *Paris*, le S^r. *Le Queſne* dont j'ignorois alors tous les rapports avec la Police, & en conſéquence le crédit, avoit eu celui de ſe faire remettre les exemplaires des *Annales*, qui lui en interdiſoient la *Régie:* il avoit eu la hardieſſe de ſupprimer les *Avis particuliers*; d'imprimer d'autres *couvertures*, une autre fin du N°. XXXV, & de ſe perpétuer ainſi malgré moi dans ſon adminiſtration.

Effrayé d'un manège ſi audacieux j'avois fait imprimer un mémoire que je deſtinois au Public, & aux Tribunaux, s'il avoit fallu y porter cette affaire, qui ſeroit infailliblement devenue par ſes circonſtances une des plus bruyantes ſingularités de ma vie. Je m'étois rendu à *Paris* pour vérifier moi-même les faits, y mettre ordre, & avoir raiſon de mon criminel correſpondant.

Des amis communs; la protection de cette même Police, avec qui je croyois ſes liaiſons innocentes, & même utiles pour moi; ma haine en général pour tout ce qui entraîne de l'éclat; ma crainte ici de donner priſe à des ennemis qui ne cherchoient que des prétextes; ma juſte défiance des Tribunaux; la perſuaſion que la rigueur pourroit entraîner la faillite annoncée dans la lettre du 8 Janvier; ſur-tout ma répugnance à perdre un homme de qui je croyois avoir reçu d'ailleurs des marques d'attachement; un homme que j'avois honoré ſi long-tems d'une confiance ſans réſerve, & rendu célèbre, en quelque ſorte, par les marques réitérées de

cette confiance; un homme que je tâchois d'ailleurs de croire coupable de négligence, plus encore que de prévarication, & qui alors me demandoit grace à genoûx; enfin mon indifférence en matière d'intérêt, & l'espoir d'une régie future plus reguliere, m'avoient désarmé.

J'avois bien voulu renoncer même à discuter les prétendus comptes qui opéroient en lui & en moi une si étrange métamorphose: je les avois reçus, comme s'ils avoient été, comme s'ils avoient pu être fidèles. C'étoit faire à leur inventeur un présent effectif de plus de cent mille livres (argent de *France*). Je m'étois contenté pour toute punition de réduire à moitié la rétribution énorme que je lui avois attribuée d'abord pour son salaire,* & de prescrire à l'avenir l'ordre, le tems des comptes. En signant l'acte, qui, pour prix de cette réconciliation m'enlevoit à-peu-près tout le fruit réel des deux plus laborieuses années de ma vie litteraire, je n'avois été sensible qu'au plaisir de faire une action généreuse; d'éviter une affaire éclatante; & de sauver un homme sur la reconnoissance de qui je croyois avoir acquis des droits désormais inviolables.

Sans l'expérience que j'ai déjà faite de son

---

* Six liv. T. *argent de France*, net par *souscription*. Tous les frais restoient à ma charge: 2000 lui fesoient un revenu annuel, & net, de 500 Louis; & il osoit dire, faire croire qu'il me servoit gratuitement, par *bonne amitié*.

audace ; sans l'impossibilité de lui arracher sa proie, c'est-à dire la régie des *Annales*, autrement qu'en le démasquant en entier, en le mettant hors d'état de trouver des protecteurs, je me serois contenté de le révoquer simplement, sans en dire les raisons : mais après l'épreuve de 1779, ces ménagemens ne peuvent plus avoir lieu. Je suis forcé de révéler au Public, que pendant cinq ans, c'est-à-dire depuis ma première sortie de *France* jusqu'au 27 Septembre 1780, le Sr. *Le Quesne* a été près de moi l'Espion de la *Police Parisienne*, & que le 27 Septembre 1780, il en a été l'Agent; qu'il étoit instruit depuis six mois de l'existence de la *Lettre-de-cachet* qui me dévouoit à la *Bastille*; qu'en ayant reçu l'avis d'un ami fidèle qui me l'avoit aussi communiqué, il ne s'étoit occupé dans cet intervalle qu'à écarter de mon esprit les terreurs que cette effrayante révélation y avoit fait naître ; à m'attirer à *Paris* ; & même à me forcer d'y venir, par des ruses multipliées :

Que j'ai été arrêté dans ses bras, à la lettre, en allant diner à une campagne *de son choix*, dont le chemin passoit devant la *Bastille* ; dans une voiture *de son choix*, dont le cocher, le laquais, & tout l'équipage savoient que leur course se termineroit à la *Bastille* ; que les sbirres chargés de l'ordre lui ayant permis, comme à leur Chef, ou leur Camarade, de suivre son *cher Ami*, jusques dans l'enceinte fatale, j'ai très-bien remarqué, au milieu des horreurs d'un pareil moment, qu'il s'y comportoit avec la plus singulière aisance,

qu'à ses larmes près, qui couloient toujours, il avoit l'air d'un des officiers de la maison.

Que s'étant par-là *rendu maître de mes derniers momens*, & constitué mon dépositaire forcé, il a volé à *Bruxelles*, pour y seconder un *Exempt de Police*, & le *Chargé-d'Affaires* de FRANCE, qui exerçoient sur mes effets le *Droit de suite* attaché à cette terrible Inquisition, pour appuyer concurremment avec eux la demande de mes *Papiers*, & de mon *Argent*; que cette tradition éprouvant des obstacles de la part des loix du pays, & du zèle de l'amitié, on m'a arraché, le poignard sur la gorge, une procuration qu'il ne m'a été permis de remplir que du nom du Sr. *Le Quesne*, le Notaire ayant défense de recevoir un autre nom; & ordre de la faire *Générale, Absolue*, quoique je voulusse la restraindre:

Qu'armé de ce pouvoir le Sr. *Le Quesne* s'est en effet emparé des *papiers*, du moins de ce qu'il en a pu surprendre, & *les a livrés à la Police de* PARIS; qu'il a profité du moment, pour *brûler ce qu'il a pu saisir de ses propres lettres*, qui établissoient sa comptabilité envers moi; qu'éprouvant des difficultés sur l'article des espèces, il a osé se dire mon créancier, pour se fournir un prétexte de les poursuivre juridiquement; qu'ayant encore échoué de ce côté-là, il a employé une ruse vraiment infernale, pour persuader à l'amitié généreuse & alarmée qui les lui disputoit, que j'étois transféré à *Pierre en Cise*; qu'avec une *grosse somme* il étoit facile de

m'en tirer; qu'ayant en conséquence touché la *grosse somme*, c'est-à-dire tout ce qui me restoit, il est parti de *Bruxelles*, toujours pleurant, mais jurant publiquement qu'il alloit droit à *Pierre en Cise*, & qu'il apparoîtroit, dans huit jours au plus tard, avec son *cher Ami* sauvé par ses soins :

Que pendant ma captivité entière, n'ayant de correspondance, sans exception, qu'avec lui, il m'a laissé dans la plus entière ignorance de tout ce qui étoit relatif à cet objet; qu'en Decembre 1782, croyant qu'enfin la nature alloit consommer un sacrifice desiré si ardemment par mes ennemis; & enlever par ma mort au Roi une occasion de manifester sa justice, plus encore que sa clémence; ne m'occupant plus que du projet de régler par un *Testament* le partage de ce qu'on ne m'auroit pas enlevé; réduit à cet égard, à une seule notion, à un seul renseignement; savoir que tout étoit entre les mains ou dans la disposition du Sr. *Le Quesne*, j'ai épuisé près de lui, pendant plus de deux mois, les instances les plus vives, les plus tendres sollicitations, tout ce que mon état pouvoit inspirer d'efforts, pour apprendre de lui ce qui me restoit dans le monde; ou s'il me restoit quelque chose; que quoiqu'il m'écrivit dans ce tems-là de très-longs bavardages, jamais il ne s'est échappé sur l'article des espèces; son unique réponse étoit, *Oh vous ne mourrez pas :*

Qu'au jour de ma résurrection, ne pouvant plus garder un silence aussi entier, il m'a déclaré

nettement qu'il *avoit tout mis dans son commerce*; qu'il ne pouvoit restituer qu'*avec le tems*; qu'en conséquence il ne m'a restitué que *du papier*, que de *son papier*, sans *intérêt*, sans *sûreté*, & qu'il n'a restitué que *ce qu'il a voulu*:

Qu'enfin, si des mains délicates & fidelles, en lui confiant, comme je l'ai dit, mes espèces, n'avoient veillé à la conservation de mes papiers les plus importans; si une Amie (car je serois coupable de dissimuler que je n'ai trouvé de ressources effectives que dans une femme) si une Amie aussi éclairée, aussi courageuse qu'incorruptible, ne les avoit soustraits aux recherches, aux menaces, aux promesses, aux ruses multipliées des deux Agens de la Police de *Paris*, c'est-à-dire de l'*Exempt* en titre, & de l'Affilié *Le Quesne*; si du fond d'une retraite inaccessible elle n'avoit proclamé hautement, & sans se rebuter, ce noble larcin, en menaçant sans cesse d'en faire usage; si en enlevant par-là à mes oppresseurs le principal avantage qu'ils espéroient de ma captivité, elle ne leur avoit laissé la crainte d'une réclamation qui m'auroit survécu, & de plus d'une révélation qu'il leur auroit été impossible d'étouffer; non-seulement en sortant du tombeau je me serois vu dépouillé sans ressource du fruit de vingt ans de travaux, d'études, & de recherches; non-seulement mes propriétés litteraires se seroient trouvées évanouies plus complètement que les autres; mais il est plus que probable que je ne me serois jamais trouvé en état d'en révendiquer aucune. Qui peut assurer qu'on n'auroit pas consommé

ce que l'on n'a osé qu'essayer, & réalisé le bruit répandu si souvent, d'une mort que tout fesoit pressentir; d'une mort sur laquelle on devoit compter, même sans le secours du crime; d'une mort que la justice du Prince n'auroit jamais pensé à venger, puisqu'on la lui auroit présentée comme naturelle, & qu'en effet dans ces lieux où tout est si loin de la nature, comme de la justice, tout doit paroître en suivre le cours, à ceux qui n'en approfondissent pas les affreux & impénétrables détails?*

Une partie de ceux que l'on vient de voir ne m'a été connue que depuis ma délivrance; j'ai dès le commencement soupçonné la seconde; & il faut mettre la nécessité de dissimuler ces soupçons, comme bien d'autres, de caresser des hommes pour qui je ne pouvois avoir que de l'horreur, au nombre des tourmens de la *Bastille.* La correspondance du S. *Le Quesne* étant le seul filet par lequel je tenois encore un peu au monde, je n'aurois pu être franc sans le rompre. Il falloit dans cet enfer être sans cesse à genoux devant les *Diables*, & embrasser *Judas.*

J'ignore jusqu'à présent par qui je pourrai le remplacer: mais comme j'ignore également le nombre & les noms des Souscripteurs, articles sur lesquels il m'a toujours ou caché entièrement la vérité, ou donné des renseigne-

---

* Voyez les *Mémoires sur la Bastille,* par lesquels commence le Volume prochain de ces *Annales.*

mens insuffisans; comme j'ignore de même le parti que prendra le Ministère *François* à l'ègard des *Annales*, le seul que je puisse prendre à l'égard des Souscripteurs *François*, tant de ceux qui ont déjà des droits, que de ceux qui voudroient en acquérir, c'est de les prier de vouloir bien m'écrire sous l'enveloppe de M. le *Baron d'Ogni, Intendant Gal. des Postes à Paris.*

Si, dans ce qui me concerne personnellement, la justice, la foi publique, les bienséances même, peuvent une fois n'être pas violées, sans doute on ne l'empêchera pas de me faire passer leurs lettres, ni moi d'y répondre comme autrefois, par le moyen de ses couriers.

C'est la Poste qui a distribué les *Annales* en *France*, depuis qu'elles existent: chaque Numero se distribuoit sur un ordre exprès & formel, émané directement du Ministère.

Si, par cet intervention directe dans leur débit, le Gouvernement n'est pas censé en avoir adopté tous les principes, au moins est-il devenu évidemment caution des engagemens qui s'y prenoient sur sa parole, sous ses yeux, &, pour ainsi dire, par ses mains; il ne peut donc ni priver les Souscripteurs de l'année que je leur ai promise *de son aveu*, ni moi des moyens de remplir ma promesse.

Je suis assurément très-jaloux du trésor que j'ai recouvré. Je suis bien décidé à ne plus m'exposer

m'expofer à le perdre fur des ordres arbitraires. Je dirai le refte de ma vie avec *Ovide*,

" *Parve, nec invideo, fine me, liber, ibis in urbem.*"*

Je conferverai ma liberté avec idolâtrie : mais je ne fuis pas plus difpofé que par le paffé à la confondre avec la licence. Je ne crois pas qu'il faille en abufer pour en jouir : &, comme je l'ai dit autrefois, l'Inquifition la plus rigoureufe ne me donnera jamais de Cenfeur plus févère que moi-même.

Une franchife impartiale autant qu'inflexible ; des vérités falutaires aux Princes, & aux Peuples ; des ménagemens, quand il en faudra ; de la hardieffe, quand elle fera néceffaire ; une attention fcrupuleufe à refpecter les Mœurs, les Loix, à réclamer en faveur des claffes les moins autorifées, le plus facilement écrafées de la fociété, les droits que la Nature leur donne, & qu'une faine Politique doit toujours leur conferver ; voilà ce que les *Annales* ont offert jufqu'ici, & ce qu'elles offriront toujours. Puifque la Pofte *Françoife* les a voiturées dès la première année de leur exiftence avec ce caractère qui ne s'eft pas démenti, on ne pourroit lui défendre de s'en charger à l'avenir, fans déclarer que le Gouvernement a perdu de fon amour pour la vérité ; ce qui feroit calomnier le Roi, & ceux des hommes employés à l'adminiftration qui font dignes de la confiance dont il les honore.

Mon cher livret, pars fans moi pour *Paris*.

Mais, me dira-t-on peut-être, comment a-t-il pu vous entrer dans la tête que la *Poste* se chargeroit, en *France*, de distribuer un ouvrage, qui, suivant ce que vous annoncez vous-même, doit débuter par des *Mémoires sur la Bastille?* Vous n'y faites sûrement pas l'apologie de ce terrible entrepôt; & comment voulez-vous que la Police qui le dirige, le Ministère qui le choie, en autorisent la censure, ou, ce qui revient au même, la description? Il y a des choses où les hommes en place peuvent laisser le droit de *dire*, pourvu qu'ils conservent celui de *faire:* mais la *Bastille* n'est pas de ces choses-là: il faut, ou la détruire, ou empêcher qu'on ne sache ce que c'est, & croyez-vous qu'on veuille la détruire?

Mais je demande à mon tour comment on empêcheroit désormais que le Public la connoisse? Mes *Mémoires* sont imprimés. Au moment où ceci deviendra public ils seront en route pour se répandre dans toute l'*Europe:* il n'y a pas de moyen humain capable de les anéantir, ou de les écarter même de la *France:* l'intérêt est trop vif, & la curiosité trop légitime. Ils transpireroient par tous les pores du royaume: ils se joueroient de la sagacité de la Police *Parisienne*, avec autant de succès au moins qu'elle se joue avec atrocité de la personne des infortunés qui en ont fourni la matière.

Mais de plus, sous quel prétexte essayeroit-on même de l'autoriser à les supprimer? Qu'on y prenne garde; ce n'est pas ici un libelle, une de ces déclamations anonymes, qui se perdent,

ou s'oublient ſans laiſſer de traces, & dont les honnêtes gens concourent à opérer la ſuppreſſion, même ſans y être forcés par le deſpotiſme qu'elles inquiètent. Je SIGNE, Ce ſont des faits dont je me déclare garant, & qui ont autant de témoins que la *Baſtille* a fait de victimes. C'eſt une tyrannie monſtrueuſe que je dénonce à l'*Europe*, au Souverain équitable dont elle compromet le nom, & le règne. Quel ſera, même dans le Miniſtère *François*, le perſonnage qui oſera s'en déclarer le protecteur, quand elle ſera bien dévoilée ?

Peut-être y a-t-il des hommes aſſez lâches pour s'imaginer avoir un intérêt preſſant à la ſoutenir : mais le Roi n'en a aucun : mais ce que ſes Conſeils, & ſa Cour contiennent d'hommes honnêtes n'en ont pas davantage : mais de quel front, à quel titre les autres demanderoient-ils à un Monarque vertueux de ſe porter pour le défenſeur de leurs barbaries, à des Coadminiſtrateurs intègres & humains, de s'en déclarer les complices, en aidant à en ſupprimer le tableau ?

Diront-ils que ce ſont des menſonges ? Je les en défie. Sans nier que ce ſoient des vérités inſinueront-ils qu'elles ſont dangereuſes ? Ils n'oſeroient.

Et où eſt le danger de fournir à un Prince bienfeſant l'occaſion de faire le bien ; où eſt le danger de révéler à un Roi ami de la juſtice & de ſa propre gloire, des horreurs qui ne ceſſent de violer l'une, & qui flétriroient l'autre, s'il n'étoit pas démontré qu'il les ignore ? La *Baſ-*

tille eſt-elle un des fondemens de ſon trône? Eſt-ce une des dépendances de ſa couronne dont il ne ſoit pas permis de changer la conſtitution? Ces cachots ſont-ils *Inamovibles* comme les ſièges des Conſeillers en Parlement? Oſeroit-on dire au modérateur ſuprême de la juſtice & des loix, qu'il ne règne que parce qu'il exiſte dans ſon Royaume un moyen aſſuré de ſe défaire ſucceſſivement de tous ſes ſujets, ſans même qu'il le ſache?

La *Baſtille* peut quelquefois contenir des ſecrets de l'Etat; mais le régime abominable qui s'y perpétue n'en eſt pas un; &, comme on le verra, c'eſt ce régime que j'attaque. Pour l'honneur des Miniſtres j'aime à croire qu'il ne ſubſiſte que parce qu'il n'eſt pas connu, même d'eux. La publicité qu'il va recevoir ne pourroit les inquiéter qu'autant que le Gouvernement auroit pris la réſolution fixe & immuable de ne le pas réformer, même en le connoiſſant; &, en vérité, je crois que ce ſeroit un crime de le ſuppoſer.

Les Miniſtres feront ces réflexions: quand ils ne les feroient pas le Roi les fera: ſa Majeſté eſt trop familiariſée avec la lecture des *Annales*, pour ſuppoſer, quelque choſe qu'on lui diſe, ou quelque ſujet que je traite, qu'elles puiſſent jamais rien contenir de contraire au reſpect dû à ſa perſonne, aux loix, aux mœurs, au bien public en général.

Si l'on veut lui perſuader qu'elles ont changé de caractère, il voudra ſans doute juger par lui-même comment s'eſt opérée cette métamorphoſe; il lira; & s'il lit.... ah, ce ne ſont pas

les *Annales* qui courront le risque d'être supprimées.

Au reste, si l'art des courtisans l'emportoit, comme il n'est pas improbable, même sur les intentions du Prince ; si, malgré l'impossibilité d'empêcher les *Annales* d'exister, & d'être recherchées, & de pénétrer par-tout où il y aura des hommes sensibles, la satisfaction de nuire à l'Auteur, l'espoir mal-fondé de le décourager, la honte de paroître vaincus par un particulier qui n'a d'autres armes que la justice & son courage, déterminoient une proscription ridicule par son inutilité, honteuse par ses motifs, les Souscripteurs *François*, au moins ceux dont le S. *Le Quesne* a reçu l'argent, devroient toujours écrire à M. le *Baron d'Ogni*. Si le Gouvernement me mettoit dans l'impuissance de remplir envers eux des engagemens dont il est le garant, ce seroit à lui à indemniser les intéressés ; & par conséquent à les rembourser. Cela seroit d'autant plus juste qu'une grande partie de leurs avances est encore entre les mains du S. *Le Quesne* ; & que la protection dont la Police de *Paris* l'honore ne me permet pas d'en espérer jamais le recouvrement.

Je n'ai pas besoin, je crois, de prévenir ceux qui m'écriront par cette voie, que ce ne sont pas des confidences que je leur demande, mais des adresses.

En attendant j'envoie dès ce moment à M. le *Baron d'Ogni*, un nombre d'exemplaires de ce Numero-ci, c'est-à-dire du LXXII, que je crois suffisant pour répondre aux premières de-

mandes, & completter le Volume IX aux Souscripteurs à qui il est dû : s'ils le reçoivent, ce sera une preuve que les passages seront ouverts, & alors ils pourront faire souscrire, soit à la *Poste générale à Paris*; soit chez les Directeurs particuliers de la Poste la plus prochaine de leurs demeures, qui étant en ce cas autorisés, & correspondans au bureau général n'éprouveroient aucun obstacle, pour me faire parvenir leurs envois, ou pour recevoir les miens.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire s'ils ne recevoient pas ce Numero-ci, au moins ne pourroient-ils pas ignorer long-tems ce que j'y déclare, & ce seroit pour lors à eux à m'indiquer un autre moyen de le leur faire parvenir, ainsi que les suivans, ou à poursuivre leur remboursement contre le Ministère.

Quant aux autres pays, je fais aux Souscripteurs la même invitation, & ne puis leur indiquer que la même voie, c'est-à-dire celle des *Postes*, pour m'instruire de leur desir de se procurer cet ouvrage : mais je dois les prévenir qu'ici les frais des *lettres* sont énormes, & que l'affranchissement, acquitté de quelque endroit que ce soit, n'en garantit pas. Je prie donc qu'on ne m'adresse point de lettres directement à *Londres*, même *en les affranchissant* : mais on peut m'écrire, *en payant le port*, ou simplement souscrire, si on l'aime mieux, de l'*Allemagne*, chez M. *Ludwig*, Directeur des Postes Impériales à *Manheim*; de tout *le Nord*, chez M. *Virchaux*, Libraire, à *Hambourg*; de la *Hollande*, chez M. *Gosse*, Libraire, à la *Haye*, ou M. *Changuion*, Libraire à *Amsterdam*; des *Pays-Bas*, & des environs, &c. chez M. *Horgnies* à *Bruxelles*. Je répondrai exacte-

ment aux lettres ; & l'envoi des *Annales* ſuivra exactement auſſi la route déſignée par le Souſcripteur lui-même, ou par le Correſpondant auquel il ſe ſèra adreſſé.

Le prix de l'année entière, *franche de port*, compoſée de 24 Numeros, publiés le 15e. & le 30e. de chaque mois, ſera comme autrefois de deux *Guinées*, ou l'équivalent, en monnoie de chaque pays, c'eſt-à-dire deux *Louis-d'or*, ou 26 *Florins*, &c.

Il m'eſt bien difficile de ne pas dire ici un mot des *Contrefacteurs* ; mais il ſera court : mon retour à la vie littéraire va ſans doute auſſi reveiller leur voracité. Cette vermine en Litterature ne s'attache qu'aux êtres vivans : ſi les *Annales* lui ont paru autrefois à ce titre dignes de la préférence, il eſt aiſé de prévoir qu'après un ſi long jeûne elles lui offriront une proie plus tentante que jamais. Je m'ennuie de les combattre, & de multiplier contr'eux des explications mercantiles qui ne m'amuſent pas plus que mes Lecteurs : voici à quoi je me borne, & me bornerai, pour l'avenir à ce ſujet.

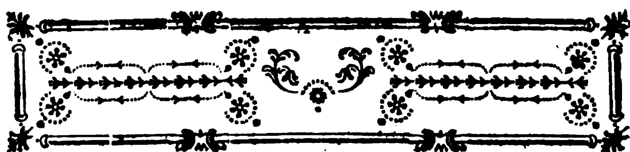
1°. Afin au moins d'ôter tout prétexte à ceux d'entr'eux qui ſe ſervoient de mon pavillon, comme je l'ai dit, pour me voler, & ſe diſoient mes repréſentans, mes tributaires, pour accréditer leur fraude, je déclare, que je n'approuve plus aucune édition ſecondaire : il n'exiſtera, *de mon aveu*, ſans exception, que celle de *Londres*, faite ſous mes yeux. Par la beauté du

papier, & des caractères; par l'exactitude de la correction ; par les soins, & l'intelligence de l'Imprimeur, M. *Thomas* SPILSBURY, dont j'ai déjà parlé ailleurs, elle réunira tout ce qu'il est possible de desirer, au moins du côté de la *Typographie*.

2°. Les noms des Souscripteurs seront imprimés à la fin de chaque Volume, c'est-à-dire à la fin de celui dans l'intervalle duquel ils auront souscrit : en cela c'est leur délicatesse que je veux éclairer, & non leur vanité que je crois servir.

3°. Dans quelqu'un des Numeros de chaque huitaine, ou Volume, il se trouvera une, ou plusieurs marques, dont personne ne pourra se douter, sans en être averti ; & que par conséquent les Contrefacteurs ne pourront imiter. L'indication n'en sera donnée que dans le dernier Numero de chaque Volume, dans celui qui contiendra les noms des Souscripteurs : ce sera *le mot de mon énigme*. Par-là chacun des Lecteurs pourra vérifier soi-même, & sans frais, s'il a en effet l'Edition de *Londres*.

D'après cet arrangement je me flatte qu'il n'y a point de Lecteur, ou même de Distributeur *honnête*, qui puisse donner la préférence aux *Annales* frelatées des contrefaçons, sur l'édition légitime, plus soignée, plus belle à l'œil, & sur-tout plus fidelle. Dans la manipulation frauduleuse le fonds peut être altéré, comme la forme : cette supercherie s'est commise plus d'une fois dans les *Annales* bâtardes que la cupidité a tant multipliées.



Conſidérations générales

*Sur l'Etat de l'*EUROPE, *en ce moment.*

LA Paix, la bienfeſante paix ſemble ſe préparer ſérieuſement à tarir les ſources de ſang ouvertes dans les deux hémiſphères. Le premier indice de ſa proximité eſt le ſacrifice auquel ſe réſoud le Chef d'une Nation victorieuſe d'une partie des domaines de ſa couronne. C'eſt la conſécration d'une indépendance dont l'idée il y a dix ans n'étoit encore qu'une chimère, & dont l'eſpoir paroiſſoit à la moitié de l'*Europe*, une folie plus encore qu'un crime.

Elle à été ſolemnellement promulguée à l'ouverture des aſſemblées du Sénat de la *Grande-Bretagne*, par la bouche du Souverain dont elle devoit vivement affecter le cœur: il eſt impoſſible qu'un ſi grand effort n'ait pas de grandes ſuites, & qu'il n'en reſulte pas ou une paix dont la douceur en ſera l'indemnité, ou un acharnement plus grand dans la guerre qui ſeule alors pourroit en procurer le dédommagement.

Quoi qu'il arrive, le ſort des *Inſurgens Américaines* paroît décidé: ils ſeront LIBRES, c'eſt-

à dire qu'ils ne feront plus *Anglois*. Leur fuccès eft un incident unique dans l'hiftoire. Il dément en tout fens cet axiome fameux, *Nil fub fole novum*. On n'avoit point encore vu de puiffance politique naître, & devenir adulte en moins de dix ans. Les moyens qui leur ont procuré une majorité fi rapide font auffi finguliers, auffi étonnans que leur réuffite.

Il a fallu aux *Provinces Unies* de l'*Europe* quarante ans de combats & de victoires pour fceller leur affranchiffement: elles couvroient les mers de vaiffeaux, & la terre de foldats. Ce n'eft qu'après avoir battu, dépouillé leurs tyrans, qu'elles ont arraché la reconnoiffance de leur liberté. C'eft fur des lauriers qu'elles ont écrit la chartre de leur indépendance.

Mais celles de l'*Amérique* ne comptent pour ainfi dire que des défaftres, dans les débats dont l'iffue femble leur être fi favorable. Leurs foibles effais dans la *Marine* ont difparu comme des éclairs, fans en avoir eu la vivacité. Sur terre, hors la capitulation imprévue de *Saratoga*, bientôt compenfée par l'échec de *Savannah*, & la réduction de *Charles-Town* due aux circonftances, à des fecours étrangers plutôt qu'à leurs propres forces, où à la bravoure de leurs défenfeurs, elles n'ont effuyé que des pertes, ou combattu que par une inaction prefque auffi humiliante, & encore plus ruineufe. La conduite du G[al]. *Wafhington* peut avoir été très-

adroite: mais elle ne prouve que la défiance qu'il avoit de ses propres troupes. Les *Maurices* en fondant la Confédération *Batavique* employèrent la prudence, mais ils n'obmirent point le courage: *Fabius* sauva *Rome* par ses délais; mais c'étoit après l'horrible défaite de *Cannes*; & d'autres généraux plus actifs secondoient par des exploits heureux la sage lenteur de ce temporiseur célèbre. On ne trouve rien qui approche de ce mêlange dans la politique des *Romains* de *Massachuset's-Bay*, ni de leurs Généraux.

Leurs ennemis au contraire n'ont presque eu que des avantages. Les légions étrangères assez imprudemment soudoyées pour ravager l'*Amérique* ont été vaincues dans le continent par les marais, par les déserts, par la nature, plutôt que par les armes: mais l'*Angleterre* n'a point essuyé d'échec dans la partie de ses forces qui constitue ses véritables ressources: hors la prise très-accidentelle, & sur-le-champ réparée, d'un convoi, son pavillon dans tout le cours de la guerre n'a pas été humilié un moment; & dans cette dernière campagne il a repris un éclat qui ne souffre plus de concurrence.

Les deux mondes, toutes les mers ont été témoins de ses triomphes. Une escadre supérieure dispersée aux *Iles du Vent*; les premières dépouilles *opimes* qui aient jamais été remportées sur ce champ de bataille mobile; un Amiral *François* pris, avec & dans son vaisseau,

qui seul valoit une flotte,* sembloient leur assurer autant de supériorité que de gloire dans ces parages éloignés.

Dans ceux-ci la défense d'une nouvelle *Troie*, le génie, le courage de ces *Hectors* qui n'ont point trouvé d'*Achille*, la hardiesse & le succès des manœuvres qui ont porté aux guerriers de *Gibraltar* un secours dont ces héros sembloient n'avoir plus besoin; cette réunion d'un Commandant aussi sage qu'intrépide, qui, avec ses seules ressources, déconcerte, anéantit en un moment l'appareil le plus terrible que l'art meurtrier des sièges ait jamais inventé, & d'un Amiral non moins prudent, non moins courageux, qui vient élever de nouveaux trophées dans cet espace resserré; qui brave aussi à son tour des ennemis plus forts presque du double, animés par l'espérance de se venger à ses dépens d'une catastrophe dont la mer venoit d'engloutir les débris; & se joue de leurs poursuites, comme l'immortel *Elliot* s'étoit joué de leurs attaques; ce concours d'évènemens fortunés, d'Armées invincibles, de Généraux dignes de ces Armées, & enfin d'un nouveau Minis-

* Il me semble que pour trouver un évènement pareil à celui-là il faut remonter jusqu'aux premiers tems de la marine *Romaine*. On lit dans l'histoire qu'un Consul nommé *Cornelius Asina*, si je ne me trompe, fut pris par les *Carthaginois*, avec dix-sept de ses vaisseaux.

tère désigné, choisi réellement par la voix publique, dont les premières démarches ont annoncé autant d'économie, de régularité au dedans, que de vigueur & d'adresse au dehors, sembloient élever la *Grande-Bretagne* au premier dégré de la splendeur, & ouvrir un champ sans limites à sa puissance, comme à l'orgueil de sa Marine !

Et cependant c'est elle qui paroît reculer : elle-même coupe par un traité des liens que la fortune n'a pas encore brisés : elle rend à l'*Amérique* ses sermens : c'est elle qui la presse d'accepter en quelque sorte son affranchissement ; c'est elle qui se soumet la première à embrasser comme frères, à ménager comme égaux, ces hommes qu'elle a si long-tems combattus en ennemis, & régis comme sujets.

Je le répète ; c'est un évènement sans exemple dans l'histoire : il est digne par-là (en supposant qu'il n'en arrive pas bientôt de plus singuliers encore) de terminer le siècle le plus fécond en singularités bizarres, absolument contraires au cours ordinaire des choses en tout genre, dont il puisse être jusqu'ici question dans les *Annales* du monde.

Et si l'on jette un coup-d'œil sur la conduite de toutes les nations, tant de celles qui ont monté sur ce théatre, que de celles qui s'en sont abstenues ; si on la compare avec leurs véritables intérêts, la surprise augmen-

tera bien autrement; les procédés des guerriers introduits dans cet inconcevable tournois, & l'inaction des témoins spectateurs de leurs prouesses, semblent annoncer une égale inconséquence.

Arrêtons-nous un moment à cette idée. Suppléons à l'impuissance où l'on m'a tenu pendant deux ans de considérer les évènemens qui ont troublé le monde, par le développement de quelques-unes des réflexions qu'ils justifient. Tâchons de nous fixer des notions précises sur le passé, & sur ce que promet en ce moment l'avenir. Il est permis à un mort nouvellement ressuscité de jetter d'abord les yeux sur ce qui l'entoure au sortir de son tombeau. Depuis le démembrement de l'Empire *Romain* par des *Barbares* jamais peut-être le monde entier, & sur-tout l'*Europe*, ne se sont trouvés dans une position plus extraordinaire; tout annonce, tout produit des nouveautés: en *Politique*, en *Religion*, en *Finance*, en *Législation* même, il n'y a rien qui ne fermente, qui ne tende à s'écarter de l'ancien état des choses: cette tendance est si violente qu'elle maîtrise jusqu'à la plus immobile de toutes les Cours, la plus attachée aux anciens usages, & celle qui s'en est le mieux trouvée: on vient de voir un *Pape* à *Vienne*, & de le voir s'y présenter en suppliant.

Parlons des singularités *politiques* de ce moment. Ensuite nous nous occuperons des autres.

§. I.

Des ETATS-UNIS.

VOILA une émancipation solemnellement ratifiée; & la liste des individus politiques accrue d'un nom. Les Cours des anciennes Puissances seront honorées d'un Ambassadeur de plus à recevoir, comme l'état de leurs dépenses sera chargé d'un de ces augustes correspondans de plus à envoyer; mais la révolution dont il résulte un si grand bien pourroit-elle se justifier aux yeux de la raison, comme à ceux de la politique? Quels étoient les vrais motifs des *Américains* dans cette cruelle tracasserie de famille qu'ils ont laissée envenimer par des mains étrangères, & intéressées? En avoient-ils? Avoient-ils même des prétextes?

Il est clair que les Treize *Provinces Unies* ont voulu prendre les *Sept* pour modèles. Le succès de la grande insurrection des *Bataves* au 16e. siècle est le vrai principe de celle qui arrache dans le 18e. l'*Amérique* à l'*Angleterre*. Mais il n'y a pas plus de ressemblance entre les griefs qui les ont occasionées, qu'entre les exploits qu'elles ont produits.

Quand les *Pays Bas* levèrent l'étendard fatal contre le fils de *Charles V* c'étoit une tyrannie sanguinaire dont ils brisoient le joug. Ils opposoient l'épée à la hache des bourreaux. Les

privilèges des Provinces étoient anéantis. L'Inquisition, qui dès-lors avilissoit & dépeuploit l'*Espagne*, approchoit déjà son flambeau de ces contrées jusques-là inaccessibles à ses bûchers. Le sang de la Noblesse avoit coulé sur des échaffauds. Des gibets, des massacres arbitraires étoient les ressources de *Philippe Second* pour constater sa souveraineté. Les peuples se soulevoient contre un dominateur féroce autant qu'hypocrite, qui sembloit ne vouloir régner que par des assassinats, & souilloit la religion en la forçant de servir de voile à ses lâchetés sanguinaires. La fortune juste une fois répondit avec le tems à un courage né du désespoir.

Le continent de l'*Amérique Septentrionale* offroit-il rien de pareil? Quelles prérogatives les peuples avoient-ils perdues? Quelles tortures avoient-ils souffertes? Quelles exécutions avoient désolé les familles, & effrayé les cités?

Si les détails de cette inconcevable révolution se perdoient dans la suite des tems, & que la postérité apprit seulement qu'elle a été occasionée par l'Acte du *Timbre*, quel est celui de nos neveux qui n'imagineroit pas que ce *Timbre* étoit un des derniers efforts de la tyrannie, une manipulation du despotisme au moins comparable au *Taureau* de *Phalaris*, aux sentences du Duc d'*Albe*, ou à l'invention plus moderne des *Lettres-de-cachet?* Qui ne croiroit que la pudeur des femmes, la vie des hommes, les pro-

propriétés en général, la liberté individuelle & publique étoient menacées, compromises, sans cesse outragées, ou sacrifiées par des agens barbares, armés de cet épouvantable *Timbre?* Qui pourroit deviner que ce nom ne désignoit qu'un des impôts les plus doux, ou, si l'on veut, des moins onéreux que puisse exiger une administration, & supporter une société réglée?

Les *Américains* ne prétendoient pas à une franchise absolue: enfans d'une même mère, & protégés par elle, ils sentoient bien qu'ils devoient, comme le reste de leurs frères, contribuer à son entretien, & ils ne le nioient pas: c'est donc uniquement la forme de cette contribution, qui a déterminé leur défection dans l'origine. Or les prétendus *Brutus* à qui elle assure désormais des faisceaux, & peut-être des couronnes, oseroient-ils soutenir sérieusement que ce sujet de querelle valût les ravages qu'il a nécessités dans les deux mondes, les misères qu'il y a multipliées, les larmes qu'il a coûtées à vingt millions de familles, & la vie de trois cens mille hommes utiles, laborieux, consumés par le dénuement, par la fatigue, par les maladies de la mer, & des ports, devenues dans cette étrange guerre bien plus redoutables que le plomb & le fer?

On a depuis fortifié ce grief insuffisant par des plaintes sur la dépendance humiliante & fâcheuse à laquelle la métropole assujettissoit ses colonies: mais n'avoit-elle aucunes compensations? Fal-

loit-il que l'*Angleterre* fît tout pour ces filles exigeantes, & qu'elles ne fissent rien pour elle? Cet assujettissement peu réfléchi, je l'avoue, contraire au droit naturel, peut-être à une politique éclairée, n'en étoit pas moins le droit commun du nouveau monde. Ce Continent, comme je l'ai dit ailleurs, n'est jusqu'ici qu'une ferme, une métairie de l'ancien. La redevance à laquelle un propriétaire soumet le cultivateur laborieux qui fait valoir son champ peut paroître à celui-ci une charge onéreuse; mais au tribunal de la raison & de l'équité justifiera-t-elle jamais sa banqueroute, & sa révolte?

Les Colonies ne participoient-elles pas à la douceur de l'Administration *Britannique?* La comparaison seule de leur état, de la rapidité de leurs progrès, avec l'inaction, la foiblesse des établissemens étrangers du voisinage, ne fesoit-elle pas la plus sûre apologie du gouvernement à qui elles devoient tant de prospérités?

Le *Canada* arraché par la violence à ses anciens souverains, n'auroit-il pas été mieux fondé à exiger des égards que la politique n'auroit peut-être pas permis de lui refuser? Si le joug étoit si pesant n'auroit-il pas au moins profité des conjonctures pour s'en faire décharger? Ne donne-t-il pas cependant au contraire l'exemple de la soumission? Ses peuples auroient-ils eu moins de ressources s'ils avoient cru avoir en effet des griefs; & si ces griefs avoient été réels, n'auroient-ils pas été communs?

Enfin quand la fervitude auroit paru trop honteufe, ou trop accablante, n'y avoit-il pas d'autre négotiateur à choifir que le canon pour obtenir des modifications? Si les Miniftres *Anglois* ont dans les premiers tems montré trop de hauteur, les organes ou plutôt les péres de l'infurrection *Américaine* n'ont-ils pas développé trop d'audace & de defpotifme? Eft-ce bien en effet l'intérêt de leur patrie, de leurs *Commettans*, qui les a déterminés à rejetter deux fois les avances d'une nation généreufe, dans le fein de laquelle leurs écarts même n'ont ceffé de trouver de nombreux apologiftes? L'Acte du *Timbre* les avoit effarouchés! Il n'exiftoit plus. Ils prétendoient au droit de fe taxer eux-mêmes! On le leur accordoit. Ils vouloient un commerce plus étendu, des facultés moins bornées dans l'exercice de leur induftrie! On en anéantiffoit toutes les entraves. Que leur falloit-il de plus? C'eft donc à une chimère, ou plutôt à un intérêt perfonnel qu'ils ont facrifié l'exiftence de la moitié de leurs compatriotes, le repos de l'autre pendant quatre ans, & même leur poftérité.

Car enfin quelles feront les fuites du fardeau dont ils ont chargé leurs Provinces? Ces taxes dont ils les ont affranchies égaloient-elles, auroient-elles jamais pu égaler le prix que leur coûte la patente de leur prétendue liberté? Ils avoient à payer les intérêts d'une très-petite partie des *trois ou quatre milliards* que devoit alors l'*Angleterre*; dette contractée en plus d'un fiècle, & qu'un crédit immenfe rendoit moins accablante.

Ils ſont aujourdhui chargés ſeuls des intérêts & du capital de plus de *deux milliards*; dette accumulée en moins de dix ans, & qu'il faut ſoutenir ſans argent, & ſans crédit.

S'acquitteront-ils? En ce cas l'exactitude ne ſera-t-elle pas mille fois plus ruineuſe que l'ancienne ſujettion?

Phénomènes dans l'ordre politique, parvenus par un développement ſubit & imprévu à occuper un rang preſque en naiſſant parmi les corps de ce genre, s'attribueront-ils dès l'enfance une mauvaiſe foi, une corruption, que la caducité ſemble excuſer dans les Empires vieillards? Donneront-ils à leurs créanciers leur impuiſſance pour paiement, & la croiront-ils juſtifiée par la menace d'employer le reſte de leurs forces à la ſoutenir?

Mais ne ſeroit-ce pas flétrir leur berceau d'un opprobre ineffaçable? Cette ignominieuſe faillite ſeroit-elle même ſans danger? S'ils ont acquis en ſi peu de tems la grandeur apparente des véritables corps politiques ils ſont loin d'en avoir la vigueur. Ils ſont entourés de voiſins qui ne manqueront pas l'occaſion de les dévorer; & cette occaſion les débats preſque inévitables entr'eux, d'ici au tems où leur conſtitution pourra être formée, ne la fourniront-ils pas? Ils avoient auparavant une exiſtence obſcure, ſubordonnée, mais certaine, mais heureuſe;

oferoient-ils s'en promettre autant pour l'avenir ?

Au refte fi, de même que les goûts & les effais des enfans aident les appréciateurs fenfés à deviner ce que feront dans un âge mûr ces caractères encore informes, s'il eft permis de s'exprimer ainfi, on pouvoit d'après les premières démarches d'une république naiffante pronoftiquer quels en feront un jour l'efprit & les fuccès, on en préfageroit à l'*Amérique* de brillans, au moins dans l'art de ces tracafferies fecrettes que l'on appelle des *Négotiations*, & de ces marchés fouvent fouillés par la fraude, que l'on nomme des *Traités*.

Il y a au moment où j'écris neuf mois entiers qu'il eft queftion d'arrangemens pour la paix, & que l'on paroît s'en occuper avec des intentions férieufes. Dans cet intervalle les foupçons déjà fouvent femés dans le public d'un projet d'accord fourdement ménagé entre l'*Angleterre* & l'*Amérique*, ont paru plus d'une fois reprendre de nouvelles forces. Le *Congrès*, & fes agens n'ont ceffé de s'en plaindre comme d'une injuftice atroce, & de réitérer les promeffes les plus formelles, les engagemens les plus authentiques, de n'entendre jamais à aucune conciliation, fans l'aveu, fans le concours du *Grand Monarque* qui a été leur nourricier, leur tuteur. Ils ont protefté qu'ils étoient à jamais inféparables de la *France*, & reconnu qu'ils ne pourroient fans une ingratitude bien ignominieufe fe détacher d'elle, ou de fes intérêts.

Cependant il eſt avéré maintenant qu'ils ont fait leur traité *Séparé:* tout eſt maintenant d'accord entr'eux & leur métropole. Les conditions ſont encore ſecrettes; mais il eſt conſtant qu'elles ſont ſtipulées, & acceptées des deux parts, & que l'Indépendance formelle de l'*Amérique* en eſt le baſe; ce traité c'eſt à *Paris*, c'eſt ſous les yeux du Miniſtère de *France*, qu'il a été conclu par ſes *bons Alliés*.

Y a-t-il concouru? Le lui a-t-on caché? A-t-on eu l'art de lui faire agréer par des raiſons ſpécieuſes une opération auſſi extraordinaire, une diviſion auſſi inconcevable? Eſt-il déjà le jouet de ces pigmées qui lui doivent leur frèle exiſtence? Des enfans nés d'hier ont-ils duppé pour leur coup-d'eſſai un Miniſtère autoriſé à ſe croire un des plus raffinés de l'*Europe*, & dirigé par un chef vieilli dans cette eſcrime, où le grand talent eſt bien moins de ſavoir faire des feintes, que de ſavoir les découvrir? C'eſt ce que l'on ne ſait pas encore; mais dans un cas ou dans l'autre ce traité eſt tout à la fois une biſarrerie dont il faut enrichir l'hiſtoire de notre ſiècle, & le préſage le plus flatteur en faveur de la dextérité des gens de l'autre monde pour ces ſortes de manipulations.

§. II.

De l'ANGLETERRE.

SI nous voulons maintenant réfléchir ſur les procédés de l'*Angleterre* ils offriront preſque les mêmes diſparates, & les mêmes ſujets de repentir pour elle, comme de critique pour les ſpectateurs. Quel eſt le fruit de ſon inflexibilité primitive, de ſon obſtination à refuſer une condeſcendance qu'on n'avoit pas droit d'exiger d'elle, mais qu'elle devoit ſe faire un mérite d'accorder dès qu'on l'exigeoit ?

Une interruption fâcheuſe dans ſon commerce ; un accroiſſement effrayant dans ſes charges publiques, avec une diminution ſenſible de reſſources pour la ſoutenir ; des pertes multipliées non-ſeulement pour la Couronne, mais pour la Nation, puiſqu'enfin, ſi l'*Irlande* n'a pas tout-à-fait imité l'*Amérique* ; ſi elle reconnoît encore le même Roi ; ſi elle fait encore partie du même Empire, elle ne reconnoît plus le même *Parlement*, & que ce qui fait aujourdhui le nœud de l'aſſociation peut avec le tems devenir le titre de la ſéparation ; enfin une gloire ſtérile ; des exploits auſſi honorables qu'infructueux ; la ſatisfaction plus éblouiſſante que ſolide d'être ſans contredit aujourdhui le premier peuple de l'univers, celui dont le nom inſpire perſonnellement plus d'égards, & de conſidération aux étrangers, par de grans ſuccès dans les armes,

& dans le commerce, c'est-à-dire ce qu'ont été les *Carthaginois* au tems de leur prospérité, les *Espagnols* au 16e. siècle, & pendant quelques années les *François* au 17e.

L'éclat actuel de la *Grande-Bretagne* efface, je l'avoue, celui de toutes ces époques, & sur-tout de la dernière; il est plus flatteur, en ce qu'il est national; il appartient collectivement au Peuple dont le nom est élevé si haut, parce qu'il a une part directe & immédiate à l'administration qui produit de si grans efforts; au lieu que sous *Louis XIV* la gloire de la *France* étoit celle d'un seul homme: tous les génies qui concoururent à le servir parurent n'être animés que de son esprit. C'est l'illustration de sa Patrie à laquelle chaque *Anglois* travaille librement; les *François* au siècle dernier, même dans ce qu'ils ont fait de plus honorable pour la leur songeoient bien moins à illustrer qu'à flatter l'orgueil du Monarque, ou ses voluptés.

Ces considérations sont fondées: elles justifient la fierté *Angloise*, & la confiance magnanime de cette Nation dans ses propres ressources. Mais ne peut-on pas dire que dans cette guerre même où elle déploie un héroïsme si rare, elle a dû à l'imprudence de ses ennemis plus en quelque sorte, qu'à la bravoure de ses Armées, à l'habileté de ses Amiraux?

Sans *Gibraltar*, sans l'opiniâtreté qui a fait clouer autour de ce rocher les principales forces d'un grand Royaume; & la méprise noble mais

fâcheuſe des *Eſpagnols* qui ont voulu reconquérir cet écueil, comme il leur avoit été enlevé; ſans l'inaction imprévue, & inconcevable des *Hollandois*; ſans la molleſſe non moins étonnante des tentatives maritimes de la *France*; ſans cette manie ambulante qui a fait conſumer ſes eſcadres, ſes matelots, ſon argent, & le tems, à des parades inutiles; ſans la négligence qui a fait oublier d'approviſionner ſes établiſſemens aux *Indes Orientales*; ſans l'indiſcipline qui a énervé ſes plus belles flottes, & en a en dernier lieu produit l'ignominie; ſans toutes ces fautes de ſes rivaux que devenoit l'*Angleterre?*

Aſſurément c'étoit dans les mers de l'*Amérique* ou de l'*Aſie* qu'il falloit aſſiéger *Gibraltar*. Si les 100,000 hommes, les 500 millions, les 40 vaiſſeaux de ligne, qui ſe ſont morfondus, ou évanouis au pied de cet épouvantail s'étoient portés au *Bengale*, ou à la *Jamaïque*, ou en *Irlande*, ou plus près encore de *Londres*, les colonnes d'*Hercule* auroient fléchi; & l'*Angleterre* également ruinée n'auroit pas eu pour indemnité même la fumée des *Batteries flottantes*, ni l'éclat des boulets ardens qui les ont détruites.

Au reſte, échappée à ce danger, ſi elle a comme ſes ennemis de fortes raiſons de deſirer la paix, elle ſemble n'en avoir pas plus qu'eux pour craindre la guerre. Ses reſſources maritimes, comme je l'ai dit, ſont entières: ſon crédit n'eſt pas épuiſé. Son commerce, & par conſéquent ſes peuples ſouffrent: mais la gloire les alimente.

Sur l'article de l'argent l'*Espagne* moins obérée, est plus dénuée encore. La *Hollande*, malgré l'humiliation à laquelle cette voisine superbe l'a réduite briguera de nouveau l'avantage de contribuer à en grossir la dette, & jettera dans les fonds *Britanniques*, si la guerre continue, plus d'argent qu'elle n'en veut donner à ses propres armemens. La *France* au moins aussi endettée, avec plus de ressources réelles, il est vrai, mais plus de désordre, & moins de crédit, sera probablement plus embarrassée aussi à trouver les moyens de soutenir la tracasserie dispendieuse dont elle s'est mêlée. L'*Amérique* probablement renfermée dans une neutralité adroite, & susceptible de modifications, cessera de donner de l'inquiétude à ses anciens maîtres, & leur procurera peut-être des facilités secrettes. Enfin la *Grande Bretagne* a un avantage inestimable dans un Ministère sage, & vigoureux ; dont la fortune a jusqu'ici pris plaisir à couronner toutes les opérations. Les hommes éclairés qui le composent auront à la fois & une vaste carrière pour développer leurs talens, & de puissantes raisons pour ne pas s'endormir. Surveillés sans cesse par le parti puissant qu'ils ont remplacé, ce n'est que par des succès qu'ils pourront répondre aux censures qu'ils ne se flattent pas d'éviter, & l'on ne peut pas se dissimuler que si la guerre venoit à se continuer, les circonstances leur pronostiquent autant d'évènemens heureux qu'ils ont reproché de fautes à leurs prédécesseurs.

§. III.

De la FRANCE.

Au tribunal de la politique, si ce n'est pas à celui de l'équité, ni même de la générosité, cette puissance avoit un titre apparent pour s'immiscer dans la querelle de l'*Amérique*. Son pavillon humilié ; sa marine militaire anéantie ; ses ports bouclés ; leurs fortifications détruites par des mains *Françoises*, à l'ordre d'un vainqueur altier & impitoyable ; une concurrence ancienne & toujours malheureuse, sembloient lui donner droit, non-seulement de répondre par des cris de joie aux cris de fureur dont retentissoient les rivages de l'*Amérique*, mais d'accourir pour encourager l'audace qui les poussoit, & imposer silence à la circonspection bienfesante qui s'efforçoit de les appaiser. Elle a pu se flatter, en contribuant à détacher du corps de sa rivale éternelle un de ses principaux membres, de s'épargner à elle-même à l'avenir de pareils opprobres, & de semblables dangers.

Je n'examine pas à présent si elle n'auroit pas pu se piquer d'une politique plus noble, plus fine & plus sûre, tout à la fois ; si elle n'auroit pas pu affoiblir les *Anglois*, sans s'exposer aux risques d'une guerre dévorante, & s'assurer les véritables fruits que peut lui promettre la séparation de l'*Amérique*, si réellement elle lui en promet aucuns, sans les payer si cher.

Je n'examine pas comment il s'est fait qu'ayant eu au moins trois ans entiers pour se préparer, & ayant en effet semblé employer ce tems à des préparatifs, elle se soit cependant trouvée, au moment d'une rupture nécessitée par elle-même, aussi dénuée que si cette rupture avoit été imprévue; comment il est arrivé qu'en se présentant au combat pour protéger aux *Indes Occidentales* une insurrection étrangère, ses propres possessions aux *Indes Orientales* se soient trouvées absolument dégarnies, & incapables de la moindre résistance; comment dans les premiers tems son commerce a pu être désolé, ses îles inquiétées, & même une des principales enlevée; comment les expéditions de ses nombreuses flottes se sont réduites à d'éternelles promenades; à de petits avantages terminés dès la première occasion sérieuse par un échec fatal autant que honteux, puisqu'il a déconcerté les projets de la campagne entière, puisqu'en prenant la *Ville de Paris* les *Anglois* ont sauvé la *Jamaïque*.

Je me borne à chercher quels seront maintenant pour elle ces fruits de la liberté *Américaine* dont elle a paru si jalouse.

Est-ce l'*Amitié* des *Etats Unis?* Mais ce sentiment est-il connu entre ces êtres factices nés de la force & du hazard, que l'on nomme *Empires?* Ils ont des millions de bras: mais ont-ils un cœur? Pour prétendre aux retours des ames sensibles il faut les mériter, & on ne les mérite qu'en les éprouvant soi-même. Or est-

ce une tendreſſe délicate qui a déterminé la *France* à déployer un pavillon ſecourable ſur les côtes de l'*Amérique Septentrionale?* Eſt-ce par pitié qu'elle a tendu les bras à ces embrions à-peine épanouis, & préſenté ſon ſein au *Congrès* menacé de ne trouver bientôt qu'un drap funéraire dans les langes de ſon enfance?

Celui-ci peut-il de ſon côté s'aveugler ſur les vrais motifs de ſa redoutable nourrice? Ne ſent-il pas que les démonſtrations qu'on lui prodigue ſont auſſi fauſſes que ſa monnoie? Se croira-t-il long-tems lié par des ſecours que l'intérêt ſeul lui a prêtés; & ſa reconnoiſſance ſurvivra-t-elle à ſes beſoins? Faut-il des exemples pour juſtifier cette prophétie, & s'il en falloit, l'hiſtoire n'en fourmille-t-elle pas?

Qui peut ſe diſſimuler qu'à-peine la flamme partie de *Boſton* pour ravager les deux mondes ſera éteinte, ce port incendiaire & *Londres* ſe rapprocheront? Toutes les eſpèces de liens tendent à les unir. Le ſang, les affaires, la langue, les mœurs, le culte, le beſoin même attirent ſans ceſſe l'*Amérique* vers l'*Angleterre*, & l'écartent de la *France*. Quels ſeront après ſon émancipation les objets qui peuvent établir entr'elle & les contrées de l'*Europe* des relations avantageuſes à celles-ci, parce qu'elles en fourniront les matériaux? Des *Vins*, du *Fer*, & des productions de leurs *Manufactures*.

Mais à l'égard du *Fer*, la *France*, loin de pouvoir en fournir au-dehors, eſt obligée d'en

tirer de l'étranger pour son usage. Il en est de même de plusieurs fabriques, dont les plus utiles d'ailleurs seront bientôt imitées, & effacées par l'industrie *Américaine*, si elle sait dans ces climats seconder la nature. Les *chanvres*, les *soies*, les *laines* y croissent déjà, ou y croîtront bientôt avec plus de succès qu'en *Europe*; & la *France*, qui n'a dans tous ces genres que la supériorité d'une manipulation très-peu encouragée par son gouvernement, la gardera-t-elle long-tems?

Quant aux *Vins* on peut croire que ce bienfait de la nature envers elle lui sera difficilement enlevé. Mais en vendra-t-elle aux *Américains Américains** une barrique de plus qu'aux *Américains Anglois?* Leur population augmentera peut-être : mais ce ne sera probablement en partie qu'aux dépens de l'*Europe*, de la *France* elle-même: & sera-t-elle dédommagée de ces colons perdus par le prix qu'ils mettront à son vin? S'ils le paient en *Amérique*, ils ne le feront plus

* Il est assez singulier qu'on n'ait pas encore donné de nom aux sujets de cette confédération, aux enfans de la république de *Massachuset's-Bay*. On ne peut pas toujours les appeller *Insurgens*; car enfin les voilà qui ne le sont plus. *Américains* ne les désigneroit pas suffisamment. *Pensilvaniens*, *Marylandiens*, ou *landois* ne seroient pas de beaux noms, & ils seroient trop longs pour réussir. L'académie de *Massachuset's-Bay* devroit bien s'occuper de cet objet, & fabriquer un nom à son pays, en attendant qu'elle lui forme un langage, des arts, &c.

croître dans le *Médoc*, & la *Guienne*. Et l'on ſait d'ailleurs que ce ne ſont pas les hommes laborieux d'une nation qui conſomment le plus de ces ſuperfluités voluptueuſes.

Que reſtera-t-il donc à la *France* après tout le grand fracas de cette dernière eſclandre? Les frais énormes d'une guerre un peu moins humiliante que celle dont vingt ans de paix avoient à-peine commencé à réparer les déſaſtres, mais plus diſpendieuſe, plus accablante, parce que les diſſipations ont été les mêmes, & les reſſources encore moins bien combinées; une *Marine* dont la réſurrection ſubite, & même les manœuvres, n'aſſurent pas autant la durée que la jalouſie ſecrette de ces voiſins en pronoſtique la deſtruction; & le regret d'avoir donné à ſes propres colonies un exemple dangereux dont il eſt plus à ſouhaiter qu'à eſperer, que la mémoire ſe perde dans ces contrées orageuſes.

La ſciſſion de la *Hollande*, car il faut toujours en revenir là, ne fit pas dans le tems une grande impreſſion en *Europe*, & elle n'eut point d'imitateurs. D'abord, comme je l'ai obſervé, elle ne fut pas momentanée: produite par l'abus du pouvoir elle ne fut confirmée que par le tems. Au moment où elle commença il n'y avoit pas de peuples qui ſe cruſſent aſſez malheureux pour recourir au même remède, ou plutôt qui euſſent aſſez de vigueur pour en concevoir le deſir; quand elle fut authentiquement conſacrée par la fortune il y en

avoit encore moins qui puſſent compter ſur les mêmes ſuccès.

D'ailleurs ces ſuccès mêmes avoient effacé le ſcandale de la défection. Les *Bataves* y avoient mis quelque pudeur dans les premiers momens; ils ſe diſoient *opprimés*, & non pas *Indépendans:* & ils ne prirent cette qualité que quand il ne fut plus poſſible de la leur enlever. Après les avoir vus victorieux pendant quarante ans on ne ſongeoit pas quel étoit le titre de leurs victoires: ceux de l'*Eſpagne* parurent être preſcrits, & caduques, parce qu'elle n'avoit pas été la plus forte.

Mais d'après ce qui vient de ſe paſſer ſous nos yeux; d'après la ſanction ſolemnelle donnée tout d'abord en *Europe* à la révolte de l'*Amerique*; d'après cette émancipation ſubite qui n'a pas même eu le ſceau de la victoire, qui n'eſt pas même juſtifiée par les grans efforts, dont le tems, la politique, & la fortune font des droits, quelle puiſſance eſt déſormais à l'abri des inſurrections; quelle couronne des démembremens?

Si la profondeur des baſes qui portent les trônes en *Europe*, & ſur-tout la multiplication des ſoldats qui les gardent, les garantit de ces révolutions, en ſera-t-il de même dans ces contrées éloignées où l'autorité ne peut ni avoir perpétuellement la même vigilance, ni déployer les mêmes reſſources; où un monument toujours exiſtant ne ceſſera de rappeller par quels moyens

moyens on peut devenir indépendant, & sur quels prétextes on peut appuyer des prétentions à la liberté ?

Quel colon des *Antilles* en voyant aborder sur son rivage le pavillon désormais respecté des *Etats Unis*, ne peut pas se dire à lui-même, qui l'a donc affranchi ? Quels ont été les motifs qui ont autorisé nos voisins à l'arborer si fièrement sur nos mers ?

Des impots ! En sommes-nous exempts ? Une servitude gênante envers la *Métropole* ! Sommes-nous plus libres qu'ils ne l'étoient ? Pourquoi n'essayerions-nous pas de le devenir ?

Sans doute il faut des circonstances, des secours, des voisins intéressés, & peu délicats, pour passer de cette théorie à la pratique : mais en manque-t-on quand on en cherche ? L'*Angleterre* ne sera-t-elle pas attentive à faire naître ces conjonctures, à offrir ces assistances ? Les *Etats Unis* eux-mêmes s'ils acquierrent enfin la consistence qu'on a voulu leur donner à si grans frais, ne deviendront-ils pas avant peu ou les conquérans de ces îles, ou leurs séducteurs ?

Le partage de la *Pologne* est l'exemple le plus frappant qui ait encore été donné de la facilité avec laquelle les *Souverains* se créent des titres : l'insurrection des *Américains* est une preuve encore plus frappante que les *Peuples*

peuvent s'arroger la même faculté : il est singulier que le même siècle, la même partie du même siècle, un espace d'environ vingt ans ait suffi pour donner à la postérité deux aussi étranges leçons. Le fonds de cette morale existoit bien de tous les tems ; mais on ne l'avoit jamais avouée aussi ouvertement. Aux yeux des hommes sages l'une pourroit être le correctif de l'autre : mais malheureusement les hommes sages ne sont pas souvent appellés à partager les soins de l'administration ; & de ces exemples funestes que peut-il résulter autre chose que de nouveaux troubles dans le monde, de nouvelles pertes pour des Princes imprudens ou foibles, & de nouvelles calamités pour les peuples ?

§ IV.

De l'ESPAGNE.

Si ce raisonnement est propre à donner de l'inquiétude à la *France*, combien doit-il être effrayant pour l'*Espagne ?* Peut-on concevoir qu'elle ne l'ait pas fait ; & si elle l'a fait, peut-on concevoir davantage qu'elle ait voulu prendre part à une guerre où des succès même heureux ne pouvoient que lui être nuisibles ?

Les deux tiers de l'*Amérique* lui appartiennent : a-t-elle sur les sept à huit mille lieues de côtes qui composent cet immense empire plus de droit que n'en avoit l'*Angleterre* sur le domaine borné qu'elle contribue à lui arracher ? Les ha-

bitans du *Mexique* & du *Perou* feront-ils plus religieux obfervateurs de leur *Allégeance* que ceux de la *Penfylvanie*, ou du *Maryland?* Ceux-ci une fois devenus des *Puiffances* ne s'empref-feront-ils pas de fe procurer dans leurs voifins du *Continent*, comme dans ceux des *Iles*, des fu-jets, ou des alliés? Ces contrées dévaftées par l'avarice, dépeuplées par la fuperftition, ap-pauvries par leur opulence même, & par les précautions abfurdes multipliées pour la con-ferver; partagées entre deux efpèces d'hommes, l'une corrompue, énervée, l'autre flétrie, ef-clave, réfifteront-elles à des voifins entrepre-nans, avides, également aiguillonnés par l'a-varice & le befoin?

Jufques-là leurs invafions auroient été des *vols*; ce feront déformais des *conquêtes*, & le bénéfice qu'elles promettent ne les accélérera-t-il pas? Leur commerce *interlope* ne fe préfentoit qu'en tremblant fur ces rivages prohibés: ils y def-cendront avec des flottes, & ils trouveront dans les habitans naturels des alliés plus natu-rels encore.

Les infortunés reftes des races dépoffédées par la cupidité *Européenne*, ne courront-ils pas de toutes parts au devant de ces nouveaux maîtres? Ne verront-ils pas des amis dans les fpoliateurs de leurs tyrans? La haine pour le *Papifme* ne leur paroîtra-t-elle pas comme le mépris pour la fuperftition *Efpagnole* dans ces nouveaux-venus un gage de la reftauration de

leur ancien culte, qu'ils n'ont pas oublié? & ſoit politique, ſoit indifférence, n'eſt-il pas plus que probable en effet, qu'en les aſſociant aux douceurs d'une liberté inconnue juſques-là pour eux, ces dominateurs étrangers ſeront bien plus empreſſés à partager leur or qu'à empêcher le rétabliſſement de leurs autels?

L'*Eſpagne* le ſent ſi bien qu'elle n'a pas encore voulu reconnoître la liberté de l'*Amérique*. Pourquoi donc s'eſt-elle précipitée dans une guerre dont cette liberté ſembloit être l'unique objet?

Elle ne vouloit que *Gibraltar*: elle a craint de manquer une occaſion de le recouvrer qui paroiſſoit infaillible: comment s'imaginer en effet que l'*Angleterre* épuiſée depuis quatre ans par une guerre inteſtine, & d'autant plus ruineuſe qu'il falloit prodiguer ſes tréſors, & ſes forces, non pas pour acquérir de nouvelles richeſſes, ou de nouveaux ſujets, mais pour n'en pas perdre; attaquée de plus depuis un an par une Puiſſance formidable, qui en avoit eu quatre pour faire ſes préparatifs; abandonnée de tous ſes Alliés; obligée de ſe défendre ſur tous les points du globe, auroit à la fois aſſez de grandeur pour concevoir le projet de défendre un rocher iſolé, perdu, à 500 lieues de chez elle, au milieu d'une domination étrangère, & aſſez de reſſources pour l'exécuter? Suivant tous les calculs *Gibraltar* devoit dès les premières approches tomber comme *Minorque*; & puiſque pour l'aſſiéger l'*Eſpagne* n'avoit d'autre titre que celui de la

Convenance, elle auroit pu s'épargner la peine de compiler ſes fameux *cent griefs*, dont la réunion ne valoit pas celui-là tout ſeul.

Mais, ſi elle avoit réuſſi, qu'auroit-elle fait? Auroit-elle continué la guerre? En ce cas elle auroit donc concouru à la liberté de l'*Amérique*, à ſe donner pour voiſins ces redoutables rivaux! Auroit-elle immédiatement après ſubſtitué le *Caducée* à *la Baïonette?* Aurions-nous vu renouveller ce qui eſt arrivé dans l'avant-dernière guerre générale de ce ſiècle, lors de la conquête de la *Siléſie*, & l'un des athlètes ſortir du combat, dès qu'il ſe ſeroit trouvé maître de la proie dont l'eſpérance l'avoit décidé y entrer? Mais les conjonctures n'auroient pas été les mêmes, & la retraite que le ſcrupule n'auroit probablement pas empêchée la ſituation des choſes auroit pu la rendre dangereuſe.

Dans la guerre élevée pour le démembrement de la ſucceſſion de *Charles VI* le Roi de *Pruſſe* une fois nanti de ſon butin avoit affaire à une puiſſance trop heureuſe de le lui laiſſer: & il fut aſſez heureux lui-même pour que la politique puſillanime du vieillard mitré qui règnoit alors en *France*, lui fournît un prétexte d'en abandonner la cauſe. Sa défection affermiſſoit ſa conquête, & ne l'expoſoit à aucun riſque, puiſque l'*Autriche* le payoit de ſon inaction, & que la *France* ne pouvoit l'en punir.

Mais ici, après la perte de *Gibraltar*, ou les *Anglois* auroient eu des ſuccès, & alors ils au-

roient ſans doute profité de leur fortune pour ſe venger; ils auroient pu porter à l'*Eſpagne* glorieuſe de s'être enfin lavée d'une inſulte, des coups plus ſenſibles que cette réparation n'auroit été douce: ou la *France* auroit eu l'avantage, & il n'auroit pas été sûr de la quitter. Dans le premier cas l'*Eſpagne* n'auroit pas eu à redouter pour ſes colonies l'exemple ſéduiſant du *Congrès*, mais les flottes redoutables de la *Grande Bretagne*: dans le ſecond elle n'auroit pu ſans le plus grand péril refuſer de continuer de concourir à l'affranchiſſement non moins redoutable pour elle des *Inſurgens*.

Son Miniſtère a donc en cette occaſion partagé l'inconſéquence commune, l'eſpèce d'aliénation qui a ſaiſi tous les gouvernemens intéreſſés à l'inconcevable guerre dont il s'agit ici. Cette guerre, même fortunée, ne pouvoit encore une fois que multiplier les pertes de l'*Eſpagne*; & par la tournure imprévue des évènemens elle ſemble ne pouvoir déſormais qu'en multiplier les déſaſtres. La conquête de *Minorque*, conquête facile, & d'une facilité bien moins probable encore que l'inexpugnabilité de *Gibraltar*, ne la dédommage pas ſans doute des millions, des braves ſoldats, enſevelis au pied de cet atome qui la brave; ni de la perte abſolue de ſon crédit; ni de la révélation de l'impuiſſance de ſa marine; ſecret manifeſté ſur-tout par l'expédition du Lord *Howe*; celui-ci s'eſt ſervi de ſes voiles, comme le G[al]. *Elliot* de ſes canons. Les vaiſſeaux *Eſpagnols* ſe ſont trouvés auſſi lents à

poursuivre l'un que les *Batteries flottantes* ont été promptes à disparoître devant l'autre.

On s'avise enfin aujourdhui de les *doubler en cuivre.** Mais cette opération tardive ne com-

---

* Il faut faire ici comme les *moines* dont parle quelque part M. de *Voltaire :* leur règle portoit qu'ils feroient habillés de *blanc* ; ils mirent en marge, *c'est-à-dire noir*. Ce qu'on appelle *doubler en cuivre*, c'est précisément le contraire de ce que ce mot présente : il semble indiquer un revêtement intérieur ; & c'est au-dehors que s'applique le prétendu *doublage :* c'est une chemise de métal dont on revêt le bâtiment.

Il est singulier que dans tous les arts en général on se fasse ainsi une espèce de loi de pervertir la signification de termes, & de leur donner un sens directement opposé à celui qu'ils ont dans l'usage ordinaire : tous se piquent d'avoir un *argot* inintelligible, de se former une langue séparée, qui exige un noviciat laborieux, & expose à des méprises perpétuelles : au moins devroit-on tâcher de bannir ces caprices bizarres & gênans des arts usuels, dont les élémens ne peuvent être rendus trop sensibles, tels que la *marine*, &c. Qui croiroit par exemple, que le mot *arriver* y signifie s'éloigner ; & que quand on lit qu'un vaisseau *arriva* sur un autre, il faut souvent entendre qu'ils se quittèrent ?

Au reste, puisqu'il est ici question du *doublage en cuivre*, je dois observer que cette invention est bonne, sans contredit ; elle facilite la marche des vaisseaux : elle les rend moins accessibles aux vers : mais elle a des inconvéniens : il est aussi possible qu'aisé de faire beaucoup mieux : je traiterai ce sujet au premier moment.

penſera pas, même par des ſuccès poſtérieurs, les déſavantages qu'en ont produit les délais. Il ſemble que la nation du monde à laquelle une marine reſpectable eſt le plus néceſſaire; celle dont l'empire diſperſé auroit le plus preſſant beſoin de ce véhicule actif pour en vivifier toutes les parties, auroit dû, ou donner la première l'exemple de ce préſervatif, ou être au moins la première à l'imiter.

Enſuite la lenteur avec laquelle on procède à régénérer ainſi ſes navires, prouve encore combien elle a peu à en eſpérer, & ſes ennemis à en craindre : ce n'eſt que dans un de ſes ports qu'elle a des *doubleurs*, & dans ce port unique on ne peut *doubler* qu'un bâtiment à la fois; & elle domine ſur les deux mers, en *Europe*, comme en *Amérique!* Il n'y a point de peuple qui ait une plus vaſte étendue de côtes, plus de ports, plus de facilité à établir des *formes*, des *arſenaux*, des magaſins *maritimes*, dans un des Continens, comme dans l'autre !

Mais je m'écarte ici de mon ſujet : il s'agiſſoit de prouver que l'intervention de l'*Eſpagne* dans le procès meurtrier des filles contre leur mère n'a pas été dirigée par une politique bien réfléchie; que cette Puiſſance, même en gagnant *Gibraltar* n'auroit fait qu'un gain embarraſſant, & qu'en ne le gagnant pas rien ne peut la dédommager des ſacrifices qu'elle aura offerts à cette chimère; que par conſéquent il auroit mieux valu pour elle en tout ſens de reſter ſpectatrice immobile de ce débat, que de s'en mêler : & je crois l'avoir démontré.

§ V.

De la HOLLANDE.

DES Puiſſances dont la fièvre *Américaine* a exalté les eſprits, & qui ſe ſont dévouées à des dommages irréparables pour partager la gloire d'élever un trône au *Congrès*, reſte la *Hollande*, ce troiſième Dogue lâché ſur le Taureau vigoureux qui embarraſſoit les deux autres. Les *Bataves* n'avoient pas, à la vérité, les mêmes motifs que l'*Eſpagne* pour ſe refuſer à la Confédération *inſurgente:* mais ils n'avoient pas non plus les mêmes prétextes que la *France* pour y entrer. La crainte d'expoſer leurs chetives poſſeſſions dans le nouveau monde n'étoit pas un frein capable de les retenir: mais n'avoient-ils pas d'autres raiſons d'être circonſpects, & de balancer avant que de ſe jetter dans le précipice où le point d'honneur, & des intrigues violentes les entraînoient?

Autrefois j'ai été le premier à obſerver que leur inaction étoit humiliante; & leur patience ignominieuſe; mais avant que de céder à un reſſentiment trop bien juſtifié, il falloit prendre des meſures pour le ſoutenir, & ne pas imiter ces duelliſtes foibles ou mal-adroits, qui compromettent leur vie pour ſe venger d'un affront. Ils avoient reçu de l'audace *Angloiſe* des outrages difficiles à diſſimuler! Mais à qui devoient-ils s'en prendre? Un Capitaine *Breton* auroit-il oſé fuſtiger un de leurs équipages s'ils avoient eu

50 vaiſſeaux de ligne pour repouſſer cette plaiſanterie injurieuſe? Le combat de *Dogger-bank* a prouvé que leurs marins ſavoient encore ſe battre, mais il n'a pas été renouvellé.

Cet éclat paſſager n'a même ſervi qu'à rendre plus ſenſible la foibleſſe, & le ſcandale de leur Adminiſtration. A cette ſcène honorable de bravoure ont ſuccédé des troubles inteſtins, deshonorans, qui auront peut-être des ſuites funeſtes; pour s'être rangés au nombre des Patrons de la liberté *Américaine*, ils perdront peut-être la leur: peut-être leurs propres foyers feront-ils bientôt la proie de la guerre civile qu'ils ont voulu contribuer à étendre à 1500 lieues de chez eux, ſans avoir pris aucune des précautions néceſſaires pour s'aſſurer un rôle reſpectable dans cette étrange tragédie.

Des ſpectateurs témoins de tout ce qui s'y paſſe ne pouvoient que ranger d'abord leur inaction au nombre des abſurdités multipliées qui la rendront à jamais remarquable: on ne concevoit pas comment, après s'être ainſi déterminés à une guerre offenſive ils ne feſoient pas même d'efforts pour leur propre défenſe. On étoit ſurpris de ne pouvoir les compter parmi les Puiſſances Belligérantes que par l'énumération des priſes qu'ils fourniſſoient aux Corſaires & aux Généraux *Anglois*. En comparant leurs réſolutions annoncées dans les Gazettes, les ordres donnés ſoit pour conſtruire de nouveaux vaiſſeaux de ligne, ſoit pour équipper & expédier les anciens, avec

leur immobilité, on cherchoit à deviner la cause de cette étonnante contradiction.

Ensuite des cris furieux se sont élevés contre le Chef immédiat, contre le Directeur spécial de leur Administration Militaire : on l'a non-seulement accusé d'une prévarication criminelle, mais d'une perfidie honteuse : on l'a dénoncé à sa patrie, à l'*Europe* entière, comme un traitre vendu aux ennemis du pays, & comme un ambitieux capable d'en compromettre même l'existence, dans l'espoir d'en devenir le tyran. On a laissé entrevoir la nécessité de révoquer un *Consul* qui sembloit se préparer à jouer le rôle d'un *César*.

Ces délations appuyées d'un manège adroit, d'un parti puissant, des efforts, des largesses corruptrices d'une cour intéressée, & d'une foule de libelles écrits avec autant d'art que d'audace, ont fait une vive impression. Le Prince attaqué aussi violemment dans tout ce qui peut affecter les hommes, dans sa gloire personnelle, & dans son état, s'est enfin justifié.

Sa défense a ramené tout ce qu'il y avoit de juges impartiaux attentifs à cette plaidoierie intéressante. Mais peut-être a-t-elle produit pour les Souverains actuels de la *Hollande* & même pour le pays, un danger plus grand que celui dont les détracteurs du Prince *Stathouder* affectoient de les menacer de sa part. Elle a mis au jour les preuves de la corruption cachée, &

incurable qui a gangréné les resſorts intérieurs de cet état, de ce vice dont il eſt preſque impoſſible aux *Ariſtocraties* de ſe garantir, & qui les conduit inévitablement à être la proie de leurs voiſins.

Déjà une Puiſſance étrangère alléchée par la fermentation qui annonce au moral comme au phyſique une diſſolution prochaine, s'eſt ménagé un prétexte pour s'approcher du corps qui l'éprouve, & par conſéquent un moyen d'en profiter. Un Roi redoutable a indiqué par une démarche préciſe qu'il ne regardoit pas ce tapage avec indifférence.

Il n'a, il eſt vrai, encore parlé que de paix: il eſt venu comme un homme raiſonnable & grave, qui s'interpoſe au milieu d'une troupe d'enfans acharnés à ſe battre: il ordonne qu'on s'arrête, & menace du fouet les refractaires: mais comme je l'ai autrefois obſervé, la *France* n'a pas tenu un autre langage au commencement des inſurrections de *Genève*, & elle a fini par en changer tout le Gouvernement. On ne pouvoit guère faire d'autre mal à cette mite politique. La proie n'étoit pas aſſez conſidérable, pour que l'idée vint aux trois Puiſſances pacificatrices de la partager; ni à une ſeule le deſir de ſe l'approprier au riſque d'alarmer les deux autres: mais il n'en eſt pas de même de la *Hollande*. Plus riche que la *Pologne*, plus foible peut-être, elle peut donner les mêmes tentations, & offrir les mêmes indemnités aux mains bienfaiſantes

qui viendroient y planter l'olive. On peut bien lui dire,

Leo rugiens
Circuit quærens quem devoret.

Et quand ils échapperoient pour le moment à ce danger, quel sera leur profit dans les suites de cette tumultueuse bagarre? Leur rôle dans la guerre n'a pas été assez brillant pour qu'ils puissent se flatter d'être associés aux avantages de la paix. Plusieurs de leurs comptoirs ont été ravagés; plusieurs branches de leur commerce sont déjà passées dans d'autres mains: les peuples Septentrionaux construisent: ils naviguent: ils commencent à voiturer eux-mêmes leurs propres productions, dont le transport avoit été jusqu'ici un des principaux alimens de la marine *Hollandoise*. Les *Américains* avantagés par la nature du même genre de richesses useront sans doute de la même économie: c'est sous le pavillon du *Congrès*, des *Treize Provinces*, & non sous celui des *Sept* que circuleront les *mâts*, les *goudrons*, les *chanvres*, les *farines* du nouveau monde.

Tous ces apprentifs navigateurs sont encore peu adroits à la vérité: ils n'ont pas l'industrie ménagère & laborieuse qui subsiste avec l'opulence dans ce coin de terre toujours menacé par la mer qui l'enrichit. Mais peu à peu ils se perfectionneront: mais ils suppléeront par des loix adroites à l'industrie qui leur manque: ils écarteront par des loix prohibitives ces courtiers dont l'empressement a favorisé si long-tems leur inaction & leur ignorance.

Le débouché même que femble ouvrir aux *Hollandois* l'alliance avec l'*Amérique* ne peut leur affurer que des avantages légers & peu durables. Celle-ci aura plus de facilité qu'eux pour faire le commerce direct de l'*Inde*; & l'on ne peut guère douter qu'avant peu elle n'en foit l'entrepôt unique pour l'*Europe*. On ne peut pas douter davantage qu'elle ne s'approprie bientôt le célèbre règlement qui a déjà fondé au préjudice de la *Hollande* la profpérité de l'*Angleterre*; que le *Congrès* ne rédige, ne promulgue dans fes états un *Acte de Navigation*, auffi fatal aux entremetteurs *Bataves* dans le nouveau monde, que le premier l'a été dans l'ancien.

Le *fucre*, l'*indigo*, le *vin*, l'*eau de vie*, les métaux vraiment utiles, c'eft-à-dire autres que l'*or* & l'*argent*, feront à-peu-près les feuls fecours que l'*Amérique* fera tentée déformais de demander à l'*Europe*, ou à fes poffeffions. Or dans tous ces articles quelle fera la contribution, quel le bénéfice de la *Hollande?* Elle n'en produit aucun : & peut-elle fe flatter de continuer à s'en approprier au moins le fret, quand les *Américains* refuferont de les recevoir d'elle, ou pourront venir les chercher directement, & que les propriétaires n'auront prefque plus d'autre gain à y faire, que de les charrier eux-mêmes, ce qui ne peut manquer d'arriver, & d'arriver en très-peu de tems?

Il eft donc évident que de toutes les Puiffances qui ont pris part à cette guerre inconcevable,

il n'y en a pas une qui n'eût des intérêts directement contraires à ceux qu'elle y a soutenus.

Et il ne feroit pas difficile de prouver que les Puissances neutres mêmes n'ont pas à beaucoup près tiré de la circonstance pour leurs états respectifs l'avantage qu'elle leur offroit. Par exemple l'idée de la *Neutralité armée* puisée dans ces *Annales*, n'a pas été à beaucoup près développée dans la pratique, comme elle auroit dû l'être par les cabinets qui l'ont adoptée. La mer est *libre* par le fait, aujourdhui: mais le droit n'est pas reconnu: c'est par une tolérance tacite, & non par un aveu solemnel que les *Neutres* naviguent sans recevoir d'affront: quand l'ivresse des colosses qui mettent au rang de leurs prérogatives celle de maîtriser la mer, sera passée, ne reprendront-ils pas leurs anciennes prétentions? Ne remettront-ils pas sous le joug ces pigmées qui n'ont pas profité de la conjoncture pour s'affranchir?

Ils ont paru voir la querelle avec indifférence: ils se sont piqués d'attendre la décision de la fortune, & de s'en rapporter à elle sur le choix de la divinité à laquelle ils auroient à porter leur encens: n'avoient-ils pas cependant un intérêt à favoriser un des deux partis? Est-il bien vrai que la prospérité de la maison de *Bourbon* ne doive pas les alarmer, plus que celle de la *Grande-Bretagne*, ou bien que le règne des *leopards* ne doive pas être plus dur que celui des *lys*?